HAL open science

Toulon, Ancien hôpital Chalucet

Quentin Rochet, Michaël Gourvennec, Camille Meunier, Aline Colombier-Gougouzian, Sylvain Foucras, Agata Poirot, Julia Patouret, Clément Tournier, Julien Collombet

To cite this version:

Quentin Rochet, Michaël Gourvennec, Camille Meunier, Aline Colombier-Gougouzian, Sylvain Foucras, et al.. Toulon, Ancien hôpital Chalucet. [Rapport de recherche] Archeodunum. 2019. hal-02996602

HAL Id: hal-02996602
https://hal.science/hal-02996602

Submitted on 9 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

VOL I/III

Rapport final d'opération d'archéologie préventive

Textes - Figures - Annexes
Chaponnay - septembre 2019

› **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Département du Var (83)**

TOULON
Ancien hôpital Chalucet

Code INSEE : 83137
Code opération : 11862 2016-495
Arrêté de prescription n°870 du 22/02/2016
Arrêté de désignation n°4587 du 03/10/2016

Sous la direction de Quentin Rochet

Collaboration de Julien Collombet, Aline Colombier-Gougouzian, Sylvain Foucras, Camille Meunier, Julia Patouret, Agata Poirot, Clément Tournier

Archeodunum
Établissement Public foncier
de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Avertissement

Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10).
Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

DÉPARTEMENT DU VAR (83)

TOULON - Ancien hôpital Chalucet

Rapport d'Opération d'Archéologie Préventive

Illustration principale de couverture : Vue générale du bâtiment sud du secteur 3 (XVIIe siècle), Ensemble 3005, 3006 et 3007, vue depuis l'Est

Sous la direction de Quentin Rochet

Avec la collaboration de Julien Collombet, Aline Colombier-Gougouzian, Sylvain Foucras, Camille Meunier, Julia Patouret, Agata Poirot, Clément Tournier

Mise en page de Sandrine Swal

SOMMAIRE

Volume 1

Section 1 : Données administratives techniques et scientifiques 7

Fiche signalétique du site 8
Mots-clés des thésaurus 9
Générique de l'opération 10
Notice scientifique 11
Fiche d'état du site 13
Extrait de la carte topographique au 1/250 000e 14
Extrait de la carte topographique au 1/25 000e 15
Extrait du cadastre 16
Copie d'Arrêté de prescription 17
Copie du Cahier des charges 19
Copie de l'arrêté de désignation 22
Copie de l'extrait du mémoire technique et scientifique 23

Section 2 : Textes et figures 31

Textes 31

1 - Présentation 33

1.1 État des connaissances en amont de l'opération 33
1.1.1 Contexte historique et archéologique 33
1.1.2 Résultats du diagnostic 34
1.1.3 Objectifs de la fouille 34

1.2 Méthodologie de l'intervention 35
1.2.1 Méthodologie de terrain 35
1.2.1.1 Mise en place du Chantier 35
1.2.1.2 Moyens humains 35
1.2.1.3 Secteurs de fouille 35
1.2.1.4 Décapage 36
1.2.1.5 L'enregistrement des données 36
1.2.1.6 Méthodologie de prélèvement de la fosse de rejet F.2002 / F.2025 / F.2053 37

1.2.2 Exploitation des données en post-fouille 37
1.2.2.1 Traitement des données *37*
1.2.2.2 Traitement du mobilier *37*
1.3 Communication 38
1.4 Étude documentaire - Quentin Rochet 38
1.4.1 Les hospices de Charité, généralités 40
1.4.2 Toulon et ses institutions hospitalières. 41
1.4.3 Fondation de l'hospice de la Charité 41
1.4.4 La constitution d'un ensemble foncier 41
1.4.5 Le règlement de 1685 43
1.4.6 Le projet de construction de Chalucet 44
1.4.7 L'hospice de Chalucet au XVIIIe siècle 45
1.4.8 La réintégration des pauvres et la première moitié du XIXe siècle 46
1.4.9 La création de l'hôpital de Toulon et son évolution (XIXe-XXe siècle) 48
1.4.10 Le Béal 49
1.4.11 Synthèse chronologique 49

2 - Présentation des résultats 51
2.1. Éléments généraux 51
2.1.1 Préambule méthodologique 51
2.1.2 Les bâtiments conservés en élévation 51
2.1.3 Perturbations contemporaines 52
2.2 Secteur 1 54
2.2.1 Stratigraphie supérieure 54
2.2.2 Le bassin du XIXe siècle F.1019 55
2.2.3 Un espace structuré par des murs de terrasses 56
2.2.4 La partie nord-ouest du secteur 1 58
2.2.4.1 Un premier bâtiment quadrangulaire et un niveau de sol extérieur ? *58*
2.2.4.2 Surélévation du niveau de circulation et extension nord *60*
2.2.4.3 Le dernier état XVIIIe-XIXe *62*
2.2.5 La partie sud-ouest du secteur 1 65
2.2.6 La partie est du secteur 1. 66
2.3 Secteur 2 68
2.3.1 Présentation générale 68
2.3.1.1 Stratigraphie supérieure *69*
2.3.2 Les vestiges d'un premier bâtiment 69
2.3.3 Le bâtiment nord-sud 70
2.3.3.1 Les murs gouttereaux *71*
2.3.3.2 Les aménagements intérieurs *72*
2.3.4 La cour 75
2.3.5 Les collecteurs et les aménagements sud-est 79
2.3.6 La fosse dépotoir et le sud du secteur 83
2.3.7 L'est du secteur 85

2.4 Secteur 3 89
2.4.1 Le bâtiment sud 89
2.4.1.1 Présentation générale *89*
2.4.1.2 La citerne (Ens. 3004) *90*
2.4.1.3 Le hall et la distribution des circulations (Ens. 3007) *91*
2.4.1.4 La pièce sud-est Ens. 3006 ..... *93*
2.4.1.5 La pièce nord-est Ens. 3005 ..... *94*
2.4.1.6 La pièce sud-ouest (Ens. 3002) *96*
2.4.1.7 La pièce nord-ouest (Ens. 3008) *98*
2.4.1.8 Le système hydraulique *101*
2.4.1.9 Destruction et abandon *103*
2.4.1.10 Les maçonneries F.3110 et F.3111 ..... *105*
2.4.2 Le Bassin F.3002 (XIXe s.) et les aménagements de la partie sud 106
2.4.3 Le bâtiment central 107
2.4.3.3 Présentation générale *107*
2.4.3.2 L'aile de Chalucet - partie ouest *109*
2.4.3.3 L'aile de Chalucet - partie est *111*
2.4.3.4 Les aménagements extérieurs : trottoirs, lavabo, etc. *113*
2.4.4 Le nord du secteur 3 115
2.4.4.1 La fondation F.3099 ..... *116*
2.4.4.2 Le bâtiment Ens. 3009 ..... *116*

3 - Études spécialisées 119

3.1 Le mobilier céramique - Camille Meunier 119
3.1.1 Préambule et protocole d'étude 119
3.1.2 Présentation des résultats par catégories techniques 121
3.1.2.1 Les céramiques non calcaires engobées-glaçurées *121*
3.1.2.2 Les céramiques kaolinitiques glaçurées *123*
3.1.2.3 Les faïences, porcelaines et les grès *124*
3.1.3 Essai de synthèse typochronologique 126
3.1.4 Conclusion 129

3.2 Le corpus des pipes - Agata Poirot 131
3.2.1 Données historiques générales 131
3.2.1.1 Origine de la pipe *131*
3.2.1.3 Ateliers français *131*
3.2.1.4 Vocabulaire *132*
3.2.1.5 Procédé de fabrication *132*
3.2.1.6 Lieux de production *133*
3.2.1.7 Évolution de la pipe : de la terre au bois de bruyère *134*
3.2.2 Pipes issues de la fouille de l'Hôpital Chalucet à Toulon 134
3.2.2.1 Tuyaux et fourneaux sans décoration *136*
3.2.2.2 Tuyaux et fourneaux décorés sans marque d'atelier *137*
3.2.2.3 Ateliers *140*

3.2.2.4 Estampilles sur les talons *149*
3.2.2.5 Pipes à tuyau en bois *152*
3.2.2.6 Accessoires *154*
3.2.3 Conclusion 155
3.3 Analyse des restes animaux : les faunes terrestres et aviaires - Sylvain Foucras 155
3.3.1 Protocole d'étude et d'enregistrement 156
3.3.2 Les restes animaux 157
3.3.3 Conclusion 164
3.4 Étude lithique, Un indice lithique d'occupation ancienne - Julia Patouret 164
3.5 Inventaire numismatique - Julien Collombet 166
3.6 Le verre - Aline Colombier-Gougouzian 168
3.6.1 Le verre du dépotoir, F 2002-2025-2053 168
3.6.1.1 Les vases de stockage *168*
3.6.1.2 Le service de table *170*
3.6.1.3 Autres vases et objets *171*
3.6.2 Analyse 172
3.6.3 Autres US 172
3.6.4 Conclusion 173

4 - Synthèse 175
4.1 Avant l'hospice de la Charité 175
4.2 Le bâtiment sud du secteur 3, une maison noble du XVIIe siècle ? 176
4.3 Le nord du secteur 3 177
4.4 Quels vestiges des bâtiments antérieurs à l'hospice dans les secteurs 1 et 2 ? 177
4.5 L'hospice de la Charité (1688 – 1717) 178
4.6 L'hospice de Chalucet (1717 – 1843) 179
4.7 L'Hôtel-Dieu contemporain (1854 – 1944) 181
4.8 Un témoignage mobilier unique 182
4.9 Conclusion 183

5 - bibliographie et Sources 185
5.1 Sources manuscrites 185
5.1.1 Archives départementales du Var 185
5.1.2 Service Historique de la défense 188
5.2 Rapport de fouille 188
5.3 Bibliographie 189
5.4 Catalogues (étude des pipes) 194

Volume 2

Section 2 : Textes et figures **199**
Figures *199*

Liste des figures **200**

A. Figures générales et étude documentaire **210**

B. Figures du Secteur 1 (sud-est) **234**

C. Figures du Secteur 2 (sud-est) **280**

D. Figures du Secteur 3 (ouest) **332**

E. Figures des études spécialisées de la synthèse **416**

Volume 3

Section 3 : Annexes et inventaires **443**

Annexes 1 : Les vestiges **444**
1.1 Inventaires des Faits Archéologiques 444
1.2 Inventaires des Unités Stratigraphiques 455
1.3 Inventaires des points topographiques 494
1.4 Inventaires de la documentation graphique 499
1.5 Inventaire des photographies numériques 502

Annexes 2 : Mobilier Archéologique **525**
2.1 : Inventaire général du mobilier archéologique 525
2.2 : Inventaire du mobilier céramique - Camille Meunier 534
2.3 : Inventaire du mobilier en verre - Aline Colombier-Gougouzian 616
2.4 Inventaire numismatique – Julien Collombet 628
2.5 Inventaire des Pipes - Agata Poirot 630
2.6 Inventaire du petit mobilier - Agata Poirot 631

Annexes 3 : Divers **634**
3.1 Comptes-rendus hebdomadaires de chantier 634
3.2 Rapport d'analyse de pollution du site 660
3.3 Rapport d'analyse de pollution du mobilier archéologique 666

1

Données administratives techniques et scientifiques

Fiche signalétique du site

Localisation du site

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : Var (83)

Commune : Toulon

Adresse : Ancien hôpital Chalucet

Code INSEE : 83137

Numéro SRA : 11862

Références cadastrales : CP 213

Coordonnées géographiques (Lambert II) : X : 892561,06 m ; Y : 1798369,76 m

Altitude inf. : 9 m NGF

Surface du projet : 3 200 m²

Propriétaire : Établissement Public Foncier PACA

Nature et référence de l'opération

Type d'opération : opération d'archéologie préventive

Arrêté de prescription : n° 870 du 22/02/2016

Nature du projet :

Maître d'ouvrage : Établissement Public foncier de Provence-Alpes-Côte-d'Azur
62/64 La Canebière - Immeuble Le Noailles - 13001 MARSEILLE

Opérateur : Archeodunum SAS - 500 rue Juliette Récamier - 69970 CHAPONNAY

Arrêté de désignation du responsable scientifique : n°4587 du 03/10/2016

Responsable scientifique : Quentin ROCHET

Organisme de rattachement : Archeodunum SAS

Dates d'intervention sur le terrain : du 08/08 au 19/12/2016

Lieu de conservation du mobilier : Archéodunum SAS (Chaponnay)
pour études puis dépôt archéologique du SRA PACA

Mots-clés des thésaurus

Thésaurus « Chronologie »

- ☐ Paléolithique
  - ☐ inférieur
  - ☐ moyen
  - ☐ supérieur
  - ☐ Mésolithique et Epipaléolithique
- ☐ Néolithique
  - ☐ ancien
  - ☐ moyen
  - ☐ récent
  - ☐ Chalcolithique
- ☐ Protohistoire
  - ☐ Âge du Bronze
    - ☐ ancien
    - ☐ moyen
    - ☐ final
  - ☐ Âge du Fer
    - ☐ Hallstatt (premier âge du Fer)
    - ☐ La Tène (second âge du Fer)
- ☐ Antiquité romaine (gallo-romain)
  - ☐ République romaine
  - ☐ Empire romain
    - ☐ Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - ☐ Bas-Empire (de 285 à 476)
- ☐ Epoque médiévale
  - ☐ Haut Moyen Âge
  - ☐ Moyen Âge
  - ☐ Bas Moyen Âge
- ■ Temps modernes
- ■ Epoque contemporaine
  - ☐ Ere industrielle

Thésaurus « Interprétation »

SUJETS ET THÈMES

- ■ Edifice public
- ☐ Edifice religieux
- ☐ Edifice militaire
- ☐ Bâtiment commercial
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ■ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ☐ Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Souterrain
- ☐ Abris
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat alimentaire
- ☐ Four
- ☐ Atelier métallurgique
- ☐ Artisanat
- ☐ Autre :

MOBILIER

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ■ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ■ Faune
- ☐ Flore
- ■ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ■ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ■ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre :

ETUDES ANNEXES

- ☐ Géologie/pédologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique (carpologie)
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ☐ Analyse de céramiques
- ☐ Analyse de métaux
- ☐ Acquistion de données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration
- ☐ Autre :

Générique de l'opération

Intervenants phase préparatoire et suivi administratif

DRAC Provence-Alpes-Côte-D'azur – Service Régional de l'Archéologie
Bât. Austerlitz, 21 allée Claude Forbin, CS 80783 13652 Aix-en-Provence cedex 1

- Xavier Delestre, Conservateur régional de l'archéologie7
- Corinne Landurée, Ingénieur d'étude

Archeodunum SAS
500 rue Juliette Récamier, 69970 Chaponnay

- Isabelle Parron, Directrice générale (2016)
- Marie-Caroline Kurzaj, Directrice agence Rhône-Alpes

Intervenants phase terrain :

Équipe de fouille :

- Quentin Rochet, responsable d'opération
- Michaël Gourvennec, responsable adjoint
- Elsa Dias, technicienne de fouille
- Nicolas Fusiani, technicien de fouille
- Brice Nicot, technicien de fouille
- Kathleen Dupinay, technicienne de fouille
- Clément Tournier, technicien de fouille
- Stéphane Marchand, technicien de fouille
- Guilhem Turgis, topographe

Intervenants post-fouille

- Quentin Rochet - coordination, étude documentaire, rédaction
- Clément Tournier - DAO
- Sylvain Foucras - étude de la faune
- Camille Meunier - étude du mobilier céramique
- Agata Poirot - étude du mobilier métallique et du petit mobilier
- Julien Collombet - étude numismatique
- Julia Patouret - étude du mobilier lithique
- Aline Colombier-Gougouzian - étude du verre

Mise en forme du rapport

- Sandrine Swal

Notice scientifique

Auteur : Quentin Rochet
Responsable d'opération : Quentin Rochet
Numéro d'OA : N° 11862 2016-495
Rattachement du responsable : Archeodunum SAS
Nature de l'opération : Opération d'archéologie préventive, 2016
Couverture géographique : Provence-Alpes-Côte d'Azur – Var – Toulon
Code INSEE de la commune : 83137
Mots clés du thésaurus : hospice, hôpital
Chronologie : Temps Modernes, époque contemporaine
Keywords : hospice, hospital

Titre : Toulon
Sous-titre : Projet Chalucet

Le projet de nouveau quartier urbain sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon (Var) sur la parcelle CP 213, a donné lieu à une opération d'archéologie préventive, réalisée du 17 octobre au 22 décembre 2016 par la société Archeodunum SAS. Cette fouille fait suite aux diagnostics archéologiques menés par P. Chapon (Inrap) en avril 2014 et novembre 2015.

L'emprise des fouilles représente 3 200 m², pour une emprise totale du projet d'aménagement de 14 775 m². Le site est situé à l'extérieur des agglomérations antiques et médiévales, en périphérie des fortifications érigées par Vauban (1679-1697). Il est englobé dans l'enceinte urbaine au milieu du XIXe siècle.

Trois grandes phases d'occupation du site sont attestées par les sources historiques. Un premier « hospice de la charité » est fondé en 1678 par testament de Jean de Gautier (†1667) pour accueillir les vieillards pauvres. À partir de 1694, Armand-Louis Bonnin de Chalucet, évêque de Toulon de 1684 à 1712 et neveu de Richelieu, fait construire sur le site un hospice plus conséquent. Au milieu du XIXe siècle, un nouvel hôpital est érigé sur le site en englobant la construction antérieure. Un des bâtiments est détruit en 1944 par les bombardements alliés sur Toulon et la majeure partie des bâtiments du XIXe siècle disparaissent au début du XXIe siècle avec le projet d'aménagement urbain.

Si des artefacts isolés témoignent de périodes plus anciennes (fragment de lame du néolithique final, pièce antique), aucune occupation antérieure au XVIIe siècle n'a pu être identifiée sur le site. Il en va de même pour le *Béal de Bonafé*, aqueduc médiéval dont le tracé était situé dans l'emprise de fouille par l'historiographie toulonnaise. La topographie actuelle témoigne de la forte anthropisation dont la pente naturelle est aménagée en terrasse aux périodes moderne et contemporaine.

Les occupations du XVIIe siècle mises au jour se traduisent principalement par deux complexes bâtis. Un premier ensemble de bâtiment a été observé à l'est de l'emprise, pour partie sous l'aile est, conservée, de l'hôpital du XIXe siècle. Ces vestiges, observés sur 200 m², traduisent au moins trois aménagements successifs d'un complexe partiellement préexistant à l'hospice, puis destiné à l'accueil des femmes. Il est bordé à l'ouest par une calade recouvrant un système de drainage des eaux pluviales, et à l'est par un collecteur massif faisant office de mur de terrasse. Ce complexe

est encore présent sur le cadastre napoléonien en 1808.
Le second bâtiment, observé à l'ouest, est une construction semi-excavée sur deux étages : le Rez-de-chaussée est de plain-pied au Sud tandis que le niveau de circulation supposé du premier étage correspond au niveau de circulation extérieure au Nord. Le rez-de-chaussée comprend un hall et cinq pièces sur une superficie d'environ 90 m² dont de nombreux aménagements sont conservés (sol en tomettes, seuils, escalier, murs et enduits). L'une de ces pièces conserve les vestiges d'un grand four domestique, tandis qu'une autre présente les restes d'un bassin dont la fontaine en bas-relief a été découverte dans les couches de démolition. L'ensemble est mis hors d'eau par un imposant système de drainage situé en amont dont les eaux sont ensuite acheminées en contrebas du bâtiment par une série de canalisation passant sous les sols. Ce bâtiment est détruit et remblayé en une seule fois, à la suite de la construction de l'évêque Chalucet, érigée quelques mètres seulement plus au nord.

De cette dernière est conservée en élévation la chapelle (une partie de son aménagement actuel date toutefois du XIXe siècle) et l'aile ouest. Le corps central du bâtiment, d'une superficie de 320 m², a été découvert en fouille. Ce grand bâtiment, fortement arasé, présente à l'ouest un sol de grandes tomettes hexagonales et plusieurs murs de refends. Il se caractérise par la très nette différenciation de ces maçonneries, avec au sud un grand mur de façade monumental, au parement en pierre de taille, contre lequel viennent s'accoler au XIXe siècle plusieurs appentis.

Une grande fosse dépotoir comprenant des rejets des XVIIIe et XIXe siècles a été mise au jour. Son contenu, riche et varié, permet d'appréhender la vie quotidienne dans l'hôtel-Dieu : rejets de boucherie et céramiques domestiques, bouteilles, mais aussi pipes en grand nombre, boutons et éléments de vêtements, dés et dominos, etc. Plusieurs aménagements extérieurs de l'hôtel-Dieu du XIXe siècle ont également été observés en fouille, bassins, collecteurs et chablis notamment.

Fiche d'état du site

À l'issue de la fouille, le terrain, non rebouché, a été remis à l'aménageur. Les terres excavées, pour partie polluées (Analyses de pollution en annexes du rapport), ont été laissées sur place à disposition de l'aménageur. Les travaux de construction ont commencé quelques semaines plus tard.

Les résultats de l'opération permettent d'envisager la présence de vestiges de l'hospice moderne à l'ouest et au sud de l'emprise concernée par le projet d'aménagement. La présence, dans toutes les directions autour du site, de vestiges du béal et des fortifications successives de Toulon est également probable.

Extrait de la carte topographique au 1/250 000e

Extrait de la carte topographique au 1/25 000e

Département :
VAR

Commune :
TOULON

Section : CP
Feuille : 000 CP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/04/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdif.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

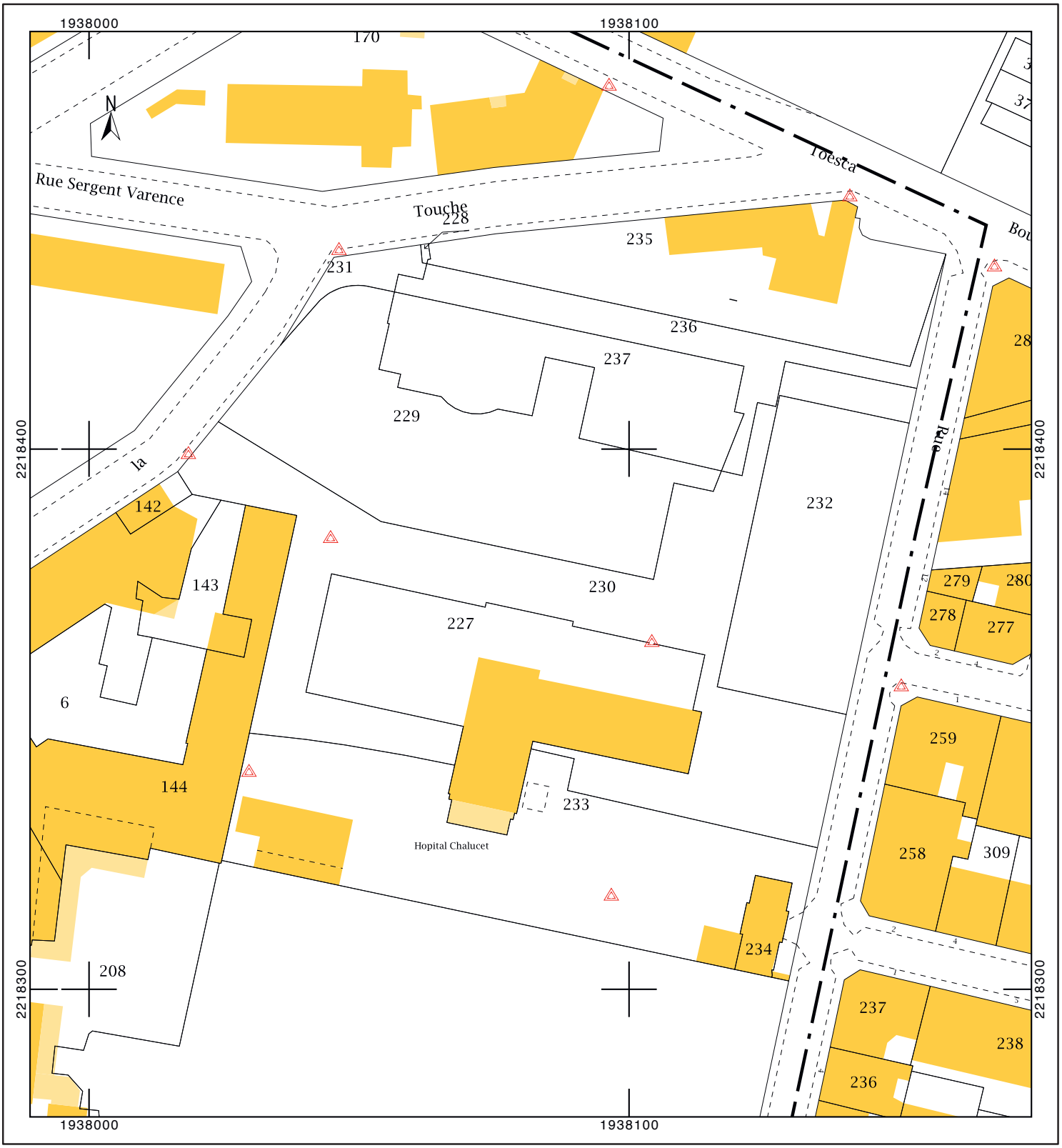

Copie d'Arrêté de prescription

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Direction régionale
des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service régional de l'archéologie
Bâtiment Austerlitz
21 Allée Claude Forbin - CS 80783
13625 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Téléphone : 04.42.99.10 13

Arrêté Patriarche 11862 2016-77
portant prescription de fouille archéologique préventive

№ 8 7 0

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU le code du patrimoine et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15/10/2015 portant délégation de signature à Monsieur Marc CECCALDI, Directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15/10/2015 portant subdélégation de signature du Directeur régional de DRAC PACA, à Monsieur Xavier DELESTRE, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu la demande anticipée de prescription présentée par Établissement Public Foncier, pour le projet Chalucet à Toulon (Var), reçue en préfecture de région le 4 novembre 2013 ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par l'Inrap remis au préfet de région le 14 décembre 2015;

Vu le courrier en date du 6 janvier 2016 reçu en préfecture de région le 11 janvier 2016 de Etablissement Public Foncier confirmant son intention de réaliser le projet Chalucet ;

Vu l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 15 février 2016 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : le diagnostic d'archéologie préventive a mis en évidence les vestiges de l'Hospice de la Charité, érigé en 1678 et de l'Hôtel Dieu, construit en 1853 ; EA : 83 - 137 - 0172 (35515).

Considérant que les travaux précités doivent être précédés d'une étude des vestiges par une fouille archéologique,

ARRÊTE

Article 1 – Une fouille archéologique préventive est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet Chalucet, sis en :

Région : PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Département : Var
Commune : Toulon
Adresse / lieu-dit : Projet Chalucet
Cadastre : CP 213

et réalisé par Établissement Public Foncier

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 3200 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté (annexe 1).

Article 2 – La fouille prescrite à l'article 1 sera réalisée conformément au cahier des charges scientifiques annexé au présent arrêté (annexe 2), sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur désigné au même article.

Sa réalisation peut être confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou à un opérateur titulaire de l'agrément prévu par l'article R. 522-8 du code du patrimoine.

Cet agrément devra couvrir la période : époque Moderne

L'aménageur conclura avec l'opérateur un contrat comportant le projet scientifique d'intervention, lequel précisera les modalités de mises en œuvre des prescriptions énoncées par le cahier des charges scientifique précité.

Article 3 – La fouille peut être entreprise après que l'aménageur ait sollicité et obtenu l'autorisation prévue par l'article R. 523-46 du code du patrimoine.

A cet effet, l'aménageur produit un dossier comprenant le contrat mentionné à l'article 2 du présent arrêté, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R. 523-45 du code du patrimoine.

Article 4 – Le Directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Établissement Public Foncier ;

Fait à Aix-en-Provence, le 22 FEV. 2016

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et par délégation
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

Copie du Cahier des charges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Annexe 2 de l'arrêté **dossier Patriarche 11862 (2016-77)** portant prescription d'une fouille préventive

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE

de la fouille archéologique préventive sise à Toulon (Var)

relative au projet d'aménagement de **Chalucet**

En application de l'article 2 de l'arrêté **dossier Patriarche 11862 (2016-77)**, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après :

Identification

- Site : Projet Chalucet
- Commune : Toulon
- Département : Var
- Références cadastrales : CP 213
- Surface à fouiller : 3200 m²
- Type d'opération : urbain
- Aménageur : Établissement Public Foncier
- Phases chronoculturelles : époque Moderne

DONNÉES SCIENTIFIQUES :

I) Contexte général de l'opération

L'opération de diagnostic d'archéologie préventive "projet Chalucet" a été réalisée dans le cadre d'une demande d'auto-saisine déposée par l'Établissement Public Foncier le 28 octobre 2013 préalablement à un vaste projet d'aménagement urbain à l'emplacement de

Direction régionale des affaires culturelles
23 boulevard du Roi René -13617 Aix-en-Provence
Tél. : (33) [0]4 42 16 19 00- Télécopie (33) [0]4 42 38 03 22- http://www.paca.culture.gouv.fr/

l'ancien hôpital Chalucet. L'emprise du diagnostic était de 14775 m², l'opération a été réalisée en deux phases pour tenir compte des contraintes techniques du terrain.
On ne connaît pas précisément les limites ouest de la ville antique, cependant la présence de tombes localisées au sud-est de l'hôpital Chalucet (CAG n° 78, p. 822) laissent supposer que l'enceinte antique se situait plus à l'est. Le terrain se trouve à environ 1 km de l'enceinte médiévale et également à l'extérieur de l'enceinte Vauban localisée 200 m au sud. L'hôpital Chalucet est construit à l'emplacement de l'Hôtel-Dieu, édifié en 1853 dans l'emprise de la nouvelle enceinte établie en 1852. Antérieurement, le terrain était occupé par l'hospice de la Charité, dont l'implantation remonterait à 1678. La chapelle et le pavillon d'entrée de l'hôpital ont été inscrits au titre des Monuments Historiques en 1993.
Dans l'emprise du terrain pourrait se trouver également la branche sud de l'aqueduc dit "Le Béal de Bonafé" répertorié à partir du XIIIe siècle (Tardy 2002) et qui subit d'importants travaux au XVIIe siècle.

II) Le diagnostic

Seule la phase 1 du diagnostic a révélé la présence de vestiges. Elle a été réalisée dans la partie sud de l'hôpital de Chalucet où sont implantées la chapelle et l'aile orientale de l'ancien Hôtel-Dieu qui seront conservées dans le nouveau projet. Ces bâtiments sont entourés d'espaces non bâtis où ont pu être implantés les sondages.
À l'extrémité sud de la parcelle aucun creusement n'a été réalisé en raison d'une servitude de tréfonds liée à la présence d'un tunnel routier ; cette partie du terrain ne sera pas accessible à la fouille.

Six sondages ont été implantés sur le terrain.
Ils ont mis en évidence les traces des bâtiments de l'hospice Chalucet et de l'aile ouest de l'Hôtel-Dieu qui avait été arasée lors de la construction de l'hôpital.

- Les vestiges de l'hospice Chalucet apparaissent à une profondeur de 0,60 m dans les sondages 1 et 5, de part et d'autre du bâtiment de l'Hôtel-Dieu encore en élévation. Des murs constitués de pierres calcaires liées à la chaux et les sols associés ont été mis en évidence. Dans le sondage 1, une excavation de 2 m de profondeur révèle une succession de niveaux de remblais sans atteindre le substrat. Dans le sondage 5, le substrat apparaît à une profondeur de 1 m environ suggérant que le terrain initial présentait une pente nord sud ; on peut émettre l'hypothèse qu'un nivellement du terrain a été mis en place en vue de la construction de l'hospice au XVIIe siècle.

- A l'ouest, les sondages 3 et 4 font apparaître les vestiges de l'aile ouest de l'Hôtel-Dieu (murs, sols et aménagements divers tels qu'une vasque) conservés immédiatement sous la surface de circulation actuelle, ils recouvrent directement le substrat identifié à une profondeur de 0,80 m dans le sondage 3 et 0,60 m dans le sondage 4.
La présence de caves a pu être mise en évidence dans les sondages 1 et 2, au sud du terrain ; dans le sondage 1 le fond n'a pas été atteint, dans le sondage 2 le sol de la cave (SL 204) est situé à 1,90 m de profondeur.

L'ensemble des données de terrains recueillies sur ce site est présenté dans le rapport de diagnostic établi par l'Inrap (rapport n° 2325) ; l'opérateur est invité à prendre connaissance de ce rapport pour établir son projet scientifique.

OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

1) Objectifs scientifiques

Une opération de fouille sera réalisée sur une superficie de 3200 m².
L'opération de fouille préventive permettra de dresser le plan des bâtiments de l'hospice et de l'Hôtel-Dieu, d'analyser les vestiges ; cette opération permettra la mise en place d'une documentation graphique et photographique et, par le biais d'une étude documentaire et d'une recherche en archives, de renseigner ces deux édifices qui ont joué un rôle majeur dans l'histoire de la ville de Toulon.
La problématique sera axée :
-d'une part, à l'échelle de la ville, sur les modalités et les conditions de développement de l'espace urbain à l'époque moderne ; cette étude sera replacée dans le cadre plus large de l'évolution de la ville de Toulon et de ses limites.
-d'autre part, à l'échelle du site, sur les modes de construction de bâtiments publics modernes et la confrontation des données de terrain avec les documents d'archives, en vérifiant notamment, s'il y a lieu, la conformité des projets avec les réalisations effectives.

L'ensemble de la stratigraphie sera étudié ; la fouille permettra de caractériser les différentes phases d'occupation.

2) Principes méthodologiques

L'emprise à fouiller couvre 3200 m².
Sur toute l'emprise ainsi définie sera réalisé d'un seul tenant un décapage exhaustif, mécanisé et soigneusement contrôlé par les archéologues. Ce décapage devra se caler sur la cote d'apparition des structures.

Une procédure de fouille exhaustive et d'enregistrement systématique devra être appliquée à l'ensemble des niveaux et structures rencontrés dans l'emprise de l'opération. Une étude détaillée des structures et un phasage des constructions seront réalisés.
L'enregistrement stratigraphique pourra se conformer aux principes généraux et aux procédures de la méthode Syslat ou équivalent.
De façon générale, le mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques, y compris le mobilier devra faire l'objet d'une présentation détaillée et argumentée dans le projet scientifique.

Relevés graphiques :
- réalisation de plans généraux de la fouille aux différents stades d'avancement, topographie précise des faits archéologiques et des limites de fouille,
-relevés pierre à pierre au 1/20e de l'ensemble des constructions et aménagements, relevés au 1/10e pour les éléments majeurs de l'évolution du site,
- raccordement au cadastre, géoréférencement et rattachement des cotes altimétriques au Nivellement Général de la France,
- relevés de coupes générales et de coupes de détail

Relevés photographiques :
- vues générales de l'ensemble de la fouille aux différents stades d'avancement de l'opération ; vues de détail : coupes stratigraphiques, structures et sols aux différents stades d'étude *in situ*.

Etudes spécifiques :

L'inventaire et l'étude complète du mobilier seront confiés à des spécialistes. Ces études seront livrées accompagnées de planches de dessins et de photographies.

Les matériaux de construction (pierre, terre) seront systématiquement échantillonnés pour des études qualitatives (nature, provenance) ; une partie de ces matériaux pourra être prélevée en fonction de son intérêt scientifique.

Les restes fauniques devront être étudiés par un archéozoologue.

Tous les spécialistes engagés dans l'opération devront être au fait de l'avancement des travaux de terrain et participeront à chacune des réunions de travail. Toutes les études post-fouille réalisées devront être livrées intégralement dans le rapport final d'opération. Elles seront accompagnées d'une synthèse générale.

Les mesures seront prises pour assurer la sécurité du chantier, la protection des personnes, du site et des biens mobiliers archéologiques.

RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE

La responsabilité de l'opération sera confiée à un spécialiste de l'époque Moderne possédant une bonne maîtrise des problématiques régionales, ainsi qu'une pratique reconnue des opérations de terrain.

L'opérateur devra en outre s'assurer en amont du commencement de la fouille de la collaboration de différents spécialistes chargés des études post-fouille évoquées dans le chapitre suivant (Principes méthodologiques).

DURÉE PREVISIBLE DE L'OPÉRATION

Compte tenu des conditions de gisement, des objectifs assignés à la fouille préventive et par comparaison avec des opérations précédentes de nature et d'ampleur similaires, la phase terrain de l'opération peut être évaluée à une mobilisation de moyens humains et de compétences de l'ordre de 2,5 mois pour une équipe de 7 personnes, phase de décapage mécanisé comprise.

Il est cependant rappelé que ces données restent indicatives et ne préjugent pas du projet scientifique d'intervention qui sera élaboré par l'opérateur pour le compte du maître d'ouvrage.

CONTROLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Ce contrôle se fera sous la forme de réunions de chantier. Suite à ces réunions, un relevé de décisions sera diffusé par le service régional de l'archéologie après validation des

participants. Chaque semaine, le responsable d'opération fera parvenir par voie électronique au conservateur régional de l'archéologie et à l'agent en charge du suivi administratif et scientifique de l'opération un compte rendu hebdomadaire notant les modifications relatives aux effectifs par rapport au projet scientifique, l'état d'avancement du programme de fouille, les mesures prises éventuellement pour assurer la conservation préventive des vestiges mis au jour. Ce compte rendu devra être accompagné d'un plan général de la fouille et de quelques clichés significatifs. Si une interrogation ou une difficulté se présentent au cours de l'opération, il est demandé au responsable d'opération d'en faire part au service régional de l'archéologie sans délai.

RAPPORT DE FOUILLE : CONTENU ET DÉLAI PRÉVISIONNEL DE REMISE

Le rapport de fouille, rédigé en français, devra être conforme aux normes de contenu et de présentation édictées dans l'arrêté du 27 septembre 2004. Il sera remis au Service Régional de l'Archéologie avec l'intégralité de la documentation constituée lors de l'opération archéologique. Les consignes relatives à la gestion des collections archéologiques seront prises en compte (voir notice jointe). Les fichiers informatiques seront transmis sur CD au format ISO dans la version des logiciels utilisés, qui sera spécifiée, ainsi qu'aux formats standards suivant :

- texte : rtf,
- tableur : ascii,
- images raster : tif,
- dessin vectoriel : dxf.

Délai de remise du rapport : celui-ci devra, en tout état de cause, ne pas excéder deux années à compter de la fin de la phase de terrain, délai maximal prévu pour la remise du mobilier à l'Etat (article 59 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive).

Orientations bibliographiques :

Brun et el 1999 : Brun (J.-P.), Borréani (M.) et coll, Carte archéologique de la Gaule - Le Var (83), Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1999, 83-1, 83-2, 984 p.

Tardy 2002 : Tardy (A.-J.), Histoire de Toulon. De Telo à Amphithria, T1 : De Telo à la Darse Vieille, nouvelle édition de 1996 augmentée, Ollioules, De La Nerthe éd., 2002, 102 p.

Copie de l'arrêté de désignation

Annule et remplace
Ado n° 1554 du 27/09/16

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

PATRIARCHE
Dossier 11862
N° 2016-495

Direction régionale des affaires culturelles
Service Régional de l'Archéologie
Bâtiment Austerlitz - 21 Allée Claude Forbin
CS 80783
13625 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Téléphone : 04.42.99.13

Arrêté portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°870 du 22 février 2016
Patriarche 11862 n° 2016-77

Courrier Arrivé
Le 06 OCT. 2016
DIP 2V / EPF PACA / N° 605

№ 4587

ARRETE

Portant désignation de responsable d'opération

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le code patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté n° 870 du 22 février 2016 portant prescription de fouille archéologique ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques et faisant obligation d'un versement unique au préfet de région ;

ARRETE

Article 1er : M. Quentin ROCHET est désigné comme responsable scientifique de la fouille du 17 octobre au 23 décembre 2016

Département : VAR

Commune : TOULON

le site de : Projet Chalucet

Article 2 : le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Archeodunum SAS et à Etablissement Public Foncier PACA.

Fait à Aix-en-Provence, le - 3 OCT. 2016

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles
Délégué Régional de l'Archéologie
Xavier DELESTRE

Copie de l'extrait du mémoire technique et scientifique

ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Dossier **2016_06_01_BB**/ 12 septembre 2016

Mémoire technique et scientifique

Réalisation d'une fouille d'archéologie préventive préalable à la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur le site de l'ancien **hôpital Chalucet à Toulon (83)**

Maître d'Ouvrage

Établissement Public foncier de
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
62/64 La Canebière
Immeuble Le Noailles – Service marchés
13001 MARSEILLE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Opérateur archéologique

ARCHEODUNUM SAS
500 rue Juliette Récamier
69 970 CHAPONNAY

Dossier suivi par :
Bertrand BONAVENTURE
Chargé d'affaires / Directeur de projet
b.bonaventure@archeodunum.fr
06 30 65 58 03

Archeodunum SAS
Agence de LYON

500, rue Juliette Récamier
69970 CHAPONNAY

Tel. +33(0)4 72 89 40 53
Fax +33(0)4 72 89 54 04

Le présent mémoire technique présente :

Partie A : les données générales du marché

Partie B : un rappel des résultats du diagnostic, les enjeux de la fouille, une stratégie de fouille prévisionnelle des emprises définies dans le cahier des charges, ainsi qu'une méthodologie pour la fouille des différents types de structures et pour les études et analyses

Partie C : un calendrier général d'exécution du marché, les moyens humains et techniques mis en œuvre pour l'ensemble du marché (décapage, fouille, études et rédaction du rapport), les modalités d'installation de la base de vie et les règles de sécurité et d'hygiène, et les modalités de diffusion et de valorisation scientifique et pour le grand public des résultats de la fouille

Ce mémoire et ses annexes sont soumis au secret industriel et commercial, suivant les dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 (article 6, II)
Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à un tiers sans autorisation de l'entreprise qui en est l'auteur.

SOMMAIRE

PARTIE A - DONNÉES GÉNÉRALES 4

PARTIE B – PROTOCOLE SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION 6

1. CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE 6
2. ÉLÉMENTS ACQUIS LORS DES DIAGNOSTICS 7
3. OBJECTIFS SCIENTIFIQUES 8
4. LA PHASE DE FOUILLE (ACQUISITION DES DONNÉES) 9
   - *4.1. La préparation : recherche documentaire* 10
   - *4.2. Le décapage* 10
   - *4.3. La fouille* 11
   - *4.4. Gestion du mobilier* 12
   - *4.5. Données paléoenvironnementales* 13
   - *4.6. Enregistrement des données de terrain* 13
5. LA PHASE DE POST-FOUILLE (TRAITEMENT DES DONNÉES) 14
   - *5.1. Consolidation des données* 14
   - *5.2. Gestion du mobilier et des prélèvements* 15
   - *5.3. Études spécialisées* 15
   - *5.4. Analyses archéométriques* 15
   - *5.5. Synthèse scientifique* 15
   - *5.6. Mise en forme et édition du rapport* 16
   - *5.7. Conditionnement et archivage* 16

PARTIE C – ORGANISTION DE L'OPÉRATION 18

1. CALENDRIER GÉNÉRAL 18
2. MOYENS MIS EN ŒUVRE 20
3. RÉUNIONS DE CHANTIER ET JOURNAL DE CHANTIER 21
4. REMISE EN ÉTAT ET RÉCEPTION DES TRAVAUX 22

PARTIE D – SECURITÉ, HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT 23

1. SIGNALISATION ET SÉCURITÉ SUR LE CHANTIER 23
2. PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 23
3. HYGIÈNE, GESTION DES NUISANCES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 24

PARTIE E – COMMUNICATION ET VALORISATION 25

ANNEXE 1 : MÉTHODE DE DÉCAPAGE 26

ANNEXE 2 : MÉTHODE DE FOUILLE 28

ANNEXE 3 : MÉTHODE DE TRAITEMENTS DES DONNÉES 30

ANNEXE 4 : PROPOSITION DE PLANNING GÉNÉRAL 32

ANNEXE 5 : CV DES PRINCPAUX INTERVENANTS 34

ANNEXE 6 : AGRÉMENT DE L'OPÉRATEUR 66

PARTIE A - DONNÉES GÉNÉRALES

Réalisation de fouilles archéologiques préventives à TOULON – Projet Chalucet
Objet de la consultation : Réalisation d'une fouille d'archéologie préventive préalable à la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur le site de l'ancien hôpital Chalucet à Toulon (83).
Maîtrise d'ouvrage : Établissement Public foncier de Provence-Alpes-Côte-d'Azur 62/64 La Canebière Immeuble Le Noailles – Service marchés 13001 MARSEILLE
Projet d'aménagement : Renouvellement urbain sur le site de l'ancien hôpital Chalucet.
Localisation du site : Site de l'ancien hôpital Chalucet, entre le rue Chalucet et l'avenue Rageot de La Touche
Durée du marché : 27 mois à compter de la notification. Préparation : 0,5 mois Fouille : 2,5 mois Post-fouille : 24 mois
Emprise concernée par les travaux archéologiques : - Superficie : 3200 m^2 ; - Références cadastrales : CP 213.
Arrêté prescrivant les fouilles archéologiques : Arrêté préfectoral n° 2016-77 du 22 février 2016.
Pièces de la candidature : - 01. Courrier d'accompagnement - 02. DC1 - 03. DC2 - 04. Atestations fiscales, bancaires et d'assurance - 05. Présentation de l'entreprise - 06. Liste des travaux réalisés par l'entreprise ces 5 dernières années - 07. Agrément de l'opérateur - 08. Qualification QUALIBAT ***Pièces de l'offre :*** - 01. Acte d'engagement - 02. Mémoire technique - 03. DPGF

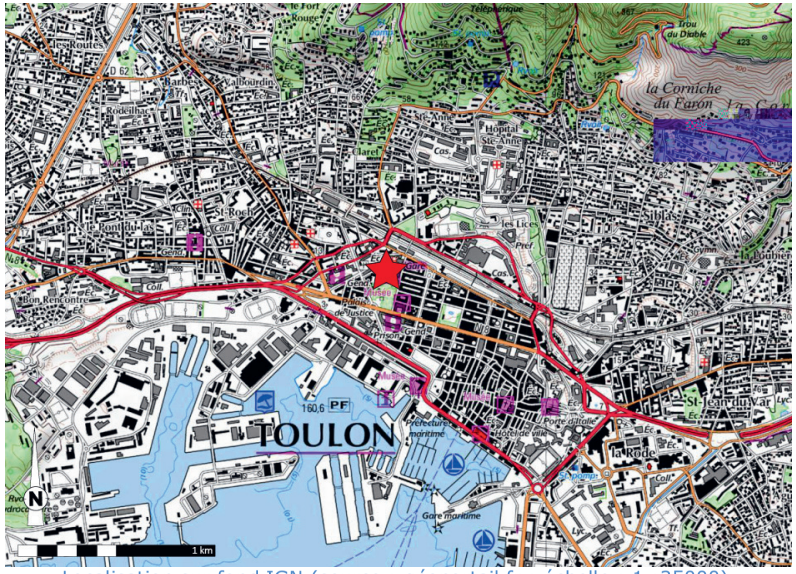

Localisation sur fond IGN (source : géoportail.fr ; échelle : 1 :25000).

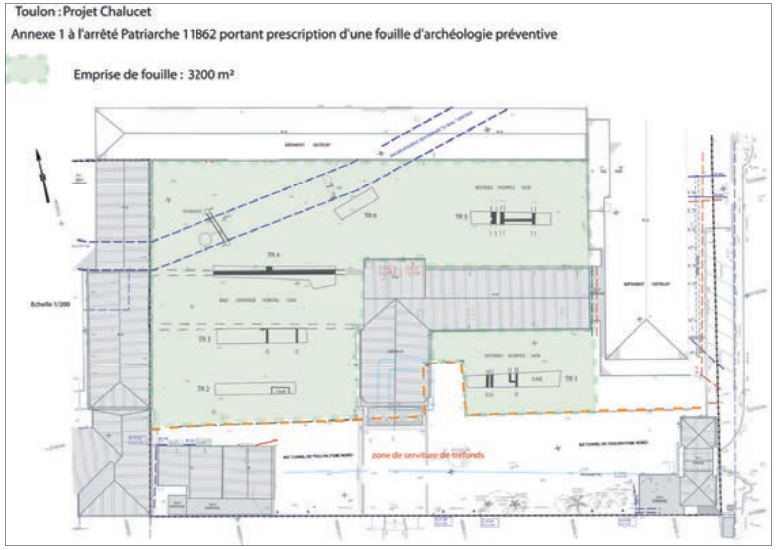

Plan de l'emprise de fouille annexé au cahier des charges de l'arrêté 2016-77.

PARTIE B – PROTOCOLE SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION

1. Contexte historique et archéologique

Toulon, aujourd'hui chef-lieu du département du Var, est situé au fond d'une baie protégée par deux avancées de terre. Cette situation géographique explique son occupation dès l'antiquité comme son usage militaire moderne.

La présence d'une agglomération antique est probable à partir du milieu du Ier siècle av. JC, encore les témoignages archéologiques de cette période sont-ils relativement rares. L'agglomération antique – *Telo Martius* - est attestée dans la deuxième moitié du Ier siècle apr. J.-C., tant par les sources écrites que par les importantes modifications du paysage occasionné à cette période par l'expansion de l'agglomération (espace gagné sur la mer, aménagement de quais, etc.). Le site est par la suite occupé de façon continue jusqu'à l'Antiquité tardive, les limites géographiques de son emprise urbaine restant toutefois mal connues.

La situation de Toulon durant le haut Moyen-Âge est difficile à préciser : l'agglomération, moins importante que celle de l'antiquité et probablement peu peuplée, semble se limiter au centre médiéval, autour de la cathédrale. L'abandon à cette période d'une partie de l'agglomération Antique, dont une partie des élévations sont réutilisées au Moyen-Âge, est attesté par l'archéologie. La ville, qui correspond alors au centre historique actuel, est ceinte de rempart entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle. La ville du XIVe siècle, mieux connue par la documentation médiévale, est toutefois située à bonne distance au sud-est du site de l'hôpital Chalucet. Le développement des fortifications accompagne ensuite l'évolution démographique, économique et militaire, de Toulon, avec une seconde enceinte à la fin du XVIIe siècle. La ville et son enceinte s'étendent alors vers l'Ouest, particulièrement suite aux importantes modifications décidées par Vauban : nouvelle enceinte bastionnée, édifices militaires protégeant la rade, détournement des cours d'eau (Las à l'Est, Eygoutier à l'Ouest).

C'est en périphérie de cette ville en expansion, devenu Arsenal de la Marine Royale, que s'installe en 1678 l'hospice de la Charité, fondé par testament par Messire Jean de Gautier, pour accueillir les vieillards pauvres. L'hospice, construit contre une chapelle préexistante (Saint-Roch) est effectif à partir du 1er mai 1679. En 1684 l'évêque de Toulon Armand Louis Bonin de Chalucet, neveu du cardinal de Richelieu, transforme le modeste hospice en Hôtel-Dieu : l'érection du nouvel ensemble architectural commence en 1694.

L'Hôtel-Dieu, devenu bien national en 1789 et utilisé comme hôpital militaire, est rétabli dans ses fonctions d'assistance aux pauvres en 1795. En 1852 commence la construction d'une nouvelle enceinte urbaine englobant les faubourgs et créant de nouveaux quartiers urbains. L'hospice se retrouve alors *intra-muros*. La transformation et l'agrandissement de l'hôtel-Dieu préexistant sont décidés en 1853, en parallèle de ce réaménagement urbain.

Le nouvel Hôtel-Dieu, ensuite Hôpital Chalucet, accueille ses premiers patients en 1854 et, malgré la destruction d'une partie des bâtiments par un bombardement en 1944, fonctionne jusqu'à la fin du XXe siècle.

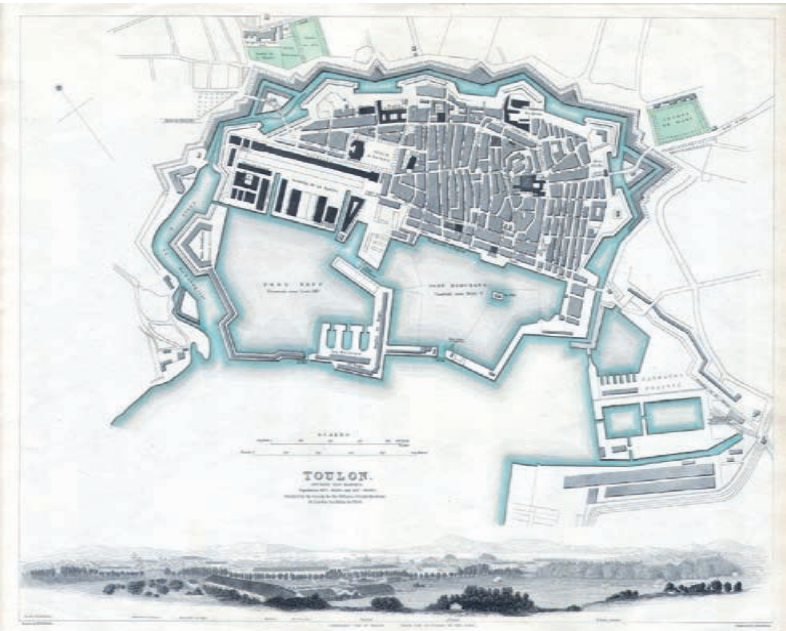

Plan de la ville de Toulon en 1840.

2. Éléments acquis lors des diagnostics

Deux diagnostics ont été menés sous la direction de Philippe Chapon (Inrap) en avril 2014 (partie sud du site) et en novembre 2015 (partie nord). Seule la première tranche de diagnostic, d'une emprise au sol de 14 775 m², a livré des

vestiges archéologiques notables. Le diagnostic s'est en outre appuyé sur une étude documentaire et cartographique conséquente.

Le diagnostic a permis la mise en évidence de l'aile ouest, détruite, de l'Hôtel-Dieu érigé en 1853 : murs maçonnés, niveaux de sol, etc. Il s'agit d'une aile accolée à la chapelle, symétrique à celle conservée en élévation, et dont l'emprise au sol est par ailleurs connue par l'iconographie du XIXe siècle. Des constructions plus tardives ont également pu être observées autour du bâtiment.

Un autre ensemble de bâtiments a été observé de part et d'autre de l'aile conservée, entre 0,60 et 0,80 m de profondeur. Ces bâtiments, arasés, correspondent aux édifices détruits lors de la construction de 1853. Il s'agit probablement de l'ensemble architectural érigé à la toute fin du XVIIe siècle par l'évêque Chalucet. Ces vestiges sont relativement bien conservés puisqu'outre les maçonneries, des niveaux de sol (pavage et chape de mortier) ont pu être observés.

Le diagnostic a également permis d'observer d'importants travaux de nivellement et de remblaiement sur le site. Le substrat a été observé à 1 m de profondeur dans l'un des sondages tandis qu'un sondage d'une profondeur de 2 m n'a pas permis d'atteindre les couches géologiques.

3. Objectifs scientifiques

Malgré le maintien, sur une longue durée, des mêmes fonctions sociales et hospitalières sur le site, les problématiques scientifiques qu'il soulève sont multiples.

Étant donné la relative abondance documentaire des fonds hospitaliers conservés aux archives départementales du Var, et l'iconographie ancienne dont bénéficie Toulon, le récolement cartographique et parcellaire peut être identifié comme un premier objectif de l'opération. Outre sa fonction hospitalière, le site est marqué par l'évolution urbaine de Toulon. Ainsi une mise en relation avec les circulations, les fortifications et le maillage urbain moderne, pourra être menée en confrontant les éléments archéologiques aux contextes urbains et périurbains.

L'importance des remblais observés lors du diagnostic permet également de poser la question des modifications topographiques anciennes du site. L'hypothèse proposée d'aménagements liés à la construction de l'Hotel-Dieu à la fin du XVIIe siècle ne permet pas d'exclure d'autres hypothèses, liées notamment aux aménagements topographiques de la périphérie urbaine dans le cadre des

réaménagements militaires du XVIIe siècle. La question des adductions d'eau anciennes (le Béal de Bonafé), malgré l'absence de témoignages archéologiques lors du diagnostic, reste également posée.

L'objectif principal de l'opération archéologique sera la caractérisation des établissements successifs, et plus particulièrement de ceux de XVIIe siècle. L'occupation du site avant la construction 1694 reste largement méconnue, malgré la mention d'édifices antérieurs (hospice de la Charité de 1678, chapelle Saint-Roch). Les multiples fonctions de l'Hôtel-Dieu moderne, à la fois hôpital, lieu d'accueil et de cloisonnement des exclus du corps social, devront être confrontées au dispositif architectural mis au jour, dans la mesure où les vestiges le permettent.

Les résultats scientifiques de l'opération seront mis en perspective avec les fouilles d'autres établissements du même type à Beauvais (Deasachy 1991) au Puy-en-Velay (Navetat 2009) ou encore à Lyon (fouille en cours du Service d'Archéologie municipal). Des problématiques communes sur les établissements hospitaliers modernes et leur relation à l'urbanisation – comme fait social et politique – traversent l'ensemble de ces sites.

4. La phase de fouille (acquisition des données)

La fouille sera conduite pour une durée de **2,5 mois**. Elle devra permettre d'atteindre les objectifs fixés par la prescription et définis par le cahier des charges du Service régional de l'archéologie de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, annexé à l'arrêté préfectoral n° 2016-77 du 22 février 2016.

L'équipe d'archéologues devra constamment optimiser son mode d'intervention et l'adapter à la nature et à la densité des vestiges, en conciliant et en respectant les objectifs fixés par la prescription, les délais et les mesures de sécurité.

Le Conservateur régional de l'archéologie et son représentant, ainsi que le maître d'ouvrage seront informés de manière hebdomadaire par messagerie électronique, de l'état d'avancement de l'opération de terrain. Le Conservateur régional de l'archéologie sera en outre immédiatement avisé de toute découverte archéologique majeure.

4.1. La préparation : recherche documentaire

Préalablement au démarrage de l'opération de terrain, une première phase de recherche documentaire sera réalisée afin de collecter l'ensemble des plans anciens disponibles. Les sources potentielles sont les suivantes :

- archives départementales ;
- archives municipales ;
- archives militaires (centre d'archives de la Marine).

Ces plans seront intégrés à un SIG qui servira de base à la réalisation du plan masse au cours de la fouille. Il permettra l'attribution rapide des aménagements mis au jour pendant la fouille, que ce soit l'Hospice de la Charité, à l'Hôtel-Dieu ou a tout autre aménagement éventuel.

4.2. Le décapage

- **<u>Données techniques</u>**

- *Superficie* : 3200 m^2 ;
- *Profondeur moyenne d'apparition des vestiges* : 0,80 m ;
- *Estimation du volume des déblais* : 2560 m^3 ;
- *Lieu de stockage envisagé* : sur place ;
- *Méthode* : jet de pelle.

- **<u>Méthodologie (annexe 1)</u>**

Un décapage extensif sera réalisé sur toute la surface prescrite, soit 3200 m^2, à l'aide de deux pelles mécaniques de 20 tonnes équipée d'un godet de curage et placée sous la surveillance de deux archéologues, dans le respect des conditions de sécurité (port des EPI, distance minimale avec les engins). Les terres seront décapées par passes de quelques centimètres, jusqu'à l'apparition des vestiges. Ces derniers feront rapidement l'objet d'un nettoyage manuel, d'un enregistrement, d'une photographie en plan et d'une première levée topographique. Cet enregistrement préliminaire permettra la réalisation d'un premier plan masse à l'issue du décapage.

Des sondages (ponctuels ou transects) permettrons de compléter le décapage dans le but de guider les choix d'intervention archéologique et de bénéficier de premiers éléments géomorphologiques (recouvrement, stratigraphie, troncatures, micro-topographie).

L'évacuation des déblais sera faite en continu durant toute la durée du décapage. Les stocks seront situés sur les parcelles situées en périphérie de l'emprise (à définir en accord avec l'aménageur), et seront gérés quotidiennement.

4.3. La fouille

Conformément au cahier des charges, la fouille sera réalisée exhaustivement et d'un seul tenant sur l'ensemble de l'emprise (annexe 2).

- **À l'échelle de la structure**

On respectera le protocole suivant pour le traitement de chaque structure :

- *Traitement en plan* : nettoyage, photographie, relevé graphique ;
- *Traitement en coupe* : fouille de la première moitié ou de sondages, photographie(s), relevé(s) graphique(s) ;
- *Documentation* : descriptions morphologique et métrologique, position stratigraphique ;
- *Levée topographique définitive* : levée des points d'axe utilisés pour la réalisation des relevés graphiques (x, y, z) ;
- *Traitement intégral (si nécessaire)* : vidange intégrale de la structure, réalisation de prélèvements sédimentaires, mise à jour de la documentation écrite et graphique.

- **À l'échelle du site**

Ce traitement individuel de chaque structure archéologique s'accompagnera d'observations à l'échelle du site :

- *Traitement en plan* : identification des ensembles cohérents et des espaces ;
- *Traitement en coupe* : réalisation de coupes afin d'identifier les grandes phases d'aménagement du site.

- **Utilisation de la mini-pelle**

Une mini-pelle mécanique de 8 tonnes sera sollicitée dans les cas suivants :

- Décapages complémentaires ;
- Fouille de structures volumineuses ;
- Coupes dans les maçonneries.

L'utilisation de la mini-pelle sera faite en concertation avec le Service régional de l'Archéologie et sera toujours employée en assistance de la fouille manuelle.

- **Cas particuliers**

Le site de l'hôpital Chalucet conduira plus spécifiquement à la fouille de deux types de structures : les maçonneries et les niveaux de sol. Par ailleurs, le potentiel funéraire de ce secteur n'étant pas à exclure, nous présentons également ci-dessous la méthodologie pour la fouille de sépultures à inhumation.

- *Les maçonneries*

Les maçonneries feront l'objet d'un nettoyage soigné et d'un relevé au « pierre à pierre » en utilisant les techniques appropriées à l'importance du travail (relevé graphique manuel ou photogrammétrie). Des démontages seront effectués ponctuellement afin d'étudier le phasage des constructions. Les matériaux (appareil, mortier…), leur mise en œuvre, les négatifs, les remplois, les traces de taille, les césures et les liaisons seront documentés et enregistrés en vue de caractériser les aspects techniques de la construction. Des prélèvements de mortier pourront être effectués en tant que de besoin.

- *Les niveaux de circulation et de sols*

Les niveaux de circulation et de sols seront fouillés manuellement et étudiés avec soin, par tronçons en fonction de leur étendue. Selon la pertinence, un carroyage pourra être mis en place afin de permettre un repositionnement du mobilier dans l'espace. De même, une levée topographique des objets isolés pourra être réalisée. Des coupes régulières seront réalisées afin, d'une part, de documenter la mise en œuvre des sols, et d'autre part de position ces aménagements dans la stratigraphie générale du site.

- *Les sépultures à inhumation*

Les sépultures éventuelles seront dégagées en plan et photographiées à leur niveau d'apparition. La fouille de la fosse sépulcrale pourra se faire en plan ou en coupe selon les cas (nécessité ou non de relever la stratigraphie du comblement en coupe à voir sur le terrain). Dans les deux cas, le dégagement du squelette et des éléments constitutifs de la tombe sera réalisé conjointement à la compréhension globale du dispositif funéraire (fosse, aménagement non pérenne…). Les dépôts (squelette, mobilier) feront l'objet de photographies zénithales afin d'être vectorisés par la suite. Les relevés en plan et en coupe des fosses seront réalisés sur le terrain. Divers prélèvements seront effectués si leur analyse peut s'avérer utile à la compréhension des vestiges. Le prélèvement des squelettes se fera selon le protocole établi par un archéo-anthropologue (position du squelette, des os, cotations…) afin de comprendre les processus taphonomiques (H. Duday, F. Blaizot).

4.4. Gestion du mobilier

Le mobilier sera systématiquement prélevé et enregistré par Fait, US et éventuellement sondage. Le tri sera fait sur place en fonction des matériaux (céramique, ossements, métal, matériaux de construction). Les objets isolés (monnaies, ossements en connexion anatomique, céramiques écrasées en place…) découverts en contexte seront associés à un point topographique géoréférencé.

4.5. Données paléoenvironnementales

La prise en compte des données paléoenvironnementales est envisagée de deux manières :

- **Intervention d'un géomorphologue**

Cette intervention aura pour but l'analyse des logs stratigraphiques réalisés lors du décapage, et de documenter l'histoire naturelle et anthropique du site (recouvrement, stratigraphie, troncatures, micro-topographie).

- **Prélèvements sédimentaires**

Les prélèvements pourront être réalisés, en fonction de la qualité des contextes, pour permettre la réalisation d'analyses carpologiques, palynologiques ou chimiques.

4.6. Enregistrement des données de terrain

- **Documentation écrite**

Les données de terrain seront enregistrées sur tablette numérique à l'aide d'une base de données relationnelle développée sous le logiciel Filemaker Pro. Cette base de données permettra l'enregistrement et la description des Faits, des US, des ensembles, des sondages, du mobilier et des prélèvements. Elle permettra également de lister la documentation réalisée (liste des minutes, des photographies numériques et des points topographiques). Ces données seront exportées quotidiennement sur une base centrale qui fera l'objet de sauvegardes régulières. Sur demande, une version papier, sous forme de listings ou de fiches, peut également être réalisée.

Toutes ces données feront l'objet d'un contrôle de cohérence et de forme réguliers.

- **Documentation graphique**

Les relevés de terrain seront réalisés sur papier millimétré ou sur calque (A4 ou A3), numérotés dans l'ordre de leur création. Les photographies seront réalisées à l'aide d'un appareil numérique compact (pour les photographies de travail) ou reflex (pour les photographies publiables).

Les structures feront l'objet de relevés topographiques, d'un plan et d'une coupe au 1:20 (ou au 1:10 et 1:50 suivant les dimensions de la structure). Les coupes géomorphologiques ou stratigraphiques feront également l'objet d'un relevé.

L'ensemble des plans de détail sera intégré au plan général des vestiges. Les coupes serviront à la compréhension de chacune des structures : nature, mode de construction et phases d'occupation.

Chaque structure ou ensemble sera également documenté par des photographies générales et de détail (plan et coupe). Leur inventaire détaillé sera fourni dans le rapport d'opération. En cas de nécessité, des photographies d'ensemble pourront être réalisées à l'aide de moyens adaptés (drone, ballon ou nacelle).

5. La phase de post-fouille (traitement des données)

Le traitement des données débutera à l'issue de la phase de terrain, et sera réalisé dans les locaux de l'opérateur. Pour cette mission, l'opérateur disposera d'un délai maximal de **24 mois** à partir de la date figurant sur l'attestation de libération des terrains délivrée par le préfet de région.

De façon générale, on s'attachera à développer des collaborations avec l'ensemble des instituts de recherche travaillant sur les périodes et les problématiques scientifiques rencontrées sur le site.

Dès la fin de la phase terrain, une feuille de route sera établie par le responsable d'opération, qui assurera la coordination de l'ensemble des études et analyses et de la rédaction du rapport. Elle sera définie en concertation avec le Service Régional, sur la base des attendus de la prescription et des résultats de l'opération. Elle fera apparaître l'ensemble des intervenants et leur rôle (adjoints, spécialistes, topographe, etc.).

5.1. Consolidation des données

Les données enregistrées dans la base de données seront vérifiées, que ce soit en terme de fond (cohérence, interprétation…) que de forme (orthographe, syntaxe…).

Les relevés seront également vérifiés (points topographies, altitudes, numérotations…) et intégralement mis au net sous le logiciel Adobe Illustrator pour ensuite intégrer le plan masse. Celui-ci sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de la post-fouille (intégration des minutes en plan, création

d'ensembles, phasage…). Si nécessaire, un SIG sera mis en place afin de faciliter le traitement des données (répartition du mobilier, outils statistiques…).

5.2. Gestion du mobilier et des prélèvements

Le mobilier archéologique (céramique, faune, matériaux de construction…) sera intégralement lavé, séché, conditionné selon les normes éditées par le service régional d'archéologie et inventorié avant d'être réparti entre les différents spécialistes.

Après sélection, les prélèvements sédimentaires seront tamisés selon un protocole permettant un premier tri des éléments organiques (flottation + tamisage classique), puis séchés et conditionnés. En fonction des résultats de ce tamisage, plusieurs types d'études pourront être envisagés (carpologie, anthracologie, malacologie). Les éventuels prélèvements destinés à une étude palynologique seront conservés au réfrigérateur jusqu'à l'étude.

5.3. Études spécialisées

Les études de mobilier seront réalisées par des spécialistes de chaque catégorie. On s'attachera plus particulièrement à réaliser l'étude exhaustive des catégories suivantes :

- Céramique : Magali Gary ;
- Faune : Sylvain Foucras ;
- Matériaux de construction : Alexandre Polinski;
- Os humains (le cas échéant) : Audrey Baradat.

Pour le reste, l'étendue et l'exhaustivité des autres études sera définie en fonction de leur pertinence.

5.4. Analyses archéométriques

Des analyses radiocarbone pourront également être réalisées pour les structures pas ou mal datées par le mobilier. On fera réaliser ces analyses en priorité sur les ossements, les graines, et éventuellement les charbons de bois après sélection par un anthracologue pour éviter la datation de vieux bois.

5.5. Synthèse scientifique

Sur la base des données enregistrées sur le terrain et consolidées en post-fouille, la synthèse scientifique poursuivra les objectifs suivants (annexe 3):

- Phasage du site

Le phasage du site sera réalisé en fonction des données stratigraphiques, des études de mobilier et des éventuelles datations archéométriques ;

- Description et analyse des structures

Pour chaque phase identifiée, l'analyse des structures permettra de cerner les traits marquants pour chaque phase, les grandes tendances dans l'organisation du site et l'évolution des modes de construction ;

- Recherche documentaire et bibliographique

Une nouvelle recherche documentaire pourra compléter la première réalisées préalablement à la fouille, notamment dans le but de collecter des données iconographiques permettant de mettre évidence l'adéquation des ces archives avec les résultats archéologiques.

- Synthèse

Rédaction d'une synthèse générale, comprenant la mise en contexte géographique et historique et en soulignant l'apport du site à l'histoire régionale. Deux échelles d'analyse seront privilégiées :

- *L'échelle du site* : mise en évidence des grandes phases de construction et de l'évolution des modes de mise en œuvre ;
- *L'échelle de la ville* : intégration et impact de l'Hospice, l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital dans l'urbanisme de Toulon, notamment en rapport avec la construction et le démantèlement de l'enceinte Vauban.

5.6. Mise en forme et édition du rapport

Mise en forme et édition du rapport, selon les normes fixées par l'arrêté du 27 septembre 2004 et publiées au Journal Officiel le 14 octobre 2004, et en fonction de recommandations du service régional d'archéologie.

Le Rapport Final d'Opération sera remis en huit exemplaires et un reproductible informatique au format Adobe Acrobat (format pdf) ainsi que les sources au service régional de l'Archéologie. Il sera accompagné de la notice d'opération scientifique adressée au format numérique (rtf), et destinée à une parution en ligne sur le site de la revue AdlFI, Archéologie de la France, Informations.

5.7. Conditionnement et archivage

L'ensemble du mobilier fera l'objet d'un processus de conservation, de conditionnement et d'inventaire conforme aux préconisations du Service Régional de l'Archéologie (Protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique annexé au cahier des

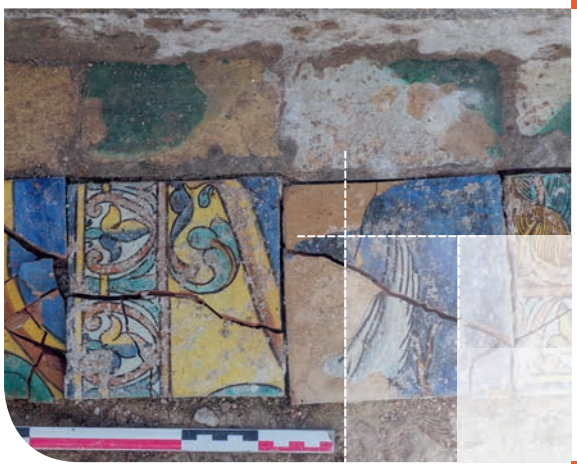

2

Textes et figures

› *Textes*

1 - PRÉSENTATION

1.1 État des connaissances en amont de l'opération

1.1.1 Contexte historique et archéologique

Toulon, aujourd'hui chef-lieu du département du Var, est situé au fond d'une baie protégée par deux avancées de terre. Cette situation géographique explique son occupation dès l'antiquité comme son usage militaire moderne.

La présence d'une agglomération antique est probable à partir du milieu du Ier siècle av. J.-C., encore les témoignages archéologiques de cette période sont-ils relativement rares. L'agglomération antique — *Telo Martius* — est attestée dans la deuxième moitié du Ier siècle apr. J.-C., tant par les sources écrites que par les importantes modifications du paysage occasionné à cette période par l'expansion de l'agglomération (espace gagné sur la mer, aménagement de quais, etc.). Le site est par la suite occupé de façon continue jusqu'à l'Antiquité tardive, les limites géographiques de son emprise urbaine restant toutefois mal connues.

La situation de Toulon durant le haut Moyen Âge est difficile à préciser : l'agglomération, moins importante que celle de l'antiquité et probablement peu peuplée, semble se limiter au centre médiéval, autour de la cathédrale. L'abandon à cette période d'une partie de l'agglomération antique, dont une partie des élévations sont réutilisées au Moyen Âge, est attesté par l'archéologie. La ville, qui correspond alors au centre historique actuel, est ceinte de rempart entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle. La ville du XIVe siècle, mieux connue par la documentation médiévale, est toutefois située à bonne distance au sud-est du site de l'hôpital Chalucet. Le développement des fortifications accompagne ensuite l'évolution démographique, économique et militaire, de Toulon, avec une seconde enceinte à la fin du XVIIe siècle. La ville et son enceinte s'étendent alors vers l'Ouest, particulièrement suite aux importantes modifications décidées par Vauban : nouvelle enceinte bastionnée, édifices militaires protégeant la rade, détournement des cours d'eau (*Las* à l'Est, *Eygoutier* à l'Ouest).

C'est en périphérie de cette ville en expansion, devenu Arsenal de la Marine Royale, que s'installe en 1678 l'hospice de la Charité, fondé par testament par Messire Jean de Gautier, pour accueillir les vieillards pauvres. L'hospice est effectif à partir du 1er mai 1679. En 1684 l'évêque de Toulon Armand Louis Bonin de Chalucet, neveu du cardinal de Richelieu, transforme le modeste hospice en Hôtel-Dieu : l'érection du nouvel ensemble architectural commence en 1694.

L'Hôtel-Dieu, devenu bien national en 1789 et utilisé comme hôpital militaire, est rétabli dans ses fonctions d'assistance aux pauvres en 1795. En 1852 commence la construction d'une nouvelle enceinte urbaine englobant les faubourgs et créant de nouveaux quartiers urbains. L'hospice se retrouve alors *intra-muros*. La transformation et l'agrandissement de l'hôtel-Dieu préexistant sont décidés en 1853, en parallèle de ce réaménagement urbain.

Le nouvel Hôtel-Dieu, ensuite Hôpital Chalucet, accueille ses premiers patients en 1854 et, malgré la destruction d'une partie des bâtiments par un bombardement en 1944, fonctionne jusqu'à la fin du XXe siècle.

1.1.2 Résultats du diagnostic

Deux diagnostics ont été menés sous la direction de Philippe Chapon (Inrap) en avril 2014 (partie sud du site) et en novembre 2015 (partie nord). Seule la première tranche de diagnostic, d'une emprise au sol de 14775 m², a livré des vestiges archéologiques notables. Le diagnostic s'est en outre appuyé sur une étude documentaire et cartographique conséquente.

Le diagnostic a permis la mise en évidence de l'aile ouest, détruite, de l'Hôtel-Dieu : murs maçonnés, niveaux de sol, etc. Il s'agit d'une aile accolée à la chapelle, symétrique à celle conservée en élévation, et dont l'emprise au sol est par ailleurs connue par l'iconographie du XIXe siècle. Des constructions plus tardives ont également pu être observées autour du bâtiment.

Un autre ensemble de bâtiments a été observé de part et d'autre de l'aile conservée, entre 0,60 et 0,80 m de profondeur. Ces bâtiments, arasés, correspondent aux édifices détruits lors de la construction de 1854. Ces vestiges sont relativement bien conservés puisqu'outre les maçonneries, des niveaux de sol (pavage et chape de mortier) ont pu être observés.

Le diagnostic a également permis d'observer d'importants travaux de nivellement et de remblaiement sur le site. Le substrat a été observé à 1 m de profondeur dans l'un des sondages tandis qu'un sondage d'une profondeur de 2 m n'a pas permis d'atteindre les couches géologiques.

1.1.3 Objectifs de la fouille

Malgré le maintien, sur une longue durée, des mêmes fonctions sociales et hospitalières sur le site, les problématiques scientifiques qu'il soulève sont multiples.

Étant donné la relative abondance documentaire des fonds hospitaliers conservés aux archives départementales du Var, et l'iconographie ancienne dont bénéficie Toulon, le récolement cartographique et parcellaire peut être identifié comme un premier objectif de l'opération. Outre sa fonction hospitalière, le site est marqué par l'évolution urbaine de Toulon. Ainsi une mise en relation avec les circulations, les fortifications et le maillage urbain moderne, pourra être menée en confrontant les éléments archéologiques aux contextes urbains et périurbains.

L'importance des remblais observés lors du diagnostic permet également de poser la question des modifications topographiques anciennes du site. L'hypothèse proposée d'aménagements liés à la construction de l'Hôtel-Dieu à la fin du XVIIe siècle ne permet pas d'exclure d'autres possibilités, liées notamment aux aménagements topographiques de la périphérie urbaine dans le cadre des réaménagements militaires du XVIIe siècle. La question des adductions d'eau anciennes (le Béal de Bonafé), malgré l'absence de témoignages archéologiques lors du diagnostic, reste également posée.

L'objectif principal de l'opération archéologique sera la caractérisation des établissements successifs, et plus particulièrement de ceux de XVIIe siècle. L'occupation du site avant la construction de 1694 reste largement méconnue, malgré la mention d'édifices antérieurs (hospice de la Charité de 1678, chapelle Saint-Roch). Les multiples fonctions de l'Hôtel-Dieu moderne, à la fois hôpital, lieu d'accueil et de cloisonnement des exclus du corps social, devront être confrontées au dispositif architectural mis au jour, dans la mesure où les vestiges le permettent.

Les résultats scientifiques de l'opération seront mis en perspective avec les fouilles d'autres établissements du même type notamment à Lyon[1]. Des problématiques communes sur les établissements hospitaliers modernes et leur relation à l'urbanisation — comme fait social et politique — traversent l'ensemble de ces sites.

1. Fouille du Service d'Archéologie municipal de Lyon, rapport à paraître

1.2 Méthodologie de l'intervention

1.2.1 Méthodologie de terrain

» *1.2.1.1 Mise en place du Chantier*

Une base-vie, composée d'un container, de deux vestiaires, d'un bureau et de toilettes, a été installée au sud-est du site, sur la plateforme située entre le cyprès[2] et le bâtiment d'accueil de l'hôpital (bâtiment désaffecté). Ce bâtiment a en outre servi de stockage pour le mobilier archéologique durant la fouille ainsi que d'espace de lavage du mobilier lorsque la météo limitait les possibilités de déploiement de l'équipe sur le terrain.

Les emprises de fouilles ont été ceintes d'une clôture composée de piquets porte-lanterne et de rubalise ou d'un grillage de signalisation orange, interdisant l'accès aux zones de fouilles. Le site était en outre fermé par les anciennes grilles et portails de l'hôpital et par les grilles *Heras* en place depuis le chantier de démolition. Les signalisations ont été renforcées à l'occasion des visites de personnes extérieures à l'équipe, particulièrement lors des visites scolaires (*cf. infra*)

» *1.2.1.2 Moyens humains*

L'intervention archéologique a eu lieu du 17 octobre au 23 décembre 2016, soit une durée de dix semaines. L'effectif de l'équipe a été :

- de quatre personnes durant les trois premières semaines correspondant à la phase de décapage, du 17 octobre au 4 novembre,
- de sept personnes à partir de la quatrième semaine, du 7 novembre au 2 décembre.
- de huit personnes durant les trois dernières semaines de la phase de terrain, du 5 au 22 décembre.

Cette présence a été complétée par sept passages d'une journée de Guilhem Turgis, topographe d'Archeodunum.

» *1.2.1.3 Secteurs de fouille*

Afin de faciliter le repérage et la documentation des structures sur le terrain, l'emprise du chantier a été subdivisée en trois secteurs géographiquement séparés par les bâtiments ou par des aménagements de réseaux contemporains.

- Le secteur 1 est situé au sud-est de l'emprise, dans l'angle formé par l'aile est de l'hôpital au Nord et par la chapelle à l'ouest. Il représente un rectangle de 27,8 m de longueur est-ouest par 14,30 m de largeur nord-sud, amputé de la zone occupée au Sud-ouest par les cuves à fioul.
- Le secteur 2 est situé au nord-est du site. Son décapage et celui du secteur 3 sont continus. La séparation entre ces deux ensembles est formée par un ensemble de réseaux contemporain d'orientation nord-sud et par la présence de deux caves en béton. Ces éléments occupent l'ensemble de la stratigraphie entre le terrain géologique et les niveaux de circulation de la fin du XXe siècle, occasionnant une rupture stratigraphique entre les deux secteurs. Le secteur 2 est un rectangle de 30 m de longueur est-ouest pour 15,40 m de largeur nord-sud. Son emprise est amputée par les zones de sécurités conservées autour des trois platanes.

2. Cyprès de Louisiane (Taxodium distichum) planté en 1797.

» Le secteur 3 représente la moitié ouest de l'emprise. Son emprise est de 45,50 m de longueur nord-sud pour 31,80 m de largeur est-ouest. Suite à la découverte d'une pollution au mercure, une zone d'environ 4 m par 2 m a été exclue, avec l'accord du SRA, de l'emprise de fouille au sud du mur gouttereau nord de l'ancien hôtel-Dieu. Cette zone d'exclusion a été recouverte d'une bâche et d'une signalétique orange (marquage de chantier).

» *1.2.1.4 Décapage*

L'ensemble de la surface prescrite par le Service Régional de l'Archéologie, représentant une superficie de 3 200 m², a fait l'objet d'un décapage mécanique à l'aide d'une pelle hydraulique chenillée de 20 tonnes, munies d'un godet lisse de curage d'une largeur de deux mètres. Les dalles bétonnées et les niveaux d'enrobés de la cour et de l'ancien parking ont préalablement été disqués. Le décapage a duré huit jours répartis sur les deux premières semaines de l'opération. Il a été effectué jusqu'au niveau d'apparition des structures situées sous une hauteur de remblais contemporains variable d'un point à l'autre de l'emprise, entre 0,20 et 2,00 m. Cette hauteur varie notamment du Nord au sud, suivant le pendage du terrain naturel, accentué par les aménagements successifs du site. Les sédiments ont été évacués à l'aide d'une seconde pelle mécanique et ont été stockés en limite des emprises de la fouille.

Le décapage a été ralenti par la présence de nombreux réseaux enterrés liés à l'hôpital contemporain, ainsi que par la présence d'un ensemble de solins en béton situés immédiatement sous les niveaux de circulations du XXe siècle. Ces derniers, particulièrement massifs, n'ont pu être extraits de l'emprise de fouille. Une partie d'entre eux sont en outre coulés immédiatement sur les maçonneries et niveaux de sols anciens.

Plusieurs surfaces ont été exclues de l'emprise durant le décapage avec l'accord du Service régional de l'archéologie :

» Un espace d'environ un mètre a été conservé à l'aplomb des bâtiments afin de ne pas risquer une fragilisation des fondations. Ces zones sont en outre perturbées par de nombreux réseaux contemporains.

» Trois platanes situés au nord (secteur 2) ont été conservés après échange avec le SRA et la maitrise d'ouvrage.

» Deux espaces, situés en limite sud des secteurs 1 et 2 ont été exclus de l'emprise en raison de la présence de cuves à fioul enterrées.

Une mini pelle a été déployée à partir de la septième semaine et durant trois semaines afin d'effectuer une série de coupes complémentaire dans les secteurs 1 et 2, ainsi que pour effectuer un redécapage mécanique de la partie sud du secteur 3.

» *1.2.1.5 L'enregistrement des données*

L'enregistrement des données sur le terrain a été effectué sur tablette numérique Asus, dans une base de données *FileMaker Pro.* Chaque secteur de la fouille a été doté d'une tablette et d'une base de données indépendante, les bases de données n'ont été fusionnées que lors de la phase de post-fouille. La sauvegarde des données a été effectuée quotidiennement sur ordinateur, ainsi que celle des photographies de terrains.

L'enregistrement s'est effectué selon un protocole classique, basé sur des Unités Stratigraphiques (US) parfois regroupées en Faits Archéologiques (F). Les Faits Archéologiques ont fait l'objet d'une numérotation continue, dissociée entre les trois secteurs. Les Unités Stratigraphiques liées à un Fait ont été numérotées en fonction du numéro du Fait. Les autres Unités Stratigraphiques, correspondant

essentiellement aux remblais et aux niveaux naturels, ont fait l'objet d'une numérotation rattaché à des Faits virtuels (F.1000, F.2000 et F.3000).

Les US sont soit positives (sédimentaires ou construites, UC) soit négatives (creusement). Plusieurs fiches types ont été créées dans la base de données pour faciliter l'enregistrement des différents types d'US.

Les Faits Archéologiques n'ont pas fait l'objet d'une différenciation de leur intitulé selon leur nature (Trou de poteau, fosse, mur, etc.) et sont désignés indifféremment par la lettre F. Ils sont toutefois, au sein de la base de données, caractérisée par leur nature, permettant de regrouper facilement les Faits similaires.

Les relevés de terrain, coupes stratigraphiques, dessin en plan et relevés pierre à pierre ont tous été exécutés à l'échelle 1/20e. Une couverture photographique de l'ensemble des unités stratigraphiques et des faits archéologiques a été réalisée au fur et à mesure de la fouille. Des photographies d'ensemble du site ont été effectuées. La couverture photographique a été faite avec un appareil photo numérique *Panasonic Lumix DMC-FT5* ou un *Pentax K-30*.

» *1.2.1.6 Méthodologie de prélèvement de la fosse de rejet F.2002 / F.2025 / F.2053*

L'identification, dès la première semaine de décapage, de la fosse dépotoir du secteur 2 a nécessité de définir un protocole particulier au vu du volume de mobilier contenu dans cette structure. Le choix a été fait de créer plusieurs Faits (F.2002, F.2045 et F.2054) au début de la fouille de la structure, ne sachant pas s'il s'agissait d'une fosse unique ou de plusieurs structures. Ces numéros ont par la suite été conservés afin de dissocier le matériel en fonction de sa localisation dans la structure.

Après échange avec le Service Régional de l'Archéologie, le contenu de la fosse a été intégralement prélevé, sédiment compris, et dissocié par Faits/US. L'ensemble a ensuite fait l'objet d'un tamisage à sec systématique sur le terrain. Le mobilier a pu faire l'objet d'un conditionnement par type de mobilier dès la phase terrain. Cette procédure permet d'éviter un biais de sélection durant la fouille et permet de s'assurer de la quasi-exhaustivité du mobilier prélevé.

1.2.2 Exploitation des données en post-fouille

» *1.2.2.1 Traitement des données*

L'ensemble de la documentation de terrain, initialement enregistrée dans le logiciel *FileMaker* a fait l'objet d'une vérification systématique et d'une mise au net pour présentation sous forme de tableau. Des diagrammes stratigraphiques (matrice de Harris) ont été établis sur la base de cette documentation pour les zones présentant une stratigraphie significative. Les relevés de terrain ont été remis au net et vectorisés avec le logiciel *Adobe Illustrator CS6*. La documentation photographique a été traitée avec le logiciel *Adobe Lightroom*, avec intégration des éléments d'identification (numéro de faits archéologiques et/ou d'unités stratigraphiques, description, auteur) dans les métadonnées des fichiers photo. L'indexation des photographies a été effectuée chaque semaine en parallèle de la fouille.

» *1.2.2.2 Traitement du mobilier*

L'ensemble du mobilier mis au jour a été lavé et inventorié. En raison des pollutions identifiées en fin de fouille, des mesures particulières ont dû être prises pour le lavage et l'étude du mobilier conformément aux recommandations du bureau d'analyse (port de gants et de masques, travail en espace ventilé, *cf. vol. III Annexe 3.3*).

Le mobilier a fait l'objet d'une série d'études spécialisées (*cf. infra*) :

- Le mobilier céramique a été étudié par Camille Meunier,
- Le mobilier en verre a été étudié par Aline Colombier-Gougouzian,
- La faune a été étudiée par Sylvain Foucras,
- Les monnaies ont été étudiées par Julien Collombet,
- Le petit mobilier, particulièrement les pipes, a été étudié par Agata Poirot,
- Le mobilier lithique a été étudié par Julia Patouret.

Les matériaux de construction, étudiés par Quentin Rochet, ne font pas l'objet d'un chapitre distinct de la présentation des vestiges. Les résultats de cette étude sont mobilisés tout au long du texte lors de la description des vestiges.

1.3 Communication

Un compte-rendu de chantier hebdomadaire a été envoyé chaque fin de semaine (Bilan en Annexe du présent volume)

Plusieurs visites ont été organisées pendant la phase de fouille, à destination notamment :

- Des chercheurs du Centre Archéologique du Var et du laboratoire LA3M (UMR 7298 Université Aix-Marseille) le jeudi 1er décembre.
- Des écoliers de CM1 et CM2 de l'école Mistral jouxtant le site. Après une présentation du site dans les locaux de l'école, les enfants ont pu bénéficier d'une visite commentée du site ainsi que d'une présentation du mobilier mis au jour.
- Les principaux résultats de l'opération ont pu être communiqués via les services de communication de la ville de Toulon, dans la presse locale ou spécialisée :
- Site de la ville de Toulon, 10 janvier 2017 « Éclairage archéologique sur Chalucet » < https://toulon.fr/actualites/eclairage-archeologique-chalucet >
- La Marseillaise, le 5 février 2017 « *Toulon : des trésors dans les (très) vieilles poubelles* » Laurence Artaud < http://www.lamarseillaise.fr/culture/patrimoine/57157-toulon-des-tresors-dans-les-tres-vieilles-poubelles >
- Var-Matin, le 25 août 2017 « *Chalucet : sur les traces du neveu de Richelieu* » Simon Fontvieille. <http://www.varmatin.com/vie-locale/chalucet-sur-les-traces-du-neveu-de-richelieu-161853 >
- Archéothema.fr, juillet 2017 « *Un témoin du Grand Siècle à Toulon. Les fouilles de l'Ancien Hôpital Chalucet* » Bruno Bioul & Quentin Rochet < http://www.archeothema.com/actualite/un-temoin-du-grand-siecle-a-toulon-les-fouilles-de-lancien-hopital-chalucet.htm >

1.4 Étude documentaire - Quentin Rochet

L'étude archéologique d'une institution hospitalière de la période moderne permet de croiser les découvertes archéologiques avec une documentation d'archive relativement riche et abondante. Le site a donc logiquement fait l'objet, après la fouille, d'une étude historique, bibliographique, archivistique et iconographique. L'accent a été mis, durant cette recherche, sur les éléments permettant d'éclairer les vestiges mis aux jours. L'abondance des sources ne permet pas, dans le cadre de la présente étude, de tendre à l'exhaustivité.

Deux ouvrages ont été particulièrement précieux à la présente étude, sur les aspects historiques et architecturaux, et méritent d'être cités en début du présent chapitre :

» La volumineuse somme *L'hôpital du Moyen Âge à nos jours en France, Histoire et Architecture*, volume des cahiers du patrimoine sous la direction de Pierre-Louis Laget (Laget 2016).

» La thèse de Judith Aziza, *Soigner et être soigné sous l'ancien régime, l'hôtel-Dieu de Marseille aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Aziza 2013). Cette étude permet une mise en perspective du site de Toulon avec un établissement contemporain appartenant à la même aire géographique.

Outre les travaux cités ci-dessus et d'autres, mentionnées dans la bibliographie, le présent chapitre s'appuie sur une série de documents d'archives. Le site de l'ancien Hôpital Chalucet bénéficie d'une abondante documentation, de sa fondation à la fin du XVIIe siècle jusqu'à son abandon définitif à la fin du XXe siècle. Le fonds d'archive des hôpitaux de Toulon, conservé aux archives départementales du Var à Draguignan, comprend 1917 cotes d'archives concernant l'hospice de la Charité ainsi que les autres établissements toulonnais (hôpital Saint-Esprit, la Miséricorde, etc.).

Une semaine a été consacrée au dépouillement de ce fond et à son étude. Trente-six cotes d'archives, sélectionnées en fonction de leur pertinence avec le sujet d'étude, ont été consultées, et permettent de retracer l'histoire de l'hôpital Chalucet, sa construction, son évolution et son fonctionnement. Les cotes consultées conservent notamment :

» les documents fondateurs de l'hôpital de la Charité (testaments, règlements, etc.),

» des notices historiques sur l'hôpital, rédigé entre le XIXe et le XXe siècle,

» les titres de propriété de l'hôpital retraçant la constitution de son capital foncier,

» les documents relatifs aux travaux des XVIIIe et XIXe siècles (visites d'architectes, devis & prix-faits, etc.),

» les registres de délibérations des recteurs,

» les livres des actes et les registres de trésorerie,

» les registres des entrants et de leurs biens, les testaments des patients et leur succession.

Le détail des sources est donné dans la bibliographie du présent volume. Ce bref inventaire montre la richesse du fonds consacré à l'ancien hospice de la Charité et permet d'envisager une étude historique bien plus approfondie de ce site, étude que l'auteur de ces lignes appelle de ses vœux. La thèse de Judit Aziza précédemment citée est une parfaite illustration des possibilités et de l'intérêt que représenterait une telle étude, encore les aspects archéologiques et architecturaux en sont-ils absents en grande partie. D'autres ressources, mobilisées pour l'étude, peuvent être citées. Les représentations cartographiques sont particulièrement abondantes pour Toulon à partir du XVIIIe siècle en raison du rôle militaire de la ville. On peut les classer en trois catégories :

» les cartes militaires, présentant les positions des batteries, garnisons et flottes lors des batailles et sièges de 1707 (guerre de succession d'Espagne), 1744 (guerre de succession d'Autriche) ou 1793 (Révolution),

» les cartes générales de la région, présentant les axes de circulations et les agglomérations,

» les cartes présentant les fortifications de la ville aux XVIIIe puis au XIXe siècle, la plupart du temps sous forme de projets.

Ces cartes n'ont pas vocation à représenter de manière précise et fidèle les parcelles bâties. Le cadastre urbain et les faubourgs de Toulon y sont parfois représentés de manière très schématique et, plus ponctuellement, fantaisiste. Leur observation sérielle permet toutefois d'évacuer les représentations les moins fidèles et d'en titrer des informations sur le secteur concernant l'hôpital. La majorité de ses

cartes sont conservées au Service Historique de la Défense à Toulon (SHD Toulon 1 VH 1831-1830) ou à la BNF (GE C—). Bien que ne participant pas à ce corpus, la carte d'État-Major (1830-1866) consultable sur GéoPortail (IGN) participe de cette même logique cartographique.

1.4.1 Les hospices de Charité, généralités

Durant le Moyen Âge occidental, les établissements hospitaliers, dont les fonctions d'accueil se concentrent sur les deux groupes que forment les malades et les pèlerins, sont dans leur écrasante majorité à la charge du clergé. La dérive amenant à considérer ces établissements comme des bénéfices, dont la fonction rémunératrice prend le pas sur le but initial d'accueil des malades, est une première fois condamnée lors du Concile de Vienne de 1311-1312, qui interdit de donner des hôpitaux comme bénéfices ecclésiastiques (Laget 2016, p.61[3]). Il faut toutefois attendre la fin du siècle suivant pour voir les pouvoirs laïques, particulièrement les autorités communales, se saisir de cette fonction sociale. Ce sont parfois des établissements religieux qui passent ainsi aux mains des autorités laïques, comme à Lyon en 1478 où l'échevinage prend le contrôle de l'Hôtel-Dieu[4]. Le modèle de direction laïque, composé d'un ensemble de recteurs bénévoles choisis parmi les notables de la ville, qui trouvent dans cette fonction un surcroit de prestige, est une constante des Hôtels-Dieu et des hospices de Charité de la période moderne. On retrouve ainsi ce type de direction à Marseille (Aziza 2013) ou à Toulon (AD83 H DEPOT 1-4). Le clergé ne délaisse pas complètement les hôpitaux puisque des places de recteurs sont dans de nombreux établissements réservés aux membres du clergé séculier. Ces derniers, à l'instar des recteurs laïcs, ne sont toutefois pas rémunérés.

Les mutations sociales et économiques de la période moderne amènent les pouvoirs publics, royaux comme communaux, à se pencher vers une nouvelle catégorie de pauvres dont l'effectif est croissant aux XVIIe et XVIIIe siècles : les mendiants. Ceux-ci, en plus grand nombre qu'aux siècles précédents, se concentrent en ville et deviennent progressivement une question de politique publique. La première réponse à ce problème social est apportée par des structures d'assistance, inscrites dans la continuité des obligations charitables du Moyen Âge. Sans rassembler les pauvres dans un unique lieu, l'institution se contente de distribuer des produits de première nécessité (alimentation, vêtement, etc.). C'est le rôle de l'*Aumône générale* à Lyon à partir de 1531 ou du *Grand bureau des pauvres* à Paris dès 1544. Ces institutions ne suffisent plus, au siècle suivant, à répondre aux besoins d'une population misérable croissante. L'exode des populations rurales les plus pauvres vers les villes, concentrant les phénomènes de mendicités, pousse les pouvoirs municipaux à créer des hospices pour accueillir — et enfermer — cette population. La fondation de la Charité à Lyon en 1614-1617 marque le début de ce mouvement qui touche, durant le XVIIe siècle, l'ensemble des grandes villes du royaume : Marseille en 1643, Toulouse en 1647, Orléans en 1652, Paris (l'hôpital général) en 1656 ou Toulon à la fin du siècle.

Une déclaration royale du 14 juin 1662 accentue ce mouvement en ordonnant la création d'institutions semblables à la Charité lyonnaise dans chaque chef-lieu de juridiction royale ou siège épiscopal. Si l'accueil est initialement limité aux mendiants et vagabonds, ils s'étendent rapidement aux autres catégories défavorisées ou exclues du corps social : orphelins, vieillards, infirmes, etc. Les établissements se découpent en cours, cloitres et bâtiments séparés pour accueillir différents types de population, selon l'âge, le genre ou encore le degré de contrainte. En 1767 est ordonnée la création de dépôts de mendicités pour suppléer aux limites d'accueil des hospices et hôpitaux fondés au siècle précédent. Cette seconde vague de fondation s'installe le plus souvent dans les anciens couvents vidés par la commission des réguliers en 1766 et 1780.

---

3. Sauf mention contraire, les informations des paragraphes suivants sur l'histoire des hospices et hôpitaux sont tirées de l'ouvrage de Pierre-Louis Laget.

4. Le site de L'Hôtel-Dieu de Lyon a fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles archéologiques par le service archéologique de la ville de Lyon. Une comparaison entre les deux sites, d'un intérêt certain, n'a pu être menée, les rapports de fouilles du site lyonnais n'étant pas parus à l'heure d'écriture de ces lignes.

1.4.2 Toulon et ses institutions hospitalières.

Toulon comprend plusieurs hôpitaux dès la période médiévale. Ainsi, on trouve un « hôpital des pauvres » parmi les bénéficiaires des testaments de Gilbert des Baux (1243) et de Sibille de Toulon (1261) sans qu'on puisse avec certitude identifier cet établissement (AD83 H DEPOT 1-1900). À la fin du Moyen Âge, on compte au moins deux établissements hospitaliers à Toulon, l'un à la dédicace du *Saint-Esprit*, probablement dans le mouvement de l'ordre hospitalier du même nom fondé à Montpellier à la fin du XIIe siècle[5], l'autre dépendant d'une confrérie de *l'Annonciade* établie dans la chapelle éponyme. Les biens de la confrérie de *l'Annonciade* sont, à la dissolution de cette dernière en 1599, réunis à ceux du *Saint-Esprit*. Cette situation est une constante régionale qu'identifiait déjà, en 1884, A. Corda[6] : ainsi l'hôtel-Dieu de Marseille est-il l'héritier des biens de l'hôpital médiéval du *Saint-Esprit*, lequel avait absorbé dès 1423 les biens d'une confrérie de *l'Annonciade*. La liste des hôpitaux du *Saint-Esprit* dans le Var est éloquente : on en compte près d'une trentaine, sous forme de confrérie et d'hospices, parfois même de maison de l'ordre hospitalier (Draguignan).

À Toulon ce rôle d'assistance aux pauvres est occupé par *la Miséricorde*, fondée en 1632 par Guillaume du Blanc, prévôt de la cathédrale (AD83 H DEPOT 1-1901) ainsi que par une série d'institutions charitables : le *Bon-Pasteur* (1644), la *Providence* (1668), le *Refuge* (1683) parfois dédié à une population spécifique, comme les jeunes filles pauvres pour le *Refuge* (AD83 H DEPOT 1-1900).

1.4.3 Fondation de l'hospice de la Charité

Si deux dates sont régulièrement avancées pour l'établissement de l'hospice de la Charité, soit 1677 soit 1694, on peut plutôt les considérer comme les jalons d'une période de constitution de cette institution. L'acte fondateur est en premier lieu le testament de Jean de Gautier, prieur de La Valette, en date du 4 novembre 1677. Celui-ci, après une série de legs à des institutions religieuses, un leg à son frère (40 000 livres) et un autre à la Charité de La Valette (6 000 livres), institue son héritier universel *l'hospital de la charité qui sera établi et basti au dit Tolon ou à ses faubourg.* Cette partie de la succession, estimée à 120 000 livres, fait l'objet d'une série de conflits entre l'évêque et les consuls de Toulon d'une part et les héritiers de Jean de Gautier, en premier lieu son frère, d'autre part. Un compromis est finalement trouvé le 8 novembre 1678 : les héritiers renoncent à 57 000 livres, une somme estimée suffisante pour la construction de l'hôpital de la Charité de Toulon (AD83 H DEPOT 1/125 f° 1-11). Le 19 mars 1679, Jean de Vintimille, évêque de Toulon, établit l'hôpital général de Charité (AD83 H DEPOT 1/3). S'appuyant sur le testament de Jean de Gautier, il instaure les recteurs de la Charité au nombre de onze, accompagné par cinq exécuteurs testamentaires qui font également fonction de recteurs. Le renouvellement se fait par l'élection de la moitié de ces recteurs, soit huit, tous les ans.

1.4.4 La constitution d'un ensemble foncier

Le 30 septembre 1681, Pierre Meissonnier, bourgeois et marchand de Toulon, donne par testament tous ses biens à l'*hospital general dit de la Charité*. Sa femme, Isabeau Allexy, garde toutefois l'usage et l'usufruit de cet héritage, qui ne reviendra à la Charité qu'à son *décès ou remariage*. (AD83 H DEPOT 1/125 f° 1-11). Il y précise qu'il souhaite que la Charité soit établie *dans l'enclos de mon jardin au cartier de la porte Notre Dame*[7]. Une seule réserve est avancée à cet établissement *qu'il n'y ayt aucun empesche-*

5. Pour autant l'ordre hospitalier à l'origine de ce mouvement ne s'installe jamais à Toulon.
6. Archiviste-Paléographe de la bibliothèque nationale, auteur d'une notice historique sur les hospices civils de Toulon (AD83 H DEPOT 1-1900)
7. Une porte Notre-Dame a existé à l'est de Toulon jusqu'à sa destruction au début du XXe siècle. Elle se situait à l'emplacement de l'actuelle place Noël Blache. Elle participait toutefois à la ceinture de fortification érigée au XIXe siècle. La porte Notre-Dame ici mentionnée est celle qui donne sur le quartier Saint-Roch, au nord-ouest de la ville.

ment procédant du fait de sa Majesté pour les nouvelles fortiications. En juillet 1682, quittant une maison louée depuis septembre 1680 à M. Motton (AD83 H DEPOT 1/173 f° 16 & f° 23), les pauvres s'installent dans *la maison que feu monsieur meissonier a donné audit pauvre* (*ibid.* f° 26).

Cette installation précoce est confirmée dans une convention passé le 28 mai 1688 entre Isabeau Allexy et les recteurs de l'hôpital (AD83 H DEPOT 1/125 f° 56). Ce document précise qu'Isabeau Allexy a *de son pur mouvement* permis que les pauvres soient installés dans *la bastide ou maison qui est dans le susdit jardin*. Le texte précise qu'elle leur a cédé *tout le second estage et office bas de ladite maison*. Qu'elle a également permis aux recteurs de *continuer ledit batiment pour les y loger le moins mal qu'il ce pouvoit*. Elle leur laisse au final, par cette convention, l'usage complet du jardin et de la maison, contre une pension de 400 livres et la jouissance de deux petites chambres et du petit jardin.

Un mémoire retrace l'histoire antérieure du « jardin & bastide » constitué par P. Meissonnier à travers une série d'acquisitions dès 1666 (AD83 H DEPOT 1/175, p.62). On y apprend que les parcelles jouxtent déjà au nord le *méat des moulins* et qu'elles comprennent déjà au moins une *bastide.*

Le 11 septembre 1694, les recteurs de l'hôpital de la Charité de Toulon, avec l'accord de l'évêque Armand Louis Bonnin de Chalucet, achètent aux révérends pères Recollets un ensemble immobilier et foncier. Cet achat comprend *un jardin enclos de murailles bastimens y estant, mesme celluy de l'église qu'il y a avec tous les autres droits et dépendances.* Situé au quartier de Saint Roc, il est *confronté du costé d'Oriant* (par le) *clos et jardin apartenant a ladite Charité* (et) *provenant de l'héritage de deffunt sieur Pierre Meissonnier*. Le document permet de mieux localiser cet ensemble : au sud *le glassis ou contrescorps de fortification de la ville*, à l'ouest *la rue ou chemin tiran au pont dit des Barbiers*, au nord *le méat des moulins à bled de la comunauté de cette ville*.

Dans un document édité en 1988 par les Amis du Vieux Toulon, l'auteur, Jean Meiffret, mentionne dans la constitution du foncier la présence sur le terrain acquis des Récollets de la *cassine du chevalier Paul*, donné par M. de Vintimille (AD83 H DEPOT 1/1901). Un bâtiment ou cassine est bien mentionné sur le terrain des Recollets à travers deux actes de 1692. Tombé en *main morte* il est racheté par M. de Vintimille en 1692 et confié aux Recollets. Une mention dans la marge du livre de raison de l'hôpital précise que *ce batiment qui estoit au devant des reservoirs, a esté demoly lorsque le nouveau a été achevé* (AD83 H DEPOT 1/175, p.188).

L'ensemble foncier de l'hôpital de la Charité est dès lors établi, constitué de deux grands corpus, encore très largement lisibles dans le cadastre napoléonien (**Figure A8**) :

- En premier lieu, à l'Est, la « maison et jardin » de Pierre Meissonnier, probablement agrandit après 1688 et dont au moins un des bâtiments est antérieur à 1666. Il s'agit d'une pièce de terre triangulaire. Elle est bordée à l'Est par le « jardin du roi » et à l'ouest par le terrain des Recollets.
- En second lieu à l'Ouest le terrain des Recollets, une pièce de terrain trapézoïdal comprenant une église et plusieurs bâtiments.

Les deux propriétés sont à l'origine séparées par une ruelle, dont l'usage est évoqué dans une déclaration du 16 mai 1682 par l'économe des R. P. Recollets (AD83 H DEPOT 1/173, f°25). La ruelle fait l'objet d'un échange et est intégrée à la Charité en 1685, soit presque une dizaine d'années avant l'acquisition du terrain des Recollets. Cette ruelle correspond probablement à la « cour » figurée sous le numéro 1879 du cadastre napoléonien, pour la partie nord, tandis qu'elle suit logiquement la limite parcellaire entre les deux ensemble plus au sud.

L'hôpital de la Charité bénéficie, en ces dernières décennies du XVIIe siècle, d'un certain nombre d'autres dons et legs fonciers et immobiliers dont le *premier livre des actes* conserve le détail (AD83 H DEPOT 1/125). Il s'agit de quelques bâtiments *intra muros*, de terres, vignes ou oliveraies *extra muros*. Certains de ces biens sont vendus, d'autres mis en valeurs de façon indirecte, contre loyer ou cens. Le détail de ce patrimoine, comme celui du capital financier de l'institution, n'a pu être dressé dans le

cadre de la présente étude qui s'est concentré sur les éléments intéressants l'histoire architecturale de la Charité.

Une série de travaux permettent d'observer les premières années d'occupation du site :

Le 11 juillet 1683, on refait la cheminée de la cuisine de la charité, on change le vieux chaudron par un neuf (AD83 H DEPOT 1/173, f° 38)

La construction d'un mur de clôture est décidée le 27 juillet 1683 (*ibid.* f° 38), une porte est aménagée dans la clôture en septembre de la même année (*ibid.* f° 40). Une cloche est également achetée pour la Charité en février 1684 (*ibid.* f° 43). En 1687 l'hôpital vend une pension au prieuré Notre-Dame d'Entrevignes pour paiement d'une cloche issue de *la chapelle dudit prieuré demolie pour l'agrandissement et fortification de cette ville,* la cloche est destinée *audit hôpital pour l'usage de son eglise* (AD83 H DEPOT 1/176 p.6). Cette mention ne permet pas de savoir s'il s'agit de la même cloche que celle mentionnée en 1684. Ces deux mentions permettent toutefois d'envisager la présence d'une première chapelle sur l'emprise de l'hôpital dès la première moitié de la décennie 1680, soit dans les terrains issus du testament de Meissonnier.

Les délibérations de la première moitié des années 1680 montrent que l'hospice est déjà en fonctionnement. Sont évoqués dès 1679 des achats divers de fournitures.

1.4.5 Le règlement de 1685

Armand Louis Bonnin de Chalucet, neveu de Richelieu, est évêque de Toulon de 1684 à sa mort en 1712. Outre la construction d'un nouveau bâtiment, son action est perceptible dans les archives de la Charité durant toute cette période. En 1685, il pousse les recteurs à se doter d'un règlement décrivant fonctionnement de l'hôpital de la Charité (AD83 H DEPOT 1/4). Le nombre des recteurs est ramené à sept : six laïcs et un ecclésiastique. Les premiers sont changés chaque année par trois, le dimanche précédent la Saint Joseph, sur le critère de leur *vertu et mérite*. L'évêque accepte les noms proposés, tandis que le choix des recteurs sortant et restant est effectué par vote parmi les recteurs. Le recteur ecclésiastique change lui tous les ans et est issu du chapitre cathédral.

Un article du règlement fixe le rôle de ce dernier, chargé de la conduite du spirituel de la Charité. Il s'assure de la bonne conduite des prières du soir et du matin, des cantiques et offices pendant le travail ou encore de la lecture pendant les repas. Il est également le garant du mobilier liturgique, de l'administration des sacrements ou de la présence d'un confesseur.

Les autres offices sont répartis entre les recteurs laïcs. Le premier d'entre eux est le trésorier, chargé des finances de l'hôpital. Il perçoit les revenus de l'institution : pensions, aumônes, légats et loyers et, si nécessaire, en fait la demande en justice. Il tient le registre des comptes de l'hôpital dont plusieurs exemplaires sont conservés (AD83 DÉPÔT 1/175 à 179). Les frais quotidiens de l'hôpital, notamment pour nourrir les pauvres, sont du ressort d'une autre des recteurs, l'économe. Il est également en charge des biens mobiliers de l'hôpital et de l'entretien des bâtiments. Deux autres rôles sont dévolus aux recteurs : celui d'administrateur du travail, qui organise le travail des pauvres qui en sont capables, et celui de secrétaire, que l'on choisit si possible parmi les professions juridiques, et qui tient le registre des délibérations du bureau des recteurs. Les changements de secrétaires sont particulièrement bien perceptibles dans les registres de délibérations (AD83 DÉPÔT 1/172 à 174). Deux recteurs ont également le rôle de surveillant. Ils veillent à la bonne tenue de l'hôpital, à l'action des différents officiers qui s'y trouvent et, de façon plus générale, à l'intérêt de l'hôpital et à lui trouver des ressources et aumônes.

Le règlement précise également le cadre d'accueil des pauvres. Chaque entrée doit être acceptée par le bureau des recteurs ou par décision de l'évêque — un registre des « *entrens* » au moins nous est parvenu (AD83 DÉPÔT 1/220). S'ils sont accueillis, quel que soit leur genre ou leur âge, les pauvres doivent toutefois être originaires de Toulon ou y vivre depuis sept ans. Ils sont séparés en fonction de leur âge — afin que l'exemple, jugé néfaste, des plus vieux, ne déteigne pas sur les plus jeunes — de

même que les infirmes des valides. Le règlement ne précise pas la séparation des genres, peut-être parce qu'elle est évidente. Elle apparaît toutefois assez clairement dans le reste des archives, à travers une différenciation nette des espaces.

1.4.6 Le projet de construction de Chalucet

Le 3 septembre 1694 a lieu la délibération pour la construction du nouvel hôpital (AD83 H DEPOT 1/125). Les travaux, traduisant un plan composé d'une aile centrale avec deux ailes latérales en retour, commencent l'année même. En 1712, l'évêque Chalucet teste en faveur de l'hôpital (AD83 H DEPOT 1/3). Les travaux ne prennent fin qu'en 1717 avec la construction de l'aile est, soit l'actuelle chapelle, qui ne prendra ce rôle qu'au milieu du XIXe siècle.

Un plan de ce bâtiment est reproduit dans la statue de Chalucet placé sur la façade de la chapelle de l'hospice (**Figure A12**). L'origine de ce plan pose toutefois question.

On doit la statue de Chalucet à Marius Montagne[8] (1828-1879) et celle de Jean de Gautier à Louis-Joseph Daumas[9] (1801-1887). La statue de Chalucet a fait l'objet de quelques recherches puisqu'une lettre du père du sculpteur, daté du 19 novembre 1841, demande à l'hôpital le prêt d'un portrait de Chalucet conservé dans les murs de l'hôpital afin que la statue soit la plus ressemblante possible (AD83 H DEPOT 1/1891).

La statue de Jean de Gautier tient dans ses mains un plan de l'hospice. La source de ce plan nous est inconnue. La sculpture étant antérieure aux transformations du milieu du XIXe siècle, deux sources peuvent être évoquées pour ce plan : soit il s'agit d'un document d'archives non identifié par la présente étude, plan de l'époque de Chalucet ou état des lieux avant les travaux du XIXe siècle, soit il a reproduit la configuration des lieux après l'avoir constaté lui-même, à la période où il réalise la statue.

Ce plan montre le rez-de-chaussée du bâtiment avec ces deux ailes latérales. Il ne figure pas l'ensemble du complexe bâti, mais uniquement le projet de l'évêque. On peut noter la présence d'un escalier dans l'aile ouest, permettant de desservir les étages, et de deux grandes salles dans l'aile centrale de part et d'autre du passage central qui traverse le bâtiment du nord au sud. L'actuelle chapelle est alors compartimentée en trois pièces de dimensions égales.

En dehors de ces éléments et de la morphologie générale du bâtiment, il faut attendre la première moitié du XIXe siècle pour trouver une description de l'ensemble (*cf. infra*).

Une plaque, située au-dessus de l'entrée de la chapelle et aujourd'hui peu lisible, est datée de 1712 (**Figure A12**). Elle est probablement transférée à cet emplacement au milieu du XIXe siècle, depuis un autre site au sein de l'hôpital (cette aile, sans compter les modifications du milieu du XIXe siècle, est la dernière érigée, avec une fin des travaux en 1717). Gravé suite au décès – et au testament – de l'évêque, son texte est transcrit et traduit dans un document du centre hospitalier de 1954 (AD83 H DEPOT 1/1891) :

8. La statue est présentée au salon à Paris en 1857 sous le numéro 3017 — *Inventaire général des richesses d'art de la France*, tome 6, Texte sur Toulon par Charles Ginoux, Plon, Paris, 1892, p 268 — une coquille récurrente date la statue de 1847, ce que récuse la chronologie du transfert de la chapelle (1854).

9. La statue est présentée au salon à Paris en 1857 sous le numéro 2833 - *Explication des ouvrages de peinture et dessins, sculpture, architecture et gravure des artistes vivants exposés au palais des champs Elysée* le 13 juin 1857, Charles de Mourgues Frères, Paris, 1857, p 360

ARMANDO LUDOVICO BONNIN
DE CHALUCET
EPISCOPO TOLONENSI
QUOD DOMUM HANC AEDIFICAVIT
INTACTAM OBSESSA URBE SERVAVIT
PAUPERESS AD CHRISTI DOCTRINAM INSTITUIT
AD ARTES UTILES ADMOVIT
FRUMENTO NECESSARIO JUVIT
ET NE IN POSTERUM ANNONA DEFICERET
SOLLICITUDINE ET MUNIFICENTIA
SUA ABUNDE PROVIDIT
CONSULES ET MODERATORES
MONUMENTUM POSUERE
ANNO MDCCXII

A la mémoire d'Armand Louis Bonnin de Chalucet, évêque de Toulon, qui édifia cette maison, la conserva intacte au cours du siege de la ville, instruisit les pauvres dans la doctrine chrétienne, leur enseigna des métiers utils, leur assura les aliments nécessaires, et pour que cette maison ne manque de rien dans l'avenir, la dote richement de ses propres biens. Les consuls et les administrateurs ont élevé ce monument, l'an 1712

Il n'a malheureusement pas été possible d'identifier le « monument » dont il est fait mention ici, qu'il s'agisse de la simple plaque ou d'un ensemble plus conséquent.

1.4.7 L'hospice de Chalucet au XVIIIe siècle

En juillet 1768, les recteurs constatent que le logement des femmes est dégradé par les infiltrations d'eau due aux pluies de l'hiver précédent :

> *… la muraille du logement des femmes faisant face au levant souffrait considérablement des grandes pluyes de l'hiver, qui donnant beaucoup d'humidité dans tout ce logement, ne pouvaient que porter préjudice à la santé de celles qui habitaient cette partie de la maison & que de plus cette humidité concentrée dans l'épaisseur de cette muraille en dégradoit la partie interieure et etoit très capable de pourrir la tête des poutres… (AD83, H DEPOT 1/174 f° 428 verso)*

La décision est donc prise d'effectuer une série de travaux sur ce bâtiment, la principale intervention consistant à l'érection d'un *contremur* à l'est du bâtiment. La délibération pour les dépenses de ces chantiers a lieu le 28 octobre 1768 (*ibid.* f° 432 recto)

Les devis pour ces travaux spécifient que doit être érigé par le maçon Bourgarel, *quatre-vingt six toises quarrées de muraille* au prix de *quatorze livres la toise* (*ibid.* f° 434).

Une série de plans du XVIIIe et XIXe siècle permettent, avec les précautions évoquées plus haut, de questionnent l'implantation au sol des bâtiments de l'hospice de Chalucet (**Figure A9**). La présente étude, ainsi que le cadastre napoléonien, permet d'écarter les représentations les plus fantaisistes (***ibid.*, C.**). Certaines montrent sans le moindre doute le bâtiment érigé par Chalucet (***Ibid.*, E., D., F.**) enrichissant parfois sa réalité architecturale (***ibid.*, A.**). L'ensemble situé à l'est et issu du testament de Pierre Meissonnier est plus rarement représenté, ou de manière moins fiable, même si la parcelle de terrain triangulaire, et les bâtiments situés au nord-ouest de cette dernière figurent sur plusieurs représentations (***ibid.***,

B., D., E. et F.). La chapelle située au sud-ouest de l'ensemble est également présente sur trois plans entre 1782 et 1830 (***ibid*., E., D. et F.**). Particulièrement évasive, la représentation de l'hospice sur un projet de fortification de 1709 n'est pas dénuée d'intérêt : on y voit encore le chemin entre les deux parcelles (pourtant intégré à la charité dès 1685) et deux bâtiments. On peut émettre l'hypothèse que le bâtiment en L est celui construit par Chalucet, dont l'aile orientale, ici absente, sera construite en dernier. L'autre bâtiment est situé trop proche de l'hospice pour correspondre à la chapelle évoquée précédemment. Il s'agit peut-être d'un bâtiment préexistant, à savoir la *cassine* du terrain des Recollets. On notera la présence sur les plans les plus tardifs d'extension vers l'ouest et vers le nord à l'arrière de l'aile est de l'hospice de Chalucet, bâtiment dont la date d'érection, supposée entre 1712 et 1782 (pour l'ouest) et 1830 (pour le nord) n'a pu être précisé. Enfin le béal, système d'adduction d'eau de la ville de Toulon, est systématiquement représenté selon un tracé assez constant, donc supposé fiable, preuve de l'intérêt des cartographes pour cet élément, plus importants à leurs yeux que l'emprise au sol des bâtiments de l'hospice.

1.4.8 La réintégration des pauvres et la première moitié du XIXe siècle

Les pauvres sont chassés de Chalucet en 1793, lorsque le comité général des sections de Toulon fait de Chalucet un hôpital pour les Anglais malades. La soumission de la ville ne permet pas la réintégration immédiate des pauvres, l'administration de la guerre se saisissant à son tour de l'hospice pour en fait un hôpital militaire. L'année 1796 voit la municipalité et l'administration de la guerre s'affronter sur le devenir de Chalucet. La municipalité finit par l'emporter et, le 13 vendémiaire (16 octobre 1796), les citoyens sont convoqués pour assister à la cérémonie de réintégration solennelle des pauvres dans les murs de la Charité (AD83 H DEPOT 1/1902).

Une série de travaux ont lieu durant la première moitié du XIXe siècle :

La toiture doit être refaite et réparée en 1808, le plafond et la salle du conseil en 1815 (AD83 H DEPOT 1/1172). Une fontaine est érigée dans la cour des femmes en juillet 1820 (elle est évoquée à nouveau en 1830).

En janvier 1826 est commandé un exhaussement des murs des bassins et création d'un mur de clôture dans la cour des hommes. La porte en bois dans le mur de clôture est *la même que celle de la prison des filles* (AD83 H DEPOT 1/1155 n°2). La même année les pavements du réfectoire des hommes et de celui des femmes sont refaits à neuf. Les carreaux de brique proposés au devis sont de trois types : 32 cm de côté, 25 cm de côté ou *tiercenaux*[10]. Ils doivent être posés sur un radier de pierres. Le nombre de briques nécessaire est détaillé, ainsi que leur prix. Le réfectoire des hommes nécessite ainsi 1740 briques de 0,32 ou 2782 briques de 0,25 ou 5742 briques *tiercenaux*. Pour les femmes les chiffres sont légèrement en deçà : 1628 de 0,32, 2610 de 0,25 et 5540 *tiercenaux*. En faisant abstraction d'une prise en compte des pertes inhérente au chantier et de la largeur des joints, ces volumes permettent de proposer une superficie pour chacun des réfectoires : soit entre 178 et 173 m² pour celui des hommes et entre 166 et 163 m² pour celui des femmes. Un devis spécifique au réfectoire des femmes, daté de 1828, estime la superficie à 164,70 m².

Le projet d'ajout d'un étage au bâtiment des femmes, formulé dès 1824, aboutit à un devis en juin 1829 (AD83 H DEPOT 1/1155 n°3). La réception des ouvrages a lieu en avril 1830. Le bâtiment est exhaussé d'une *maçonnerie de moellons de pierres dures et mortier ordinaire composé d'un tiers de chaux et de deux tiers de sable graine de la manarre, élevés par assises réglées de 3 mètres 32 centimètres.* Les fenêtres sont en briques avec des appuis d'ardoise *portant moulure, dit mouliette.* Les parements préexistants sont décrépis puis l'ensemble est couvert d'un *enduit à trois couches*. La charpente du bâtiment préexistant est *replacée sur les nouveaux murs et peuplée en chevron [---] en bois de sapin du nord* puis couvert de *tuiles à canal.* Le

10. Les briques dites tiercenaux sont réputées faire 0,23 cm par 0,12 cm pour une épaisseur de 0,22 cm (source : Répertoire des travaux, Société de statistique d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence, tome 10, Marseille, 1847)

reste des travaux effectués est détaillé : pose d'un escalier de vingt-quatre marches, d'un plafond en *carré et lambourdes*, de cloisons de briques enduites de plâtre gris, de tuyau de cheminée, etc.

En 1831, le dallage de la grande salle des femmes est refait, ainsi que le *pallier* vers la salle des hommes (AD83 H DEPOT 1/1172).

En novembre 1836, Joseph Sorel s'engage à faire le tabernacle de la chapelle (AD83 H DEPOT 1/1155 n°1).

Outre le plan du cadastre napoléonien, nous bénéficions d'une description complète du site en 1830 (AD83 H DEPOT 1/1897) :

« *Cet établissement, situé à 300 pas de distance des remparts de la ville à sa partie Nord-Ouest, à peu de choses près, en face de la porte de France, sera considéré comme dans une position salubre, alors que l'on tiendra la main au déblaiement journalier des vases et autres matières putrescibles qu'on laisse quelquefois trop long-temps séjourner au fond du biez, ou conduit des eaux de lavage et d'arrosge qui coulent à très peu de distance du mur de façade nord de la maison.*

Cet hospice, entouré d'un mur d'enceinte sur lequel deux issues ou portes d'entrée, l'une à l'Ouest et l'autre au Sud, se compose d'un jardin assez vaste, complanté en arbre fruitiers et de divers légumes pour l'usage intériur. Ce jardin est posé en avant du bâtiment principal, dans la partie du Midi.

De ce jardin et dans la direction nord, après avoir monté dix à douze marches, on arrive dans une grand cour complantée d'arbres de haute futaie, formant un ombrage salutaire à la population du sexe masculin.

A droit et à gauche de cette même cour, existent deux grands bassins à eau courante, qui, en rafraichissant l'air, recréent l'œil et contribuent d'autant à la salubrité.

Au fond de cette cour se trouve le bâtiment principal, ayant deux étages, neuf croisées de façade exposées au Midi, terminé à ses extrémités est et Ouest par deux grands pavillons. À son rez-de-chaussée sont établis les bureaux des adminissions, l'attelier du menuisier, celui du tisserant, l'école des sourds et muets confiée à un instituteur sour et muet lui-même et salarié, les deux réfectoires distincts pour chacun des deux sexes, la dépense, la cuisine, la salle des séances administratives, etc.

Au premier et deuxième étages sont logés les indigens des deux sexes, les employés et sous-employés de la maison, sans que les divers sexes puissent communiquer.

*A la façade Ouest de ce bâtiment sont contigus d'autres petits établissements, tels que logement du portier, une écurie, les ateliers du cordonnier, du serrurier, de la filature des laines, une meule pour le ciment, le magasin du bois à brûler, au dessus duquel une division pour loger une partie des jeunes garçons ; c'est sur cet établissement que nous avons proposé, par notre délibération du 18 décembre 1830, l'exhaussement d'un étage pour en doubler l'*étendue, et nous aider à faire disparaître l'*encombrement actuel des logemens, et accroître d'autant les moyens de recevoir un plus grand nombre d'indigens. Cette réparation, reconnue indispensable par M. le préfet, est d'autant plus urgente, que le couvert et les planchers qui séparent les étages de cette division menacent ruine, et qu'elle nous procurera les moyens d'emplacement de 28 à 30 lits de plus.*

[---]

*... Ainsi qu'on l'a déjà exécuté pour la partie formant le logement des vieilles indigentes, dans un bâtiment séparé de l'*établissement principal*; le vide qui existe entre les deux bâtiments, forme une cour distincte et séparée de celle des hommes, trop spacieuse.*

Au fond de cette dernière cour est placée la buanderie ; et à sa partie est, à quelques distances du bâtiment principal, existe l'atelier de bonneterie.

Au fond du jardin, à sa partie Nord-Ouest, sur le mur d'enceinte, est établie la chapelle pour le culte : elle est suffisante quant à son étendue ; mais elle aurait besoin de quelques réparation à son sol trop bas, pour en modifier l'humide qui y règne. Cette réparation, reconnue urgente, soumise au conseil municipal, a été adopté ; mais elle est restée sans exécution. »

Un inventaire, conservé dans la même liasse, permet d'observer l'effectif et la répartition de la population de l'hospice au premier janvier 1830 : 116 vieillards et indigents des deux sexes, 71 enfants orphelins de familles indigentes, 93 enfants trouvés et abandonnés dont 71 ont plus de douze ans (et peuvent donc être affectés à des tâches laborieuses), un aumônier, neuf sœurs hospitalières, un instituteur de sourds-muets, un barbier, soit un total de 292 personnes. L'effectif est relativement stable avec 285 personnes au 31 décembre de la même année.

1.4.9 La création de l'hôpital de Toulon et son évolution (XIXe-XXe siècle)

Un projet de 1833 propose de transférer l'hospice du *Saint Esprit* dans un nouvel ensemble de bâtiment à construire dans les jardins de la Charité (AD83 H DEPOT 1/1156) afin de regrouper les institutions et d'en mutualiser les moyens. On y apprend au passage que le jardin rapporte à la Charité 450 francs par ans pour un coût annuel de 300 francs. Validé par les recteurs et transmis au conseil municipal, ce projet sera toutefois interdit par Adolphe Thiers, alors ministre de l'Intérieur, dans une lettre au préfet du Var en date du 20 mars 1835 (AD83 H DEPOT 1/1156, pièce n° 7), car le nouveau bâtiment aurait gêné les batteries d'artilleries des fortifications voisines.

L'extension de l'hôpital est en conséquence orientée vers le nord, dans l'enceinte de l'ancien camp retranché Sainte-Anne. Cette décision est validée par une délibération du 19 septembre 1843 (AD83 H DEPOT 1/1156, pièce n° 9). Les bâtiments ne doivent toutefois pas excéder 14 m d'élévation, limite fixée par le ministère de la Guerre. Une plaque située sur la porte principale de l'aile nouvellement érigée à l'Est est datée de 1853,[11] mais il faut attendre 1854 pour voir la fin des travaux. L'évêque de Toulon autorise en septembre 1854 l'érection d'un autel provisoire pour la cérémonie d'inauguration (AD83 H DEPOT 1/1156, pièce n° 38). L'inauguration est relayée dans la presse le 4 octobre 1854. L'ensemble du nouveau complexe couvre une superficie de 16 800 m² organisés sur plusieurs cours fermées. Une copie, effectuée en 1932 d'un plan de 1858, donne l'ampleur du complexe érigé en dix ans (**Figure A7**). La Chapelle n'occupera réellement son dernier emplacement qu'à partir de 1856-1857. L'ameublement est commandé en 1856 (AD83 H DEPOT 1/1891, délibération du 07/02/1856). L'autel de l'ancienne chapelle est vendu l'année suivante (*ibid*, délibération du 17/02/1857) confirmant que l'usage de celle-ci est abandonné avant cette date.

L'hôpital est partiellement détruit lors du bombardement allié sur Toulon en août 1944. Dans une réponse épistolaire à la « revue hospitalière » lui demandant des photographies avant et après le bombardement, le directeur de l'hôpital répond qu'il n'a pas de photos antérieures au bombardement, mais qu'une couverture photographique des dégâts a été faite en 1945 par le ministère de la population (AD83 H DEPOT 1/1163). Ces photographies n'ont malheureusement pas pu être localisées dans le cadre de la présente étude. Les sources, confirmées par les photographies aériennes, montrent que le bâtiment le plus fortement détruit est l'aile sud-ouest, c'est-à-dire l'aile centrale du bâtiment érigé par l'évêque Chalucet. Ce bâtiment n'a jamais fait l'objet de reconstruction et l'espace qu'il occupe a été transformé en cour puis en parking.

Les bâtiments ayant survécu à la destruction de 1944 connaissent plusieurs vagues de travaux et de réparation, ainsi en mars 1945 et en 1946 (AD83 H DEPOT 1/1162). Malgré ces travaux les bâtiments du complexe initial sont dits en 1948 *pratiquement inutilisables*, et les malades sont logés à l'extérieur du complexe (AD83 H DEPOT 1/1163).

De nouvelles constructions sont ajoutées à l'hôpital lors d'une série de chantiers d'agrandissement et de modernisation dans les années 1980, notamment en limite est du site. Les derniers bâtiments sont inaugurés en 1989. Le regroupement de l'ensemble des fonctions hospitalières dans le nouvel hôpital de la Syne-sur-Mer a lieu en 1994 (ouverture de l'hôpital Georges Sand) et 1999 (ouverture du pavil-

11. « HÔTEL-DIEU Civitatis Consule Aug REYNAUD 1853 »

lon Arthur Rimbaud). Les bâtiments de l'hôpital Chalucet sont progressivement vidés durant cette période, 312 ans après l'arrivée des premiers pauvres dans la maison de Pierre Meissonnier.

1.4.10 Le Béal

L'emprise de fouille comprend, si l'on se fie au cadastre napoléonien, le *béal de Bonafé*, adduction d'eau de grande dimension alimentant Toulon en eau, notamment pour l'énergie hydraulique (moulin) et pour l'artisanat (teinture).

Cette problématique, déjà évoquée par plusieurs auteurs (Tardy 2002), identifiée dès la phase de diagnostic (Chapon 2014) et rappelée dans les objectifs scientifiques du cahier des charges du SRA, se heurte à l'absence des vestiges correspondant lors de la fouille (*cf. infra*).

Le passage du béal dans l'emprise de fouille semble amplement attesté par la documentation ancienne. On identifie clairement son tracé, à proximité immédiate des bâtiments, tant sur le cadastre napoléonien (**Figure A8**) que sur les représentations du site au XVIIIe siècle (**Figure A9**). Il s'agit probablement du *méat des moulins* évoqué dès la fin du XVIIe siècle (*cf. supra*). Son tracé, attesté au nord immédiat des bâtiments par la documentation moderne, est par ailleurs contraint par la limite sud-est des fortifications du bastion Saint Anne au Nord. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, le Béal est représenté comme circulant à l'air libre, ou a minima clairement identifiable en surface comme un élément d'adduction d'eau.

Un document conservé au Service Historique de la Défense, sous la cote Toulon_4°804, permet d'expliquer cette absence de vestiges. Le bâtiment central de l'hôpital de 1854 est construit sur le tracé du béal au maximum de sa courbe vers le Sud. Cette section du tracé est donc déplacée lors des travaux pour passer à l'aplomb du mur gouttereau nord de ce bâtiment (**Figure A10 A.**). On devine également une modification du tracé à l'ouest de l'hôpital, au niveau des remparts érigés au XIXe siècle.

La seconde phase de diagnostic a porté sur la terrasse supérieure (Chapon 2015), mais une superposition rapide des sondages effectués à cette occasion avec le tracé suggéré par le plan de 1860 montre que les sondages ont été ouverts trop au Nord pour permettre l'identification du béal, si tant est que des vestiges de celui-ci aient été conservés.

Le béal au niveau de l'hospice de Chalucet nous est toutefois connu par deux documents, le premier est une coupe accompagnant le plan de 1860 (**Figure A10 B.**). Il s'agit du béal au nord-est de l'hôpital, au niveau du Boulevard de Tessé, à un emplacement supposé non modifié de son tracé. Le second document est une photographie prise dans l'emprise de l'hôpital, à l'Est immédiat des bâtiments du XIXe siècle, à l'occasion d'une campagne d'agrandissement de l'hôpital en 1987 (**Figure A10 C.**). Ces documents montrent tous deux une double canalisation, avec en partie supérieure le béal lui-même, en partie inférieure une canalisation identifiée comme *Canalisation des eaux potables* sur le document de 1860, et comme *Canal des Fontaines* en 1987.

1.4.11 Synthèse chronologique

Les principaux éléments de l'histoire de la Charité sont résumés dans la synthèse chronologique ci-dessous.

1662 : Louis XIV condamne la mendicité et incite à la création d'hospices pour accueillir les pauvres.

Novembre 1677 - novembre 1678 : Testament de Jean de Gautier, prieur de La Valette.
57 000 livres permettent la fondation de la Charité.

Mars 1679 : Fondation de l'hôpital de la Charité par Jean de Vintimille, évêque de Toulon (1675-1682).

1680-1682 : Les pauvres sont logés dans la maison du Sr Motton, loué par les recteurs.

1681 : Testament de Pierre Meissonnier en faveur de la Charité (il meurt le 5 octobre 1681)

Juillet 1682 : Les pauvres intègrent la maison léguée par Pierre Meissonnier.

Avril 1685 : Établissement du règlement de l'hôpital de la Charité par Louis Bonin de Chalucet, évêque de Toulon (1684-1712)

1688 : Isabeau Allexy, veuve de Meissonnier, donne à la Charité l'usage du bâti et du jardin aux pauvres.

Septembre 1694 : Achat du jardin de R. P. Recollets, jouxtant celui de Meissonier et comprenant Chapelle et bastide.

Septembre 1694 : Prix faix pour la construction du nouvel hôpital de la Charité.

1712 : Mort de l'évêque Chalucet, qui teste en faveur de la Charité.

1717 : L'hôpital commencé en 1694 est fini par l'aile est (actuelle chapelle).

1768 : Construction d'un second mur et réfection du logement des femmes. Reconstruction de la toiture du bâtiment principal.

1793 : Les pauvres sont chassés de la Charité

1796 : Réintégration dans les murs de la Charité.

1829-1830 : Le bâtiment des femmes est exhaussé de 3m30

1843-1854 : Construction de l'Hopital Chalucet par extension du complexe construit en 1694-1712.

Août 1944 : Destruction partielle du bâtiment dans les bombardements de Toulon.

1989 : Inauguration des derniers bâtiments sur le site de l'hôpital Chalucet

1994-1999 : Regroupement des services hospitaliers de l'agglomération toulonnaise et abandon des bâtiments de l'hôpital Chalucet.

2014-2015 : Diagnostic archéologique sous la direction de P. Chapon (INRAP)/Destruction des bâtiments du XIXe siècle à l'exception de l'aile sud-est.

2016 : Fouille archéologique

2017 : Travaux du nouveau pôle

2 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

2.1. Éléments généraux

2.1.1 Préambule méthodologique

La logique voudrait que la description des vestiges soit présentée par ordre chronologique, en présentant successivement les différentes phases d'occupation du site. Les vestiges mis aux jours sur le site de l'ancien hôpital Chalucet se prêtent difficilement à cet exercice. Premièrement, car la continuité d'occupation du site rend un tel découpage par phase artificiel et ne permet pas de rendre compte de la permanence de l'occupation et des usages sur le site. Ensuite, car la relative faiblesse quantitative du mobilier datant laisserait la répartition de certains vestiges, pourtant situés en chronologie relative, à l'arbitraire de l'auteur, donnant ainsi une impression de cohérence à des phases plus ou moins artificielles. Enfin, car la démonstration des relations chronologiques entre les vestiges nécessite de décrire pour un ensemble de vestiges ou un bâtiment l'intégralité de ses aménagements et constructions afin d'en démêler la stratigraphie interne, sauf à effectuer des redites systématiques ou à renvoyer de façon laborieuse le lecteur à un autre chapitre.

Le choix a donc été fait de décrire les vestiges secteur par secteur et, au sein de chaque secteur, espace par espace ou bâtiment par bâtiment. Certains éléments de stratigraphie générale, communs à plusieurs espaces/bâtiments, sont décrits indépendamment en début de certains chapitres. Au sein de chaque groupe de vestiges, les descriptions sont effectuées, autant que possible, en suivant la stratigraphie, du plus ancien au plus récent. Une vision chronologique et intelligible de l'évolution du site et des vestiges est présentée en synthèse du présent volume.

2.1.2 Les bâtiments conservés en élévation

Bien qu'ils ne soient pas concernés par la prescription archéologique, il est nécessaire de faire ici mention des éléments bâtis conservés en élévation sur le site et qui encadrent les zones de fouilles. La majorité des bâtiments construit au milieu du XIXe siècle et depuis (*cf. supra*) ont été détruits, pour la majeure partie entre les deux phases du diagnostic mené par l'INRAP (Chapon 2014, 2015).

Un premier ensemble bâti est conservé au sud-est des zones de fouille, il s'agit de la porte du complexe hospitalier et d'un petit bâtiment accolé (**Figure A3, n° cadastre 234**). La porte est déjà présente sur le plan de 1858 copié en 1932 (**Figure A7**). Il s'agit selon toute vraisemblance de la porte du complexe érigé en 1854, conservé en élévation. Le petit bâtiment qui lui est accolé au Sud-ouest est une adjonction plus tardive qui n'est pas encore présente sur la photographie aérienne de 1922 (**Figure A6**).

Un bâtiment en L sépare le secteur 1, au sud-est, des secteurs 2, au Nord et 3, à l'est. Il se compose d'une part de la chapelle de l'hôpital (**Figure A13 A.**), d'orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest et dont le chœur est orienté au Nord-nord-est et d'autre part d'une aile perpendiculaire à ce bâtiment y

est accolée par l'Est (**Figure A13 B. et C.**). L'iconographie ancienne et l'étude d'archive permettent d'identifier la chapelle comme l'aile est de l'ensemble érigé par Chalucet, et le bâtiment Est comme l'extension, en symétrie, construite au milieu du XIXe siècle. On a déjà mentionné plus haut les millésimes présents sur ces deux bâtiments (**Figure A13 C. et A12 D.**).

La chapelle est un bâtiment dont l'emprise au sol fait 315 m², avec une longueur de 30 m (portique compris) pour une largeur de 12 m. La façade est précédée d'un portique néoclassique à colonnes. À l'intérieur, malgré le chevet plat, une abside en brique est construite, ainsi qu'une galerie haute le long des murs gouttereaux et de la façade. Ces aménagements, témoignant initialement du transfert de la chapelle dans ce bâtiment au milieu du XIXe siècle, ont connu de nombreuses réfections et transformations, notamment suite aux destructions de 1944. Plusieurs documents témoignant de ces travaux ont pu être identifiés lors du dépouillement des fonds d'archives aux archives départementales du Var (AD83 H DEPOT 1/1891). On notera la présence sous la forme de contreforts, sur le mur gouttereau ouest, des vestiges des murs de l'aile détruite en 1944.

Le bâtiment qui s'accole à l'Est de la chapelle fait environ 330 m², avec une longueur est-ouest de 30 m pour une largeur moyenne de 11 m. son extrémité orientale est aujourd'hui fermée par un mur de parpaing, et donnait initialement sur un dernier bâtiment formant retour vers le Sud (**Figure A7**). Il s'agit d'un bâtiment comprenant un étage en plus du rez-de-chaussée, ainsi que des combles aménagés. Le bâtiment est percé d'un passage permettant la circulation nord-sud au rez-de-chaussée, légèrement désaxé à l'est du centre du bâtiment. S'il est construit en symétrie de l'aile centrale du complexe érigé au début du XVIIIe siècle, il n'en reprend ni exactement les dimensions (le bâtiment disparu à l'Ouest est plus long de 8 m), ni la rythmique : chaque étage compte sept fenêtre ou ouverture (abstraction faite de deux ouvertures, visiblement plus récentes, situées à proximité de la chapelle) contre neuf pour l'aile principale aujourd'hui disparue, si l'on se fie à la description de 1830 citée plus haut (AD83 H DEPOT 1/1897).

Un dernier ensemble de bâtiment forme la limite ouest de l'emprise (**Figure A3 & A13 D.**). À l'inverse des bâtiments évoqués précédemment, ceux-ci étaient encore occupés lors de l'opération archéologique par des services départementaux. Il s'agit d'un long bâtiment dont l'orientation est la même que celle de l'actuelle chapelle. Il se compose en réalité de trois ensembles accolés les uns aux autres formant un bâtiment de 66 m de long et de largeur variable. On peut retracer l'historique de ce bâtiment par l'iconographie et les archives :

- Au centre l'aile ouest du complexe de Chalucet, dont des effets de volume dans les crépis de la façade permettent encore d'identifier les endroits où il était chaîné avec le bâtiment détruit en 1944.
- Au Nord un bâtiment accolé au milieu du XIXe siècle, sa limite avec le bâtiment du début du XVIIIe siècle se devine encore à une rupture dans la rythmique des fenêtres et à un changement dans la couverture de tuile (en raison probablement du mur de façade devenu refend),
- Au sud un bâtiment moins haut d'un étage, dont l'érection est postérieure à la photographie aérienne de 1922 (**Figure A6**).

2.1.3 Perturbations contemporaines

Trois grands groupes de perturbations viennent gêner la lisibilité des vestiges archéologiques, il s'agit des fosses de plantations, des canalisations de la période contemporaine et des maçonneries enterrées et cuves du XXe siècle.

Les fosses de plantations et chablis sont nombreux sur le site, particulièrement dans la moitié nord du secteur 3 et dans le secteur 2. Ils sont également présents, en plus faible effectif, sur l'ensemble de la superficie fouillée. Ils se situent tous au sommet de la stratigraphie ou immédiatement sous les revêtement et aménagement de sol de la seconde moitié du XXe siècle, et à ce titre recoupent systéma-

tiquement les vestiges mis au jour. Certains correspondent à des arbres abattus en amont de l'opération, notamment dans la moitié orientale du secteur 3. D'autres, comme la double rangée de fosses de plantation occupant le nord du secteur 3 témoigne des rangées d'arbres plantés après l'extension du milieu du XIXe siècle, et encore visibles sur les photographies aériennes d'avant-guerre (**Figure A6**). En raison de leur grand nombre et de leur situation stratigraphique, ces fosses n'ont pas fait l'objet d'une documentation archéologique et ont uniquement été topographiées (**Figure A17**).

Le sous-sol du site comprend également un très grand nombre de canalisations et réseaux divers correspondant aux alimentations en eau, électricité, chauffage et gaz des bâtiments de l'hôpital au XXe siècle. Déjà pour partie connus en amont de l'opération (**Figure A14**), ceux-ci se sont avérés lors de la fouille bien plus nombreux que prévu. Ils recoupent l'ensemble des vestiges mis au jour et ont particulièrement gêné la lisibilité d'ensemble du site, empêchant de façon récurrente d'observer les liens stratigraphiques entre plusieurs structures. Les plus notables seulement ont fait l'objet d'une levée topographique (**Figure A17**). Certains ont pu être extraits afin d'observer les vestiges sous-jacents, d'autres ont été conservés en place, soit parce que les moyens mécaniques disponibles ne permettaient que difficilement de les extraire sans détruire les vestiges alentour, soit parce que la profondeur de leur creusement excédait celle des vestiges. Au moins une de ces canalisations, brisée, a déversé du mercure sur un espace restreint du secteur 3, nécessitant d'exclure de la fouille, avec l'accord de l'aménageur et du SRA, une zone de 8 m² (voir Annexe compte-rendu de chantier n° 6).

Outre les canalisations, le sous-sol comprenait plusieurs aménagements massifs datables, par leurs matériaux et leurs méthodes de construction, du XXe siècle, et plus probablement de la seconde moitié de ce siècle (**Figure A18**). Deux groupes de cuves à fioul sont ainsi présents sur le site. Le premier groupe, situé dans l'angle sud-ouest du secteur 1, était identifiable par des marqueurs de surface, et a permis d'exclure cette zone du décapage. Un second groupe de deux cuves à fioul a été découvert au décapage dans l'angle sud-est du secteur 3, réoccupant l'espace d'une structure excavée, probable citerne plus ancienne. Des caves bétonnées occupent également l'espace situé entre le secteur 2 et le secteur 3, celles-ci correspondaient vraisemblablement à des espaces de chaufferie ou des locaux techniques. Elles expliquent le choix de séparer les secteurs 2 et 3 malgré une continuité de décapage entre ces deux espaces. Enfin un réseau de solins en béton a été mis aux jours dans le secteur 3. Il forme un L dont les bras sont respectivement d'orientation est-sud-est/ouest-nord-ouest et nord-nord-est/sud-sud-est. Ces solins recoupent les maçonneries antérieures et sont parfois coulés immédiatement au contact de celles-ci. Une tentative de dépose de ces maçonneries, à l'extrémité sud du sondage 3, a montré la limite des moyens mécaniques déployés : il a été possible de désolidariser une partie de la maçonnerie, mais pas de la sortir de l'emprise de fouille, empêchant au final de fouiller une zone plus importante que l'emprise initiale de la maçonnerie. Il a donc été décidé de les laisser en place et de fouiller de part et d'autre des solins. Leur finalité n'a pu être déterminée avec précision. Leur situation stratigraphique permet de les attribuer à la seconde moitié du XXe siècle, car ils recoupent notamment l'aile détruite en 1944. Il s'agit peut-être des fondations d'un bâtiment qui n'a finalement pas été érigé, ou d'un aménagement temporaire de l'immédiat après-guerre.

En dernier lieu, et au titre des « perturbations contemporaines », évoquons brièvement le passage, en limite sud du site, du tunnel de Toulon reliant par voie rapide les parties est et ouest de l'agglomération et creusé en deux tranches, respectivement entre 1993 et 2002 et entre 2007 et 2014[12]. Le creusement de celui-ci a été marqué par des effondrements et affaissements dus à l'instabilité des matériaux, anthropiques comme géologiques, du sous-sol de Toulon. Sa présence en limite sud du site explique que l'emprise prescrite ne se déploie pas jusqu'à l'extrémité sud du terrain concerné par l'aménagement, malgré la poursuite des vestiges dans cette direction depuis les secteurs 1 et 3.

12. Source : site internet de la DREAL PACA < http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/tunnel-de-toulon-r1577.html >

2.2 Secteur 1

Le Secteur 1 est situé au sud-est de l'emprise, dans l'angle formé par l'aile orientale de l'hôpital au Nord et par la chapelle à l'Ouest (**Figure A16**). Il représente un rectangle de 27,8 m de longueur est-ouest par 14,30 m de largeur nord-sud, amputé au Sud-ouest par la zone occupée par les cuves à fioul (**Figure A18**). Le décapage s'est effectué depuis le niveau de sol goudronné du XXe siècle, situé entre 13,35 et 13,45 m NGF. Le niveau d'apparition de la majorité des vestiges est situé entre 12,55 et 12,75 m NGF. Trois espaces se distinguent dès le décapage (**Figure B1 et B2**) :

- À L'ouest, une zone dépourvue de construction au niveau de décapage et majoritairement occupée par les lambeaux conservés d'une calade (F.1002) et des aménagements liés à cette dernière (massif F.1004).
- Au centre un espace occupé par une série de maçonneries formant un bâtiment d'orientation nord-sud[13], compartimenté par un mur d'orientation est-ouest (F.1010/1011/1020). Ce bâtiment se poursuit hors emprise au nord comme au sud du secteur.
- À l'est, un espace dépourvu de construction à l'exception d'un petit bâtiment de plan carré (F.1030) accolé au bâtiment central.

2.2.1 Stratigraphie supérieure

Les diagrammes stratigraphiques de chaque secteur sont présentés dans le volume de figure, en fin de chaque chapitre de secteur

Une séquence stratigraphique commune a pu être observée sur l'ensemble du secteur au-dessus du niveau d'apparition des vestiges. Deux coupes ont été dressées et relevées afin de documenter cette séquence, pour les bermes nord et sud du secteur 1 (**Figure B3, B4, B5 et B6**).

La partie supérieure de la stratigraphie est occupée par le sol de la seconde moitié du XXe siècle, US 1001.3. Il se compose d'un litage de niveaux goudronnés, montrant quelques réfections ou corrections de pendage, situées sur niveau de préparation. À l'exception de l'angle sud-est du secteur, ce sol contemporain repose systématiquement sur le remblai US 1001.7, caractérisé par un cailloutis dense, brun à orange, d'une épaisseur de 8 à 16 cm (**Figure B3 & B5**). Cette couche est un remblai de nivellement du terrain, préalable à l'installation du niveau de sol 1001.3 ou d'un sol antérieur non conservé. L'US 1001.7 recouvre plusieurs tranchées de réseaux contemporains dont F.1027 et F.1028 au Sud (**Figure B3**) et F.1029 au Nord (**Figure B5**). La tranchée de cette dernière paraît particulièrement large dans la stratigraphie, car son orientation est presque parallèle à celle de la berme. Cette séquence des réaménagements extérieurs du site est attribuable au XXe siècle, et très probablement à la seconde moitié du siècle, après les destructions de 1944.

Sous l'US 1001.7 on retrouve une série de couches de démolitions : les US 1001.13 et US 1001.14 au Nord et l'US 1001.9 au sud. Les US 1001.14 et 1001.9 sont très probablement équivalentes. Les US 1001.13 et 1001.14 ne se distinguent que par la proportion des différents matériaux, avec une plus forte présence de mortier dans l'US 1001.14 et plus de limon mêlé aux matériaux de démolition pour l'US 1001.13. Leur niveau d'apparition varie de 13,33 m NGF au nord-est, à 12,72 m NGF dans la coupe sud, au-dessus du creux formé par la calade F.1002. L'épaisseur de cette séquence varie de 16 à 30 cm. Ces variations d'épaisseur et d'altitudes correspondent pour partie à la topographie formée par

13. Ces orientations, comme celles évoquées par la suite, sont en réalité nord-nord-est/sud-sud-ouest, à l'image de l'orientation des bâtiments conservés en élévation et des principales orientations du site. Pour des raisons de lisibilité, sauf mention contraire, les orientations sont données selon un référentiel simplifié.

les couches et maçonnerie située à une altitude inférieure. Ces trois couches comprennent des pierres calcaires, quelques fragments de TCA, et une forte proportion de nodules de mortier pulvérulent. Au moins deux mortiers de chaux se deviennent dans ces couches de démolitions : un mortier de chaux blanc, caractérisé par un cailloutis et un dégraissant grossier, et un mortier de chaux rosé plus fin.

Ils ont livré de nombreux fragments d'enduits (**Figure B7**). Ceux-ci montrent des traces de peinture (pigment blanc, **photo B.**) ainsi qu'au revers les négatifs d'un système de cannisse en roseau servant de support aux enduits. Deux systèmes de ligatures sont visibles, par ficelle (**photo A.**) ou par un élément plus large, peut-être une planchette (**photo C.**). La différence entre les deux mortiers présents dans ces US s'explique peut-être par une distinction entre le mortier des maçonneries (mortier blanc, à l'instar des maçonneries arasées observées dans le secteur) et celui des enduits (mortier rose). L'absence de pierres de module important dans ces couches induit en outre une récupération d'une partie significative des matériaux de construction.

Ces couches de démolition correspondent probablement à la destruction du dernier état du bâtiment nord-sud occupant le centre de l'emprise du secteur. Ce bâtiment figure encore sur le cadastre napoléonien de 1827 (**Figure A8**) et est détruit au plus tard pour permettre l'agrandissement du complexe au milieu du XIXe siècle.

Au Sud une couche argilo-limoneuse brun-vert, US 1001.8, a été observée à l'interface entre l'US 1001.7 et l'US 1001.9 (**Figure B3**). Cette couche, dont l'épaisseur n'excède pas 10 cm, comprend une proportion notable de gravillons fins, témoignant d'un dépôt alluvionnaire. Elle permet d'envisager une période plus ou moins longue entre le dépôt de ces couches de destruction et le réaménagement des espaces.

En dessous de ces couches de démolition, le secteur 1 montre des séquences stratigraphiques différentes dans les différents espaces du secteur. Notamment de part et d'autre des murs F.1010/F.1011/F.1020 d'orientation est-ouest, et F.1018/F.1012 et F.1005 d'orientation nord-sud.

2.2.2 Le bassin du XIXe siècle F.1019

Le bassin F.1019 est une maçonnerie massive, quoique très dégradée par le passage de plusieurs réseaux contemporains, observée dans la berme sud du sondage 1 (**Figure B8, B3 & B4**). Il s'agit du seul vestige maçonné notable ne correspondant pas à une phase de l'ensemble bâti localisé au centre du secteur et décrit ci-après. Il est situé approximativement à mi-longueur du bâtiment oriental conservé de l'hôpital du XIXe siècle et apparaît à 12,72 m NGF d'altitude.

En plan cette structure se présente dans l'emprise de fouille comme une portion d'un disque dont le centre se situerait hors emprise au sud. La largeur observée est de 4,60 m, pour une hauteur maximum conservée (assises maçonnées) de 0,70 m. Une série de réseaux contemporains traverse cette structure depuis le nord-est vers le sud-ouest, occasionnant une destruction importante de la maçonnerie. Celle-ci est conservée pour la moitié ouest de la structure, à l'exception d'une série de fissures et d'affaissements des maçonneries dues au percement des tranchées contemporaines. La moitié orientale de la structure est moins bien conservée : une partie des maçonneries ont visiblement disparu et le fond du bassin (UC 1019.3), maçonné et couvert d'un dallage de terre cuite, verse en direction du nord-est, hors de la structure. Les anfractuosités comme le fond des perturbations contemporaines sont comblés avec des matériaux issus de la destruction partielle du bassin (US 1019.2).

La maçonnerie (UC 1019.4) se compose d'un muret circulaire d'une largeur moyenne de 40 cm, composé d'une à deux assises de moellons calcaires grossièrement équarris liés par un mortier de chaux blanc. La hauteur conservée de ce muret est d'environ 20 cm. À sa base la maçonnerie forme un ressaut de fondation observé sur une quarantaine de centimètres de hauteur. Celui est également composé de pierres calcaires, quoique de plus petits modules (inférieure à 15 cm en moyenne) que la partie aérienne de la maçonnerie, et est lié par le même mortier.

Il n'a pas été possible d'observer le fond du bassin dans la partie orientale de la structure. À l'ouest il marque un pendage fort entre 12,38 et 12,06 m NGF. Il est composé d'un pavement de carreau de terre cuite de 25 cm de côté, en pose décalée. Le radier sous-jacent, observé au niveau de la rupture entre les moitiés est et ouest de la structure, est composé d'une maçonnerie similaire à la fondation de la structure.

Un des blocs qui couvraient le muret du bassin est conservé dans la berme à l'ouest de ce dernier (US 1001.6). Il s'agit d'un bloc calcaire de 95 cm de long pour 40 cm de large et 33 cm de haut, dont la courbure forme une portion de celle du muret qu'il devait initialement coiffer[14]. Le sommet du bloc forme un arrondi peu marqué (3 cm de différence entre l'épaisseur du bloc au maximum de cet arrondi et aux bords).

Des traces de bouchardes sont visibles sur les côtés de ce bloc. La partie supérieure, usée par l'usage, ne conserve ces traces d'outils que pour la partie intérieure de la courbure. On peut penser qu'un dispositif empêchait l'accès à la partie intérieure du bloc, tandis que la moitié extérieure servait probablement d'assise de fortune. La margelle composée du muret et des blocs de calcaires formait une assise d'une hauteur minimum de 53 cm si l'on considère que le sol contemporain de cette structure, dont aucun vestige n'a été mis au jour, correspond à l'altitude du ressaut de fondation de l'UC 1019.4).

Des morceaux de ferronnerie ont été mis au jour (**Figure B9**), dans le comblement du bassin (US 1019.2) et au niveau du bloc déporté (US 1001.6). Deux points d'ancrage au sommet du bloc de la margelle (US 1001.6) permettent de restituer une grille cerclant le bassin et empêchant l'accès à l'intérieur de celui-ci. Les fragments de la grille ne permettent toutefois pas de restituer l'ensemble du dispositif ou sa hauteur ni d'affirmer si ce dispositif de fermeture est contemporain de l'érection du bassin ou s'il s'agit d'un ajout postérieur.

Le bassin F.1019, bien que très mal conservé, est très selon toute vraisemblance contemporain du bassin F.3002, mis au jour dans le secteur 3, dont il partage la morphologie, les dimensions et les matériaux de construction. Si aucun mobilier datant n'a pu être mis au jour en association avec F.1019, il est toutefois possible de le rattacher à l'extension du complexe bâti du milieu du XIXe siècle. Il se situe en effet au centre de la cour formé par la chapelle à l'ouest, l'aile ouest au Nord et un dernier bâtiment, aujourd'hui disparu, formant retour à l'Est, mais est légèrement désaxé pour être situé face au passage perçant l'aile ouest selon un axe nord-sud. Un bassin circulaire, identifié comme «*jet d'eau*» est figuré sur le plan de 1858 copié en 1932 (**Figure A7**), ce qui permet d'appuyer cette hypothèse de datation malgré l'absence du bassin occidental sur le même plan.

2.2.3 Un espace structuré par des murs de terrasses

Le centre de l'emprise est occupé par un ensemble de maçonnerie délimitant un bâtiment d'orientation nord-sud d'une longueur de 14 m (soit la largeur de l'emprise de fouille) pour une largeur de 5,6 m (entre F.1005 et F.1021) (**Figure B10 et B11**). D'autres aménagements (calade F.1002 à l'ouest, bâtiment F.1030 à l'Est) viennent s'accoler à ce bâtiment.

Le mur est-ouest, F.1010/F.1011/F.1020

Le premier mur structurant le secteur 1 est le mur F.1010 — F.1011 – F.1020 (**Figure B11 & B12**). Les trois Faits, F.1010, F.1011 et F.1020, participent d'une seule et même construction. Leur enregistrement sur le terrain selon trois Faits différents résulte de différences d'appareil au niveau d'apparition (plus liées aux logiques de démolition/conservation qu'à une différenciation de la construction) ou de niveau d'arase de cette maçonnerie dans l'emprise de fouille.

14. Ce bloc de pierre, comme ceux issus du second bassin F.3002 et décrits plus loin, n'ont pas été prélevés. Ils ont été confiés, en accord avec le SRA, aux services de la ville de Toulon pour installation dans un parc de la ville.

Il s'agit d'un mur d'orientation est-ouest, observé sur une longueur totale de 11,4 m pour une largeur moyenne de 56 cm. Il se poursuit hors de l'emprise de fouille à l'ouest. Le niveau d'arase de ce mur varie entre la partie ouest F .1010 mis au jour à 12,46 m NGF, la partie centrale F.1011, mise au jour entre 12,75 et 12,65 m NGF, et la partie est F.1020, au-delà de F.1021, dont l'arase varie de 12,49 à 12,36 m NGF. La hauteur totale de la maçonnerie n'a pu être observée en aucun endroit du secteur 1. Au plus profond, au niveau de F.1020, la maçonnerie a été observée à 10,44 m NGF, soit une hauteur totale conservée de 2,15 m. Il a toutefois pu être observé sur une hauteur de plus d'un mètre au niveau de F.1010 et au niveau de F.1011. Il n'a pas été possible d'identifier, en raison de la profondeur des sondages et du maintien de berme de sécurité, les couches dans lesquels ce mur est fondé. Le remblai limon-argileux le plus profond observé, US 1001.56 (**Figure B20 & B22**), lui est probablement antérieur, mais cette relation n'a pu être confirmée en fouille, et ledit remblai n'a malheureusement livré aucun mobilier archéologique. De fait l'ensemble des unités stratigraphiques observées au contact de ce mur lui sont postérieures. Le terrain naturel n'a en outre pas pu être observé dans ce secteur, malgré plusieurs sondages profonds.

Ce mur est caractérisé par un appareil de moellons calcaires grossièrement équarris, de module très variable, de 10 à 30 cm de côté, comprenant quelques moellons en grès (minoritaires) et de rares fragments de TCA. L'ensemble est lié par un mortier de chaux blanc compact.

Le mur F.1045

À l'est du secteur, F.1020 est chaîné avec un mur d'orientation nord-sud, F.1045 (**Figure B10 & B13**). Ce dernier est arasé beaucoup plus bas, entre 10,49 et 10,79 m NGF (**Figure B13 A.**), à l'exception notable de la chaîne d'angle formée avec F.1020 (**Figure B13 B.**). F.1045 est un mur de 52 cm de largeur moyenne. Sa limite sud-est formée par la jonction avec F.1020 et il se poursuit, au nord, en dehors de l'emprise sondée. Il a été observé sur une longueur de 7,15 m. Les remblais observés à son contact, US 1001.68 à l'Ouest et US 1001.67 à l'Est, lui sont postérieurs, viennent s'appuyer contre son parement et, ponctuellement, sur son arase pour l'US 1001.67. Ce dernier comprend en outre une proportion importante de matériel de démolition (mortier, moellons, TCA) peut-être issu de la démolition de F.1045. F.1045 n'est pas conservé au sud de F.1020, toutefois la morphologie de la maçonnerie à cet endroit, présentant un possible négatif d'arrachement, comme l'absence de chaîne d'angle formée par F.1020 et F.1045, permet d'envisager une poursuite du dispositif au sud (**Figure B14 B.**).

F.1021 et F.1018, des murs de terrasses

F.1021 et F.1018 sont des murs parallèles à F.1045, mis au jour respectivement au nord et au sud de F.1011/F.1020 (**Figure B10 & B11**). Ils viennent s'accoler contre les parements de F.1011/F.1020 (**Figure B14 A.**) et participent donc à une seconde phase de construction postérieure à F.1011/1020 et F.1045. Les coupes dressées à l'Est (**Figure B15**) comme à l'Ouest (**Figure B22**) de F.1021 montrent les mêmes logiques que celles observées pour F.1010/1011/1020 : l'ensemble des remblais mis au jours sont postérieurs à la construction des murs, à l'exception peut-être du remblai US 1001.56 observé à proximité du parement Ouest de F.1021. Il n'a pas été possible de faire de coupe similaire au niveau de F.1018 en raison de la proximité de la berme sud et des vestiges du bassin F.1019 décrit précédemment. Le mur F.1018 a une largeur à son niveau d'apparition de 36 cm et a été observé sur 3,44 m de long, et F.1021 à une largeur de 40 cm pour une longueur conservée de 10 m. Tous deux se poursuivent, hors de l'emprise de fouille, au nord et au sud. Leur niveau d'arase, 12,59 m NGF pour F.1018 et 12,79 m NGF pour F.1021, est proche de celui de F.1011/1020. La hauteur observée de F.1021 est de plus de 2,10 m pour environ 2 m observés pour F.1018.

Les deux murs partagent la même maçonnerie (UC1018.2 et UC 1021.2) de moellons grossièrement équarris calcaires, de module très variable (en moyenne 10 à 30 cm, présence ponctuelle de module plus important) avec la présence ponctuelle de moellons en grès. L'ensemble est lié par un mortier

de chaux blanc compact. Le mur F.1021 montre sur ces deux parements un enduit à la chaux lissé (UC 1021.3, **Figure B16 A. & B.**), un enduit similaire a également été observé sur le parement est de F.1018 (**Figure B16 C.**), son parement ouest n'ayant été observé qu'en partie supérieure.

F.1020, F.1021 et F.1045 : un système hydraulique

L'ensemble formé par les murs F.1018, F.1020, F.1021 et F.1045 forme un aménagement hydraulique d'acheminement des eaux depuis le nord vers le sud, suivant le pendage général du terrain (le substrat géologique n'a toutefois pas pu être observé dans cette zone). Ce système d'écoulement des eaux est fortement dégradé, et n'en témoigne plus que le passage dans F.1020 et les traces de mortier hydraulique sur les parements de F.1021 et F.1045.

La partie la mieux conservée de ce dispositif est le passage perpendiculaire au mur F.1020. Il est constitué d'une arche en arc brisé composé de voutains grossièrement équarris en pierre calcaire (UC 1020.3, **Figure B17, B18 & B19 A.**) aménagé dans la maçonnerie du mur (UC 1020.4) sur toute son épaisseur. Un canal est construit sous cette arche, composé d'une couverture en dalles calcaires, des piédroits en briques et un fond composé d'une unique pierre calcaire creusée en canal, l'ensemble est enduit d'un mortier de tuileau (UC 1020.5). Le canal à une hauteur de 36 cm pour une largeur de 28 cm.

Du reste de ce dispositif hydraulique, rien ou presque n'est conservé. Le mur F.1021 présente en partie inférieure un bandeau dégradé de mortier hydraulique en continuité de l'UC 1020.5 (**Figure B18**) et, immédiatement en dessous, l'amorce d'une maçonnerie, F.1048 (**Figure B15 & B19 B.).** Celle-ci se compose d'un radier grossier de galet de 14 cm d'épaisseur (UC 1048.3) sur lequel on observe une première épaisseur de mortier de chaux de 6 cm d'épaisseur (UC 1048.2) puis un lit de mortier de tuileau (UC 1048.1) probable vestige du canal, observé à 10,48 m NGF. L'ensemble repose sur un remblai argileux vert et compact, US 1001.68, occupant tout l'espace entre les murs F.1021 et F.1045. Aucun vestige de cet aménagement n'a été observé au niveau de F.1045, mais celui-ci est arasé plus bas que l'altitude à laquelle F.1048 a été observé contre le parement de F.1021. Aucun dispositif équivalent n'a été conservé au sud du mur F.1020 contre le parement de F.1018.

2.2.4 La partie nord-ouest du secteur 1

» *2.2.4.1 Un premier bâtiment quadrangulaire et un niveau de sol extérieur ?*

Stratigraphie inférieure : une succession de remblai limoneux

L'angle formé par les murs F.1011 et F.1021 est occupé par une succession de remblai donnant à ces deux murs la fonction probable de mur de terrasse. Cette séquence stratigraphique a pu être observée notamment dans un log sous le mur F.1003 (**Figure B20**) et par une grande coupe ouest-est au nord du secteur (**Figure B22**). La présence des murs — fondés à diverses profondeurs — et la nécessité d'établir des paliers de sécurité ont empêché de dresser des coupes complémentaires (nord-sud notamment) pour confirmer cette stratigraphie. L'espace situé au centre du bâtiment, entre les murs F.1008 et F.1024, est quant à lui peu lisible en raison de présence de plusieurs perturbations liées aux fosses de plantation proches (racines).

On observe toutefois une séquence stratigraphique dans laquelle se distinguent trois ensembles de remblais :

Un premier remblai limoneux brun sombre, dépourvu de mobilier, US 1001.56, est peut-être antérieur aux murs de terrasses décrits précédemment (**Figure B22**). Toute du moins ne vient-il pas s'appuyer sur les maçonneries, au contraire des remblais postérieurs. Ce remblai présente un niveau relativement plan à l'altitude maximum de 11,6 m NGF, et son épaisseur totale n'a pu être observée.

Un remblai probablement équivalent a été observé sous le mur F.1009 : US 1001.53. Il est d'une composition similaire et apparaît à une altitude plus basse d'une vingtaine de centimètres (11,38 m NGF, **Figure B20**).

Au-dessus ont été observés des remblais postérieurs à F.1011 et F.1021 : US 1001.60, US 1001.35, US 1001.59 dans la grande coupe ouest-est et US 1001.52 et US 1001.51 sous le mur F.1009. Les remblais US 1001.57 et US 1001.58, observés plus à l'ouest, occupent la même position stratigraphique. Il s'agit de remblai limoneux brun, avec une proportion variable de pierres et de matériaux de construction (mortier, TCA), occupant une hauteur totale de 60 cm. Ils n'ont livré aucun mobilier archéologique. On identifie des phases de remblaiement contre le parement de F.1021 (US 1001.60), des phases de remblaiement massif de l'espace (US 1001.35 et US 1001.52) ainsi que des phases moins épaisses de nivellement (US 1001.51, US 1001.58 et US 1001.59). C'est dans cette série de remblai que s'installent les murs F.1008, F.1009 et F.1024, ainsi que les niveaux de sol F.1034 et F.1044.

Dans ces remblais a été observé une tranchée de récupération, F.1047, comblée de mortier pulvérulent et de matériaux issus de la démolition de maçonnerie (**Figure B22**). Observée uniquement en coupe, il s'agit probablement d'une structure linéaire d'orientation nord-sud, qu'il n'a pas été possible d'identifier ailleurs dans l'emprise de fouille. Il n'a pas non plus été possible d'identifier sa relation avec le bâtiment F.1008/F.1009/F1034

Une dernière série de remblai, US 1001.23 et US 1001.55, est postérieure aux aménagements cités ci-dessus, et antérieure aux constructions plus tardives (F.1002, F.1005 et F.1007 notamment). Malheureusement aucun de ces remblais n'a livré de mobilier archéologique permettant de le dater.

Le bâtiment F.1008, F.1009 et F.1024

Le premier bâtiment à occuper cet espace est formé par un mur nord-sud, F.1009, venant s'appuyer sur le parement nord de F.1011, et deux murs est-ouest fermant partiellement l'espace au nord : le premier, F.1008, est chaîné à F.1009, le second, F.1034, vient s'appuyer contre le parement de F.1021, F.1034 (**Figure B10 & B20**). Les trois sont fondés dans les remblais postérieurs à F.1011 et F.1021 décrits précédemment : US 1001.51, US 1001.52 pour F.1008 et F.1009, et US 1001.59, US 1001.35 et US 1001.60 pour F.1024.

Les murs F.1008 et F.1009 participent d'une unique construction, et partagent la même mise en œuvre et les mêmes matériaux. D'une largeur de 50 cm, ils font respectivement 1,34 m et 4,96 m de long. Leur niveau d'apparition est situé entre 12,76 m NGF et 12,86 m NGF. La tranchée de fondation, étroite, est comblée au fond par un limon argileux marron clair d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, observée uniquement dans le cas de F.1009 (US 1009.2). La maçonnerie est composée de moellons calcaires de modules très variables, sans assises suivies. L'ensemble est lié par un mortier de chaux blanc très compact recouvrant largement les pierres en parement, et ponctuellement lissé sur son parement oriental (enduit). Les maçonneries sont conservées sur environ cinq assises de hauteur, soit 75 à 80 cm.

Le mur F.1034 présente une facture différente des deux précédents. Il est plus large (64 cm) et fondé plus profondément, avec une hauteur conservée de 1 m de haut pour une altitude d'apparition, 12,68 m NGF, proche de celles des deux autres murs (soit une fondation plus profonde de plus de 50 cm). Il partage toutefois avec eux la même maçonnerie de moellons calcaires sans assises suivies et le même mortier de chaux blanc très compact. La différence de morphologie entre ce mur et les deux précédents n'a aucune explication évidente. Un lien avec le mur F.1021, avec une nécessité de contrefortement, peut-être envisagé avec prudence.

Les sols F.1034 et F.1044

Seul témoignage de l'aménagement intérieur de ce bâtiment, quelques lambeaux de niveau d'un niveau de sol, F.1034, ont été mis aux jours dans l'angle formé par F.1008 et F.1009 (**Figure B21**). Ce sol a

également pu être identifié plus ponctuellement sous forme de lambeaux accrochés au parement de F.1009 ou à quelques distances de ce dernier. Il s'installe sur le remblai US 1001.51 et contre les deux murs. Il se compose d'un lit de mortier de 5 cm d'épaisseur, dont le niveau de circulation est situé à 12,29 m NGF.

La fosse F.1037 (**Figure B21**) est le seul élément permettant de dater l'abandon du bâtiment et de ce niveau de circulation — tout du moins dans l'espace fermé par les murs F.1008 et F.1009. Il s'agit d'une petite fosse ovale, de 84 cm de diamètre pour 30 cm de profondeur, creusée depuis le sol F.1034 et recoupant le remblai US 1001.51. Le comblement principal de cette fosse, US 1037.2, contenait de nombreux restes charbonneux (rejet de foyer) ainsi que dix-neuf restes céramiques des XVIIe et XVIIIe siècles. Cinq tessons de la même période ont également été mis aux jours dans le comblement inférieur plus limoneux, US 1037.4.

Le niveau de sol F.1044 n'a pas été observé au niveau du bâtiment, et n'a pu être identifié, sans relation stratigraphique directe avec les murs F.1008 et F.1009, qu'en coupe au nord-ouest du bâtiment (**Figure B22 & B23**), sur près de 5 m de long. Il peut toutefois être rapproché du sol F.1034 en raison de sa position stratigraphique et de sa mise en œuvre similaire. Il a été observé en coupe sur 5,52 m est-ouest, depuis la tranchée de récupération F.1047 qu'il recouvre à l'Ouest. Sa trace se perd progressivement au-delà dans les deux directions (est et ouest) témoignant plus d'une dégradation que d'un recoupement ou d'une destruction intentionnelle.

» *2.2.4.2 Surélévation du niveau de circulation et extension nord*

À la suite de cette première phase d'occupation du bâti, on observe une surélévation du niveau de circulation au nord-ouest du secteur 1. Celle-ci se traduit par plusieurs remblais limoneux, notamment US 1001.23 à l'est des murs F.1007 et F.1005 et US 1001.55 à l'Ouest (**Figure B22**). Il s'agit dans les deux cas d'un remblai limoneux brun, comprenant quelques cailloux calcaires millimétriques et nodules de mortiers, d'une couleur plus claire que les remblais inférieurs cités précédemment et tout aussi dépourvus de mobilier archéologique que ces derniers.

La structure F.1023/F.1022/F.1025

L'angle nord-Est du bâtiment décrit précédemment, formé par les murs F.1008/1009/1024 est occupée par une petite structure maçonnée, composé d'un muret nord-sud, F.1023, et d'un muret est-ouest, F.1022 (**Figure B11**) fondés dans le remblai US 1001.23. Ces deux maçonneries forment une structure de 2,30 m nord-sud par 1,15 m est-ouest.

Les deux murs ne sont conservés que sur une unique assise de pierres calcaires, d'une largeur variant de 36 cm (F.1022) à 42 cm (F.1023), liée par un mortier de chaux compact, blanc, caractérisé par la présence de nodules de chaux. L'espace intérieur est occupé par un niveau de sol, F.1025, composé d'un niveau de préparation limono-sableux jaune, UC 1025.3, sur lequel repose un lit de mortier de chaux blanc, UC 1025.2. Celui-ci conserve, sur la majorité de sa superficie, les négatifs d'un pavement de briques de 12 cm par 24 cm, à l'altitude de 12,65 m NGF. Ce niveau de circulation apparaît donc plus de 50 cm au-dessus des sols F.1030 et F.1044, soit l'épaisseur maximum observée pour le remblai US 1001.23. Les parements intérieurs des quatre maçonneries entourant cet aménagement, F.1021, F.1024, F.1022 et F.1023, sont recouverts d'un enduit lissé à la chaux, enduit contemporain du niveau F.1025.

La forme de cet aménagement et sa présence le long du mur permettent d'envisager qu'il s'agisse d'une cheminée. Toutefois aucune trace de rubéfaction, ni sur le niveau de sol ni sur les enduits, ne permet de confirmer cette hypothèse.

Le sol F.1040

Un niveau de sol, F.1040, a été identifié au nord des murs F.1008 et F.1024, observé ponctuellement jusqu'au mur F.1021 à l'Est et jusqu'à la limite d'emprise au nord (**Figure B2 B. & B25**). Il n'a pas été identifié dans l'emprise du bâtiment F.1008/1009/1024. Il s'agit d'un niveau de limon sableux induré, situé au sommet du remblai US 1001.23 (**Figure B22**), reconnu sur 4,90 m par 3,70 m, dont l'altitude moyenne est située à 12,63 m NGF (soit deux centimètres de différence seulement avec le négatif de pavement F.1025 évoqué précédemment). Il s'agit probablement d'un niveau de sol extérieur. Dix-sept tessons de céramiques retrouvés à plat sur ce niveau de sol permettent de dater son abandon au plus tôt au milieu du XVIIIe siècle.

La fosse F.1039

Ce sol est recoupé une première fois par une fosse de grande dimension, F.1039 (**Figure B22 & B25**). Elle présente un fond en cuvette aplatie, variant de 50 cm de profondeur au plus profond, à 25 cm à son extrémité nord. Le plan complet de cette fosse n'a pu être observé : sa limité Ouest est inconnu en raison de la présence de structures postérieures (F.1007) et son extrémité sud et sud-est est recoupée par une fosse de plantation. Le comblement de la fosse comme une partie de ses parois sont d'ailleurs perturbés par les racines issues de cette fosse de plantation. La partie lisible du plan de cette fosse, d'une dimension de 2 m par 1,30 m, se caractérise par une forme grossièrement quadrangulaire dont un seul angle est conservé. Les parois sont droites et légèrement évasées. La paroi occidentale est recouverte d'une mince couche de chaux blanche, US 1039.4, témoignant peut-être d'une fosse de gâchage.

Son fond correspond, au plus profond, au niveau du remblai US 1001.35 et du sol F.1044, ce dernier est conservé à l'ouest de la fosse. Quelques traces de mortier de chaux très dégradé ont été observées au fond de la structure, mais il est difficile de savoir s'il s'agit d'un dépôt similaire à celui de la paroi, US 1039.4, ou bien d'une dégradation du niveau de sol F.1044 sur lequel s'arrête le creusement de la fosse.

La fosse est comblée d'un premier comblement argilo-limoneux brun-jaunâtre, US 1039.3, qui n'a été observé que sur la partie nord de la fosse sur douze centimètres d'épaisseur, et d'un second comblement argilo-limoneux brun, occupant le reste de la fosse. Aucun de ce comblement n'a livré de mobilier archéologique. Ils sont tous les deux recoupés par la tranchée de fondation du mur F.1007.

Les murs F.1007 et F.1006

Le mur F.1007 et le massif quadrangulaire F.1006 forment le prolongement, en direction du nord, du mur F.1009 (**Figure B25**).

Le massif F.1006 est construit en premier. Il représente une longueur nord-sud de 84 cm pour une largeur est-ouest de 68 cm (**Figure B25 & B26 A.**). Le massif est composé d'assises de moellons calcaires grossièrement équarris liés par un mortier de chaux blanc compact. Il recoupe, en tranchée étroite, les remblais antérieurs (US 1001.23 à l'Est et US 1001.55 à l'Ouest). L'usage de ce massif est inconnu, son format permet d'envisager la retombée d'une pile ou d'un poteau porteur, mais aucun autre élément n'y est associé directement, sauf à envisager un appentis de grande dimension recouvrant le sol F.1040 antérieur, appuyé sur F.1021 et fonctionnant avec le bâtiment plus au sud.

Le mur F.1007 vient s'installer de part et d'autre de F.1006. Il forme avec ce dernier une extension du bâtiment en direction du nord, comprenant les constructions préexistantes : F.1008 et F.1009 au sud, F.1021 à l'Est. Observé sur 2,40 m entre F.1008 et F.1006 et sur 1,60 m au nord de F.1006, il fait 40 cm de large et apparaît à 12,75 m NGF. Il est arasé sur un niveau plan, similaire à celui de F.1008/F.1009 et F.1006, témoignage probable d'une destruction simultanée. Sa maçonnerie, UC 1007.4, est similaire à celle de F.1006, avec une présence de quelques éléments de TCA absent de F.1006. Cette proximité des maçonneries permet d'envisager un même chantier. Il occupe la partie ouest d'une tranchée asymétrique au profil en U évasé, US 1007.2, (**Figure B22**) dont la largeur totale est identique à celle de

F.1006. Il s'agit peut-être d'un repentir, témoignant de l'intention initiale d'ériger un dispositif d'une même largeur de F.1006. Le fait que le mur présente également un profil asymétrique, légèrement incliné vers l'Ouest, dans la coupe relevée, tend à confirmer une telle interprétation. L'hypothèse d'une tranchée symétrique dont la partie ouest aurait disparu avec l'installation de F.1005 (*cf. infra*) dont la tranchée est aurait été confondue en fouille avec le remblai US 1001.55 de composition très proche, ne peut toutefois être complètement exclue. La tranchée est comblée d'un limon sableux et graillonneux brun foncé, US 1007.3. Ce comblement a livré onze tessons du XVIIIe siècle.

À l'extrémité nord, la maçonnerie de F.1007 comprend deux briques maçonnées en boutisse, qui forment l'arrêt du mur dans cette direction, au pied de la limite d'emprise de fouille. La présence dans cette zone d'une perturbation contemporaine (regard bétonné) située immédiatement au nord de la berme ne permet pas d'envisager que le mur s'arrête au niveau des briques et ne se développe pas plus au nord. On peut envisager que ces briques participent d'un seuil situé à 12,74 m NGF et permettant une circulation est-ouest.

» *2.2.4.3 Le dernier état XVIIIe-XIXe*

Le Mur F.1005

Un autre mur, F.1005, vient doubler, sur toute leur longueur nord-sud les maçonneries préexistantes : F.1009, F.1008, F.1006 et F.1007 (**Figure B10 & B27**). Il s'appuie sur le mur F.1010/F.1011 (**Figure B30**) et se poursuit au nord hors de l'emprise de fouille et est fondé dans le remblai US 1001.55. F.1005 est un mur de 9,70 m de longueur nord-sud pour une largeur moyenne de 50 cm, dont le niveau d'apparition est situé à 12,79 m NGF. Il est construit en tranchée étroite (US 1005.5) et fondé sur 45 cm de profondeur (**Figure B22**). La maçonnerie de ce mur est composée d'assises régulières de moellons calcaires équarris et de quelques éléments de grès, de 20 à 50 cm de côté, liés par un mortier de chaux beige très compact comprenant une forte proportion de sable.

La construction de F.1005 correspond à l'arasement, à l'ouest de F.1010/F.1011 : F.1010 est arasé à l'ouest de F.1005 et est conservé en élévation à l'est à partir de la jonction entre les deux murs. C'est très probablement cet état du bâti qui est figuré sur le cadastre napoléonien (**Figure A8**) : F.1005 et F.1021 comme murs gouttereaux, absence de fermeture par le mur F.1010 vers l'ouest, et mur pignon du bâtiment (F.1011) en léger retrait par rapport à l'ancienne façade de la chapelle actuelle. L'ensemble formé par F.1005, F.1011 et F.1021 forme probablement le dernier état du bâti pour la moitié nord-ouest du secteur 1.

La calade F.1002

À l'ouest du mur F.1005 a été mise au jour une calade, F.1002, qui fonctionne avec ce mur (**Figure B28**). Elle couvre, sous forme de lambeau, l'ensemble de la partie ouest du secteur. Elle a été observée sur une largeur est-ouest de 8,4 m au nord du secteur et occupe l'intégralité de la largeur nord-sud de ce dernier, soit 14 m. Elle recouvre le mur F.1010, mais vient s'appuyer contre les maçonneries F.1005, F.1011 et F.1015. Au nord de F.1010 la calade repose sur le remblai US 1001.55 (**Figure B22**) ou sur un autre remblai limoneux brun massif, non daté, US 1001.19 (**Figure B5**). Au Sud de F.1011 elle recouvre une série d'aménagements antérieurs autour du mur F.1013 (*cf. infra*). F.1012, niveau de galet mis au jour dans l'angle formé par F.1011 et F.1015, est un équivalent de F.1002 dont il constitue un lambeau séparé par une tranchée contemporaine (**Figure B28 & B30**).

La calade est caractérisée par un double pendage vers une rigole d'orientation nord-sud, située à 1,17 m du parement de F.1005. Dans l'angle nord-ouest du secteur, le niveau de circulation apparaît ainsi à 12,97 m NGF, descend vers la rigole à 12,56 m NGF avant de remonter à 12,65 m NGF au pied du mur F.1005 contre lequel elle s'appuie (**Figure B5**). La rigole descend depuis 12,56 m NGF au nord jusqu'à 12,35 m NGF en limite sud du secteur.

Ce sol est un aménagement de galets de 5 à 20 cm de côté, installés verticalement. Des galets de plus grande dimension (20 cm, voire 30 cm exceptionnellement) sont ponctuellement présents sous la forme d'alignement cloisonnant la calade, perpendiculairement à la rigole (**Figure B29 B. & C.**). Ces galets de plus grand module sont également présents sous forme d'alignement ou de double alignement au fond de la rigole centrale, atteignant par endroit 20 cm de large (**Figure B29 A.**).

Un dispositif similaire à la calade du secteur 1, F.2003, a été mis au jour au nord du site dans le secteur 2 (*cf. infra*). Il permet d'envisager une continuité de la cour comportant cette calade de part et d'autre du bâtiment Est actuel. Cette hypothèse vient s'appuyer sur les représentations iconographiques du début du XIXe siècle, qui présente cet ensemble comme une seule et unique cour.

La calade est recouverte par une mince couche d'abandon, composé d'un limon sableux brun clair, US 1001.16 (**Figure B5**). Cette dernière recouvre de quelques centimètres les galets et comble les interstices du sol. Cette couche a livré 69 tessons de céramique datés de la seconde moitié du XVIIIe siècle ou du XIXe siècle, ainsi que quelques éléments métalliques (épingles et agrafes de vêtement).

F.1003 et F.1004

Dans la partie nord de la calade F.1002 est visible un double aménagement, F.1003 et F.1004, vestiges d'un ensemble maçonné recouvrant la rigole de F.1002 et venant s'accoler au parement de F.1005 (**Figure B31 & B32**).

La première phase de cet aménagement est un petit muret ou solin maçonné, F.1003, d'orientation nord-sud et de 2,12 m de long pour 38 cm de large. Il se compose d'une seule assise de toute venant calcaire, lié par un mortier de chaux blanc beige compact et peu friable. Il s'installe, à l'instar de la calade, dans le remblai US 1001.55 sous forme d'un creusement peu profond (US 1003.3) comblé d'un niveau d'installation limoneux brun et très homogène (US 1003.2) sur lequel est construite la maçonnerie à proprement parler (UC 1003.1). Sa construction est antérieure à la calade dont les galets viennent s'aligner contre son parement.

Le muret est légèrement désaxé par rapport à la seconde phase de cet aménagement, le massif F.1004. Contrairement à F.1003, celui-ci est postérieur à la calade dont il rompt l'alignement des galets et sur lequel il est partiellement construit. Il forme un massif maçonné de 2,12 m par 1,72 m, occupant l'espace entre le mur F.1005 à l'Est et le massif F.1003 à l'Ouest, contre lesquels il est construit. F.1004 est un massif de 2,22 m de long pour 1,64 m de large. Il est composé, d'est en ouest, d'un massif principal formant un seuil devant le mur F.1005, d'une canalisation, UC 1004.5, et d'un comblement de maçonnerie entre la canalisation et F.1003. La maçonnerie principale, UC 1004.4, est composée de pierre en calcaire et en grès de module très variable pour la partie située entre la canalisation UC 1004.5 et le mur F.1003.

La canalisation UC 1004.5, d'une profondeur de 18 cm pour une largeur de 20 cm, traverse l'intégralité du massif selon un axe nord-sud. Elle permet l'écoulement, dans la maçonnerie, des eaux de ruissellement collectées par la rigole de la calade F.1002. Il s'agit d'une canalisation faite de carreau de terre cuite, de 24 cm de côté pour le fond, d'un module plus variable, en moyenne 24 cm x 14 cm, pour les parois. Ces dernières sont composées de carreaux de terre cuite en assises horizontales, liées par le même mortier que le reste de la maçonnerie F.1004. Deux fragments effondrés de carreau de terre cuite permettent de restituer une couverture de même nature.

La partie est de F.1004 est fermée, sur 20 cm de haut, au nord par des dalles de calcaires (UC 1004.4) verticales, dont la plus longue fait 58 cm de long pour 8 cm de large. Un dispositif similaire, aujourd'hui disparu, formait probablement la limite sud de l'aménagement. Entre ces dalles, les galets de la calade F.1002 sont conservés, et recouverts par le mortier de chaux beige-marron de la maçonnerie UC 1004.4. Ce niveau est recouvert pas un remblai de 4 à 8 cm d'épaisseur, composé de rejet charbonneux comprenant plusieurs scories et éléments métalliques fondus, US 1004.3. Ce remblai est limité par la canalisation à l'Ouest et par les dalles au nord (et probablement au sud égale-

ment). Sur celui-ci est coulé une chape de mortier de chaux blanc, UC 1004.2, conservant le négatif de plusieurs dalles ainsi qu'une unique dalle d'ardoise en place, de 80 cm par 19 cm.

F.1004 peut être interprété comme un seuil surélevé permettant l'accès au bâtiment formé par F.1005, F.1021 et F.1011. Le niveau de circulation de ce bâtiment — non observé en fouille — se trouvait probablement à une altitude au moins aussi haute que le seuil F.1004. (12,84 m NGF) La relation stratigraphique avec F.1002 montre qu'il s'agit d'un réaménagement, postérieur à la calade et donc au mur F.1005. F.1003 correspond peut-être à la retombée d'un premier aménagement, peut-être plus léger (emmarchement en bois ?).

Stratigraphies spécifiques du bâtiment et de la calade : remblai, abandon et destruction

La stratigraphie postérieure à la calade et au bâtiment — et antérieure aux couches de destruction et de remblaiement décrites en introduction du présent chapitre — a été documentée dans la coupe nord du secteur (**Figure B5**).

À l'ouest du mur F1005, la calade est uniformément recouverte par la couche d'encrassage et d'abandon US 1001.16, déjà évoquée. Elle est ensuite recouverte par une couche présente uniquement dans le creux de la calade, US 1001.18. Il s'agit d'une couche limono-sableuse brun clair comprenant des charbons. Son installation correspond au début du remblaiement et du nivellement de l'espace. Cette logique de remblaiement se retrouve dans la couche immédiatement supérieure, US 1001.17, qui ne se distingue de l'US 1001.18 que par l'absence de charbon. La superposition des deux remblais crée un niveau relativement plan entre le niveau le plus haut de la calade, à l'ouest, et l'arase du mur F.1005.

La stratigraphie est différente à l'est du mur F.1005. Le niveau de sol F.1040, et l'arase du mur F.1007, sont recouvert par l'US 1001.23, couche limono-sableuse brune relativement plane à l'exception de son extrémité ouest ou son épaisseur diminue. Cette couche vient s'appuyer contre les parements de F.1005 et de F.1021, et correspond peut-être à un état antérieur à l'abandon du bâtiment. Un second remblai, US 1001.22, composé d'une couche limono-sableuse beige, vient la recouvrir à l'exception de son extrémité ouest. Ce remblai vient également s'appuyer sur le parement de F.1021. Ces deux remblais sont recouverts, au centre de la pièce sur 3,80 m de longueur est-ouest, par deux minces couches : US 1001.21 et US 2001. La première, US 1001.21, est une mince couche beige sableuse horizontale, très dégradée, comprenant des nodules de chaux. Il s'agit peut-être du vestige, très dégradé, d'un niveau de sol intérieur du bâtiment. Cette hypothèse est renforcée par son altitude, 12,86 m NGF, similaire à celle de la dalle du seuil F.1004. L'état de conservation de cette couche ne permet toutefois pas d'être affirmatif. Elle est recouverte par une couche charbonneuse, US 1001.20, que l'on peut interpréter comme son niveau d'abandon. L'ensemble est scellé par un dernier remblai, US 1001.17, déjà observé à l'ouest du mur F.1005. Il s'agit de la première couche dont on peut affirmer qu'elle est postérieure à la destruction du bâtiment puisqu'outre l'argument de sa présence de part et d'autre du mur F.1005, elle recouvre également l'arase du mur F.1021. Elle est ensuite recouverte par les remblais de démolition US 1001.13 et US 1001.14 décrits en introduction du présent chapitre.

Ces couches ne comprennent pas de mobilier archéologique. On peut toutefois envisager que l'abandon du bâtiment, et donc les couches US 1001.18 et US 1001.17, soit daté du milieu du XIXe siècle et des chantiers de transformation de l'hôtel-Dieu. La dernière couche d'occupation datable par son mobilier et antérieure à cette destruction est le niveau US 1001.16 observé sur la calade. La datation des couches intérieures du bâtiment, et situées stratigraphiquement entre le sol F.1040 et le remblai F.1001.17, est moins certaine même s'il s'agit probablement de remblais antérieurs à la démolition et témoignant de la dernière occupation du bâtiment entre la seconde moitié du XVIIIe siècle et la première moitié du XXe siècle.

2.2.5 La partie sud-ouest du secteur 1

Un premier bâtiment est-ouest

Un premier ensemble bâti dégradé a été mis au jour au sud de l'emprise. Il comprend à l'ouest trois maçonneries : F.1013, F.1014 et F.1043 (**Figure B11 & B34**) mises au jour sous la calade F.1002 et à l'Est un unique mur d'orientation est-ouest, F.1016, équivalent à F.1043. Mises au jour en toute fin de fouille, à proximité des bermes, il n'a pas été possible d'effectuer de sondage profond et donc de les observer sur leur hauteur totale.

La succession des maçonneries forme un mur de 5,20 m de longueur est-ouest, formant un ressaut vers le nord à son extrémité ouest (F.1013 et F.1014). Sur la majorité du tracé, la maçonnerie à une largeur de 40 cm (F.1043 et F.1016), mais l'extrémité ouest, F.1013, ne fait que 26 cm de large. La maçonnerie est composée de moellons calcaires de modules très variables liés par un mortier de chaux blanc comprenant des nodules de chaux. La partie ouest de la maçonnerie apparaît à 12,34 m NGF (F.1013) pour 12,50 m NGF à l'Est (F.1016). Les traces d'un enduit à la chaux sont visibles sur le parement sud du mur F.1013 en partie supérieure (au niveau des US 1001.40). Le mur F.1013 se poursuit à l'ouest hors de l'emprise (mais y est logiquement détruit par les cuves à fioul du XXe siècle). À l'Est le mur F.1016 est détruit par une fosse de plantation au-delà de laquelle il n'a pas été retrouvé. En l'absence de vestige plus à l'Est, un retour du mur vers le sud au niveau de la fosse de plantation est envisageable. Une destruction par le mur de terrasse F.1018 est également envisageable. En l'état il n'est pas possible d'identifier plus précisément le plan de ce bâtiment.

Les deux coupes nord-sud dressées au niveau des murs F.1013 à l'Ouest et F.1016 à l'Est montrent une même différenciation de la stratigraphie de part et d'autre des maçonneries (**Figure B34 & B34**). Au nord on observe un unique remblai, US 1001.42 à l'ouest et US 1001.44 à l'est. Il s'agit probablement du même remblai limono-argileux brun à brun-vert venant s'appuyer sur les parements des murs F.1013/1014/1043/1016 au Sud et F.1010/1011 au Nord. Le remblai 1001.42 a livré onze tessons datés au plus tôt de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce remblai est, comme les maçonneries décrites précédemment, recouvert par la calade F.1002 et permet donc d'envisager l'installation de celle-ci au plus tôt après le milieu du XVIIIe siècle.

Au sud des maçonneries F.1013 et F.1016 on observe un litage de remblais hétérogènes venant s'appuyer contre la maçonnerie : US 1001.45 à US 1001.50 au sud de F.1016 (**Figure B33**) et US 1001.43 et US 1001.40 au sud de F.1013 (**Figure B34**). Aucun mobilier archéologique n'a été mis au jour dans ces remblais. Dans la coupe Ouest les remblais sont scellés par les vestiges d'un niveau de circulation : US 1001.40 et US 1001.39. Le niveau de circulation à proprement parler, l'US 1001.39, est une mince couche de mortier chaux de deux centimètres d'épaisseur observée à 12,49 m NGF et reposant sur l'US 1001.40, niveau de sable de deux centimètres d'épaisseur caractérisé par la présence de rejets cendreux et de charbons.

Celui-ci ne témoigne toutefois pas du niveau de circulation initial du bâtiment puisqu'on observé, sur le parement sud de F.1013, les traces d'un enduit lissé à la chaux à une altitude inférieure (au niveau de l'US 1001.41). Le niveau de sol US 1001.39/40 correspond donc à une surélévation du niveau de sol.

En coupe ce niveau de circulation est recouvert par le remblai US 1001.12 composé de matériaux issus du terrain géologique et traduisant le remblaiement du secteur au milieu du XIXe siècle (il recouvre les autres aménagements du secteur, dont la calade F.1002). Là où elle est conservée, c'est la calade F.1002 qui vient clore cette séquence stratigraphique.

Une extension sud du dernier état ?

Un second bâtiment vient occuper le sud de l'emprise par la suite, et recouper les aménagements et remblais décrits précédemment. Ce bâtiment est formé par le mur de terrasse F.1018 à l'est qui préexiste (*cf. supra*), par le mur nord-sud F.1015 à l'Ouest, et est fermé au Sud, en limite d'emprise, par le

mur est-ouest F.1017 (**Figure B11**). Le mur F.1015 recoupe le mur F.1016 et le remblai US 1001.42/44 au nord, tandis que le mur F.1017 est fondé dans les couches supérieures située au sud du mur F.1016, US 1001.47, US 1001.46 et US 1001.45 (**Figure B33**).

Le mur F.1015 a été observé sur 3,50 m de longueur nord-sud et 50 cm de large (**Figure B35 A.**). Son niveau d'apparition est situé à 12,63 m NGF. Il vient s'appuyer au nord contre le parement sud du mur central F.1010/1011 (**Figure B30**) et sa limite Sud n'a pas pu être reconnue. C'est une maçonnerie régulière de moellons calcaires liés par un mortier de chaux blanc. On peut noter qu'il n'est pas parallèle au mur F.1018, mais qu'il s'en éloigne légèrement en direction du sud.

Le mur F.1017 vient s'installer dans un second temps contre les parements de F.1015 et de F.1018 (**Figure B35 B.**). Il est construit dans une tranchée large (US 1017.4) au contraire de F.1015 construit en tranchée étroite. La tranchée, dont la largeur totale n'a pu être reconnue en raison de sa présence en limite d'emprise, comprend un fin liseré de chaux sur son fond et sa paroi et un comblement limoneux brun (US 1017.2). La maçonnerie elle-même, UC 1017.3 ne comprend qu'une unique assise de moellons rectangulaires calcaires liée par un mortier de chaux très compact. Il s'agit probablement d'une cloison interne plus que d'un mur fermant le bâtiment. Aucun niveau de circulation n'a pu être reconnu dans cet espace.

La calade F.1012, équivalent à F.1002, vient s'appuyer contre le parement de F.1015 dans l'angle que forme celui-ci avec le mur F.1011 (**Figure B30**). La position stratigraphique de F.1015 permet de dater sa construction de la seconde moitié du XVIIIe siècle ou du début du XIXe siècle, entre la destruction du premier bâtiment sud et l'installation de la calade. Il est plus dur de proposer une datation pour le mur F.1017, plus tardif. Tous deux sont toutefois détruits au plus tard lors des transformations du milieu du XIXe siècle, à l'instar des autres éléments bâtis de ce secteur. On peut toutefois noter qu'ils sont absents des représentations du début du XIXe siècle et particulièrement du cadastre napoléonien, sans qu'on puisse affirmer qu'ils soient déjà détruits à cette date, ou bien non encore construit.

2.2.6 La partie est du secteur 1.

En dehors des couches supérieures décrites en introduction du présent chapitre, la stratigraphie du secteur 1 diffère, à l'Est du mur secteur 1 (*cf. supra*) de ce qui a pu être observé à l'Ouest. Cette limite stratigraphique est formée par les deux murs de terrasses F.1018 et F.1021 d'orientation nord-sud, situés de part et d'autre du mur central F.1011/F.1020. L'aménagement le plus ancien identifié dans cette zone est le système hydraulique formé par F.1020, F.1021 et par le mur arasé F.1045 (*cf. supra*).

Abandon et remblaiement de l'est du secteur.

Le premier remblai venant recouvrir les vestiges de F.1045 est l'US 1001.64 (**Figure B15**). Il s'agit d'une couche argilo-limoneuse hétérogène, brun grisâtre, d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur. Elle recouvre directement l'arase du mur F.1045 et a été observée ponctuellement jusqu'au mur F.1021 et à l'aménagement maçonné F.1048 situé au pied de ce dernier. Ce remblai a livré neuf tessons de céramique, couvrant une large fourchette entre la fin du XVIIe siècle et la première moitié du XIXe siècle. Le remblaiement de l'espace situé à l'est des murs de terrasse est donc relativement tardif dans la séquence d'occupation, d'autant plus que ce secteur est à nouveau profondément bouleversé au milieu du XIXe siècle.

L'US 1001.64 est recouverte par un imposant remblai, US 1001.66, dont l'épaisseur atteint par endroit 1,85 m. Il s'agit d'un remblaiement total du secteur situé à l'est des murs F.1018 et F.1021 afin de ramener le niveau de circulation à l'altitude de ceux situés à l'ouest des murs. Ce remblai est composé uniquement de matériaux remaniés issus du substrat géologique et s'inscrit donc probablement dans un terrassement massif — encore l'excavation dont sont issus ces matériaux nous est-elle inconnue. Ce remblai est présent sur toute la superficie située à l'est du secteur, jusqu'à la limite d'emprise orientale.

C'est sur ce remblai qu'est construit le bâtiment F.1030 (*cf. infra*). On observe des effets de litage dans ce remblai, montrant les dépôts successifs de matériaux.

Un dernier remblai est présent entre les deux précédents et le mur F.1021 : US 1001.65. Il s'agit d'un remblai limono-sableux marron occupant une hauteur similaire à l'US 1001.66. Contrairement aux deux remblais évoqués précédemment, celui-ci n'a pas été observé sur toute la superficie du secteur, et résulte peut-être d'une perturbation plus tardive non identifiée. Il n'a pas été identifié au nord du secteur, sous le bâtiment F.1030.

Le bâtiment F.1030

Contre le mur F.1021 qui forme la limite est du bâtiment est accolée une construction de plan carré de 5,5 m de côté, F.1030 (**Figure B36 & B37**). La construction s'installe sur une série de remblais de nivellement, composés de substrat géologique remanié (US 1001.30, 1001.31 et 1001.32, litage équivalent à l'US 1001.66 décrit précédemment). L'espace est délimité au nord par le mur UC 1030.1 d'orientation est-ouest et à l'est par le mur UC 1030.2 d'orientation nord-sud. La limite sud n'est pas conservée. L'espace intérieur est divisé en quatre par deux solins de cloison : UC 1030.7 d'orientation est-ouest et UC 1030.4 d'orientation nord-sud. Les deux se croisent approximativement au centre du dispositif.

L'ensemble de la construction partage les mêmes matériaux : briques rectangulaires de 24 cm par 12 cm et mortier de chaux blanc sableux. Quelques pierres calcaires centimétriques, grossièrement équarries, sont également présentes, essentiellement à la base des constructions, dans la première assise des murs ou, sous les sols, sous forme de radier ponctuel. Cette homogénéité explique le traitement de l'ensemble de la construction sous la forme d'un seul Fait archéologique, puisqu'il s'agit de facto d'une unique structure.

Le mur nord, UC 1030,1, a été observé sur une largeur de 24 cm, soit, au plus large une brique assise en boutisse. Son appareil est composé majoritairement de briques, avec ponctuellement quelques autres fragments de TCA et quelques pierres calcaires. Une seule assise est conservée et ce mur est dépourvu, comme le mur UC 1030.2 et les cloisons internes, de fondations et témoigne donc d'un bâtiment léger. Outre l'absence de fondation, la faible largeur des maçonneries ne permet pas d'envisager une élévation conséquente ou un étage. Le mur UC 1030.2 est de facture similaire.

Les cloisons UC 1030.4 et UC 1030.7 sont composées de deux assises de briques en boutisses, décalée l'une par rapport à l'autre et liée au mortier de chaux. Elles forment les solins d'appui de cloisons aujourd'hui disparues dont le négatif est encore partiellement lisible puisque venait s'y appuyer le mortier du sol UC 1030.5 (**Figure B38 B.**). On peut déduire du négatif que la partie située en élévation était plus étroite que les solins conservés, et était probablement constitué de briques maçonnées dans l'autre sens, la largeur du mur étant proche de la largeur des briques standardisées de cette construction (12 cm).

Trois des quatre espaces compartimentés par les UC 1030.4 et US 1030.7 conservent des vestiges du niveau de sol UC 1030.5 (**Figure B37 B.**). Il apparaît à une altitude variant de 12,63 à 12,69 m NGF et est constitué d'un mortier de chaux meuble et blanc, comprenant des inclusions de petite dimension et un dégraissant fin. L'épaisseur du niveau de circulation varie de cinq à neuf centimètres d'épaisseur. Ce niveau de mortier conserve en plusieurs endroits le négatif d'un pavement de brique de dimension standardisé similaire à celles observées dans les murs et cloisons (**Figure B38 A.**). Le sol recouvre par endroit les solins des cloisons, permettant d'identifier les circulations, entre les deux pièces nord au milieu de la pièce, et entre les pièces Est le long du mur UC 1030.2 (**Figure B36 & B37 B.**). Ce niveau de sol s'installe sur un niveau de préparation argilo-limoneux brun verdâtre d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur, US 1030.6, observé aux endroits où le sol est détruit.

Aucun élément datant n'a été mis au jour dans cette construction. Sa datation relative, entre le remblai US 1001.64 daté du début du XIXe siècle au plus tôt, et la destruction de ce complexe bâti

au milieu du XIXe siècle, permet toutefois de l'attribuer au dernier état du bâtiment, à son extension maximum avant la création de l'hôtel-Dieu contemporain.

Les niveaux de circulation extérieurs

À l'est du bâtiment F.1030, plusieurs vestiges de niveaux de circulations ont été mis au jour : le niveau F.1031/F.1033/F.1036 et le niveau F.1032/F.1035. La multiplication des Faits Archéologique pour un même niveau correspond à sa conservation sous forme de lambeaux discontinus (**Figure B36**). Ces niveaux, observés sur la largeur nord-sud du bâtiment F.1030, n'ont pas été retrouvés plus au Sud, les remblais contemporains reposant directement sur les remblais remaniés de la première moitié du XIXe siècle.

Le premier, F.1031[15], est composé d'un lit de mortier de chaux assez fin et induré de quelques centimètres d'épaisseur formant un pendage du nord (12,57 m NGF) vers le Sud (12,47 m NGF). La partie conservée la plus importante, à proximité de F.1030, représente 2,53 m nord-sud pour 1,29 m est-ouest. Il repose sur les mêmes remblais de substrat géologique remanié que le bâtiment F.1030 dont il constitue probablement le sol extérieur (**Figure B39 A.**). Le sol F.1031 est particulièrement dégradé à proximité du mur oriental UC 1030.2 de la construction F.1030. Des traces de mortiers contre ce parement montrent toutefois que le sol s'y accolait initialement.

Le sol F.1036, équivalent de F.1031, est recouvert par une couche de rejet, l'US 1001.29 (**Figure B39 C.**). Celle-ci est composé d'une matrice de limon couleur noire et rouille de 4 cm d'épaisseur, comprenant des scories et des rebuts de fonte, des cendres, des fragments de verres et quelques clous. Cette couche comprenait un unique tesson de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Au-dessus du niveau de circulation F.1031/1033/1036 ont été observés les vestiges d'un second niveau, dont deux lambeaux sont conservés : F.1032 et 1035 (**Figure B39 B.**). Il s'agit là encore d'un niveau de circulation en sablo-limoneux mêlé d'un mortier de chaux jaune, très induré, comprenant des fragments de TCA. Il repose sur un remblai, US 1001.25, lui-même posé sur les sols antérieurs. Le remblai et le niveau de sols correspondent probablement à la même phase de transformation de l'espace et des circulations.

Ce niveau de circulation est situé à 12,85 m NGF et marque donc une élévation significative par rapport aux circulations antérieures. Contrairement à ces dernières, sa relation avec le bâtiment F.1030 est incertaine.

2.3 Secteur 2

2.3.1 Présentation générale

Le secteur 2 est situé au nord-est du site. Son décapage et celui du secteur 3 sont continus. La séparation entre ces deux ensembles est formée par un ensemble de réseaux contemporain d'orientations nord-sud et par la présence de deux caves bétonnées de la seconde moitié du XXe siècle. Le secteur 2 est un rectangle de 30 m de longueur est-ouest pour 15,40 m de largeur nord-sud (**Figure C1**). Son emprise est amputée par les zones de sécurités conservées autour des trois platanes conservés par l'aménagement. Le sol goudronné encore en place en amont de l'opération se situait entre 13,80 et 13,90 m NGF. Le niveau de décapage s'est arrêté à l'apparition des premiers vestiges, entre 13,25 et 13,35 m NGF dans la partie centrale, entre 13,10 et 13,30 dans la partie occidentale, et entre 13 et 12,60 m NGF pour la partie orientale du secteur.

15. Les Faits F.1031, F.1033 et F.1036 sont équivalents.

Trois espaces différents se distinguent dans ce secteur, d'ouest en est :

» Un premier espace à l'ouest, marqué par la présence d'une calade au nord et d'une imposante fosse dépotoir au sud (**Figure C2 B.**)

» Un espace central, occupé par les vestiges d'un bâtiment se poursuivant hors de l'emprise au nord, ainsi que très probablement au sud (**Figure C2 A.**)

» Un espace à l'est moins dense en vestige, marqué par d'importants remblais (**Figure C3 B.**)

» *2.3.1.1 Stratigraphie supérieure*

À l'instar du secteur 1, le haut de la stratigraphie du secteur 2 est occupé par les aménagements de sol de la seconde moitié du XXe siècle, ici regroupé sous le fait F.2043. Relevé uniquement sur la partie est du secteur (**Figure C4**) il était présent en partie ouest (dans la zone concernée par la calade F.2003, *cf. infra*) jusqu'au niveau d'apparition des vestiges. L'épaisseur de ce niveau — comme sa composition — est très variable. Il regroupe l'ensemble des aménagements de la seconde moitié du XXe siècle : dalle béton en partie Ouest, remblais stériles pour accueillir les niveaux d'enrobés, remblai de démolition contemporain. Son épaisseur varie de 30 à 70 cm. Les tranchées de réseaux contemporaines sont nombreuses dans ce secteur et apparaissent soit dès le niveau de circulation de la seconde moitié du XXe siècle, soit immédiatement sous ce dernier.

La partie centrale de la stratigraphie est occupée par un litage de niveaux de démolition : US 2001.17 et US 2001.27, sur une épaisseur de 10 à 30 cm comprenant des nodules de mortiers, des fragments de pierres et de TCA, mêlé à un limon sableux de couleur variable (brun à vert). Ces couches de démolition qui viennent recouvrir US 2001.28, le niveau de circulation le haut/récent dans la stratigraphie à 13,48 m NGF (exception faite de F.2043).

2.3.2 Les vestiges d'un premier bâtiment

Les vestiges les plus anciens — d'un point de vue stratigraphique — ont été mis au jour sous le bâtiment central. Ils sont situés en partie sud de l'emprise, dans un secteur restreint recoupé au sud par le collecteur est-ouest F.2017, à l'Est par le mur nord-sud F.2010 et à l'ouest par la fosse de plantation du platane limitant l'emprise de fouille. Leur niveau d'apparition est situé entre 12,78 m NGF et 12,65 m NGF (**Figure C6**).

Cet ensemble comprend à l'Est un mur d'orientation nord-sud, F.2047, et au nord un mur d'orientation est-ouest, F.2061. L'angle formé par les deux murs est occupé par un niveau de circulation F.2048 et par une canalisation F.2046. L'ensemble est relativement mal conservé, les maçonneries sont en partie détruites (**Figure C6**).

Le mur nord-sud F.2047 a été observé sur 1,80 m de long pour une largeur moyenne de 50 cm. Son élévation est conservée sur 66 cm de haut. Il est partiellement détruit à l'Est par une canalisation contemporaine parallèle au mur F.2010. Il est construit de moellons calcaires de 10 à 30 cm de côté, liés par un mortier jaune sableux, comprenant des inclusions de coquillages (usage de sable marin). F.2061 marque la limite nord de cette construction. Ce second mur, d'orientation est-ouest, a été observé sur 84 cm de long pour une largeur de 52 cm. Il est de facture similaire à F.2047, mais n'a pu être observé que sur 34 cm d'élévation. L'angle formé par les deux murs est en grande partie dégradé, mais laisse deviner que ces derniers étaient initialement chaînés et participaient d'une même construction. Seul le mur F.2047 a pu être observé en coupe (**Figure C7**) et est fondé immédiatement sur le substrat géologique.

L'espace formé par les deux murs est comblé, sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur depuis le substrat géologique (12,24 m NGF), par le remblai US 2001.49. Celui-ci est composé de substrat remanié et de blocs calcaires. Observé uniquement dans cet espace il n'a pas été possible de préciser s'il s'agit du remblai préalable à la construction ou d'un remblai installé après la construction des murs pour accueillir les aménagements intérieurs.

Le niveau de sol F.2048 et la canalisation F.2046 sont installés dans ce niveau de remblai. F.2046 est une canalisation qui n'a pu être observée qu'en coupe. Elle n'est conservée qu'en limite sud de la construction, son développement étant recoupé au sud par le collecteur F.2017 et au nord par une fosse de plantation. Il s'agit d'une canalisation d'orientation nord-sud, de 44 cm de large pour 32 cm de haut. Sa couverture, UC 2046.5, composée de carreaux de terre cuite de 24 cm de côté pour 3 cm d'épaisseur, apparaît à 12,72 m NGF et faisait probablement partie de l'aménagement du sol, F.2048. Le fond de la canalisation est composé de carreau de même module, lié par un mortier de chaux jaune, disposé sur un lit de mortier de tuileau rouge, UC 2046.6. Les parois, UC 2046.2 et 2046.3, sont composées d'un mortier de tuileau rouge. Ce dernier n'a pas été coulé en une seule fois, mais montre une succession de litage. Le comblement de la canalisation est composé d'un limon meuble et homogène, US 2046.7. Celui-ci comprenait des fragments de TCA et un unique tesson permettant de dater le comblement de la canalisation du XVIIIe siècle.

F.2048 est un niveau de circulation composé d'une couche de préparation limoneuse, US 2048.1, d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur maximum, accueillant un radier de pierres calcaires de 12 à 18 cm de côté, UC 2048.2. Le niveau de sol a proprement parlé, UC 2048.3, est composé de blocs de calcaires de modules variables, de galets et de quelques fragments de TCA, liés par un mortier de chaux beige compact (**Figure C6 & C7**). Le niveau de circulation est situé à 12,68 m NGF en moyenne. Il s'appuie sur les deux murs et sur la canalisation F.2046.

Cette construction est recouverte par un litage de remblai, sur 18 cm d'épaisseur (**Figure C7**). Il s'agit d'une alternance de remblais limoneux (US 2001.48, US 2001.46) et de remblais comprenant une forte proportion de nodules de chaux (US 2001.45, US 2001.47) probablement issus de la destruction du bâtiment. Le premier remblai, US 2001.48, montre un pendage marqué depuis l'angle formé par F.2047 et F.2061, vers le sud-ouest, signe que la construction est encore — au moins partiellement — en élévation lors de son comblement, l'accumulation de matériaux étant plus marquée contre les parements des murs. Ces remblais servent d'appuis aux sols du bâtiment postérieur (F 2041 et F 2019 notamment, *cf. infra*).

Un autre mur, F.2062, peut être rapproché de cet ensemble (**Figure C8**). Observé plus au nord, au centre de l'emprise du bâtiment nord-sud, il occupe une position stratigraphique similaire à l'ensemble décrit précédemment, sous les aménagements du grand bâtiment. Il s'agit d'un mur de 1,32 m de long pour 40 cm de large, dont une seule assise est conservée sur près de 30 cm de hauteur jusqu'à 12,95 m NGF. Contrairement aux murs F.2047 et F.2061, la tranchée de fondation US 2062.1 est lisible dans le substrat géologique à 12,61 m NGF, sur une largeur de 46 cm. La tranchée est comblée, de part et d'autre du mur par un comblement limono-sableux meuble et brun, US 2062.2. La maçonnerie est composée de pierres calcaires liées par un mortier de chaux friable beige à orangé. Le mur est détruit au nord par une fosse de plantation et recoupé, au sud, par le mur de refend F.2009 du bâtiment central. Ce mur partage une morphologie et une orientation similaire aux murs F.2047 et F.2061. Il est probable qu'ils participent d'un même ensemble construit occupant cet espace avant la construction du bâtiment central.

2.3.3 Le bâtiment nord-sud

Le centre de l'emprise est occupé par les vestiges d'un bâtiment d'orientation nord-sud, se poursuivant hors de l'emprise dans ces deux directions (**Figure C2 A. & C9**). Il a toutefois pu être observé

sur une largeur totale de 8 m pour une longueur de 12,60 m. Le bâtiment est limité à l'Est par deux murs gouttereaux parallèles, F.2010 et F.2015, et à l'ouest par le mur gouttereau F.2006. Il est compartimenté par deux murs de refends, F.2009 et F.2008. L'ensemble est perturbé par plusieurs réseaux contemporains et pas deux grandes fosses de plantation, l'une au centre du bâtiment, l'autre au nord en limite d'emprise.

» *2.3.3.1 Les murs gouttereaux*

Le bâtiment est fermé à l'ouest par le mur F.2006, d'orientation nord-sud (**Figure C9 & C10**). Il a pu être observé sur 2,70 m de long et se poursuit hors de l'emprise de fouille. Sa largeur est de 1,12 m avec une hauteur conservée de 76 cm, entre 12,19 m NGF et 12,95 m NGF. Il se différencie des autres maçonneries observées dans ce secteur, et dans le secteur 1, par sa largeur imposante. Il s'installe dans une tranchée étroite creusée directement dans le substrat géologique. La maçonnerie est composée d'assises régulières de moellons calcaires, de 15 à 20 cm de côté. L'ensemble est lié par un mortier de chaux blanc et friable. Le sable utilisé pour le mortier comprend des coquillages millimétriques.

Le mur F.2010 vient fermer le bâtiment à l'Est (**Figure C7, 9 & C11**). Il est parallèle à F.2006 dont il est distant de 6,5 m. Son niveau d'apparition est situé à 13,42 m NGF au nord du secteur — son niveau d'arase, comme celui du mur voisin F.2015, suit un pendage régulier en direction du sud — et il a été observé sur 12,50 m de long, coupé au sud par le collecteur F.2017 et au nord par une tranchée de réseau contemporaine d'axe nord-est/sud-ouest. Il est fondé directement sur le substrat géologique. Ce mur comprend une fondation, UC 2010.1, d'une largeur de près d'un mètre, formant ressaut à la base des deux parements, et observé sur une hauteur de près de 20 cm. L'élévation elle-même est conservée, au sud de l'emprise, sur près de 70 cm de hauteur. Les deux parties de la maçonnerie partagent le même appareil de moellons grossièrement équarris de calcaire, de 15 à 20 cm de côté, lié par un mortier de chaux blanc compact et peu friable. Le parement est comprend un enduit blanc, UC 2010.3, piégé derrière le mur F.2015.

F.2015 est un mur d'orientation nord-sud, parallèle à F.2010 et situé immédiatement contre son parement est (**Figure C7, 9 & C11**). Observé sur 12,5 m de long, il est légèrement moins large que F.2010 avec une largeur moyenne de 52 cm. Le mur apparaît à 13,13 m NGF et est conservé sur un maximum de 82 cm de hauteur. Un unique ressaut de fondation est présent à l'Est, UC 2015.3. Sa maçonnerie UC 2015.1, composé de moellons calcaires liés par un mortier de chaux blanc compact, ne constitue pas un rechemisage de F.2010, mais bien un doublement du dispositif initial par l'érection d'un second mur parallèle et accolé au premier. Ainsi la fondation de F.2015 vient s'accoler contre le ressaut de fondation de F.2010 (**Figure C7 & C11 A.**). L'espace compris entre les deux murs, d'environ douze centimètres de large, est comblé d'un mélange de limon et de mortier, US 2015.5. F.2015 n'est recouvert d'un enduit à la chaux que sur son parement extérieur à l'Est (UC 2015.2).

Aucun indice ne permet d'envisager que la construction de ce second mur s'accompagne de la destruction du premier. Leurs arases actuelles participent d'une même altitude en tout point du site, et donc probablement d'une même phase de destruction. Par ailleurs l'ensemble des aménagements intérieurs (*cf. infra*) s'arrêtent contre F.2010, et aucun ne se poursuit jusqu'à F.2015.

Aucune observation archéologique ne vient expliquer la présence de ce mur contre le premier mur gouttereau du bâtiment. Cette construction fait toutefois directement écho à une série d'archives du milieu du XVIIIe siècle, mentionnant la construction d'un *contremur* pour limiter les dégâts dus à l'humidité à l'est du logement des femmes (*cf. supra*). L'identification du mur construit en 1768 au mur F.2015 permet en outre d'identifier le bâtiment mis au jour comme étant le « logement des femmes ». Ce qui confirme l'organisation générale du site au moins à partir du XVIIIe siècle, évoqué à plusieurs reprises par les sources, avec la présence des hommes à l'ouest et celle des femmes à l'est.

Les murs F.2006 (Ouest) et F.2010 (Est) participent tous deux à la première phase du bâtiment, antérieure à l'érection de F.2015. L'ensemble des aménagements intérieurs du bâtiment (*cf. infra*) leur sont postérieurs. Pour autant ils se différencient sensiblement, tant par la largeur (1,12 m pour F.2006, 0,68 m pour F.2010) que par la présence d'un ressaut de fondation et d'un enduit pour le second, dispositifs absents du premier. Il est donc probable qu'au moins l'un de ces deux murs participe d'un aménagement antérieur au bâtiment qui vient uniquement s'y accoler. Aucun négatif d'arrachage ne permet d'identifier une construction antérieure détruite, ni sur F.2006 ni sur F.2010. On peut toutefois avancer l'hypothèse d'une antériorité de F.2006, sa largeur n'ayant pas de raison d'être pour un bâtiment de cette taille, et sa localisation peut être supposée correspondre à la limite entre les deux parcelles acquises successivement pour l'établissement de l'hospice à la fin du XVIIe siècle. Sa présence ne semble pas par ailleurs incompatible avec le bâtiment préexistant observé en fouille (*cf. upa*, F.2047/2061) contrairement à F.2010, encore l'articulation possible entre F.2006 et ce premier bâtiment n'a-t-elle put être observée.

» *2.3.3.2 Les aménagements intérieurs*

Murs de refend : F.2008 et F.2009

Deux murs de refends d'orientation est-ouest, F2009 et F.2008, ont été observés dans ce bâtiment (**Figure C2 A. & C9**). Ils traversent toute la largeur du bâtiment et cloisonnent son volume intérieur en trois pièces distinctes du nord vers le sud. Aucun dispositif de circulation (ouverture, seuil, etc.) n'a été observé au niveau de ces maçonneries. Les nombreuses perturbations contemporaines font que leur conservation n'est que partielle, et de tels dispositifs peuvent être envisagés dans les espaces où la maçonnerie n'est pas conservée.

F.2009 est le mieux conservé des deux murs, situé dans le tiers inférieur du bâtiment, il vient s'accoler à l'ouest à F.2006 et à l'Est à F.2010. Il est arasé à 13,25 m NGF à une altitude similaire à celles des niveaux de circulations conservés alentour (*cf. infra*). Bien que sa longueur totale puisse être estimée à la largeur totale du bâtiment, il n'est conservé que sous forme de trois sections, deux petites accolées — mais non chaînées — aux parements des murs gouttereaux, et une plus longue, d'environ 2,4 m, au centre de la pièce (**Figure C12 A.**). Le mur est fondé en tranchée étroite directement dans le substrat géologique. Sa maçonnerie, UC 2009.1, a une largeur moyenne de 42 cm. Une seule assise de moellons calcaires grossièrement équarris est conservée, liée par un mortier de chaux blanc friable. Un enduit de chaux, de 0,5 cm d'épaisseur, UC 2009.2, couvre uniquement son parement Sud.

F.2008 est située en partie nord du bâtiment, à 1,5 m de la limite nord de l'emprise. Conservé très partiellement en raison des perturbations contemporaines, il ne conserve qu'une section de 50 cm de long contre le mur F.2010 et une section de 70 cm de long à l'est, à proximité du collecteur F.2007 qui le recoupe (**Figure C12 B.**). Sa maçonnerie UC 2008.1 apparaît à 13,35 m NGF. Elle possède une largeur de 52 cm et partage les mêmes caractéristiques que F.2009. Il conserve sur son parement sud quelques lambeaux très fragmentaires d'un enduit de chaux friable, UC 2008.2, de 0,4 cm d'épaisseur. Des traces de pigments jaunes ont pu être observées très ponctuellement sur cet enduit.

Premiers aménagements de la pièce sud : F.2056/2054 F.2055/2051/2050

Une première pièce est délimitée au sud du bâtiment par le mur F.2010 à l'Est et par le mur F.2009 au nord. Sa limite ouest, probablement formée par la continuité du mur F.2006, n'a pu être observée, tandis qu'elle est recoupée au sud par le collecteur F.2017. Au moins trois perturbations coupent cette pièce : le collecteur F.2007 à l'Est, une fosse de plantation au nord et une canalisation contemporaine d'orientations nord-ouest/sud-est à l'est de la pièce (**Figure C9**). Malgré ces perturbations deux à trois phases d'occupation de cette pièce peuvent être identifiées. Faute de connaître sa limite sud, cette pièce

n'a pu être observée que sur 4 m au sud du mur F.2009, pour une superficie estimée à un minimum de 26 m². Cet espace recouvre les vestiges d'un bâtiment antérieur (*cf. supra*) à l'exception du mur F.2062 conservé sous le sol F.2012 de la pièce centrale.

Le premier aménagement est structuré par la présence de deux cloisons, F.2056 et F.2054, détruites lors des aménagements postérieurs (**Figure C13**). F.2054 est une cloison d'orientation est-ouest, observée entre le parement de F.2010 contre lequel elle s'accole, et la fosse de plantation contemporaine à l'ouest. F.2056, d'orientation nord-sud, n'a pu être observée que sur un espace très restreint entre le mur de refend F.2009 au nord et la fosse de plantation au sud. Il s'agit dans les deux cas de cloisons peu épaisses (12 cm) conservées sur 8 à 10 cm d'élévation. Leur maçonnerie (UC 2054.1, UC 2056.1) est composée de petites pierres calcaires noyées dans un mortier de chaux blanc sableux, friable. Les deux parements de F.2054 sont couverts d'un enduit de chaux blanc fin (UC 2054.2 et 2054.3), également conservé de façon ponctuelle sur le parement est de la cloison F.2056. Ces enduits correspondent à ceux observés ponctuellement sur F.2010 et F.2009 et participent des premiers aménagements intérieurs (F.2051 au sud de F.2054, F.2005 au nord jusqu'à F.2009, *cf. infra*).

L'aménagement de la pièce à l'ouest, entre la cloison F.2056 et le mur gouttereau F.2006, n'a pu être observé en fouille. Deux pièces seulement ont donc pu être mises aux jours : une première pièce circonscrite par les murs F.2010, F.2009 et par les cloisons F.2054 et F.2056 et une seconde dont seul l'angle nord-est est conservé, formés par le mur F.2010 et la cloison F.2054. Si les dimensions de la seconde nous sont inconnues, la première fait 3,10 m nord-sud pour 3,2 m est-ouest, soit une superficie de 9,9 m².

L'espace restreint au sud de la cloison F.2054 a livré deux niveaux de sols successifs, F.2051 et F.2050. Le niveau de sol F.2051 s'installe sur un remblai de nivellement, US 2001.14 qui vient clore les niveaux d'abandon et de comblement du bâtiment antérieur (*cf. supra,* **Figure C7**). L'US 2001.14 est une succession d'apports de cailloutis mêlé d'argile. Ce niveau est légèrement induré et il est possible qu'il ai servi, au moins temporairement, de niveau de circulation. Il forme un niveau plan à 12,78 m NGF. Le niveau de sol F.2051 est installé sur ce niveau. Il s'agit d'une calade de galets (**Figure C14 B.**). Les galets sont installés dans un niveau limono-sableux mêlé de chaux et de fragments de TCA de petite dimension, UC 2051.1, qui fait office de lit de pose. Le niveau de circulation est composé de galets calcaires, de 6 à 10 cm de section (UC 2051.2), à 13 m NGF. Un unique bloc de calcaire est également présent. L'espace entre les galets est rempli par une couche charbonneuse, US 2051.3, correspondant probablement à une double logique d'encrassage et d'abandon.

Le sol F.2051 est recouvert par un second niveau de sol, F.2050 (**Figure C13 et C14 A.**). Il s'agit d'un sol en carreaux de terre cuite de 24 cm de côté pour 3 cm d'épaisseur, en pose alternée, à 13,04 m NGF. La pose commence le long du mur F.2010 et les coupes de carreaux sont effectuées contre la cloison F.2054. Les carreaux sont pris dans la chape de mortier elle-même (UC 2050.1) sans différenciation entre celle-ci et le mortier de pose. Il s'agit d'un mortier de chaux rose-orangé, sableux et à la granulométrie fine.

Dans l'espace situé immédiatement plus au nord, entre la cloison F.2054 et le mur de refend F.2009, un seul niveau de sol correspond à la séquence F.2050/F.2051 au sud, le sol F.2055 (**Figure C13 et C14 A.**). Il s'agit d'un sol pavé, composé de dalles de molasse grèsique, de format variable (de 20 à 70 cm de côté) pour une épaisseur de 10 à 12 cm (CU 2055.2). Les dalles ont toutefois une largeur assez constante permettant la pose en rangée nord-sud. Le niveau de circulation est situé à 13,07 m NGF. Soit une altitude proche de F.2050, mais plus haute que F.2051. Les dalles sont prises dans un lit de pose, UC 2055.1, composé d'un mortier de chaux beige très sableux et friable. Ce même mortier est également utilisé pour les joints du pavement.

L'installation du sol F.2019 correspond à un changement d'aménagement intérieur du bâtiment, puisqu'il s'accompagne de la destruction du cloisonnement intérieur au sud du mur de refend F.2009

(**Figure C9 et C15**). Les espaces occupés par les sols F.2050 et F.2055 sont réunis en une seule pièce. Le sol est composé d'une première couche de mortier de tuileau fin et rosé, UC 2019.2, de 4 cm d'épaisseur, maçonné directement sur les niveaux de sols antérieurs ou, plus ponctuellement, sur un niveau de préparation en mortier de chaux blanc, comprenant des matériaux de démolition, UC 2019.4, permettant un rattrapage d'altitude notamment à proximité des cloisons détruites. Le sol lui-même, UC 2019.3, est composé de tommettes hexagonales en terre cuite de 22 cm de côté dont la pose s'est effectuée à partir du mur de refend F.2009 dans un lit de mortier de chaux blanc-gris. Le niveau de circulation est situé à 13,22 m NGF.

La pièce centrale

La pièce centrale du bâtiment est fermée à l'Est par F.2010, au sud par F.2009, à l'ouest par F.2006 et au nord par F.2008. Elle constitue un espace de 6,5 m par 6,1 m, soit une superficie de 39,6 m². Cette zone est fortement perturbée par des aménagements contemporains (réseaux enterrés, fosses de plantations) et par le collecteur F.2007 à l'ouest (*cf. infra*). L'aménagement de cet espace est conservé de part et d'autre de ces perturbations, sous forme de lambeaux plus ou moins bien conservés (**Figure C9 & C16**).

Le même aménagement de sol, F.2012, a été observé partout dans la pièce. Contrairement à l'espace plus au sud, aucun aménagement antérieur à F.2012 n'a pu être observé. Par ailleurs le niveau d'apparition du substrat géologique, à 13,02 m NGF, est bien plus haut qu'au sud (12,24 m NGF), cette différence d'altitude est probablement artificielle, car elle bien plus marquée que le pendage général du terrain. L'aménagement F.2012 s'appuie sur un radier de pierres calcaires, UC 2012.2, de 10 à 15 cm de sections (**Figure C16 C.**). Ce radier accueille une dalle de mortier de tuileau, UC 2012,1, composé de pierres calcaires de petits modules (1 à 5 cm) pris dans un mortier de tuileaux très compact rouge clair, sur 4 à 10 cm d'épaisseur. Bien qu'interprété sur le terrain comme participant au même phénomène que le sol supérieur, ce niveau constitue probablement un premier sol à 13,28 m NGF. Il correspond au premier aménagement de cette pièce, à mettre en relation avec les premiers sols de l'espace sud (**Figure C16**). Cette dalle a été observée à proximité du mur F.2006 (**Figure C9 & C16 B.**). Bien que le mur F.2006 y soit fortement arasé, elle présente un bourrelet marqué, parallèle au mur, correspondant probablement au négatif du parement de ce dernier.

Cette dalle sert d'appui à un lit de pose en mortier blanc, UC 2012.3, de deux centimètres d'épaisseur. Ce lit de mortier accueille un pavement de tommettes hexagonales de 22 cm de côté, en tout point similaire à celui observé au sud, F.2019. Bien que situés à une altitude plus élevée que ce dernier, à 13,31 m NGF, ces deux niveaux de même facture sont très probablement contemporains et traduisent le dernier état d'usage du bâtiment.

La pièce nord

Un unique lambeau de sol, F.2018, est conservé pour la pièce nord dans l'angle nord-ouest de l'emprise (**Figure C9 et C12 B.**). Ce sol a été observé sur environ 1,5 m nord-sud pour 1 m est-ouest, à l'altitude de 13,25 m NGF. Il se compose d'un unique lit de mortier très dégradé. Aucun négatif ne permet d'envisager la présence d'un pavement similaire aux autres espaces. Il repose directement sur le substrat géologique.

Comblement du bâtiment.

L'ensemble des vestiges du bâtiment est arasé — sauf perturbations du XXe siècle — selon des altitudes relativement similaires. Ainsi la destruction s'est majoritairement arrêtée au niveau de circulation du dernier état (F.2018, UC 2012.4, F.2019). Les murs, à l'exception de F.2006 arasé plus profondément, peut-être dans une logique de récupération des matériaux puisque le sol voisin UC2012.4 n'est pas détruit plus profondément, sont tous arasé à une altitude proche. Dans l'angle nord-est de la pièce est

présente, à une altitude similaire à F.2018, une couche de mortier pulvérulente, US 2001.28, témoignant peut-être d'une circulation postérieure à la destruction du bâtiment (**Figure C4 & C5**). Aucune couche de démolition ou d'effondrement notable n'a pu être observée, ni lors du décapage ni dans la grande coupe conservée au nord de l'emprise.

La séquence stratigraphique postérieure au bâtiment — et antérieur aux aménagements de sol du XXe siècle, F.2043 — a été documentée dans la berme nord (**Figure C4**). Une succession proche, sinon similaire, a pu être observée sur l'ensemble du bâtiment durant le décapage, à l'exception de la limite sud et du collecteur F.2017. La première couche observée postérieure aux niveaux de sols, l'US 2001.31, est également postérieure à l'arase du mur F.2010. Il s'agit d'une couche limono-sableuse sombre de 10 cm d'épaisseur, interprétée comme une couche de colluvion déposée sur l'arase du bâtiment. Elle ne couvre que la partie est du bâtiment. La couche successive. Cette couche, comme le niveau F.2018 encore visible, est ensuite recouverte par un remblai d'épaisseur variable, US 2001.31, composé d'un limon homogène brun-vert (cette couleur traduisant probablement un apport issu du substrat géologique). L'US 2001.31 est un apport volontaire permettant d'obtenir un terrain plat à 13,44 m NGF. A cette altitude est visible sur l'ensemble de la surface un niveau de circulation, US 2001.28, composé de sable et de gravier, marqué par un léger pendage vers l'ouest. Il s'agit visiblement d'un niveau de circulation légèrement induré, témoignage peut-être d'une circulation extérieure et/ou temporaire à 13,48 m NGF. Aucun mobilier archéologique ne permet de dater ces couches et le niveau de circulation. Leur présence illustre toutefois le déblaiement total du bâtiment suite à sa destruction, avec une évacuation complète des matériaux. Les vestiges du bâtiment restent ensuite un temps à l'air libre (colluvion US 2001.30) avant d'être volontairement recouverts pour créer un niveau de circulation (US 2001.31 et 2001.28).

Au-dessus du niveau de circulation US 2001.28 sont seulement présents deux remblais comprenant du matériel de démolition (mortier, pierres, TCA), US 2001.17 et US 2001.27, sur 10 à 20 cm d'épaisseur (**Figure C4**). C'est sur ces remblais — non datés — que vient s'installer le niveau de sol du XXe siècle, F.2043.

2.3.4 La cour

Le tiers ouest du secteur 2 au-delà du mur F.2006 est caractérisé par un grand espace ouvert où ont été mis aux jours les vestiges d'une calade (F.2003) l'angle sud-est de cet espace est occupé par le collecteur F.2017 et par la grande fosse F.2002/2025/2053. Cet espace est en outre perturbé par plusieurs fosses de plantations et réseaux contemporains, et des espaces situés aux pieds des deux arbres conservés sont exclus de l'emprise de fouille. La limite ouest de l'emprise est formée par un mur contemporain en béton d'axe nord-sud.

Le niveau de sol F.2011

Les remblais d'installation des niveaux de circulations contemporains (F.2043) sont particulièrement massifs sur le tiers occidental du secteur 2. De nombreux réseaux et tranchées ont dû être dégagés pour atteindre les niveaux archéologiques en place. Toutefois seuls quelques-uns de ces réseaux perturbent les niveaux archéologiques (**Figure C17**).

Ainsi les niveaux archéologiques postérieurs à la calade F.2003 (*cf. infra*) sont très peu et très mal conservés. Un niveau de circulation, F.2011, est toutefois conservé sous forme d'un lambeau de sol au nord-est de cet espace. Ce secteur restreint fait seul le lien stratigraphique entre la cour (F.2003) et les aménagements décrit précédemment (mur F.2006 et sol F.2012). Il s'agit d'un lambeau de niveau de circulation, F2011, composé de petits moellons et de caillou liés par une argile verte compacte, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur et à la surface indurée (US 2011.2, **Figure C18 A.**). Ce niveau de sol est situé à 13,37 m NGF et assure la continuité du niveau de circulation interne du

bâtiment UC 2012.2 après la destruction du bâtiment et l'arasement du mur F.2006. Ainsi le remblai qui accueille ce niveau de sol, US 2001.3 (**Figure C18 B.**), vient s'appuyer sur l'arase du mur F.2006. Sa composition, de sable mêlé de pierres calcaires et de mortier de chaux friable, traduit probablement l'utilisation d'une partie des matériaux du mur F.2006 détruit, à l'exception des blocs les plus imposants, absents et probablement réutilisés en remplois. Ce remblai fait une trentaine de centimètres. Et n'a pu être observé que sur 1,5 m² environ pour une hauteur de 30 cm. Il couvre d'une part la calade F.2003 à l'ouest et d'autre part l'arase de F.2006 à l'est. La relation stratigraphique entre ces deux Faits antérieurs n'a pu être observée, perturbée par la destruction de F.2006 et comblée par l'US 2001.3.

La calade F.2003

À l'ouest du bâtiment central ont été mis aux jours les vestiges d'un sol recouvert d'une calade, F.2003. Il s'agit d'un niveau de circulation relativement bien conservé malgré plusieurs perturbations contemporaines et reconnu sur 10,5 m est-ouest pour environ 4,7 m nord-sud (**Figure C2 B., C17 & C19**). La calade elle-même est composée de galets liés par un sable très compact (UC 2003.1). Le module moyen des galets est de 12 cm, quelques galets de module plus important sont utilisés pour les rigoles (UC 2003.3 particulièrement). Les galets sont installés dans un niveau d'argile brun noir très compact, US 2003.5, de 12 cm d'épaisseur.

La calade comprend une rigole nord-sud (UC 2003.4, **Figure C19 B.**) et une rigole d'axe est-ouest (UC 2003.2 et 2003.3, **Figure C19 A.**). Les rigoles sont formées soit par un changement d'alignement du sens de pose de la calade (2003,3/2003,4), soit par une rangée de galets à plat (2003,2). Même si la jonction entre ces deux rigoles, situées immédiatement hors emprise, n'a pu être observé, les pendages indiquent que la rigole est-ouest se déverse dans la rigole nord-sud. Cette dernière coule en direction du sud. La calade comprend un triple pendage fonctionnant avec les rigoles. La partie la plus orientale possède un pendage vers l'ouest et la rigole US 2003.4 d'axe nord-sud, tandis que la partie occidentale comprend un double pendage, vers la rigole centrale d'axe est-ouest UC 2003.2/3 et vers la rigole US 2003.4 à l'Est.

La calade est installée sur un niveau de préparation, US 2003.5, argilo-limoneux brun-noir, d'une épaisseur très variable (2 à 10 cm). Sur la majorité de la superficie concernée, il repose directement sur le substrat géologique.

Les interstices entre les galets ont piégé du mobilier céramique, en l'occurrence trente-et-un restes (dont quinze appartenant au même individu, *cf. infra, céramologie*). Ces éléments appartiennent à un vaisselier domestique (Écuelle, assiette, casserole) daté du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe siècle. On peut donc envisager que ce niveau de circulation fonctionne jusqu'aux chantiers du milieu du XIXe siècle.

Un petit lambeau de calade, F.2052, a pu être observé à l'extrémité sud du secteur (*cf. infra, la fosse dépotoir*) et permet d'envisager une continuité du dispositif initial vers le Sud. Cette calade est d'une facture similaire à celle observée dans le secteur 1 (*cf. supra*). Les représentations de la première moitié du XIXe siècle montrent une unique cour continue sur ces deux zones fouillées. Il s'agit probablement d'un unique aménagement couvrant l'ensemble de la cour avec un pendage du nord vers le sud. Cette cour correspond à la « cour des femmes » évoquées au moins depuis le troisième tiers du XVIIIe siècle, date à laquelle cette répartition genrée de l'espace semble déjà effective.

Les canalisations

Sous la calade, c'est un réseau complet de canalisation qui a été mis au jour. Les tranchées de ces canalisations sont les seuls vestiges mis aux jours sous F.2003, et sont toutes creusées directement dans le terrain naturel.

Une partie des canalisations étaient déjà visibles au niveau du sol F.2003, dans la partie ouest du secteur (**Figure C17**). C'est notamment le cas de F.2021, canalisation très dégradée d'axe nord-sud en limite d'emprise. Il s'agit d'une canalisation d'orientation nord-sud, dont ne témoignent plus que les restes d'une maçonnerie de chaux blanc sableux, comprenant quelques pierres calcaires et galets, visible à 13,32 m NGF. Son identification comme canalisation peut être proposée grâce à la présence de quelques lambeaux de mortier de tuileau conservé à l'Est, ainsi que par sa jonction avec F.2013 à son extrémité nord. Le développement au sud de F.2021 n'est pas conservé.

La canalisation F.2013 était également visible à l'extrémité ouest de l'emprise dans le niveau de sol F.2003 auquel participaient les quatre dalles calcaires de sa couverture, à 13,23 m NGF. Les dalles sont d'un module standardisé : 22 cm par 34 cm pour les dalles ouest, couvrant les piédroits, et 45 cm par 46 cm pour les deux dalles est couvrant le canal.

Un Fait différent a été créé pour le canal à proprement parler, F.2057, qui se développe depuis F.2013 vers l'Est jusqu'à la canalisation F.2029 (**Figure C20 & C21**). Il s'agit d'une canalisation observée sur 6 de longueur est-ouest, creusée dans le terrain naturel sur 42 cm de large pour 20 cm de profondeur (US 2057.1). Le fond de la canalisation est composé d'un lit de briques lié par un mortier de tuileau (UC 2057.2) formant un pendage vers l'Est entre 12,81 m NGF et 12,78 m NGF. Les parois sont formées de six assises de briques à plat, en assises alternées (UC 2057.3) tandis que la couverture est composée d'une assise unique de carreau de terre cuite de 24 cm de côté, à cheval sur les deux piédroits (UC 2057.4). Deux comblements successifs ont été mis au jour dans le canal : un premier comblement, très sableux, US 2057.5, témoigne probablement des dépôts dus à l'usage de la canalisation, tandis que le second comblement, plus limoneux, UC 2057,6, traduit l'abandon de la structure et la fin de son usage. Les deux comblements se sont avérés particulièrement riches en céramique, avec cinquante-six tessons pour le premier comblement et vingt-quatre tessons pour le second. Il s'agit de témoins d'un vaisselier domestique relativement varié en type de céramique (assiettes, pot, tasse, marmite, cruches, jatte, etc.) de la seconde moitié du XVIIIe siècle et du XIXe siècle. Les deux corpus ne se distinguent ni par leur composition ni par leur datation. Quelques restes de faunes et élément métallique (épingles) ont également été mis au jour dans les comblements.

Au nord-ouest de l'emprise, deux canalisations, invisibles en surface dans la calade F.2003, viennent se jeter dans la canalisation F.2013/F.2057 : F.2059, canalisation d'orientation nord-sud légèrement courbe se déversant dans F.2057, et F.2060, canalisation d'orientation est-ouest se déversant dans F.2059 en amont de F.2013. La présence des dalles de couvertures de F.2013 correspond donc à un secteur où plusieurs canalisations se rejoignent, et probablement à une nécessité d'accès et de nettoyage du canal (regard). F.2059 forme une légère courbe depuis F.2013 vers le nord-ouest. Observée sur 1,6 m de long, elle forme une tranchée de 45 cm de large pour 20 cm de profondeur dans le terrain naturel (US 2059.1). Son fond (UC 2059.2), ses parois (UC 2059.3) et sa couverture (UC 2059.4) partagent les mêmes matériaux et mises en œuvre que F.2057 décrit précédemment. Il en va de même pour les logiques de comblement, avec un premier comblement sableur (US 2059.5) et un second comblement plus limoneux témoignant de l'abandon (US 2059.6). Seul le premier de ces comblements a livré trois tessons des XVIIIe-XIXe siècle (assiettes et pot). F.2060 a été observé sur 80 cm de longueur est-ouest, et partage les mêmes caractéristiques que F.2060 et F.2059, qu'il s'agisse de sa construction ou de ses comblements. Ces derniers n'ont toutefois livré aucun mobilier archéologique. La jonction entre F.2059 et F.2060 se distingue par la présence en couverture d'un carreau de terre cuite plus imposant, avec 30 cm de côté contre 24 cm pour le reste de la construction. Il ne s'agit toutefois probablement pas d'un regard, contrairement à F.2013, puisque ce dernier était recouvert par la calade F.2003.

La présence de ces deux canalisations, comme de F.2021 plus au sud, témoigne d'une nécessité de centraliser les eaux provenant de plusieurs origines différentes. Les destructions de l'époque contemporaine ont fait disparaître les vestiges situés immédiatement à l'ouest de l'emprise de fouille. Une telle concentration en canalisation traduit toutefois la présence soit d'aménagements hydrauliques (évier,

bassins, etc.) soit d'un bâtiment (gouttières). Peut-être ces évacuations proviennent-elles du bâtiment figuré sur le cadastre napoléonien au nord de l'actuelle chapelle (**Figure A8**). La description de 1830 (*cf. supra*) situe au fond de cette cour la buanderie de l'hospice sans qu'il soit possible de la situer plus précisément par les mentions anciennes.

La canalisation F.2058 a été mise au jour sous la calade F.2003 au nord de l'emprise (**Figure C20 & C21**). Observée uniquement sur 75 cm de long entre une fosse de plantation et la canalisation F.2029, elle est parallèle à F.2057 et s'écoule, comme elle, vers F.2029. Elle est toutefois légèrement moins massive que F.2057, avec une tranchée de 36 cm de large pour 18 cm de profondeur. Aucun aménagement de fond n'a pu être reconnu, et les parois (UC 2058.2) sont construites de briques liées au mortier de tuileau. La couverture (UC 2058.3) est composée de briques rectangulaires et non de carreau. Un unique comblement limoneux, US 2058.4, fortement perturbés par la présence d'une racine, occupe le canal et n'a livré aucun mobilier archéologique.

L'ensemble de ce réseau se déverse, via F.2057 et F.2058, dans la canalisation centrale F.2029. Celle-ci est située au centre de l'emprise, et ne correspond pas aux logiques d'écoulement de surface : elle est située à 2,30 m à l'ouest de la rigole nord-sud UC 2003.4 et son orientation, nord-nord-ouest/sud-sud-est, diffère de celle de la rigole (**Figure C20 & C21**). La localisation de F.2029 correspond au changement d'appareil de la rigole est-ouest de F.2003 en surface : la partie couvrant la canalisation (UC 2003.2) comportait un lit de galets à plat, tandis que la partie située entre la localisation de F.2029 et la rigole nord-sud UC 2003.4 (UC 2003.3) comprenait une simple rupture entre les alignements de galets. L'aménagement des rigoles de F.2003, si elle diffère des logiques d'écoulement sous-terrain, prend toutefois leur présence en considération. La ou les jonctions entre les deux systèmes d'écoulements (de surface et sous-terrain) se situent hors emprise. Peut-être une telle jonction existait-elle au sud, au point de jonction des axes de F.2029 et de l'UC 2003.4 (un espace détruit par les aménagements plus tardifs du collecteur F.2017 et de la fosse dépotoir, *cf. infra*).

F.2029 est une canalisation plus large que les précédentes. Reconnue sur 6,55 m de long, sa tranchée aveugle à une largeur de 68 cm pour une profondeur de 34 cm (**Figure C20 & C21**). Le fond de la tranchée est occupé par un lit de tuiles jaunes (UC 2029.8) sur lequel reposent les deux piédroits (UC 2029.2, **Figure C22**). Ceux-ci sont formés par des maçonneries de 30 cm de haute pour 20 cm de large, composés de moellons et pierres grossièrement équarris en calcaire, liées par un mortier de chaux gris-blanc recouvert d'un enduit de mortier de tuileau sur leur face interne. Le fond de la canalisation, UC 2029.6, est composé d'un niveau de petits galets, dont la mise en œuvre rappelle celle de la calade F.2003, pris dans une matrice sableuse. La couverture de la canalisation, UC 2029.7, est composée de grosses dalles de calcaires (module moyen de 26 à 40 cm pour une épaisseur de 10 cm), liés par un mortier de tuileau similaire à celui couvrant les parois. Le canal fait 18 cm de haut pour 22 cm de large. Deux comblements successifs le remplissent selon une logique similaire à celle observée pour F.2057 : un premier comblement sableux, US 2029.4, recouverts par un second comblement limoneux, US 2029.3. Les deux comblements ont livré respectivement quatorze et trente-quatre tessons. Ce corpus repend la typologie et les datations (seconde moitié XVIIIe – XIXe siècle) des comblements des autres canalisations de ce réseau.

Le corpus de céramique mis au jour dans les comblements des canalisations pose question. En effet s'il peut correspondre au vaisselier quotidien utilisé dans l'hospice du XVIIIe et de la première moitié du XIXe siècle — il s'agit de céramique domestique d'usage quotidien — les quantités mises au jour tranchent avec la relative rareté de ce type de mobilier sur le reste du site. Les cuisines et réfectoires étaient-elles situés à proximité immédiate de cet espace ? Les rejets étaient-ils stockés en amont des canalisations ? On sait par les sources, que les réfectoires sont, au moins au début du XIXe siècle, situés dans l'aile érigée par Chalucet plus à l'ouest (secteur 3, *cf. infra*). Quelques restes de faunes ont également été mis au jour dans ces comblements (cf. étude) et peuvent correspondre à des rejets de cuisine. Ils sont toutefois bien moins nombreux que les restent céramiques.

2.3.5 Les collecteurs et les aménagements sud-est

Le secteur 2 est traversé de part en part par deux imposants collecteurs maçonnés : F.2017, d'orientation est-ouest, et F.2007, d'orientation nord-sud (**Figure C1**). Le second se vide dans le premier au sud du secteur 2, à un emplacement exclu de l'emprise de fouille en raison de la présence d'un des arbres maintenus dans le projet d'aménagement. La relation entre les deux a toutefois pu être confirmée de visu par une observation à l'intérieur du collecteur F.2017. Les deux collecteurs partagent les mêmes matériaux et la même mise en œuvre. F.2017 est l'équivalent du collecteur F.3036 observé dans le secteur 3. Les descriptions correspondant aux vestiges présents dans les deux secteurs sont donc rassemblées ici (**Figure C23**).

Les collecteurs F.2017/F.3036 et F.2007

Le collecteur F.2017/F.3036 a été observé en discontinu sur 77,5 m de longueur est-ouest à travers toute la largeur de l'emprise de fouille (**Figure C23**). Le collecteur F.2007 n'a été observé que sur 9,45 m de longueur nord-sud, mais son tracé peut être estimé au minimum à 16 m de long (**Figure C9**).

Les deux collecteurs sont construits dans des tranchées au profil en U creusées dans le substrat géologique et recoupant, pour le secteur 2, les aménagements antérieurs, soit l'ensemble de la séquence stratigraphique du bâtiment central et du petit bâtiment antérieur. La tranchée a une largeur comprise entre 1,45 et 1,5 m pour F.2017/F.3036 et entre 1,25 m et 1,35 m pour F.2007. Les maçonneries des parois de F.2017/F.3036 occupent l'intégralité de la largeur de la tranchée sur la majorité de son tracé, tandis que la maçonnerie de F.2007 est un peu moins large que la tranchée (1,15 m en moyenne) et n'occupe donc pas toute la largeur de la tranchée. Entre le creusement et la maçonnerie de F.2007 est présent un comblement de tranchée (US 2007.2) composé de limon brun-jaune très meuble, mêlé de cailloutis et de sable. Cette différence de construction entre les deux collecteurs s'explique essentiellement par la nature de l'encaissant : tranchée aveugle dans le terrain naturel et tranchée plus large dans les zones précédemment aménagée et maçonnée. On retrouve une logique similaire pour F.2017/F.3036 uniquement pour la portion de son tracé où il coupe le bâtiment central du secteur 2 (comblement US 2017.2). Ce comblement de la tranchée US 2017.1 se distingue toutefois de l'US 2007.2 par la nature du sédiment, un limon brun noir, et par la présence de matériel issu de la destruction des maçonneries antérieures (pierres, fragments de TCA et de mortier de chaux). La tranchée de F.2007 comprend également un second comblement, US 2007.4, composé d'argile jaune. Ce second comblement est postérieur à la construction et vient recouvrir les piédroits et peut-être partiellement la couverture du collecteur.

Les parois des collecteurs sont constituées de maçonneries de moellons calcaires grossièrement équarris, parementés sur leurs faces internes lorsque construites en tranchée aveugle, présentant deux parements lorsque construites dans des tranchées plus larges à l'Est (**Figure C26 & C27**). La maçonnerie est liée par un mortier de chaux comprenant des fragments de TCA (mortier hydraulique) répartis très inégalement : certaines zones présentent un mortier hydraulique rosé, d'autre un mortier de chaux blanc mêlé de fragments de TCA moins nombreux, sans qu'aucune rupture de l'appareil ou de la maçonnerie ne soit lisible. Ces variations du mortier témoignent probablement de phases de chantier et d'un mélange effectué de manière non homogène. Le canal formé par les deux parois fait 64 cm de large pour 84 cm de hauteur pour F.2017/F.3036 et les dimensions sont à peine inférieures pour F.2007 avec 50 cm de large pour 75 cm de haut.

Le fond des collecteurs est formé d'un pavement de carreau de terre cuite, mis en place après la construction des parois. La majeure partie du pavement est composée de carreau de 30 cm de côté, disposé deux par deux le long du canal et occupant toute la largeur de celui-ci. Ponctuellement ce pavement est remplacé par des briques de même longueur pour 13 cm de côté, alignée par quatre (**Figure C27**). Le canal de F.2007 mont un pendage du nord vers le sud, et celui de F.2017/F.3036 de

l'Ouest vers l'Est. Ce dernier connaît une pente très marquée puisqu'il perd, entre l'ouest du secteur 3 et l'est du secteur 2, presque un mètre d'altitude, entre 12,75 m NGF et 11,81 m NGF.

Le canal des deux collecteurs a été retrouvé vide : à peine un léger dépôt couvre-t-il le fond de ces deux structures. Cet état illustre une continuité d'usage jusqu'à très récemment — voir pendant la fouille les jours d'averses ! Ainsi pour le collecteur F.2017/F.3036 plusieurs branchements et regards contemporains (de la seconde moitié du XXe siècle) ont été observés (**Figure C28 A.**). Ils déversent essentiellement les eaux pluviales des niveaux de circulations extérieurs et, ponctuellement, les retombées de gouttières du bâtiment conservé en élévation à l'est de la chapelle. Si aucun regard ou branchement similaire n'a pu être identifié au niveau de F.2007, son absence de comblement laisse penser qu'il a connu la même longue durée d'usage, et que des aménagements du même type l'alimentaient en amont de l'emprise de fouille avant leur destruction en 2015.

La couverture des collecteurs est composée de grandes dalles calcaires en appui sur les deux maçonneries latérales. Le module moyen fait 80 cm dans la largeur du collecteur pour 50 à 80 cm dans le sens de la longueur du collecteur. L'épaisseur des dalles est comprise entre 15 cm et 20 cm. Quelques dalles de modules différents ponctuent la couverture avec une largeur plus importante (**Figure C25**). Un bloc calcaire en remploi a également été identifié dans la couverture de F.3036 (**Figure C28 B. & C.**). Il s'agit d'un bloc rectangulaire, de 1,25 m par 58 cm, dont l'une des faces étroites comprend une forme en arc outrepassé de diamètre 58 cm dont l'arrête supérieure est moulurée. Il s'agit visiblement d'une base de colonne engagée dont les faces sont dressées au ciseau et à la boucharde. La couverture de F.2007 est moins régulière (**Figure C9 & C24 B.**) que celle de F.2017/F.3036 (**Figure C24 A. & C25**). Toutefois cette irrégularité est probablement à imputer aux perturbations postérieures touchant cette zone (tranchée de réseau et racines de platanes) plutôt qu'à une différence de construction des deux collecteurs.

Stratigraphie et chronologie

Relativement peu de relations stratigraphiques ont pu être observées entre le collecteur F.3036 et les autres vestiges du secteur 3. Les murets F.3020 et F.3021 (*cf. infra*) correspondant à une construction accolée au grand bâtiment central du secteur 3 et fonctionnent peut-être avec F.3036. La canalisation F.3022 évacuait vers le collecteur les eaux d'une cuve ou bassière à l'intérieur du bâtiment. Dans le secteur 2 les relations stratigraphiques entre les collecteurs F.2017 et F.2007 et les autres vestiges sont plus nombreuses et évidentes : l'ensemble des niveaux d'occupation du bâtiment central du secteur 2 sont recoupés par F.2007 à l'Ouest et par F.2017 au sud de l'emprise. De même les niveaux de démolition couvrant le bâtiment central sont coupés par la tranchée du collecteur F.2007. Si aucune relation stratigraphique entre la calade F.2003 et le collecteur F.2017 n'a pu être observée, il semble toutefois probable que le collecteur soit postérieur à ce niveau de circulation, qui n'est pas conservé sur le tracé du collecteur F.2017. Ce dernier apparaît en outre à une altitude assez haute (jusqu'à 13,25 m NGF dans ce secteur) qui exclut a priori un fonctionnement avec la calade (13,17 m NGF au plus haut).

Les datations des canalisations situées sous la calade, comme les ressources iconographiques anciennes permettent d'affirmer que cet aménagement (calade et bâti) fonctionne jusque dans la première moitié du XIXe siècle — et donc probablement jusqu'aux travaux du milieu du siècle. On peut donc avancer une datation des collecteurs correspondant, au plus tôt au chantier du milieu du XIXe siècle, et à la destruction du complexe antérieur observé en fouille dans les secteurs 1 et 2. –

Stratigraphie postérieure aux collecteurs, les sols F.2049, F.2014, F.2022 et F.2023

Deux niveaux de circulation ont été identifiés, au sud du secteur 2, au-dessus de F.2017 : le niveau de sol F.2014, le mieux conservé, et le niveau de sol F.2049, identifié uniquement dans la coupe est-ouest. La séquence stratigraphique au sein de laquelle il se situe comprend également plusieurs remblais. L'ensemble vient s'installer sur le collecteur F.2017 et est malheureusement isolé du reste de

la stratigraphie par une canalisation contemporaine parallèle à F.2017 situé immédiatement au nord (**Figure C9**) et par des réaménagements du XXe siècle plus à l'Est.

La stratigraphie observée dans cet espace du secteur 2 comprend d'abord un premier remblai volumineux, US 2001.42 de 46 cm d'épaisseur. Il recouvre directement la maçonnerie de F.2017, sur ses parois comme sur sa couverture, et s'installe donc probablement lorsque ce dernier est encore à l'air libre, probablement immédiatement après sa construction. Ce remblai est composé de limon brun, avec des effets de « brouettées » illustrant l'hétérogénéité des apports (litages, poches limono-sableuse, etc.). Cette US comprend également une proportion importante de matériel de démolition, à l'instar du comblement de la tranchée de fondation de F.2017.

Le niveau de circulation F.2049 a été observé en coupe immédiatement sur l'US 2001.42, à 13,06 m NGF. Il s'agit d'un niveau de limon sableur noir avec un cailloutis calcaire, parsemé de nodules de mortier de chaux et de fragments de TCA, induré en surface. Une poche intermédiaire entre l'US 2001.42 et F.2049, l'US 2001.43, peut être interprétée comme une portion plus dégradée de F.2049.

Le sol F.2049 est recouvert par un remblai de nivellement, US 2001.40, de 12 cm d'épaisseur moyenne. Présent sur tout l'espace concerné, il forme probablement le niveau de préparation du sol F.2014. Il s'agit d'une couche sable limoneuse brune très compacte, comprenant des fragments de TCA, de cailloutis calcaire et des nodules de mortiers de chaux.

F.2014 est un niveau de sol en mortier de chaux, avec des inclusions centimétriques de TCA et de pierres calcaire, observé sur une surface de 2,7 m est-ouest pour 1,90 m nord-sud, perturbé au sud-ouest par une fosse de plantation irrégulière (**Figure C29**). Il apparaît à 13,27 m NGF, sous les aménagements de la seconde moitié du XXe siècle et son épaisseur n'excède pas 8 cm. Son développement plus à l'Est est inconnu en raison des perturbations contemporaines.

Plus à l'Ouest, deux autres niveaux de sols ont été identifiés au-dessus du collecteur F.2017 : les sols F.2023 et F.2022 (**Figure C33**). Ils sont séparés du reste de la stratigraphie du secteur par la même tranchée de réseau contemporain d'orientation est-ouest que celle observée à proximité du sol F.2014. Ils sont également séparés l'un de l'autre par une seconde tranchée contemporaine d'orientations nord-sud. Les deux reposent directement sur le remblai US 2001.42 décrit précédemment, qui recouvre le collecteur F.2014. Ils ont tous les deux étés mis au jour immédiatement sous les remblais de nivellement des sols contemporains.

F.2022 est situé le plus à l'Ouest, il s'agit d'un niveau de circulation en argile indurée dans lequel sont pris des fragments de TCA et de pierres de petit module. Il apparaît à 13,11 m NGF et est bordé par quelques blocs calcaires dont la fonction n'a pu être déterminée. Il n'est conservé que sur 1,2 m². Le sol F.2023 en est séparé par une canalisation contemporaine, mais présente sensiblement la même composition, malgré une surface bien plus dégradée. Celle-ci est conservée plus bas (13,05 m NGF) et a été observée sur 4,8 m².

Il est tentant de rapprocher ces niveaux de circulation, des autres niveaux de sol postérieurs à la destruction du bâtiment central et à la construction des collecteurs : ainsi F.2011 au-dessus du mur F.2006, à 13,37 m NGF, et l'US 2001.28 observés à 13,48 m NGF dans la berme stratigraphique nord au-dessus du bâtiment. Ces différents niveaux de sols ont parfois des morphologies différentes, et aucune relation stratigraphique directe ne permet de les attribuer au même état. Tout au plus pouvons-nous affirmer qu'ils correspondent tous aux aménagements postérieurs au milieu du XIXe siècle et antérieurs aux sols de la seconde moitié du XXe siècle.

Les maçonneries F.2004, F.2005 et F.2028

Un ensemble maçonné a été observé au sud-ouest du secteur 2, à proximité du collecteur F.2017. Situé en limite d'emprise, il se compose de deux murs nord-sud, F.2028 à l'Ouest et F.2005 à l'Est, reliés par un mur est-ouest, F.2004 (**Figure C17**). Ces trois maçonneries sont situées en limite d'emprise, et fortement dégradées par des canalisations contemporaines et par les racines du platane — conservé

— situé au centre du U formé par les trois murs. Seul F.2004 a pu être observé, en plan, sur sa largeur totale, et seule l'élévation de F.2005 a pu être reconnue. F.2028 est le plus dégradé de l'ensemble. Une structure maçonnée, F.2027, partiellement récupérée (tranchée F.2034) est situé à l'angle nord-est de cet ensemble. L'ensemble est postérieur à la calade F.2003 dont elle coupe les niveaux de préparations, ou s'installe directement dessus (la calade à proprement parlé n'est pas conservé à proximité immédiate des maçonneries).

Le mur F.2005 a été observé uniquement en élévation, depuis l'Est, à proximité du collecteur F.2017 sur lequel il vient s'appuyer (**Figure C30**). Cette maçonnerie est conservée sur 1,44 m de haut et apparaît à 13,39 m NGF. Le mur comporte deux maçonneries différentes, UC 2005.2, qui compose la majorité des parties conservées, et UC 2005.1, dont seule une assise est conservée au sommet de la structure. L'UC 2005.2 est une maçonnerie fondée en tranchée étroite (US 2005.1) et liée par un mortier à la terre. La maçonnerie est composée majoritairement de moellons calcaires équarris, mais comporte également quelques blocs en remplois montrant des traces de taille (ciseau) et dans un cas au moins, une moulure décorative. Un bloc de maçonnerie liée par du mortier hydraulique est également utilisé dans le parement, ainsi que quelques fragments de TCA et briques. Cette maçonnerie est recouverte par un enduit à la chaux blanc, très friable, conservé essentiellement au centre du parement. L'assise supérieure, UC 2005.3 est composé de pierres calcaires similaires à celles observées pour l'UC 2005.2, sans toutefois que des éléments en remploi y soient identifiables. Elle est liée par un mortier de chaux très friable blanc-rose. N'eût été la présence d'enduit sur l'UC 2005.2, la succession de ces maçonneries aurait été interprétée comme la fondation et l'élévation d'une même construction. La présence d'enduit — dans un espace où aucun aménagement de circulation n'a pu être identifié — permet d'infirmer une telle hypothèse.

Le mur F.2004 a été observé sur 2,28 m de longueur nord-sud et sa largeur peut être estimée, malgré une forte dégradation de son parement nord dû à une canalisation contemporaine, à 48 cm (**Figure C17 & C31 A.**). Il apparaît à 13,31 m NGF et est chaîné avec F.2005 et F.2028. Il s'agit d'une maçonnerie de moellons (de 15 à 20 cm de section) majoritairement calcaires, avec quelques éléments en grès et fragments de TCA. La maçonnerie est liée par un mortier de chaux blanc-rose, similaire à l'UC 2005.3. La profondeur de sa fondation n'a pu être reconnue, mais aucune maçonnerie liée à la terre n'a été observée en partie inférieure, contrairement à F.2005. Le parement Sud comprend un enduit lissé à la chaux, UC 20004.2. Si cet enduit, plus fin que celui observé sur le parement est de F.2005, permet d'envisager qu'il s'agisse d'un espace intérieur (entre les trois murs) l'état de conservation du parement nord ne permet pas de savoir s'il comportait également un enduit ou non.

Le mur F.2028 est très dégradé (**Figure C17 & C31 A.**). Il a été observé sur 48 cm de long, mais sa largeur initiale n'a pu être identifiée (observé sur 32 cm de large seulement). Sa composition, pour autant qu'on puisse en juger vu son état de conservation, est similaire à celle de F.2004.

F.2027 est une maçonnerie observée dans l'angle nord-est de l'ensemble au-dessus du chaînage de F.2004 et F.2005 (**Figure C17, C31 A. & C32 A.**). Elle est composée de trois blocs de calcaires blancs, aux faces dressées, de module quadrangulaire. Le négatif d'un quatrième bloc est visible à l'Est. L'ensemble forme un alignement d'axe est-ouest, aligné sur le parement nord de F.2004, débordant largement de la structure décrite précédemment (F.2028/2004/2005) en direction de l'Est. L'ensemble est lié non pas par un mortier de chaux, mais par un mortier à la terre, assez proche de celui observé dans la première maçonnerie de F.2005. En déport de l'ensemble F.2004/F.2005, les blocs reposent sur le niveau de préparation de la calade F.2003.

Cette même phase de construction comprend une petite maçonnerie, UC 2029.5, composée de blocs calcaires équarris liés comme F.2005 et F.2027 par un mortier à la terre. Celle-ci vient boucher la canalisation F.2029 (*cf. infra*) à son extrémité sud (**Figure C32**). On peut formuler l'hypothèse d'une maçonnerie installée, lors de la création de F.2005 et de la destruction — partielle — de F.2029, afin de stopper les écoulements d'eau de la canalisation.

2.3.6 La fosse dépotoir et le sud du secteur

L'espace compris entre le collecteur F.2017 au Sud, le mur F.2005 à l'Ouest et la calade F.2003 au Nord, entre les deux arbres limitant l'emprise de fouille, a vu la mise au jour d'une imposante fosse, F.2002/2025/2053.

Contexte stratigraphique

Elle s'installe dans un secteur dont la lisibilité est rendue très complexe par la concentration en réseau contemporain et en fosse de plantation (**Figure C33**). Ce secteur prend la forme d'un U fermé par les maçonneries F.2017, F.2005 et F.2006 (observé en coupe dans la berme). Une série de remblais, regroupés sous le Fait F.2026, occupe cet espace (**Figure C34 & C35**). Il s'agit d'une succession de remblais comprenant du substrat remanié (US 2026.1), d'argile (US 2026.3, 2026,5) des matériaux de démolition (US 2026.2, 2026.4, 2026.7 et 2026.8). Le terrain naturel apparaît dans ce « carré » bien plus bas que dans la zone où est située la calade immédiatement au nord : 13,44 m NGF sous les remblais F.2026, contre 13,00 m NGF au plus haut sous la calade F.2003. Pour autant aucun creusement n'a pu être identifié sinon ceux, a des époques différentes, des maçonneries encadrant la zone et qui coupent ces remblais. Aucun de ces remblais n'a livré de mobilier permettant de le dater. Les matériaux de démolition compris dans ces remblais (mortier de chaux, pierres calcaires, fragments de TCA) ne permettent pas mieux de les associer à une séquence particulière de l'occupation du site.

Un lambeau de calade, F.2052, équivalent de la calade F.2003, a été observé au centre de la zone, sur 70 cm par 33 cm, à 12,96 m NGF. Il repose sur le remblai US 2026.6 et permet donc d'envisager qu'au moins ce premier remblai correspond à l'état de fonctionnement de la cour (XVIIIe-milieu XIXe siècle).

La fosse F.2002/2025/2053 est creusée dans cette succession de remblais. Elle est elle-même recoupée par une grande fosse de plantation plus tardive, F.2024, observé au centre de la zone (**Figure C33, C34 & C35**). La fosse vient reposer contre les maçonneries de F.2017 et de F.2005.

Méthodologie particulière

Trois faits ont été créés pour la fosse :

- F.2002 en partie supérieure, correspondant essentiellement au prélèvement de surface de la zone la plus perturbée
- F.2053 en partie intermédiaire
- F.2025 en partie inférieure.

Ces Faits correspondent en réalité à des Unités Stratigraphiques au sein d'une seule et même structure : des successions de comblements (F.2025/F.2053) ou des unités stratigraphiques techniques (F.2002). Cette interprétation, contredisant les premières hypothèses de terrain, n'a pu être confirmée qu'assez tard dans l'étude, notamment par le biais des études spécialisées (céramique et verre notamment). Ce déroulé explique qu'il a été difficile de corriger l'enregistrement « après coup » et que celui-ci utilise des numéros de Faits plutôt que des numéros d'US. Ceci explique également que les premières études envisagent ces corpus comme issus de structures distinctes.

Deux coupes ont été dressées dans cet ensemble : une première est-ouest en limite nord de la fosse (elle n'est pas conservée plus au nord) et une seconde nord-ouest/sud-est en suivant le tracé d'une canalisation contemporaine la coupant en deux. Les contraintes de fouille, liées au prélèvement du mobilier, mais surtout aux réseaux et fosses du XXe siècle, empêchent d'obtenir une vue d'ensemble de la fosse. Cette zone, située au point bas du secteur, a en outre été complètement inondée peu après le prélèvement du mobilier.

La fosse

La fosse a un creusement très irrégulier au bord évasé. Observée en coupe (**Figure C35**) il semble plus s'agir d'une succession de creusement occupé par une unique séquence de comblements. Au moins deux creusements principaux peuvent être identifiés : US 2025.1 à l'Est/Sud-Est, le plus profond, et US 2053.1 à l'Ouest, Nord-Ouest, moins profond et au fond plat. Cette simplification du profil de la fosse en deux creusements est biaisée par les limites de visibilité lors de la fouille. L'importante perturbation des niveaux supérieurs n'a pas permis d'identifier ces limites en dehors des zones où elle repose sur les maçonneries (F.2005 notamment).

Sa profondeur maximale peut-être estimée à 80 cm (US 2025.1), mais au moins le tiers nord-ouest n'excède pas une profondeur de 40 cm (US 2053.1). Son diamètre maximum observé est de 3,45 m. Ces éléments ne permettent pas, faute d'une vue d'ensemble, d'estimer le volume initial de la fosse.

Au moins deux comblements peuvent être identifiés dans la fosse : US 2053.2 et US 2025.2 (**Figure C34 et C35**). Les comblements US 2053.2 et US 2025.2 ne se différencient pas par le mobilier qu'ils contiennent ou par la densité de celui-ci (*cf. infra*). Le premier comblement, US 2025.2, comprend une majorité de mobiliers archéologiques pris dans un sable brun noir homogène comprenant de nombreux charbons. Son épaisseur maximum observée en coupe est de 36 cm. Le second comblement, US 2053.2, présente une même granulométrie, mais le sable le composant est d'une teinte plus claire, grise, et peu de charbons y sont présents. Son épaisseur maximum observée est de 54 cm. F.2002 est quant à lui un fait technique, correspondant au ramassage du mobilier en surface, lorsque les contours de la fosse n'étaient pas encore clairement lisibles. Il peut donc être rattaché au comblement supérieur US 2053.2.

Le corpus mobilier

Les comblements de cette fosse se distinguaient par leur densité en mobilier archéologique. Au vu des volumes concernés et du taux de fracturation des restes, il a fait l'objet d'un prélèvement intégral avec tamisage sur le terrain afin de tendre vers l'exhaustivité du mobilier prélevé.

Les effectifs les plus importants sont constitués par la céramique (20 423 tessons, soit près de 250 kg de céramique), le verre (8 601 restes, soit 40 kg), les restes de faune (2 369 restes). On peut y ajouter un grand nombre d'éléments de vêtement (agrafes métalliques, boutons) et un corpus de pipe (1 203 restes).

Premiers éléments de datation, un corpus de six monnaies a été mis aux jours dans la fosse. À l'exception d'un sesterce du Haut-Empire dont la présence est ici anecdotique et d'une pièce illisible, la fourchette chronologique va du début du XVIIIe siècle au plus tard (Jeton Louis XIV) au début du XIXe siècle (5 *centesimi*, Royaume de Sardaigne, Charles-Félix).

Le corpus céramique (*cf. étude infra*) correspond à une fourchette allant du milieu du XVIIIe siècle à la seconde moitié du XXe siècle, ce qui rapproche de nous la datation probable du comblement par rapport aux éléments apportés par la numismatique. Il se caractérise par un morcellement des restes assez marqué (peu d'éléments supérieurs à 5 cm) témoignant d'une gestion des déchets pour tendre vers un volume minimal — une logique que l'on retrouve pour les autres restes mobiliers. Il s'agit donc probablement non pas de rejet direct, mais d'une gestion des déchets. On peut ainsi interpréter cette fosse comme un lieu d'ensevelissement de déchets, un dépôt secondaire. Cette hypothèse est confirmée par l'homogénéité du mobilier — voir la possibilité de recollage de certains éléments — entre les deux comblements successifs. Le corpus, dominé par les céramiques méridionales contemporaines, témoigne essentiellement du vaisselier domestique. Les formes liées à l'alimentation y dominent. L'absence notable de formes dévolues à l'aspect médical induit un éloignement de ces fonctions au sein de l'établissement.

Le verre (*cf. étude infra*) offre une confirmation des traits principaux du corpus de céramique : une datation de la fermeture des fosses dans la seconde moitié du XIXe siècle, une absence du verre médical, une prépondérance des éléments liés aux arts de la table et un corpus correspondant à un faciès d'habitat.

Le corpus de faune (*cf. étude infra*) comprend la triade domestique habituelle : mouton, bœuf et porc. Elle montre toutefois une diversité plus large, avec du lapin et du coq, des poissons et mollusques marins. La présence de ces derniers s'explique par la facilité d'accès à ces ressources à Toulon. Le corpus se distingue particulièrement par la prédominance du mouton, dont la consommation augmente à l'époque moderne, particulièrement dans les hôtels-Dieu. Les restes découverts montrent ainsi un régime à base de bouillon et de bas-morceaux, correspondant à ce que l'on sait des consommations dans ce type d'établissement.

Un corpus de balles de mousquet a également été mis au jour dans les deux comblements (**Figure C36**). Ces balles circulaires, pour partie fracturées, ont un diamètre compris entre 0,8 et 1,4 cm à l'exception de deux éléments plus imposants (3,7 cm de diamètre). Leur présence dans l'hospice n'est pas étonnante dans une ville de garnison, et ce d'autant plus que parmi les pensionnaires de l'hospice on compte un nombre important d'anciens soldats — sans compter l'occupation de l'hôtel-Dieu par les soldats anglais puis par l'hôpital militaire français entre 1793 et 1796.

La vie quotidienne dans l'hospice est illustrée par plusieurs éléments de jeux : billes en verre, dominos en os montés par des rivets sur des plaques en bois aujourd'hui disparu, dé, et jeton de jeu en os (**Figure C37**). Les éléments de vêtements sont particulièrement nombreux, notamment les boutons, en divers matériaux : bois, verre ou nacre (**Figure C38**) ou, moins nombreux, en métal (**Figure C39**). Plusieurs éléments métalliques sont également issus des vêtements : ainsi les agrafes de type crochet et porte en alliage cuivreux, les aiguilles, les boucles de ceintures ou de chaussure/lanières (**Figure C41**). A également été mise au jour une pièce en cuir présentant des œillets en cuivre pour un laçage, probablement de chaussure (**Figure C41**). Le corpus d'éléments métalliques comprend également des anneaux et trois rivets. Deux médailles ont été découvertes dans le comblement 2053.2, mais n'ont malheureusement pas pu être identifiées en raison de leur état de conservation. La tabletterie est également bien représentée avec des piques plus ou moins ouvragés, un peigne, une matrice dans laquelle ont été découpées des perles, et une figurine fragmentaire montrant un individu portant une redingote (**Figure C40**). Plus anecdotique on peut remarquer la présence dans ce corpus de trois éléments d'industrie lithique du néolithique final (*cf. étude infra*) peut être réutilisé à l'époque moderne.

Le contenu de ces fosses correspond, au vu des datations proposées par les différents corpus mobiliers, à une accumulation de déchets commencés au plus tôt à la charnière entre le XVIIIe et le XIXe siècle, et finalement enseveli et stocké durant la seconde moitié du XIXe siècle, après les travaux de l'hôtel-Dieu. L'homogénéité du corpus et les possibilités de recollement des éléments céramique, malgré l'étalement chronologique du mobilier, traduit un second ensevelissement, et non pas le lieu primaire de rejet : il ne s'agit ni de poubelle, ni d'un dépotoir, mais d'un ensevelissement. L'intérêt de ce corpus est double : un ensemble cohérent et abondant pour une période pour laquelle le mobilier n'est pas systématiquement prélevé, et encore moins étudié, d'autre part un ensemble associé à un établissement particulier, l'hôtel-Dieu, dont le fonctionnement est également documenté par les sources[16].

2.3.7 L'est du secteur

Le secteur 2 comprend, à l'Est du bâtiment central et de son mur gouttereau est F.2015, un secteur de 9 m de largeur est-ouest pour 15 m de longueur nord-sud (**Figure C1**). Cet espace est bordé, au sud, par le collecteur F.2017 décrit précédemment.

16. En comparaison les fosses de rejets mises au jour sur le site de l'hôtel-Dieu de Lyon correspondent à des apports exogènes, issus de l'occupation du quartier (Bertrand, 2015). Si le croisement entre les études de mobilier et les sources, notamment économiques (abondantes pour le site de Toulon) n'a pu être mené dans le cadre de la présente étude, l'auteur de ces lignes l'appel de ses vœux.

Stratigraphie générale

On retrouve en partie supérieure les mêmes éléments que ceux déjà observés plus à l'Ouest au niveau du bâtiment central : niveaux de sols contemporains (F.2043) reposant sur un litage de démolition (US 2001.17 et US 2001.27 notamment). À l'instar du niveau de circulation US 2001.28 observé au-dessus des vestiges du bâtiment central, un niveau de circulation en mortier, US 2001.29, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, a été observé en coupe (**Figure C4 & C5**) et de façon plus fragmentaire plus au sud lors du décapage. Il apparaît à 13,44 m NGF et, par sa position stratigraphique, peut-être rapproché des multiples lambeaux de sol postérieurs aux travaux du milieu du XIXe siècle, identifiés ponctuellement dans plusieurs endroits du secteur 2 (*cf. supra*, F.2011, F.2014, F.2022 & F.2023). Situé à la même position stratigraphique que les US 2001.28 et US 2001.29, le niveau de sol F.2020 n'a été observé que dans la coupe centrale du secteur (**Figure C44**), à 13,25 m NGF. Sa morphologie, un remblai argileux fortement induré, tend toutefois plus à le rapprocher des niveaux de circulation F.2022 et F.2023 que des deux niveaux cités précédemment. Sous ces niveaux de sols ont également été observées d'autres couches de démolitions : les couches UC 2001.34, 2001.35 et 2001.36 au nord du secteur (**Figure C4**) ou US 2001.10 dans la coupe centrale **Figure C44**). Il s'agit peut-être de matériaux issus de la démolition du bâtiment central, ce que semble indiquer par exemple le pendage de l'US 2001.10. Une série de remblais de nivellement hétérogène à dominante limono-argileuse (US 2001.37, US 2001.38 et US 2001.39) sont présents à l'est du secteur (**Figure C4**) entre ces couches de démolition et le niveau de circulation US 2001.29. Elles constituent probablement un ensemble de remblais de nivellement venant rattraper le niveau des couches de destructions citées précédemment, dont l'altitude va décroissante vers l'Est, sans qu'on puisse affirmer s'il s'agit d'une diminution du volume au fur et à mesure que l'on s'écarte du bâtiment démoli ou d'une évolution suivant le pendage naturel du terrain. Les couches de démolitions sont ponctuellement recoupées par des fosses antérieures aux niveaux de circulations évoqués précédemment : F.2035 dans la coupe nord (**Figure C4**) ou F.2036 dans la coupe centrale (**Figure C44**) dont la fonction n'a pu être identifiée et dont le comblement comprend sensiblement les mêmes matériaux que les couches de démolition qu'elles recoupent.

Sous les couches de démolitions apparaissent les principaux vestiges maçonnés du secteur (*cf. infra*). Ceux-ci sont construits dans deux remblais limoneux brun, US 2001.7 et US 2001.8, observés sur toute cette zone à l'Est de F.2015. Le remblai supérieur, US 2001.7, observé à 12,89 m NGF, a une hauteur maximum de 34 cm. Il s'agit d'un remblai limono-sableux brun sombre. L'US 2001.7 se distingue par son abondance en mobilier céramique. Cette couche a livré soixante-dix-sept restes céramiques, là où aucun reste céramique n'a été mis au jour dans les couches de remblais avoisinantes. Ces restes céramiques permettent de dater la couche du XVIIIe siècle, et plus précisément de la seconde moitié du siècle. Cette datation permet d'envisager un apport relativement tardif, et une évolution très rapide de cet espace puisque l'US 2001.7 est recoupée par la tranchée de fondation du mur F.2015 (**Figure C44**), dont la date de construction, l'année 1768, est connue par les sources (*cf. supra, étude documentaire*).

La couche inférieure, US 2001.8, est un remblai de limon brun dépourvu de mobilier. Il n'a pas été possible d'observer ce remblai sur toute son épaisseur. La stratigraphie de ce secteur se distingue ainsi de celle observée plus à l'ouest avec l'impossibilité d'atteindre le substrat géologique, en dehors de l'angle nord-ouest où il est ponctuellement visible, et ce malgré deux sondages profonds. Si cette brusque rupture dans le niveau d'apparition du terrain naturelle est à mettre en relation avec le secteur 1 (profondeur du terrain naturel à l'Est des vestiges bâti) la stratigraphie observée ne correspond pas à celle, majoritairement composée de substrat remanié, observé plus au Sud (*cf. supra*).

Canalisation F.2030

La canalisation F.2030 a été observée sur la quasi-totalité de la largeur nord-sud du secteur, à la seule exception de l'extrémité nord du secteur où elle est progressivement arasée puis, en amont de F.2035, complètement détruite (**Figure C43**). Elle s'installe dans une tranchée aux parois droites et fonds

plats, US 2030.1, qui recoupe le niveau US 2001.7, mais est antérieure aux remblais de démolition US 2001.10 et 2001.9 (**Figure C44**). Le fond de la tranchée est rempli par une mince couche limono-sableuse très compacte, comprenant des inclusions de mortier, US 2030.5, et servant de lit de pose à la canalisation.

F.2030 est une canalisation d'orientation nord-sud, parallèle au mur F.2015., observé sur 9,9 m de long. Elle se compose d'une maçonnerie, UC 2030.3, en mortier violet, marqué par une importante granulométrie. Cette maçonnerie comprend un double alignement de pierres majoritairement calcaires, avec une présence plus ponctuelle de TCA (brique majoritairement) et galet. Cette maçonnerie accueille, entre les deux alignements de galets, un tuyau composé d'éléments en terre cuite assemblés (UC 2030.4, **Figure C42 B. & C43**). L'étanchéité des jonctions entre les sections de tuyau est assurée par un joint en mortier de chaux, dont l'accroche est facilitée par un système de rainure sur les extrémités des sections du tuyau. L'ensemble est noyé dans la maçonnerie UC 2030.3. La tranchée est comblée, au-dessus de la canalisation, par un unique comblement limono-sableux très hétérogène (effet de « brouetté »), US 2030.2.

La canalisation F.2030 marque un pendage entre le nord, où elle est observée à 12,89 m NGF, et le sud du secteur où son altitude supérieure n'est plus que de 12,55 m NGF. En partie nord du site elle subit une arase progressive pour disparaître complètement au niveau d'un massif maçonné, F.2035. Il s'agit d'un lambeau de maçonnerie d'orientation est-ouest, observé sur 77 cm de long pour 42 cm de large (**Figure C43 & 45 A.**), apparaissant à 12,88 m NGF et construit dans l'US 2001.7. Composé de pierres calcaires liées par un mortier de chaux très sableux, il s'agit d'une structure associée à F.2030 dont des restes de mortier violet sont identifiables contre la maçonnerie de F.2035. Cette maçonnerie témoigne d'un aménagement lié à F.2030, probablement un regard ou une alimentation dont seule l'extrémité sud de la maçonnerie serait conservée. Une telle hypothèse permet d'expliquer l'absence de témoignages de F.2030 au nord de F.2035, y compris dans la berme nord (**Figure C4 & C5**).

La canalisation se déverse dans le collecteur F.2017. La jonction entre les deux structures montre le mortier de F.2030 recouvrir le parement de F.2017. On peut donc dater cette canalisation, au plus tôt, à la création des collecteurs pendant les travaux de la seconde moitié du XIXe siècle ou immédiatement consécutive à ceux-ci. La canalisation F.2030 est morphologiquement assez proche de la canalisation F.3003, mise au jour dans le secteur 3 (*cf. infra*) daté de la seconde moitié du XIXe siècle au plus tôt. La présence de F.2030 sous les niveaux de démolition US 2001.10 et 2001.9 permet toutefois d'envisager que sa construction n'est pas postérieure à la destruction du bâtiment central, pourtant recoupé par le collecteur F.2017. On peut envisager qu'il s'agisse d'une avancée progressive du chantier, entre la destruction des constructions antérieures (F.2010 et F.2015 notamment), la construction des nouveaux aménagements (F.2017 et F.2030) et le remblaiement du terrain via les matériaux de démolitions (US 2001.10 et 2001.9).

Dans la berme nord a été mis au jour, en coupe, une autre canalisation, F.2044 (**Figure C4 & C5**). F.2044 est une canalisation creusée dans la couche de démolition US 2001.36 et recouverte par l'US 2001.35, constitué d'un tuyau en terre cuite de 14 cm de diamètre (UC 2044.2) noyé dans une maçonnerie liée par un mortier violet (UC 2044.1). Sa morphologie tend à le rapprocher de F.2030 décrit précédemment et présent dans le même secteur. Il s'en distingue toutefois par la présence d'un tuyau en plomb au centre de la canalisation, traduisant une fonction d'adduction d'eau quand F.2030 est visiblement une évacuation (se jetant dans F.2017).

Maçonneries nord

Au nord-est et à l'est de la canalisation F.2030 a été observé un ensemble de maçonnerie, comprenant un mur nord-sud, F.2031, un second mur de même orientation majoritairement récupéré, F.2042, et les vestiges d'un niveau de circulation pavé, F.2016 (**Figure C43**).

Le mur F.2031 est un mur d'orientation nord-sud parallèle à F.2030 (**Figure C43, C44 & C45 A.**). Il a été observé sur 4,30 m de long, pour une largeur moyenne de 30 cm. Il est conservé sur une à deux assises de moellons calcaires liées par un mortier de chaux, soit une vingtaine de centimètres de haut. Il est fondé dans l'US 2001.8 et le remblai US 2001.7, présent des deux côtés du mur, lui est postérieur, ce qui permet d'envisager une construction de ce mur avant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Deux aménagements postérieurs au mur F.2031 ont pu être observés en coupe au centre du secteur (**Figure C44**). Le premier est un mince niveau de circulation à la chaux et aux gravillons, F.2033, observé à 12,73 m NGF (UC 2033.1). Il est installé sur le remblai US 2001.7 et vient s'accoler au parement est de F.2031. Il est recouvert d'un niveau de gravier limoneux légèrement induré, US 2033.2, épais de 4 cm en moyenne. Il traduit un état intermédiaire, peut-être temporaire, après le remblaiement partiel de l'espace correspondant à l'US 2001.7.

Un second niveau de circulation, F.2032, recouvre le niveau F.2033 (**Figure C44**). Il s'agit d'un niveau de sol rouge, composé de graviers et d'argile très indurés (UC 2032.1), observé à 12,79 m NGF sur 6 cm d'épaisseur. Il repose sur un petit remblai de nivellement limono-argileux, US 2032.2, qui vient recouvrir F.2031 et F.2033. Situé au-dessus du mur F.2031 et postérieur à sa destruction, F.2042 est recoupé par la tranchée de la canalisation F.2030. Sa construction intervient donc au plus tôt dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (postérieur à F.2031 et à F.2033), et sa destruction lors des transformations du milieu du XIXe siècle (F.2030). Il traduit un état du site où les constructions associées à F.2031 ont été arasé, mais où le bâtiment de femmes (F.2010/2015) est encore en fonctionnement. Il s'agit probablement d'un niveau de circulation extérieur.

Au Nord-Est de F.2031 a été mis au jour F.2042, maçonnerie majoritairement récupérée (**Figure C43 & C45 A.**). Il s'agit d'une structure linéaire, de 2,48 m de longueur nord-sud, pour une largeur de 60 cm, apparaissant à 12,70 m NGF. Il se compose d'une tranchée de récupération, de 20 cm de profondeur (US 2042.1) comprenant quelques restes de maçonneries d'une morphologie similaire à F.2031, et comblée d'un limon sableur noir et meuble, comprenant des nodules de mortiers (US 2042.2). Sa position stratigraphique est similaire à celle de F.2031 (fondé dans l'US 2001.8, antérieur à l'US 2001.7). La relation stratigraphique entre les structures F.2031 et F.2042 n'est pas lisible, F.2042 constituait un mur d'orientation nord-sud légèrement décalé par rapport à F.2031. Les deux murs étaient accolés sur 80 cm de long, à un endroit où F.2042 formait visiblement un ressaut vers l'Est. Cette disposition permet d'envisager, avec prudence, F.2031 comme une extension de F.2042 en direction du Sud.

Au nord ont également été observés les vestiges d'un sol, F.2016, conservé sur 1,58 m par 1,20 m (**Figure C43 & C45 B.**). Il est fondé dans le terrain naturel (il s'agit du seul endroit à l'est du mur F.2015, où celui-ci a été identifié, à 13,00 m NGF) et recouvert par le remblai de démolition US 2001.35. Ce sol est composé d'un radier de pierres calcaires, de 12 à 20 cm de côté, UC 2016.3, lié par un mortier de chaux blanc, sur lequel s'installe le lit de pose UC 2016.2. Ce dernier est maçonné d'un mortier hydraulique rouge. Le niveau de circulation est un pavement de carreau de terre cuite de 22 cm de côté. Sa relation avec la maçonnerie F.2042 est incertaine, seules quelques traces de mortiers à l'Ouest permettent d'envisager un dispositif de fermeture, lié ou non à F.2042. Comme pour F.2031 et F.2042, l'ampleur de la construction initiale n'a pu être déterminée en fouille, tout comme la fonction de cet espace. Tout au plus pouvons-nous considérer qu'il s'agit de construction située dans l'espace de « jardin » à l'Est du bâtiment.

2.4 Secteur 3

Le secteur 3 est situé dans la moitié ouest de l'emprise. Il représente 45,50 m de longueur nord-sud pour 31,80 m de largeur est-ouest (**Figure D1**). À la suite de la découverte d'une pollution au mercure, une zone d'environ 4 m par 2 m a été exclue, avec l'accord du SRA, de l'emprise de fouille au sud du mur gouttereau nord de l'ancien hôtel-Dieu (F.3006). Cette zone d'exclusion a été recouverte d'une bâche et d'une signalétique orange (marquage de chantier).

Trois espaces différents se distinguent dans le secteur 3 :

» Au sud, à une profondeur importante, les vestiges d'un bâtiment quadrangulaire inconnu avant la fouille et ceux d'un bassin plus tardif (**Figure D3**).

» Au centre les vestiges de l'aile centrale du bâtiment érigé par l'évêque Chalucet, détruit par le bombardement de 1944 (**Figure D2 A.**), déjà reconnus lors du diagnostic.

» Au nord un espace moins dense en vestiges, comprenant une double rangée de fosses de plantation contemporaines et les vestiges d'un petit ensemble bâti. Ce secteur comprend également le collecteur F.3036 évoqué précédemment dans les descriptions du secteur 2 (**Figure D2 B.**).

Une différence notable entre ces trois espaces est la profondeur des vestiges et la séquence stratigraphique de recouvrement. En effet si les vestiges du bâtiment central ou de la partie nord du secteur apparaissent à une altitude relativement élevée, immédiatement sous les aménagements de sol de la seconde moitié du XXe siècle, les vestiges situés en partie Sud apparaissent à des altitudes variées selon leur niveau d'arase, jusqu'à une profondeur de 2 m sous les niveaux de circulations de la seconde moitié du XXe siècle.

2.4.1 Le bâtiment sud

» *2.4.1.1 Présentation générale*

La fouille a permis la mise au jour, au sud de l'emprise, d'un ensemble de vestiges relativement bien conservés, témoignant d'un bâtiment semi-excavé, d'une citerne et d'un système de captage des eaux de surface. Le bâtiment est comblé par une seule et même séquence stratigraphique, observée lors du décapage mécanique et documentée en coupe (*cf. infra destruction du bâtiment*).

Le bâtiment occupe un rectangle de 18,80 m de longueur est-ouest pour une largeur observée de 11 m nord-sud soit une emprise au sol de 207 m². Il est composé d'une pièce centrale (Ens. 3007) ouvrant la circulation vers les autres espaces du Rez-de-chaussée et vers un étage, disparu, via un escalier. Deux pièces sont situées à l'Est (Ens. 3005 et 3006) et deux pièces à l'ouest (Ens. 3002 et 3008). Immédiatement à l'est du bâtiment a été mise au jour une citerne maçonnée, Ens. 3004. Un système hydraulique, situé en amont du bâtiment au nord, permet de mettre celui-ci hors d'eau et communique avec les canalisations présentes sous le sol des pièces.

L'ensemble des structures ont la particularité d'être construites directement dans le terrain naturel. Celui-ci montre un pendage marqué dans ce secteur, accentuant le pendage général du terrain. Il a ainsi été observé à 12,80 m NGF au nord immédiat du bâtiment, et à 11,74 m NGF au sud-ouest du bâtiment (au niveau du mur F.3050 fermant le bâtiment à l'Ouest). Ces observations permettent d'envisager un bâtiment semi-enterré, dont le Rez-de-chaussée était ouvert au sud de plain-pied et peut-être le premier étage — non conservé — au nord.

En raison de cette méthode de construction semi-enterrée, la majorité des murs ne possèdent qu'un seul parement, directement accolé au terrain naturel. Ce phénomène a également été observé entre certaines pièces du bâtiment (notamment entre les Ens. 3007 et 3005) avec une langue du terrain géologique piégé entre deux parements. Ces « piégeages » de terrain naturel montrent que le bâtiment, s'il présente une homogénéité d'ensemble, n'a pas fait l'objet d'une seule excavation, mais que les pièces ont été construites, sinon les unes après les autres, tout du moins de façon indépendante les unes des autres. Les pièces montrent en outre des différences légères d'orientation les unes par rapport aux autres, ce qui appuie l'hypothèse d'une série de constructions.

Si le niveau d'apparition d'une partie des maçonneries — à l'extrémité nord du bâtiment — est assez proche de celui des vestiges du bâtiment central situé plus haut immédiatement sous les sols contemporains, les niveaux de circulations sont quant à eux situés à une altitude variant de 11,25 m NGF (F.3101 — Ens. 3005) à 11,35 m NGF (F.3084 — Ens. 3007), soit près de 2 m sous le niveau du sol contemporain situé à 13,20 m NGF au sud du secteur 3.

Cette profondeur des vestiges a nécessité la mise en place de paliers de sécurités[17] limitant l'emprise fouillée. Cette emprise est également limitée par la présence de solins bétonnés postérieurs à 1944 à l'ouest du secteur. Une tentative infructueuse d'extraire l'un de ces solins a empêché de fouiller un espace d'environ 12 m² entre les ensembles 3008 et 3002 à l'ouest du bâtiment (le solin, basculé dans l'emprise, n'ayant pu être extrait mécaniquement).

» *2.4.1.2 La citerne (Ens. 3004)*

Figure D5 & D6

Au sud-est du secteur 3 a été mise au jour la citerne Ens. 3004. La majeure partie de cette structure est aujourd'hui occupée par des cuves à fioul contemporaines (**Figure D18 C.**). La présence de ces cuves et du comblement de leur fosse d'installation n'a permis de fouiller qu'une faible superficie de cette structure dans son angle nord-ouest. Le creusement des cuves à fioul a en outre percé le fond de la structure (F.3070). L'intégralité de la citerne est comblée par les remblais résultant de l'installation des cuves.

L'ensemble 3004 est formé par les murs F.3026 à l'ouest et F.3025 au nord. Ils sont de facture similaire et ont respectivement été observés sur 9,50 m (nord-sud) et 3,30 m (est-ouest), sans que les limites sud et est n'aient pu être identifiées. Les deux murs présentent une largeur variant de 54 à 62 cm. Ils sont construits en moellons grossièrement équarris, majoritairement calcaires avec quelques moellons de grès, d'un module variant de 20 à 50 cm de côté. La maçonnerie est liée par un mortier de chaux orangé, mêlé de nodules de TCA (mortier hydraulique grossier). Le mur F.3025 se compose d'un unique parement accolé au terrain naturel. Le mur F.3026 est de même composé d'un unique parement accolé tantôt au terrain naturel et tantôt au mur F.3071 de l'ensemble 3005. En partie Sud il forme un second parement à l'ouest en limite de l'ensemble 3006.

L'arase des maçonneries est nettement différente entre le nord de la citerne, où la maçonnerie UC 3025.1 est conservée à l'altitude de 12,85 m NGF, et la partie sud, où la maçonnerie UC 3026.1 est arasée à 11,47 m NGF. Ce pendage dans les arases conservées se retrouve dans l'intégralité du bâtiment. Le fond de la citerne a été observé entre 11,07 et 11,11 m NGF.

Les murs sont recouverts à l'intérieur de la citerne par un enduit hydraulique rouge composé d'un mortier de tuileau lissé (UC 3025.2 et UC 3026.2, **Figure D6 B. & D.**). Le fond de la citerne, F.3070, est recouvert d'un enduit du même type quoique d'une couleur un peu plus sombre (UC 3070.1). L'angle formé par l'enduits des murs et celui du fond ne montre pas de rupture, mais un bourrelet léger.

La relation entre cette structure et le reste du bâtiment est difficile à identifier : la maçonnerie de F.3026 vient recouvrir ponctuellement celle du mur F.3071, indiquant a priori une construction de la

17. À titre indicatif, un palier d'un mètre de large tous les 1,20 m d'élévation.

citerne postérieure au bâtiment. Toutefois le mur F.3026 sert également de limite est à la pièce sud-est du bâtiment, Ens. 3006. Il est donc probable que la construction de cette citerne soit contemporaine de celle du bâtiment, et que les différences de relations stratigraphiques témoignent de phases de chantier et de choix techniques différents de la part des constructeurs.

Le rôle de cette citerne est d'autant plus difficile à déterminer qu'aucun système de remplissage ou de vidange n'a été identifié, pas plus que de mobilier archéologique. Elle ne semble pas liée au système hydraulique mis au jour en lien avec le bâtiment (*cf. infra*). On peut la rapprocher de la mention d'un réservoir mentionné lors de la démolition d'un *batiment ou cassine* à l'achèvement du bâtiment de Chalucet (AD83 H DEPOT 1/175, p.188). Il s'agirait dans ce cas d'un réservoir, peut-être d'eau potable. Une alimentation par le « béal de Chalucet » ou « Béal des Moulins » peut être envisagée, mais aucune communication entre la citerne et la localisation supposée du béal n'a pu être reconnue.

» *2.4.1.3 Le hall et la distribution des circulations (Ens. 3007)*

L'Ensemble 3007, espace situé au centre du bâtiment, correspond en réalité à deux pièces différentes : au sud-ouest un couloir desservant un escalier, au nord-est et à l'est une pièce de grande dimension (**Figure D7 & D8**).

Le couloir F.3088/F.3084

Figure D8 B.

L'angle sud-ouest de l'ensemble 3007 est occupé par un couloir dont la largeur totale n'a pu être observée en raison de la présence d'une berme à l'ouest sous la canalisation F.3003. En l'état sa largeur maximale observée est de 94 cm. Il est bordé à l'est par F.3086, vestige d'un mur de 46 cm de large séparant le couloir de la pièce située à l'Est. Celui-ci n'est pas fondé plus profondément que le sol F.3088 et ne conserve que quelques rares moellons et galets liés par du mortier de chaux à son extrémité sud (UC 3086.1). Il s'agit vraisemblablement d'un mur de cloison fermant le couloir et la cage d'escalier F.3083/F.3089.

Un premier pavement, F. 3088, est visible à travers les zones où un second pavement, F.3084, est dégradé. F.3088 est un pavement de brique en terre cuite, de 28 x 12 cm, posés en quinconces sur un lit de mortier de chaux, observé à 11,32 m NGF. Il est recouvert par la suite par F. 3084. Ce dernier se compose d'un lit de pose en mortier de chaux rosé (UC. 3084.2) recouvert par un pavement, partiellement conservé, de petits carreaux de 14 cm de côté (UC 3084.1), mis au jour à 11,35 m NGF. Les zones où les carreaux ont disparu conservent partiellement leur négatif dans le lit de pose, permettant de restituer un pavement homogène sur toute la surface. Les carreaux présentent une usure marquée. Certains conservent une glaçure blanche et verte, séparée en diagonale. Une série de quatre carreaux sont posés à l'envers au pied de l'escalier F.3083 (**Figure D9**). Leur face inférieure, retournée et prise dans le mortier qui en conserve le négatif montre pour trois d'entre eux des motifs végétaux colorés (orange, jaune, bleu, vert et blanc) accompagnés d'une frise de fleur de lis. Le dernier carreau figure un motif d'aile blanche sur fond bleu. Ce carreau participe d'un motif d'oiseau, probablement une colombe, composé de quatre carreaux. Un second carreau du même motif, fragmentaire, a été mis au jour dans le remblai de démolition immédiatement supérieure US 3001.15 (**Figure D10, page de gauche**).

Un seuil, F.3087, permet une circulation d'est en ouest entre l'extrémité sud du couloir et le reste de l'espace Ens. 3007 (**Figure D7**). Il présente les mêmes carreaux glaçurés que F.3084 ainsi que quelques briques de même module que F.3088. Il est lié par le même mortier que F.3084 et son lit de pose comprend quelques galets centimétriques. Contrairement au couloir, il ne présente qu'un seul état de construction. Toutefois la présence des carreaux et briques issus des deux états du couloir permet d'envisager une réfection intégrale du dispositif au moment de l'installation de F.3084 comprenant quelques briques issues d'un premier état non conservé.

L'escalier F.3083/F.3089

Figure D7 & D11

À l'extrémité nord du couloir F.3088/F.3084 a été mis au jour la première pierre d'un emmarchement, F.3083. Il s'agit d'un bloc de calcaire de 106 cm par 46 cm, dont la surface est lissée par l'usure (**Figure D11 A.**). Il ne semble pas brisé à l'ouest, et correspond peut-être à la largeur totale de l'escalier. Sa surface supérieure est située à 11,45 m NGF, et forme donc une marche de 10 cm environ avec le sol F.3084. Il est pris dans le même mortier que F.3084 et participe donc peut-être d'une phase de réfection plutôt que d'un dispositif contemporain de F.3088.

Au nord de F.3083, le terrain naturel est creusé moins profondément. Il a ainsi été observé à 1,75 m au nord du bloc. Il sert alors d'appui à une maçonnerie très dégradée, F.3089 (**Figure D11 B. et C. & D12**), vestige d'un escalier. F.3089 est un massif aux bords irréguliers, formant une pente depuis le sud à la même altitude que F.3083 jusqu'à 12,02 m NGF au nord. La maçonnerie est composée de moellons grossièrement équarris de calcaire et de quelques galets, liés par un mortier de chaux sableux brun. Il a été observé sur 2,90 m de longueur nord-sud pour 1,63 m de largeur est-ouest.

Au nord, il s'interrompt brutalement par un parement situé à 4 m de la première marche F.3083. Son parement forme alors la limite sud d'un passage de 75 cm de large entre l'ensemble 3007 à l'est et l'ensemble 3008 à l'ouest, F.3092 (**Figure D32 B.**). Au niveau de cet arrêt de la maçonnerie, une mince couche de mortier, F.3112, similaire à celui de pose du sol F.3084, a pu être observé au sommet du massif. L'altitude est toutefois trop basse (12,10 m NGF) pour envisager qu'il s'agisse du vestige d'une marche. Il s'agit plus probablement de la base d'une niche présente dans le couloir est-ouest, F.3092. Vestige d'un autre aménagement dans la maçonnerie, la présence de deux carreaux de terre cuite verticaux au centre de F.3089 (**Figure D7**) permet d'envisager la présence d'un placard dans la maçonnerie sous la cage d'escalier, accessible depuis l'est et l'ensemble 3007.

La pièce Ens. 3007

(*Figure D7 & D8*)

À l'est du couloir et de la cage d'escalier a été mise au jour une pièce de 8,30 m nord-sud par 3,70 m est-ouest. La limite sud de cette pièce — à l'instar du reste du développement du bâtiment dans cette direction — est située hors de l'emprise de fouille. Cette espace est perturbée au sud par une tranchée large et peu profonde, F.3097, résultant probablement de la récupération d'un aménagement de sol, car s'arrêtant à l'aplomb des autres aménagements (seuil F.3087/mur F.3076).

La pièce est fermée à l'ouest par le mur F.3086 et le massif de l'escalier, à l'exception du passage au nord-ouest vers l'a pièce Ens. 3008. Le mur F.3080 ferme la pièce au nord et à l'Est. L'angle sud-est est formé par le seuil F.3077 permettant l'accès à la pièce Ens. 3006 et par le mur F.3076 qui sépare ces deux pièces.

Le mur F.3080 forme tantôt un parement unique accolé au creusement dans le terrain naturel — une quarantaine de centimètres d'épaisseur maximale — tantôt une simple couche d'enduit, parfois agrémenté de quelques pierres, directement apposé au terrain géologique (UC 3080.1). Son appareil irrégulier se compose de moellons calcaires et de galets liés par un mortier de chaux blanc. Il est recouvert d'un enduit à la chaux, lissé, de 3 à 4 cm d'épaisseur (UC 3080.2). Cet enduit est postérieur à la pose du sol F.3082 qu'il recouvre.

Dans l'angle sud-est, le mur F3076 a été observé sur 1,40 m de longueur nord-sud. À l'instar de F.3080, il vient s'accoler au terrain naturel, ici pris « en sandwich » par les parements est et ouest du mur et par le piédroit maçonné au nord, au niveau du seuil F.3077. La largeur totale du dispositif est de 72 cm. Les matériaux et le mortier sont similaires à ceux du mur F.3080. La face occidentale est couverte d'un enduit, UC 3076.2, similaire à celui observé sur le mur F.3080 (UC 3080.2).

Le seuil F.3077, permettant la circulation entre les pièces Ens. 3007 et Ens.3006, est une maçonnerie de chaux creusée dans le terrain naturel, caractérisé par le négatif d'une pierre de seuil de 89 cm par 26 cm (**Figure D7 & D14 B.**). Le seuil est surélevé par rapport au niveau de circulation de l'Ens. 3007 (11,48 m NGF) pour correspondre au niveau de circulation de l'Ens. 3006 (11,56 m NGF). Il forme donc une marche unique dont la face ouest est couverte par le même enduit que les murs (UC 3076.2 / UC 3080.2).

Le sol de la pièce n'est conservé que sous forme de lambeau (**Figure D13 A. & B.**), ce qui traduit une récupération des matériaux lors de l'abandon du bâtiment. Les espaces où le sol n'est plus présent laissent voir le terrain naturel sur lequel le sol était posé. Un premier lambeau, F.3085, est visible à proximité du mur F.3086, au Sud-Ouest, à 11,48 m NGF. Deux autres lambeaux, F.3082, sont visibles au pied de F.3080 à l'Est, à la même altitude. Le sol est composé d'un lit de mortier de chaux très sableux (UC 3082.2, UC 3085.2) sur lequel repose un pavement de carreaux de terre cuite de 24 cm de côté et de briques de terre cuite de 12 cm par 24 cm.

La canalisation F.3081

Le centre de la pièce est occupé par une canalisation d'orientation nord-sud, F.3081 (**Figure D7 & D13 C.**) d'une largeur moyenne de 58 cm, observée sur une longueur de 6,6 m est creusée dans le substrat géologique. Elle se compose de deux parois de briques, parfois fragmentaires, dont le module moyen est de 24 cm par 12 cm, et est couverte de brique du même module. Les parois sont liées par un mortier de chaux blanc où sont ponctuellement visibles les traces d'un enduit à la chaux de couleur rose (enduit hydraulique). L'ensemble est très dégradé par le passage d'une racine de grande dimension qui a dégradé les maçonneries des parois et rendu le mortier pulvérulent. Cette perturbation empêche d'observer le fond de la canalisation et son pendage. La couverture marque quant à elle un pendage marqué entre le nord (11,37 m NGF) et le sud (11,28 m NGF). La canalisation est coupée au sud par la tranchée de récupération F.3097. Au nord elle passe sous le parement F.3080 puis se prolonge en sape dans le terrain naturel.

L'intégration de la couverture de la canalisation dans le pavement F.3085/F.3082 semble peu probable, sauf à envisager une rigole plus profonde au centre de la pièce. Son passage en sape au nord et son pendage indique qu'elle permet de faire circuler l'eau présente en amont du bâtiment vers l'aval, sous les niveaux de sol. Il n'est pas exclu qu'un regard ou une ouverture, aujourd'hui disparue, permette d'y accéder depuis l'intérieur de la pièce (entretien, évacuation d'eau intérieure).

» *2.4.1.4 La pièce sud-est Ens. 3006*

Le sud-est du bâtiment est occupé par la pièce Ens. 3006, de 4,20 m est-ouest pour 3,17 m nord-sud. La limite sud de la pièce est située hors de l'emprise de fouille. La pièce est fermée à l'ouest par le mur F.3076 et le seuil F. 3077, décrits précédemment. Au nord elle est séparée de la pièce Ens. 3007 par le mur F.3072 et son seuil, et sa limite orientale est formée par la maçonnerie F.3026 de la citerne Ens. 3004.

Les maçonneries

Le mur F.3072 et son seuil forment une maçonnerie de 45 cm de large, observée sur 4,5 m de longueur est-ouest (**Figure D15 et D17 A.**). Son appareil irrégulier est caractérisé par des moellons calcaires, d'une trentaine de centimètres de côté, liés par un mortier de chaux blanc sableux. Il apparaît à 11,64 m NGF et a été observé sur une quarantaine de centimètres d'élévation. Ce mur est chaîné aux murs F.3071 et F.3073 de l'Ens. 3005 qui participent d'une même phase de construction. Au centre est visible le négatif d'un seuil (UC 3072.2), probablement composé d'un bloc unique récupéré, de 112 cm par 38 cm (**Figure D18 A.**). Le négatif du bloc apparaît à l'altitude de 11,40 m NGF, soit une

quinzaine de centimètres sous le sol de la pièce Ens. 3006. Les pièces Ens. 3006 et Ens. 3005 montrant une différence d'altitude de leurs niveaux de circulation de l'ordre de trente centimètres, on peut envisager que ce seuil fasse office de marche intermédiaire entre ces deux espaces.

Contrairement aux autres pièces voisines, Ens. 3005 au nord et Ens. 3007 à l'ouest, les murs de l'Ens. 3006 ne montrent aucune trace d'enduit. L'aménagement y paraît donc, a minima, plus sommaire que dans le reste du bâtiment.

Les niveaux de sols F.3078 et F.3079

Deux niveaux de sol se superposent dans l'espace Ens. 3006. Le premier F.3078, n'était initialement visible qu'au centre de l'emprise (**Figure D14 A. & D15**). Il a ensuite pu être identifié en coupe (**Figure D16**), mais ses limites n'ont pu être reconnues. Il s'agit d'une calade de galets centimétriques (US 3078.2), installée directement sur le terrain géologique ou, plus ponctuellement, sur un niveau de ragréage en mortier de chaux rosé (US 3078.1). Les creux de la calade sont comblés par une couche limono-sableuse de 4 à 6 cm d'épaisseur (US 3078.3), traduisant peut-être un niveau d'encrassage ou d'abandon.

Ce niveau est coupé par l'installation de la canalisation F.3074 (description *cf. infra*, Ens 3005), dont le creusement (US 3074.4) coupe la calade F.3078 et le terrain naturel sous-jacent. La canalisation et la calade sont recouvertes par un second niveau de sol, F.3079. La superposition de ces niveaux de sols peut expliquer, en partie tout du moins, la différence altimétrique entre cette pièce et les pièces voisines par une surélévation du niveau de sol lors du réaménagement F.3079.

Le sol F3079 est composé d'un lit de mortier de chaux, US 3079.1, conservé sur la majorité de la pièce à 11,49 m NGF (**Figure D14 A., & D15**). Cette dalle de mortier forme une couche allant jusqu'à douze centimètres d'épaisseur et semble faire office de nivellement. Elle est recouverte par une seconde couche de mortier, plus mince, observée uniquement en coupe, US 3079.2, composée d'un mortier de chaux rouge orangé, possible mortier hydraulique imperméabilisant l'aménagement, d'un à trois centimètres d'épaisseur. Ce dernier accueille le lit de pose du pavement, US 3079.3. Le pavement à proprement parler, US 3079.4, est composé de carreau de pavement en terre cuite, de 24 cm de côté. Contrairement aux sols évoqués précédemment, ils présentent une hétérogénéité de couleur et sont particulièrement mal conservés.

La calade F. 3078 montre un état de cette pièce antérieur au dernier état bâti (F.3079) et caractérisé par un type d'aménagement inconnu du reste du bâtiment. Peut-être s'agissait-il d'un aménagement extérieur, modifié par la suite lors de la construction du bâtiment sous la forme qui nous est parvenu. La canalisation F. 3074, postérieure à la calade, passe notamment sous le mur F.3072 au nord de l'espace, indiquant un aménagement de cet espace (Ens. 3005) postérieur à la calade.

» *2.4.1.5 La pièce nord-est Ens. 3005*

Figure D.15 & D19 A.

La pièce nord-est Ens. 3005 représente des dimensions de 5,70 m nord-sud par 3,85 m est-ouest. Contrairement aux autres pièces du bâtiment, elle a pu faire l'objet d'une fouille exhaustive et présente une superficie totale de 22 m². La pièce est fermée par les murs F.3100 au nord, F.3071 à l'Est, F. 3072 au sud et F. 3073 à l'ouest. Son seul accès identifié est le seuil US 3072.2 situé au sud, au centre du mur F.3072.

Les maçonneries F.3071, F.3082, F.3073 et F.3100

Deux types de constructions, correspondant probablement à deux phases du bâti, ont été observés dans ces murs. La première phase, comprenant le mur F.3100 au nord et la première phase UC 3073.3 du mur F.3073 à l'ouest, correspondent à des enduits de chaux directement apposés au creusement

du terrain géologique. D'une épaisseur de 2 à 10 cm, ils comprennent parfois des petites pierres ou fragments de TCA pour rattraper les irrégularités du creusement. Ce premier état ne correspond visiblement ni au sol de la pièce ni aux autres murs. Il est tentant de le mettre en relation avec le niveau de calade F.3078 vu dans l'Ens. 3006, lui aussi antérieur à certains aménagements (F.3074 notamment). Aucun indice de ce premier état n'a pu être observé à l'est et au sud de la pièce. Il s'agit peut-être d'un repentir correspondant à un changement d'orientation du chantier, le type de mortier et les matériaux étant similaires à ceux de la seconde phase.

Les murs F.3071 et F.3072, ainsi que la seconde phase du mur F.3073, participent d'une même construction et partagent les mêmes matériaux. Il s'agit de maçonneries de moellons calcaires grossièrement équarries de 20 à 30 cm de côté en moyenne, liés par un mortier de chaux blanc. Leur contexte d'installation est toutefois différent. L'UC 3073.1 forme un mur régulier, de 40 cm de large, accolé contre l'enduit UC.3073.3 à l'ouest et contre l'enduit UC 3100.1 au nord. Au sud le mur F.3072 forme deux parements réguliers et à l'Est le mur F.3071 présente un seul parement accolé au creusement du terrain géologique, son épaisseur, de 54 cm au nord à 32 cm au sud, varie pour conserver un pan droit. Ces trois murs présentent un enduit de chaux lissé blanc (UC 3071.2, 3072.3 et 3073.2) de deux centimètres d'épaisseur en moyenne. Il est très proche de celui observé sur le mur F.3100 (UC 3100.1).

Le sol F.3101

Le sol F.3075/F.3101[18] vient s'accoler contre les parements des murs, et repose immédiatement sur le terrain naturel. Il apparaît à 11,25 m NGF. Son niveau de pose, composé d'une couche de mortier, a pu être observé sur l'ensemble de la moitié sud de la pièce. Quelques carreaux de pavements sont conservés, dans les angles et à proximité du mur F. 3071. Le pavement est composé de plusieurs formats : 12 cm par 24 cm, carreau de 24 cm de côté, 12 cm par 50 cm. La présence d'une ligne de pavé le long du mur correspond peut-être à une bande décorative (pavé le long du mur, carreau au centre).

La canalisation F.3074

Le centre de la pièce est occupé par la canalisation F.3074 (**Figure D15 et D21 A.**), d'orientation nord-sud. Elle est creusée dans le terrain naturel et recouverte par le sol F.3101, par le seuil du mur F.3072 et par le niveau de sol F.3079 de l'Ens. 3006 vus précédemment. La coupe effectuée dans l'Ens. 3006 (**Figure D16**) montre qu'elle se poursuit dans cet espace selon le même axe. D'une largeur totale de 50 cm, son canal central à une largeur maximale de 25 cm pour une profondeur de 26 cm. La maçonnerie est composée de briques de même module que le pavement F.3101 (12 x 24 x 3 cm), liées par un mortier de chaux blanc. La coupe effectuée dans l'Ens. 3006 montre une différenciation des matériaux entre les deux pièces, les piédroits et la couverture étant composés de pierres calcaires dans cet espace (**Figure D16 & D21 B.**) sans qu'on puisse affirmer qu'il s'agit de deux phases de constructions ou d'un choix constructif différent. La couverture est absente de la partie située dans l'Ens. 3006 et une partie de la maçonnerie, au centre de la pièce, à visiblement fait l'objet d'une récupération.

Le comblement US 3074.2 de la canalisation est composé d'un sédiment sablo-limoneux brun-marron, homogène. Ce comblement n'a livré aucun mobilier archéologique à l'exception — surprenante — d'un boulet de canon en fonte situé en partie nord de la canalisation (**Figure D22 A.**). Sa présence dans la canalisation paraît intentionnelle, même s'il paraît difficile d'en identifier l'utilité. Aucun indice ne permet d'envisager que ce boulet a été tiré dans le bâtiment. Le poids du boulet est de 18 kg, soit un boulet de 36 livres[19]. Ce type de boulet n'est, à la période moderne, utilisé que dans l'artillerie

18. Les deux faits sont équivalents

19. Nous tenons à remercier, pour son expertise sur l'artillerie du XVIIIe siècle et de la période révolutionnaire, Nicolas Hirsch, du service archéologique de la Ville de Lyon.

de marine française, sur les vaisseaux de ligne (et ponctuellement dans l'artillerie de siège[20]). Ce calibre se diffuse dans la marine française sous le règne Louis XIV, avec un apogée entre la fin du XVIIe siècle et le début du XVIIIe siècle, avant de disparaître au milieu du XIXe siècle (Boudriot & Berti 1992). Indépendamment de sa situation stratigraphique, la présence d'un tel boulet à Toulon, dont l'arsenal et la darse sont réaménagés par Colbert et Vauban, n'a rien d'étonnant, comme en témoignent les représentations du milieu du XVIIIe siècle (**Figure D22 B.**).

La canalisation F.3074 montre une transformation importante au niveau du mur F.3100 (**Figure D19 B. et Figure D20**). Son passage v^ers^ le nord, contrairement au passage en sape de petite dimension observée pour la canalisation F.3081 de l'Ens. 3007, fait l'objet d'un réaménagement massif dans le mur F.3100 (**Figure D19 B. et D20**). Celui-ci prend la forme d'une maçonnerie de brique et de moellons calcaires (UC 3100.2) venant recouvrir le premier enduit (UC 3100.1). La canalisation F.3074 montre également un changement de matériaux à cet endroit, avec l'usage d'un mortier hydraulique sans qu'il soit possible d'identifier sa relation stratigraphique avec le reste de la maçonnerie de la canalisation. La raison de cette transformation est inconnue : réfection à la suite de l'effondrement d'une partie de la canalisation ou du parement UC 3100.1, ou encore nécessité ponctuelle d'accès à sa partie nord (bouchage ?). L'hypothèse d'une création de la canalisation postérieure à l'UC 3100.1 ne peut être exclue, encore celle-ci, suivant l'exemple du creusement en sape de F.3081 dans l'Ens. 3007, n'explique pas seule l'ampleur de l'intervention.

» *2.4.1.6 La pièce sud-ouest (Ens. 3002)*

La pièce sud-ouest, Ens. 3002, n'a pu être fouillé que sur 7 m est-ouest pour 3,80 m nord-sud. Ses limites ouest et sud sont connues et composés respectivement des maçonneries F.3050 et F.3054. Il n'a pas été possible de reconnaitre les limites nord et est de cet ensemble, situées sous les bermes et les solins bétonnés. La pièce est également recoupée, au sud-est, par le bassin F.3002 (*cf. infra*). Elle comprend deux aménagements maçonnés : l'Ens. 3001 au sud-ouest et l'Ens. 3003 au sud-est.

L'accès à l'espace Ens. 3002 nous est inconnu, de même que sa séparation avec la pièce Ens. 3008 au nord. Un accès peut s'envisager au niveau du couloir Ens. 3007, en symétrie du seuil F.3087, si on retient l'hypothèse que ce couloir fait office de distribution des circulations dans le bâtiment. Une communication entre les pièces Ens. 3002 et Ens. 3008, voire leur participation à une unique pièce, est également envisageable.

La pièce est fermée à l'ouest par le mur F.3050 (**Figure D23 & D24 B.**). Celui s'installe directement dans le creusement du terrain géologique. Observé sur une longueur nord-sud de 3,6 m il présente une largeur de 86 cm et une élévation conservée de 74 cm. Sa maçonnerie se compose de moellons grossièrement équarris en calcaire et en grès, liés par un mortier de chaux blanc pulvérulent. La largeur importante du mur peut s'expliquer par la plus basse altitude du substrat rocheux à cet endroit, et donc la nécessité d'une maçonnerie plus conséquente pour soutenir l'élévation. Le parement du mur est couvert d'un enduit rosé.

Le sol de la pièce, F.3015, n'est conservé que dans l'angle sud-ouest formé par le mur F.3050 et la maçonnerie F.3052, à l'altitude de 11,24 m NGF (**Figure D24 B.**). Il est composé de pavés de terre cuite de petites dimensions (17 cm par 14 cm en moyenne) reposant sur un lit de mortier dont on observe des traces partout dans le reste de la pièce. À l'instar des pièces décrites précédemment, le sol repose immédiatement sur le terrain naturel. On peut noter que ce sol est situé douze centimètres plus bas que ceux des espaces Ens. 3007 à l'Est et Ens. 3008 au Nord.

20. L'hypothèse d'un boulet d'artillerie de siège française ne pourrait correspondre, à Toulon, qu'au siège de 1793, pendant lequel les troupes françaises bombardent Toulon tombée aux mains des Anglais. Une telle hypothèse de datation peut a priori être exclue par sa position stratigraphique et sa localisation.

L'ensemble 3001

Figure D23 et D25

L'angle sud-ouest de la pièce est occupé par l'aménagement Ens. 3001, construction maçonnée de 3,6 m est-ouest par 1,2 m nord-sud. Il s'agit d'un aménagement hydraulique dont les parois sont formées par les maçonneries F.3052 à l'ouest, F.3054 au sud et F.3056 à l'est. La structure est délimitée par le muret F.3055 au nord sur lequel repose son aménagement central F.3053.

L'ensemble de ces maçonneries partagent les mêmes matériaux, et une mise en œuvre proche, même s'ils présentent des morphologies différentes. Il s'agit de maçonneries composées de moellons calcaires lié par un mortier de chaux blanc, proche de celui du mur F.3050 à l'ouest.
La maçonnerie F.3054 forme le fond de la structure. Bien qu'elle soit recoupée à l'Est par le bassin moderne F.3002, on distingue une poursuite de la maçonnerie dans cette direction au-delà de F. 3056, indiquant qu'il s'agit probablement d'un mur fermant la pièce et non pas uniquement le dispositif Ens. 3001. Elle est prise dans la berme en limite d'emprise, et il n'a donc pas été possible d'en observer la largeur totale.

Deux maçonneries bordent l'aménagement central F.3053. À l'ouest F.3052 est un massif de 1,18 m nord-sud pour une largeur de 62 cm, arasé à 11,75 m NGF. À l'est F.3056 est une maçonnerie plus fine, de seulement 28 cm de large, présentant une orientation légèrement désaxée par rapport au reste de la construction[21]. La limite nord de l'ensemble est formée par le muret F.3055, d'une largeur de seulement 16 cm.

L'intérieur de la structure est composé d'une maçonnerie non appareillée de pierres calcaires, UC 3053.3, sur laquelle repose un lit de pose en mortier de chaux, UC 3053.3, accueillant les dalles de fond de la structure, UC 3053.1. Ces dernières reposent contre les maçonneries ouest, sud et est et au-dessus du muret nord. Il s'agit de huit grandes dalles calcaires de 60 cm par 40 cm. Deux dalles sont manquantes au nord-est de la structure et laissent voir le lit de pose UC 3053.3 et l'organisation interne de la maçonnerie (F.3055 et UC 3053.3). Les dalles sont inclinées pour former un léger pendage, de 11,57 m NGF vers 11,52 m NGF, v^{ers} l'évacuation située au milieu du mur F.3054 (**Figure D25 B.**). Les parements des trois murs F.3052, F.3053 et F.3056 sont recouverts d'un enduit hydraulique.

Cette structure n'est pas un bassin, au sens où elle ne permet pas de retenir l'eau, la cuve étant ouverte au nord sur la pièce, à l'opposé de l'écoulement des eaux. On a donc affaire à une structure de type évier ou *bassière* (Napoleone 2002), quoique de grande dimension et relativement bas par rapport au niveau de circulation de la pièce. La structure était peut-être couverte par un dispositif appuyé sur les maçonneries F.3052 et F.3056. L'aménagement de ce type d'évier en niche est courant dans le sud de la France dès les derniers siècles du Moyen-Age.

L'ensemble 3003

Figure D23 et 26 A.

À l'est de cet évier est présente une série de petits murs, F.3058 et F.3059, fermant un espace dont le seul accès identifiable est situé entre les maçonneries F.3056 et F.3059. F.3058 est un mur d'orientation nord-sud, observé sur 84 cm de long pour 32 cm de large, avec une hauteur conservée de 22 cm. Il est chaîné au nord avec le mur F.3059, d'une largeur similaire, observé sur 1,30 m de long. F.3059 forme un retour à son extrémité ouest en direction de l'évier Ens. 3001. Ce retour est terminé par un unique bloc calcaire témoignant peut-être du piédroit de l'ouverture. Les deux murs sont composés de pierres calcaires liées par un mortier de chaux blanc à jaune très sableux et pulvérulent.

21. On peut formuler l'hypothèse que ce désaxement résulte du besoin de conserver un passage assez large vers l'espace Ens. 3003 (*cf. infra*).

L'espace fermé par les murs F.3058 et F.3059 conserve, au pied des parements, les vestiges d'un sol pavé, F.3060. Il est composé de carreau de terre cuite similaire à ceux du sol F.3051 et apparaît à une altitude proche de ce dernier, 11,22 m NGF.

Un affleurement du substrat géologique est présent à l'est de F.3058 qui vient s'y accoler. La maçonnerie UC 3059.2, enduit participant de la même construction que la partie ouest du mur F.3059, vient englober ce reliquat de l'excavation du bâtiment par le Nord et l'Est. Peut-être le substrat géologique fait-il ici office de maçonnerie porteuse accueillant un autre mur aujourd'hui disparu.

Aucun indice matériel ne permet d'identifier la fonction de cet espace. Sa proximité avec les zones d'évier et de cuisine (cf. infra) permet d'envisager qu'il ait pu s'agit d'un petit cellier ou d'un espace de stockage domestique. L'exiguïté de ce réduit excluant la possibilité d'une pièce de vi^e^ ou d'un espace de circulation.

La canalisation F.3057/F.3061

Figure D23, D26 B. et D27

À l'instar des pièces décrites précédemment, le sol de la pièce Ens. 3002 est parcouru par une canalisation d'orientation nord-sud, F.3057, observée sur 2,45 m de long. Elle est creusée directement dans le terrain naturel. Sa couverture est composée de briques horizontales, perpendiculaires au canal, de 12 cm par 28 cm. Les parois et le fond sont composés de briques de modules variables liées par un mortier de chaux (UC 3057.2). Le canal à une largeur de 18 cm pour une profondeur de 12 cm (**Figure D23 & D27 A.**). L'ensemble est comblé par un sédiment limoneux fin, résultant probablement des dépôts successifs et de l'envasement de la canalisation (US 3057.3). Ce comblement a livré deux tessons des XVIIe-XVIIIe siècle. À mi-distance de la pièce, une seconde canalisation, F.3061, vient se jeter depuis l'est, après avoir fait un arc de cercle depuis le nord, dans la canalisation F.3057 (**Figure D27 B.**). Elle ne se différencie de F.3057, dont elle partage les dimensions, que par la mise en œuvre des briques de terre cuite, installée verticalement, et par l'absence de fond maçonné. Il est probable que cette seconde canalisation corresponde à la canalisation F.3107 observée dans la pièce au nord Ens. 3008 (*cf. infra*).

Les canalisations participent probablement d'une seule phase de travaux. Elles sont antérieures au sol F.3051, situé sept centimètres plus haut que l'altitude d'apparition des canalisations et dont le lit de pose en mortier les recouvre (**Figure D26 B.**). La canalisation F.3057 est également antérieure à l'évier maçonné Ens. 3001 sous lequel elle passe pour rejoindre le sud du bâtiment.

» *La pièce nord-ouest (Ens. 3008)*

Figure D28 & D29

La pièce nord-ouest Ens. 3005 n'a pu être fouillée que dans sa partie nord-est. La présence d'imposants solins en bétons de la seconde moitié du XXe siècle (*cf. supra*) empêche d'observer le reste de la pièce. On peut toutefois estimer sa limite ouest avec la découverture, au-delà du solin en béton, du mur F.3106. La zone fouillée correspond à un espace de 4 m nord-sud par 2,6 m est-ouest. Cette emprise comprend deux limites seulement de la pièce d'origine : le mur F.3094/F.3095 à l'Est et l'aménagement nord installé F.3093/F.3104. La principale caractéristique de la pièce est l'aménagement F.3093 situé au nord-ouest.

Les maçonneries

La limite ouest de cette pièce n'a pas été identifié dans l'emprise principale. Un sondage, effectué à l'ouest du solin bétonné contemporain, a permis d'observer le mur F.3106 (**Figure D30**). Observé sur une longueur nord-sud de 3 m pour une largeur de près de 80 cm, il apparaît à 11,90 m NGF. Sa

maçonnerie est composée des mêmes matériaux que le mur F.3050 observé dans la pièce Ens. 3002 dont F.3106 est probablement équivalent. La principale caractéristique de F.3106 est sa construction en emmarchement sur le substrat : alors qu'il compose un parement simple accolé au substrat à l'est, sa largeur augmente avec les assises pour occuper le creusement en « marches » du substrat et atteindre sa largeur maximale la mieux conservée au plus haut et au point aval (sud). Cette logique illustre à la fois l'usage du terrain pour appuyer la maçonnerie et l'économie de matériaux issue de cet usage, le mur n'atteignant sa largeur maximale que lorsque le terrain naturel n'est plus à même de servir d'appui stable.

La limite est est composé de deux maçonneries nord-sud : F.3094 et F.3095 (**Figure D29 & D31**). Les deux murs ont été observés sur une longueur nord-sud de 2,25 m entre la limite sud du sondage et le couloir F.3092 au nord, couloir déjà identifié plus à l'est dans l'Ens. 3007.

F.3094, situé le plus à l'Est, est le premier mur construit. Il apparaît à 12,22 m NGF et a été observé sur une largeur de 42 cm. Il est composé d'une maçonnerie de moellons calcaires liée par un mortier de chaux beige (UC 3094.1) et vient s'accoler au creusement du substrat géologique. Son parement ouest-est couvert d'un enduit, UC 3094.2. Il est doublé par un second mur, F.3095, arasé à une altitude plus basse, 12,02 m NGF, et observé sur une largeur de 47 cm. Ce mur présente deux morphologies différentes : la majeure partie de la maçonnerie, jusqu'à la limite sud, est composé de moellons calcaires liés par un mortier de chaux blanc-beige (UC 3095.1) recouvert sur le parement ouest par un enduit à la chaux (UC 3095.2). Son extrémité nord, qui forme l'angle avec le couloir F.3092, est composée de pierre calcaire d'un module plus important (UC 3095.3) et est dépourvue de l'enduit UC 3095.2 qui marque un arrêt vertical net à la limite des deux UC (**Figure D32 B.**). Il s'agit probablement d'un aménagement du couloir F.3092, peut-être l'emplacement — en négatif — d'un chambranle ou d'une pile maçonnée très dégradée.

Le passage F.3092, permettant la circulation vers l'Est et la pièce Ens. 3007, a été observé sur une largeur de 80 à 88 cm (**Figure D32**). Sa limite nord est formée par le substrat géologique tandis que sa limite sud est formée par les maçonneries F.3094 et F.3095 décrites précédemment. Il est comblé par une US unique, US3092.2 (*cf. infra, destruction et abandon*).

L'aménagement F.3093

Figure D29 et D33

Le nord de la pièce est occupé par un aménagement maçonné, F.3093, construit contre le terrain naturel. Il s'agit d'un système de chauffe, dont la plupart des éléments montrent des signes de rubéfaction plus ou moins marqués, voire des traces de vitrification sur certaines briques. L'aménagement a été observé sur 1,9 m est-ouest pour 1,4 m nord-sud. Sa limite ouest se situe hors emprise. L'ensemble est très dégradé. Il a été fouillé finement jusqu'au niveau d'apparition des aménagements puis coupé et fouillé manuellement sur sa moitié est.

L'ensemble de la structure était recouvert d'une couche de cendre et de charbons, US 3093.10, observés dès 11,63 m NGF, mais d'une épaisseur relativement faible (2 à 6 cm en moyenne). Cette couche recouvrait initialement F 3093 ainsi que partiellement le sol F.3096. Elle n'a livré aucun mobilier archéologique.

Le fond de la structure est composé d'un parement de briques horizontales, de 12 cm par 24 cm[22], dont douze assises sont conservées, UC 3093.8 (**Figure D34**). Ce parement, observé à 12,09 m NGF, est conservé sur 38 cm de hauteur et observé sur 1,28 m est-ouest. Son épaisseur est de 25 cm. Les briques montrent toutes des traces de rubéfaction, particulièrement marquées en partie inférieure

22. Ce module correspond à l'écrasante majorité des briques utilisées dans l'aménagement F.3093. On compte ponctuellement des briques plus larges et de nombreux fragments.

(vitrification). À l'Est, ce parement de brique est prolongé par un parement composé d'une unique dalle calcaire de champ, UC3093.9, parallèle au parement UC 3093.8 et au creusement du terrain naturel. L'espace compris entre ces deux parements et le creusement du terrain naturel est rempli de tout-venant calcaire lié à la chaux lors de l'installation des parements.

La structure F.3093 est composée d'un semblant de cloisons compartimentant l'espace. Au sud, la limite est formée par un aménagement est-ouest, UC 3093.1 (**Figure D29, D33 A. & D35**). Il forme une cloison de 34 cm de large pour 30 cm de haut, observé sur toute la longueur est-ouest de l'aménagement. Cette maçonnerie est composée de briques (à plat et de chant), de petites pierres calcaires, et de lause d'ardoise formant Parent. L'ensemble, lié par un mortier de chaux pulvérulent, est fortement rubéfié et conserve les traces d'oxydation de fer (ancrages ou clous). Cette cloison retient, au nord, un remblai de substrat remanié, US 3001.16, dans lequel sont construits les autres aménagements (**Figure D35**).

La limite orientale est formée par la cloison UC 3093.7, d'orientation nord-sud, venant s'appuyer sur le parement UC 3093.9 (**Figure D29 & photographie D34**). Cette cloison ne nous est parvenue que sous la forme d'une languette de mortier de chaux dans laquelle sont encore lisibles des négatifs de briques.

L'intérieur de la structure montre plusieurs cloisons et massifs en briques délimitant plusieurs espaces internes : UC 3092,2 au sud-ouest, UC 3093,4 au sud, UC 3093,5 au sud-est, UC 3093,3 au nord. Les vides entre ces cloisons et massifs de briques sont comblés de mortier de chaux, UC 3093.11, mêlé de fragment de TCA et de tout-venant calcaire qui vient également recouvrir ces cloisons. L'ensemble montre de nombreuses traces de rubéfaction.

Sur ces cloisons vient s'installer une série de blocs calcaires, UC 3093.12, très fragmentaire et fortement rubéfié, formant — au moins pour partie — la sole du système de chauffe. Cette sole est toutefois délimitée, et ne semble pas excéder les cloisons extérieures (UC 3093.1, UC 3093.6, UC 3093.7). L'ensemble peut être interprété comme un four domestique dont l'élévation — et possiblement l'existence d'un étage de chauffe ou d'une chambre de cuisson — n'est pas conservée.

Le sol F.3096

Figure D29 & D38

Le niveau de circulation de cette pièce est particulièrement bien conservé au nord, à proximité du four F.3093, et à l'Est, à l'aplomb du mur F.3095. Il est composé de briques de terre cuite de format 12 cm par 24 cm et plus ponctuellement de format 26 cm par 24 cm. Il s'agit des mêmes modules que le four F.3093. Ce niveau, UC 3096.1, apparaît à 11,36 m NGF et repose sur un lit de mortier de chaux, 3096,2, installé directement sur le terrain naturel. Au centre de la pièce, à proximité immédiate de F.3093, le sol présente un négatif quadrangulaire de 76 cm par 66 cm, US 3096.3, comblé par le même niveau de cendre et de charbon que le reste de la pièce. Il traduit la présence d'un aménagement non identifié lié au four ou d'une dalle de grande dimension récupérée.

Les canalisations F.3104, F.3107 et F.3109

Plusieurs canalisations sont présentes dans cette pièce. À l'Est, la canalisation F.3107 (**Figure D29 & D38 B.**) longe le mur F.3095. Sa couverture et ses parois sont construites avec les mêmes briques que le sol F.3096 et le four F.3093 (12 cm par 24 cm) lié par un mortier de chaux blanc. Seule l'orientation des briques, perpendiculaires au canal, permet d'identifier la présence de cette canalisation. Elle a été observée sur une longueur nord-sud de 1,80 m, possède une largeur de 30 cm pour une profondeur de 14 cm. Une destruction ou récupération plus massive au niveau de sa partie nord empêche d'identifier son prolongement dans cette direction. Elle est comblée par un limon sableux très meuble,

US 3107.2. Cette canalisation est probablement la même que la canalisation F.3061 observé dans l'espace Ens. 3002 et qui se jette dans la canalisation F.3057.

Un autre ensemble de canalisation a été mis au jour au nord de la zone. F.3104 se distingue d'abord par son alimentation. Elle ne se poursuit pas au nord par un passage en sape dans le terrain comme les canalisations F.3081 et F.3074, mais est alimentée par deux rigoles ou gouttières creusées dans le substrat géologique en amont immédiat de la pièce Ens. 3008 (**Figure D36**). La chute des rigoles est aménagée derrière un parement de briques, UC 3104.1, similaire au fond du four UC 3093.8 quoique composé de briques plus épaisses (**Figure D34**). Au pied des rigoles, la canalisation prend une forme plus commune avec des piédroits maçonnés formant un canal de 17 cm de large pour 16 cm de profondeur et une couverture de briques (**Figure D37 A.**). Son tracé oblique alors vers l'ouest, pour passer sous le four F.3093 qui est construit au-dessus de sa couverture. L'altitude de la couverture est légèrement inférieure à celle du sol F.3096, 11,31 m NGF contre 11,36 m NGF, il est probable que cette canalisation ne participait pas au niveau de sol, contrairement à F.3107, mais était recouverte par ce dernier. On peut s'étonner du tracé effectué par F.3104, qui oblique presque perpendiculaire au pendage et aux logiques de circulation des eaux de sous-sols identifiées dans le bâtiment, au lieu de rejoindre F.3107 immédiatement située au Sud.

Le comblement de la canalisation F.3104, composé d'un limon sableux brun, US 3104.2, probablement consécutif à l'envasement de la canalisation, a livré quatre tessons de céramique des XVIIe-XVIIIe siècle.

Si le point de départ de l'alimentation de F.3104 ne constitue pas un creusement en sape vers l'amont comme F.3081 et F.3074, c'est toutefois le cas de la courte canalisation F.3109 mise au jour sous le four F.3093 et se déversant dans F.3104 (**Figure D35 & D37**). Celle-ci provient du nord du bâtiment par un creusement en sape au-dessus duquel est construit le parement UC 3093.9. Sa jonction avec F.3104 permet d'envisager une seule phase de construction. Comme cette dernière elle est construite de briques de module 12 x 24 cm, à l'exception d'un unique bloc calcaire dans sa paroi ouest, liées par un mortier de chaux blanc. Elle est comblée d'un limon sableux brun homogène, US 3109.4, similaire à l'US 3104.2.

Il n'a pas été possible d'identifier l'endroit où aboutissent les eaux des canalisations F.3104 et F.3109. La configuration du bâtiment nécessitant toutefois d'évacuer l'eau vers le sud — le substrat géologique est situé beaucoup plus haut que les canalisations à l'ouest — on peut envisager qu'elles rejoignent, à un point non fouillé à l'ouest, le tracé de la canalisation F.3057 observé plus au sud dans la pièce Ens. 3002.

» *2.4.1.8 Le système hydraulique*

On l'a vu précédemment, l'ensemble des pièces du bâtiment comprennent, sous leurs niveaux de circulations, des canalisations acheminant l'eau depuis le nord vers le sud : F.3081 dans la pièce centrale, F.3074 dans les pièces est, F.3057, F.3061, F.3107, F.3104 et F.3109 dans les pièces ouest. Celles-ci correspondent à un des traits les plus intéressants de ce bâtiment, sa gestion des eaux de surfaces.

La nature géologique du terrain ne permet pas aux eaux de s'infiltrer dans le sous-sol. Les eaux de ruissellement suivent donc naturellement le pendage du terrain, depuis le nord du secteur 3, où le substrat géologique affleure à 13,56 m NGF, jusqu'à l'amont immédiat du bâtiment sud, où il a été observé à 12,85 m NGF au plus haut. Ce phénomène d'écoulement a pu être observé à l'occasion des pluies pendant la fouille, même si d'autres aménagements plus tardifs (le collecteur F.3036 notamment) limitent l'ampleur du phénomène.

La tranchée F.3102/F.3024

Si certaines canalisations récupèrent les eaux de ruissellement par des rigoles verticales creusées dans le substrat (F.3104), la plupart servent à évacuer les eaux d'un système de captage situé en amont du

bâtiment et récupérant les eaux de ruissellement de surface. Cette structure a d'abord été observée sous forme d'une large tranchée, F.3102, creusée dans le substrat géologique et située au nord en amont des bâtiments et parallèle à ceux-ci (**Figure D39 & D40**).

Cette tranchée a pu être observée sur 11 m de long et fouillée sur 5,5 m de long dans sa portion est[23]. La tranchée montre en surface une largeur moyenne d'un mètre. Fouillée elle présente un profil en V avec une profondeur de 1,44 m. Si la paroi nord de cette tranchée ne présente aucun aménagement particulier, la paroi sud est recouverte d'une maçonnerie de petits modules calcaires liée par un mortier de chaux blanc, F.3024. Cette maçonnerie forme un mur incliné (28 cm de différence entre la base et l'arase) dont le parement Ouest, faisant face à la pente, est couvert d'un enduit hydraulique, UC 3024.2. Cet aménagement conséquent fait obstacle à la descente des eaux et protège ainsi les maçonneries du bâtiment. Elle conduit les eaux de ruissellement vers le fond de la tranchée F.3102 où est aménagée une canalisation est-ouest (**Figure D40, D41 & 42**). Cette canalisation forme un conduit de 22 cm par 22 cm en moyenne, maçonné en moellons calcaires de modules variables, de 10 à 40 cm de côté (UC 3102.3, 3102.4 et 3102.5). La maçonnerie et l'enduit hydraulique de F.3024 viennent recouvrir la couverture, et ponctuellement la paroi sud, de la canalisation. Sur l'emprise observée, le fond de la canalisation forme un double pendage peu marqué (4 cm) vers le centre du sondage et la jonction avec la canalisation F.3074 de l'Ens. 3005.

Immédiatement au-dessus de la canalisation, la tranchée F.3102 est comblée par une couche de pierres calcaires, US 3102.2 (**Figure D40**). Cette couche a piégé des poches d'air et le sédiment présent entre les blocs est peu dense et sableux. L'hypothèse d'un comblement drainant paraît la plus plausible pour cette couche. Le comblement supérieur, US 3102.6, correspond plus probablement au niveau de destruction et de remblaiement du système de captage des eaux. Il se compose d'un limon brun mêlé de pierres calcaires et de nodules de chaux, notamment issus de l'enduit UC 3024.2. Ces comblements n'ont livré aucun mobilier archéologique datant.

Percement de la canalisation F.3103

Le dispositif F.3102/F.3024 est recoupé par une canalisation nord-sud, F.3103 (**Figure D41**). Elle est située à la même altitude que F.3102 et en récupère les eaux au centre du sondage. Ce creusement recoupe le comblement US 3102.2, mais est antérieur au comblement US 3102.6. Son installation nécessite un nouveau creusement perpendiculaire à F.3102, en direction du nord, et en direction du sud vers la pièce Ens.3002 et F.3074. Le pendage de F.3102 montre que l'écoulement des eaux vers la canalisation F.3074 au sud précède le creusement de F.3104.

Ce creusement, plus étroit et moins évasé que F.3102, est situé à la même profondeur que ce dernier afin de correspondre au système d'écoulement des eaux. À l'exception de l'emprise de F.3102, le creusement est effectué en sape. En direction du Nord il a pu être observé sur 1,2 m, couvert par une maçonnerie de moellons calcaires verticaux, formant quasiment un arc de décharge (**Figure D44 B.**). En direction du Sud il rejoint la pièce Ens. 3005 et provoque la réfection UC 3100.2 du mur F.3100 (*cf. supra*, **Figure D19 B. & D20**). Il recoupe alors la maçonnerie hydraulique de la tranchée, F.3024, et le substrat géologique, sur une hauteur de 1,10 m au-dessus de la canalisation. L'ensemble est comblé de pierres calcaires, probablement issues du comblement US 3102.2 (même composition).

La couverture de la canalisation est composée, à 11,35 m NGF, de dalles calcaires aux faces dressées à la broche, de 50 à 70 cm de côté, lié par un mortier de chaux blanc, à l'exception de la jonction avec F.3074, liée par un mortier hydraulique rouge. Les dalles de couvertures sont disposées dans la largeur sur une seule assise, à l'exception d'une dalle posée perpendiculairement, en appui sur le reste de la couverture, à la jonction entre F.3102 et F.3103 (**Figure D44 B.**). La canalisation, sous cette couverture, n'est pas maçonnée, mais directement creusée dans le terrain naturel. Elle présente une pro-

23. Sa mise au jour, dans les derniers jours de la fouille, n'a pas permis de reconnaitre le reste du dispositif et son extension à l'ouest.

fondeur de 40 cm pour une largeur de 20 cm. L'altitude du fond de cette canalisation, 11,86 m NGF au niveau du creusement de F.3024/F.3100, est donc sensiblement la même que celle que F.3074 (11,87 m NGF, **Figure D15**). Le comblement US 3103.4 a d'ailleurs une composition similaire à celle du comblement US 3074.2.

Le passage en sape des canalisations F.3109 et F.3081 dans les pièces situées plus à l'ouest, et l'observation en plan de la poursuite dans cette direction de la tranchée F.3102 permettent d'envisager une continuité du dispositif de captage sur l'ensemble de la largeur est-ouest du bâtiment (**Figure D45**), formant un réseau complet de dérivation des eaux de ruissellement sous le bâtiment afin de le mettre hors d'eau.

» *2.4.1.9 Destruction et abandon*

Plusieurs coupes ont été dressées dans le bâtiment sud au niveau des comblements, de part et d'autre de la canalisation nord-sud F.3003 (liée au bassin F.3002, *cf. infra*), dans les pièces Ens. 3002 et Ens. 3008, dans l'angle nord-est de la pièce Ens. 3005 et au sud de la pièce Ens. 3006. Toutes n'ont pas été relevées, ou pas intégralement. Elles présentent toutes des séquences stratigraphiques similaires permettant d'envisager la destruction et le comblement du bâtiment sud comme participant d'un seul et unique évènement.

Indépendamment des couches stratigraphiques recouvrant les vestiges du bâtiment sud, c'est d'abord la conservation de ceux-ci qui nous permet d'identifier les logiques d'abandon et de destruction du bâtiment. Ainsi l'arase relativement propre des murs, à des altitudes homogènes sur l'ensemble du bâti, à l'exception des murs accolés au terrain amont, traduisent une destruction rapide et volontaire plutôt qu'un abandon progressif. La faible conservation des niveaux de sols, dont les vestiges conservés sont soit les plus difficiles à extraire (au pied des parements et maçonneries) soit les plus usés (dans le couloir Ens. 3007 ou la pièce Ens. 3008), permet d'envisager une récupération des matériaux. Seule l'absence de récupération des dalles de l'évier F.3053 pose dans ce cas question : peut-être les deux dalles manquantes dans l'angle nord-est de la structure témoignent elles d'une tentative de récupération infructueuse, expliquant que les autres dalles aient été abandonnées in situ.

Coupe de l'Ens. 3008

On notera l'absence de véritable couche d'abandon ou d'encrassement dans le bâtiment. Seule la couche cendreuse et charbonneuse US 3093.10 (*cf. supra*), observée dans la pièce nord-ouest Ens.3008, pourrait correspondre à un tel phénomène, mais, isolée par rapport à la réalité stratigraphique des autres espaces, il est probable qu'elle résulte en réalité du démontage des installations du four F.3093 et du rejet du contenu de cette structure en fin d'usage. Dans ce même espace, la stratigraphie supérieure est relativement simple (**Figure D46**). Elle se compose d'une couche de démolition, US 3001.15, d'une épaisseur de 60 cm en moyenne. Les matériaux de construction présents dans cette couche (mortier, pierres calcaires, terres cuites) sont similaires à ceux observés dans la construction de bâtiment. Cette couche remplissait tout le volume de la pièce entre les murs F.3095 à l'Est et le mur F.3106 à l'ouest. Une couche de démolition similaire, équivalente à US 3001.15, comble également le couloir est-ouest F.3092 : US 3092.4 (**Figure D32 A.**). Elle est ensuite recouverte par une couche de remblai limoneux mêlé de substrat remanié, US 3001.20, observée sur une soixantaine de centimètres d'épaisseur et perturbée par une fosse de plantation, F.3108. Au-dessus de 3001,20 les couches décapées correspondaient aux remblais d'installation des sols contemporains.

La couche de démolition US 3001.15 a livré, parmi d'autres matériaux de construction, deux carreaux de pavement figuratifs. L'un d'entre eux, décoré d'une colombe, complétait le motif d'un carreau mis au jour dans le pavement F.3084 (*cf. supra*). L'autre élément est un fragment de carreau dont le plus grand côté conservé, incomplet, fait 11 cm de long (**Figure D10, page de droite**). Comme le carreau

précédent, il participe probablement d'un motif se déployant sur plusieurs carreaux. Deux personnages stylisés sont visibles, coiffés d'une tache rouge, et une autre tache de la même couleur laisse deviner un troisième personnage. De leurs bras repliés partent des traits noirs en diagonale. Ils sont figurés sur un fond bleu (ciel) sur une structure rouge et jaune aux contours surlignés de noirs. Un bloc jaune est situé à droite, dans leur dos. Ces éléments permettent d'identifier des forçats, reconnaissables à leur bonnet rouge, condamnés aux galères dont les rames sont esquissées par les traits noirs en diagonale. Le bloc jaune situé à droite du carreau pourrait ainsi figurer le château de proue ou de poupe d'une galère de couleur jaune et rouge. Cette hypothèse d'interprétation s'appuie sur la présence de la flotte royale et de ses galères entre Toulon et Marseille au XVIIe siècle sous Louis XIII puis sous Louis XIV avec la création de la Darse Neuve (Zysberg 2014, Pierre 2000). La peine de galère n'est finalement transformée en bagne qu'en 1748. Les forçats puis les bagnards font dès la fin du XVIIe siècle partie du paysage toulonnais, et sont représentés en bonne place sur une vue du port commandé par la couronne au milieu du XVIIIe siècle (**Figure D10**). La présence de ce motif entre le XVIIe et XVIIIe siècle illustre sa présence dans l'imaginaire collectif local.

Coupe de l'Ens. 3007

La coupe nord-sud de l'espace central Ens. 3007 (**Figure D12**), dressée sous la canalisation F.3003, montre, immédiatement sur l'arase des maçonneries, une série de couches de démolition, les US 3001.24, 3001.25, 3001.26, 3001.28 et 3092.4. Celles-ci ne diffèrent que par le type de mortier présent ou la proportion de briques et de pierres. Leur épaisseur varie de 12 cm (US 3001.25) à 25 cm (US 3001.25). On peut les considérer comme participant au même phénomène que l'US 3001.15 vus précédemment. Elles sont ensuite recouvertes, au sud, par un niveau de remblai limono-sableux brun vert, composé au moins pour partie de substrat remanié, US 3001.23, une nouvelle couche de démolition, US 3001.22, et enfin un remblai limono-sableux brun jaune, US 3001.21. Comment expliquer cette alternance entre couche de démolition et remblai ? Les similitudes entre la première séquence de démolition et la seconde, comme entre la première couche de remblai et la seconde, permettent d'envisager un même apport. Il s'agit peut-être du remblaiement, avec alternance entre les matériaux (creusement et démolition), du volume du bâtiment sud.

Coupe de l'Ens. 3006

La coupe dressée au sud de la pièce sud-est, Ens. 3006 montre que ce sont les couches issues directement de l'effondrement du mur F.3026 de la citerne, US 3026.3 et US 3026.4, qui viennent couvrir le niveau de circulation F.3079 (**Figure D16**). Cet élément permet d'identifier à la fois la contemporanéité de destruction entre la citerne et le bâtiment, et le phasage de cette destruction. Une troisième couche de démolition, US 3001.18, vient recouvrir l'effondrement du mur, sans qu'on puisse identifier précisément l'origine des maçonneries détruites. L'appartenance de cette couche à la démolition du mur F.3026 ne peut être exclue. À l'ouest de la pièce, c'est la destruction du mur F.3076, entre les espaces Ens. 3006 et Ens. 3007, qui vient recouvrir le niveau de circulation. La séquence de démolition couvre dans cet espace une épaisseur maximale de 36 cm. On observe ensuite une importante couche de remblai, US 3001.19, d'une épaisseur d'une cinquantaine de centimètres. Il s'agit d'une couche limoneuse mêlée de graviers, dont les matériaux sont en grande partie issus du terrain naturel.

Coupe de l'Ens. 3002

Une seule coupe a été dressée depuis les vestiges jusqu'au niveau de circulation encore utilisé au début du XXIème siècle, au sud de l'emprise de fouille, au niveau du bassin F.3002 (*cf. infra*) et de la pièce sud-ouest Ens. 3002 (**Figure D47**). Elle correspond à la limite d'emprise de fouille. La stratigraphie complète n'a pu être observée qu'au-dessus de l'évier F.3053, entre deux perturbations plus tardives : le bassin F.3002 à l'Est et la tranchée 3001.11 à l'Ouest. Ce dernier mérite d'être rapidement évoqué,

il s'agit d'une tranchée au profil en U d'orientation nord-ouest/sud-est, coupé en diagonale par la coupe stratigraphique. Comblée par un sédiment limoneux brun, elle a la particularité de voir son fond de tranchée recouvert d'une mince couche de mortier, initialement interprété comme niveau de circulation. Elle accueille un tuyau d'eaux usées et sa position stratigraphique permet d'envisager son installation au plus tôt dans la seconde moitié du XIXe siècle.

On retrouve dans cette espace restreint une première couche de démolition, US 3001.10, qui vient immédiatement recouvrir l'arase du mur F.3054 et qui recouvrait également l'évier F.3053. bien que d'une épaisseur plus faible que le phénomène observé ailleurs dans le bâtiment (seulement 15 cm), sa composition est similaire aux autres couches de démolitions mentionnées précédemment.

Cette couche a livré un bloc sculpté en bas-relief, de 40 cm de côté (format carré) pour une dizaine de centimètres d'épaisseur sans la partie en relief. Il s'agit d'un mascaron de fontaine en calcaire (**Figure D48**). Le visage représente une tête grotesque, moustachue et barbue, aux oreilles démesurées. Ce type de motif se diffuse depuis l'espace italien à partir de la seconde moitié du XVIe siècle (**Figure D48, gravure**). La bouche, ouverte, présente un tuyau en cuivre de trois centimètres de diamètre intérieur. Trois petits ancrages présents en dessous de la bouche permettent de restituer l'accroche d'un robinet. L'alimentation en eau ne se fait pas par l'arrière de la pierre, mais par le côté, le tuyau en cuivre formant un angle dans l'épaisseur de la pierre. Ce mascaron constituait peut-être le dispositif d'alimentation en eau de l'évier F.3043 dans lequel il a été découvert. Il correspond a minima a un aménagement détruit dans le même temps que le bâtiment sud.

La couche de démolition US 3001.10 est recouverte par quatre couches de remblais successifs d'épaisseur variable :

» L'US 3001.12 est un remblai de 10 à 20 centimètres d'épaisseur, composé de substrat remanié, de limon et de gravier.

» L'US 3001.9 est un remblai brun jaune dont les matériaux sont également majoritairement issus du substrat géologique. Il est réparti inégalement dans la coupe, formant des monticules jusqu'à une épaisseur de 50 cm.

» L'US 3001.8 est un remblai peu épais, réparti de façon homogène sur l'US 3001.9. Contrairement aux deux couches précédentes, il est composé d'un limon brun et non pas de substrat remanié.

» Enfin le remblai 3001.7, d'une épaisseur maximale de 72 cm, correspond au même remblai massif observé dans l'espace Ens. 3006 (US 3001.19) et dans la pièce Ens. 3008 (US 3001.20).

La stratigraphie supérieure est composée d'un litage de couches peu épaisses, 3001,2 à 3001.6, correspondant aux aménagements et réfections des niveaux de circulation extérieure du XXe siècle (remblais stériles calibrés et couches d'enrobé). Ces US sont postérieurs à la destruction du bassin F.3002 (*cf. infra*).

» *2.4.1.10 Les maçonneries F.3110 et F.3111*

Figure D47 & D49

Lors du redressement de la coupe Sud décrit précédemment, une série de maçonnerie sont apparus dans la coupe immédiatement à l'ouest du bâtiment et de la tranchée US 3001.11. Il s'agit de l'angle d'un bâtiment composé d'un mur nord-sud, F.3110 et d'un mur est-ouest, F.3111, tous deux fondés directement dans le terrain naturel. À l'Est la fondation de F.3110 vient s'accoler contre la fondation du mur F.3050 (**Figure D47**). F.3110 n'a été observé qu'en coupe, sur une largeur de 30 centimètres pour une hauteur de 70 cm. F.3111 a été observé sur une longueur est-ouest de deux mètres (**Figure D48**). Il s'agit de maçonneries de moellons calcaires, liées par un mortier de chaux grossier, très sableux et pulvérulent. L'ensemble est détruit par le passage d'une canalisation en terre cuite, F.3114, d'orientation

nord-sud. Et recouvert par une couche hétérogène mêlant remblai limoneux et matériel issu de la démolition du bâtiment, US 3111.5. Aucun élément datant n'a été mis au jour en relation avec ce bâtiment.

La relation entre ce bâtiment et les couches de démolitions de la pièce Ens. 3002 n'a pu être observé en raison de la tranchée US 3001.11, postérieur à F.3110 qu'elle recouvre. L'altitude à laquelle sont conservés les murs F.3110 et F.3111 permet toutefois d'envisager que celui-ci n'est pas détruit simultanément au bâtiment puisqu'ils sont conservés sensiblement plus haut. Leur couche de démolition n'est pas présente à l'Est, mais a été observée plus à l'ouest des vestiges.

La démolition du bâtiment, ainsi que la tranchée US 3001.11, est recouverte, à l'exception d'une poche limoneuse US 3001.33, par un mince niveau de mortier de tuileau, US 3001.13. Observé à 12,78 m NGF sur une épaisseur de 4 cm il s'agit d'une couche pulvérulente, traduisant plus probablement un niveau de chantier temporaire qu'un niveau de circulation. Elle est elle-même recouverte par la séquence de remblais et de niveau de circulations contemporains déjà observés plus à l'ouest (US 3001.2 à 3001,6).

2.4.2 Le Bassin F.3002 (XIXe s.) et les aménagements de la partie sud

Le bassin F.3002

Contrairement au bassin F.1019 (*cf. supra*) mis aux jours dans le secteur 1, le bassin F.3002 est relativement bien conservé. Cette construction a été observée en limite sud d'emprise, au milieu des constructions du bâtiment sud décrits précédemment.

D'un point de vue stratigraphique, le bassin F.3002 est creusé (US 3002.3, US 3002.6) dans les remblais massifs observés au sud du secteur 3 : US 3001.7 à l'Ouest et US 3001.19 à l'Est (**Figure D47**). F.3002 se présente sous la forme d'une maçonnerie semi-circulaire de 5,20 m de diamètre, recoupée à l'ouest par une canalisation contemporaine d'orientation nord-est/sud-ouest. La maçonnerie apparaît à 13,26 m NGF, sous la forme d'un muret circulaire, UC 3002.5, d'une quarantaine de centimètres de large pour une trentaine de centimètres de hauteur par rapport au sol UC 3002.7. Le parement intérieur de ce muret comporte un enduit hydraulique de couleur rosée. Ce même parement forme, au nord, un léger ressaut formant un pilastre à l'intérieur du bassin.

La fondation du bassin, UC 3002.4, forme un ressaut débordant de 25 à 30 cm sous le muret UC 3002.5, à 12,76 m NGF (**Figure D50**). On peut noter que si ce niveau correspond au niveau de circulation à l'époque du bassin, il correspond au niveau de mortier US 3001.13 observé dans la même coupe plus à l'Ouest (*cf. supra*). Cette fondation est particulièrement massive et repose sur les maçonneries conservées du bâtiment sud. Son parement extérieur a ainsi pu être observé sur une hauteur de 1,40 m (**Figure D47**). La fondation, comme le muret supérieur, est composée de moellons calcaires ou en grès, en assises horizontales, liées par un mortier de chaux blanc très dur.

Le comblement du bassin, US 3002.2, déborde largement par-dessus l'arase de ses maçonneries, et correspond à un remblaiement de la structure. Il s'agit d'une couche de sable et de graviers gris, comprenant des éléments issus des maçonneries (moellons, nodules de mortiers).

Ce comblement comprenait, posé à même le fond du bassin, plusieurs blocs calcaires, visiblement issus de la margelle — ou muret périphérique — du bassin (**Figure D51**). La plupart de ces blocs partagent les mêmes caractériels et les mêmes dimensions que ceux trouvés en association avec le bassin F. 1019 : pierre calcaire blanc, faces dressées avec des traces de bouchardage, ancrage en partie supérieure pour une grille, usure plus prononcée (polissage de la surface) sur les rebords extérieurs que sur les rebords intérieurs. Contrairement à F.1019 aucune ferronnerie n'a toutefois été mise au jour dans le comblement de F.3002. Seuls deux blocs diffèrent de ceux observés dans le secteur 1 : une base quadrangulaire moulurée (**Figure D51 B**), de 45 cm par 49 cm et 13 cm de haut, et une pile quadrangulaire, de 118 cm de haut, et donc la section la plus large fait 45 cm de côté et la plus fine 40 cm (**Figure D51 C.**). Cette dernière montre deux ancrages sur les arrêtes de son plus petit côté,

probablement sa base. On peut associer ce bloc au pilastre observé dans la maçonnerie UC 3002.5 et ainsi restituer un bassin fermé par un muret circulaire, surmonté d'une grille en ferronnerie, et rythmé par des piles aux points cardinaux[24]. Les blocs, sans utilité lors de la destruction du bassin, ont été abandonnés sur place et immédiatement recouverts par le remblaiement l'US 3002.2.

Le sol intérieur du bassin, UC 3002.7, apparaît à 12,68 m NGF est composé de carreau de terre cuite, de 36 cm par 32 cm, en rangée décalée. Il est intégralement conservé et, malgré la dégradation de l'ensemble, se montre encore imperméable.

La fondation du bassin, UC 3002.4, a livré seize tessons de céramique dont la fourchette couvre les XVIIIe et XIXe siècle, avec une prépondérance du mobilier daté du début du XIXe siècle. Ce bassin aurait-il pu être érigé dans la cour de l'hospice du XVIIIe siècle, durant la première moitié du XIXe siècle avant l'extension du complexe bâti de l'hôtel-Dieu ? Le mobilier céramique ne permet pas d'exclure cette hypothèse, qui est rendue toutefois improbable par la symétrie du dispositif formé par les bassins F.1019 et F.3002, symétrie correspondant à l'organisation spatiale de l'Hôtel-Dieu du XIXe siècle. On peut remarquer que si un système de bassin figure bien sur le cadastre napoléonien pour l'état antérieur au milieu du XIXe siècle (**Figure A8**), il ne présente pas les mêmes caractéristiques et est situé plus au sud que les structures mises au jour.

La canalisation F.3003

Au nord du bassin a été mise au jour la canalisation F.3003 d'orientation nord-sud (**Figure D52**). Elle vient se fondre dans la maçonnerie de fondation UC 3002.4 dans l'axe central du bassin (**Figure D50**). La canalisation apparaît à 12,64 m NGF. Elle a été observée sur 4,95 m nord-sud sur une largeur moyenne (tranchée) de 58 cm. L'épaisseur totale du dispositif est de 45 cm.

Sa tranchée, US 3003.1, est creusée dans les remblais qui occupent l'espace du bâtiment sud (**Figure D12**), majoritairement US 3001.21. Le fond de la tranchée est couvert d'un lit de galet, UC 3003.2, recouvert de façon inégale par un mortier hydraulique rouge-violet. La canalisation elle-même est composée d'un assemblage de section en céramiques, observables ponctuellement par les trous de la maçonnerie. Celle-ci est composée de blocs calcaires et de grès de 30 à 40 cm de côté, ainsi que de fragments de TCA. Les blocs les plus imposants sont disposés sur les côtés et servent probablement à caler la canalisation à proprement parler (**Figure D52 B.**). L'ensemble est lié par un mortier hydraulique violet, et ponctuellement, pas des poches de mortier hydraulique rouge (**Figure D52 A.**). La tranchée est comblée, au-dessus de la canalisation, par deux comblements successifs limon-sableux, US 3003.4 et US 3003.5.

Cette canalisation a été interprétée comme l'alimentation en eau du bassin. Son axe de rattachement avec ce dernier permet d'envisager une alimentation en eau depuis le centre du bassin, la canalisation passant sous le sol UC 3002.7. Le centre du bassin est malheureusement situé hors emprise et il n'a pas été possible de couper la maçonnerie pour confirmer cette hypothèse.

2.4.3 Le bâtiment central

» *2.4.3.3 Présentation générale*

Le centre de l'emprise est occupé par les vestiges d'un grand bâtiment d'orientation est-ouest (**Figure D53 & D54**) dont les maçonneries apparaissent directement sous les aménagements de sol extérieur de la seconde moitié du XXe siècle. Il occupe un rectangle de 32 m est-ouest par 11 m nord-sud. La longueur totale de ce bâtiment peut être estimée à 38 m en prenant en compte les parties non

24. Entendu au sens de points cardinaux de l'organisation spatiale de l'hôtel-Dieu, soit légèrement décalés par rapport au nord géographique.

fouillées situées sous les bermes de sécurité au pied des bâtiments situés à l'est et à l'ouest. Des négatifs de murs est-ouest sont visibles dans les élévations de ces deux bâtiments, sous forme de contreforts (chapelle) ou de défauts dans les parements trahissant un négatif d'arrachement sous l'enduit (aile ouest). Le bâtiment est séparé en deux parties distinctes par un passage central d'axe nord-sud. La moitié Est du bâtiment est perturbé par une série de fosses de plantation dont au moins la moitié correspondent à des arbres et arbustes abattus en amont immédiat de l'opération archéologique.

L'identification de ce bâtiment, déjà observé lors du diagnostic dans deux sondages d'orientation est-ouest (Chapon 2014), laisse peu de doute : il s'agit du bâtiment détruit lors du bombardement de 1944 et non reconstruit par la suite. Il est identifiable sur les photographies aériennes de 1922 (**Figure A6**) comme sur les plans du complexe érigé au milieu du XIXe siècle (**Figure A7**). L'iconographie ancienne permet également de l'identifier comme la partie centrale du complexe édifié entre 1694 et 1712, visible notamment sur le cadastre napoléonien (**Figure A8**) ou sur le plan figuré sur la statue de la chapelle (**Figure A12 B.**).

Deux séries de murs forment les limites du bâtiment, le mur gouttereau sud est ainsi composé des murs F.3005 à l'Ouest et F.3004 à l'Est, le mur gouttereau nord des murs F.3007 à l'Ouest et F.3006 à l'Est. Leur niveau d'apparition varie entre 13,70 m NGF (F.3007) et 13,48 m NGF (F.3004). Les quatre murs sont liés par le même mortier de chaux blanc et leur maçonnerie est composée de moellons calcaires et, plus ponctuellement, de moellons en grès, en assises horizontales régulières. Leur largeur, de 80 cm en moyenne, est également similaire.

Les murs sud, F.3005 et F.3004 comportent un parement différencié entre le nord et le sud. Alors que le parement Nord est composé de moellons, le parement sud présente une assise de pierres de taille de grandes dimensions en calcaire gris, posées sur une fondation d'une à deux assises de moellons (**Figure D56 A.**). Les pierres de taille font environ 35 cm de hauteur pour une largeur variant de 60 cm à 90 cm. Des traces de ciseaux sont ponctuellement visibles sur les faces dressées. L'arrière des blocs de parements est uniquement dégrossi, contrairement aux autres faces. Une construction similaire est encore lisible dans le parement ouest de la chapelle (**Figure D56 B.**). Cet aménagement ne se retrouve pas dans la façade nord du bâtiment et témoigne d'une volonté décorative, ostentatoire, de la façade, plus que d'une nécessité architecturale, les deux séries de murs étant fondés de la même manière sur le substrat géologique.

Cette attention portée aux parements sud se retrouve dans les piédroits de l'ouverture centrale, dont seule l'assise inférieure est conservée. Elle prend la forme d'une pile quadrangulaire, de 1,20 m de large, orné d'un pilastre de 70 cm de large (**Figure D57**). L'ensemble est construit en pierres de taille calcaires similaires au reste du parement. Une configuration que l'on retrouve à l'identique sur l'aile est du complexe du XIXe siècle (**Figure A13 C.**) qui a probablement été construite ainsi pour assurer la symétrie du dispositif architectural[25]. Ces bases de piédroits délimitent une ouverture de 2,20 m de large. Aucun vestige de seuil ou de niveau de circulation n'a été identifié dans cet espace.

Les murs F.3007 et F.3006 forment le mur gouttereau nord du bâtiment (**Figures D54 & D58**). Leur maçonnerie, d'une épaisseur de 80 cm en moyenne, n'est conservée que sur une à trois assises au-dessus d'un ressaut de fondation, de 10 cm par rapport au parement, composé d'une assise unique en moellons. Le pendage du terrain vers le sud semble atténué, peut-être artificiellement (terrassement), au niveau du bâtiment, puisque les fondations des murs nord et sud ont leur fondation a des altitudes relativement proches (entre 13,03 et 13,07 m NGF). Le parement nord du mur F.3007 conserve, à son extrémité ouest, un enduit hydraulique de 5 à 8 cm d'épaisseur, recouverts par une canalisation plus tardive, F.3037 (*cf. infra*), sans qu'on puisse déterminer définitivement s'il s'agit des vestiges d'une

25. Rien ne permet d'envisager qu'il s'agisse de deux constructions contemporaines, datables du chantier du XIXe siècle, sauf à envisager une disparition totale du bâtiment du XVIIIe siècle, témoignant d'un réaménagement intégral, peu probable, et dont les archives, pourtant bien conservées pour cette période, ne font pas mention. La fouille du bâtiment central du secteur 3 n'ayant livré aucun mobilier archéologique datant, seul le croisement des sources d'archives permet de proposer une datation de cet ensemble.

canalisation antérieure et détruite ou d'un aménagement permettant de limiter l'infiltration des eaux de surface dans la maçonnerie. L'épaisseur de cet enduit favorise toutefois la première hypothèse.

Le passage nord-sud se traduit également par deux bases des piédroits aux extrémités des murs F.3006 et F.3007. Il s'agit de blocs de grande dimension (entre 80 et 95 cm de côté) en calcaire, aux faces dressées au ciseau et très dégradées. Ils délimitent une ouverture moins large, 2 m environ, que celle du mur sud. La largeur de l'ouverture comme l'architecture des piédroits montrent la différence de traitement entre les murs sud (façade du bâtiment) et nord. Quelques pierres calcaires ou fragments de dalles, conservées à proximité immédiate des deux bases de piédroits, permettent d'envisager la présence d'un seuil disparu.

» *2.4.3.2 L'aile de Chalucet - partie ouest*

Fermeture et refend, F.3008/3009

La moitié Ouest du bâtiment est fermé, à l'Est, pas un mur d'orientation nord-sud, F.3008/F.3009 séparant l'espace à l'ouest du couloir de circulation nord-sud (**Figure D59**). Ce mur est très mal conservé : une seule assise de moellons grossièrement équarris en calcaire ou en grès, avec quelques fragments de terre cuite, liés par un mortier de chaux blanc-jaune, est visible au nord (F.3009) et au sud (F.3008). Le mur a une largeur de 40 à 45 cm. Seules des traces légères du mortier sur le substrat permettent de restituer la continuité entre les deux extrémités conservées. Son parement oriental est bordé par un solin en béton du XXe siècle, et son parement ouest-est recouvert par une maçonnerie plus tardive, F.3062/F.3063 (*cf. infra*). F.3009, au nord, est chaîné avec le mur gouttereau F.3007, tandis que F.3008, au sud, vient seulement s'accoler contre le parement de la façade F.3005. Les maçonneries sont toutefois similaires et il faut plus probablement y voir les phases du chantier de construction qu'une modification de la construction. Aucun autre mur de refend n'a été identifié dans cette partie du bâtiment. Le mur F.3008/F.3009 comprenait probablement un ou plusieurs accès, mais son niveau d'arase ne permet pas de localiser les traces de ces circulations.

Le niveau de sol F.3010 et ses cloisons

La partie ouest du bâtiment conserve, immédiatement sous les niveaux de remblai et d'enrobé du XXe siècle (à 13,55 m NGF) une grande partie de son pavement de terre cuite F.3010 (**Figure D59 & D60**). Celui-ci a été retrouvé sur près des deux tiers de l'emprise de cette partie du bâtiment, et, au-delà d'une zone détruite, il a également pu être observé dans la berme ouest entre le substrat géologique et les niveaux d'enrobés contemporains. La superficie conservée de ce pavement représentant environ 75 m², est délimitée par les maçonneries F.3062/F.3063 à l'Est et pas le troisième solin en béton — le plus occidental de la série — à l'Ouest. Ce pavement s'appuie sur les murs gouttereaux du bâtiment comme sur son mur de refend F.3008/F.3009.

Le sol est composé de carreau de terre cuite de 32 cm de côté pour une épaisseur de 4 à 5 cm (UC 3010.1). La cuisson des carreaux n'est pas homogène, comme en témoigne la diversité de couleur des carreaux (jaune à rouge). Des traces de vernissage de couleur verte sont visibles très ponctuellement sur les carreaux (**Figure D61**). Les carreaux sont posés sur un lit de mortier de chaux rouge (mortier hydraulique) dont l'épaisseur atteint par endroit 10 cm (UC 3010.3). Le sol s'appuie sur un radier de pierres en calcaire et en grès, sans liant apparent (US 3010.2) lequel s'installe directement sur le terrain naturel.

Le sol F.3010 ne correspond pas au premier aménagement du bâtiment, comme en témoigne la présence d'une saignée, F.3064, dans le mur gouttereau nord F.3007 (**Figure D59**). Celle-ci témoigne en effet d'une canalisation de 35 cm de large, observé uniquement dans le mur F.3007, sur 1,15 m de longueur le nord-est/sud-ouest. Cet aménagement est soit contemporain du mur F.3007, soit participe

d'une phase intermédiaire entre l'érection de F.3007 et la pose du sol F.3010. En effet ce dernier vient condamner l'aménagement F.3064 dont il n'a pas été possible d'identifier d'autres traces ni à l'intérieur ni à l'extérieur du bâtiment.

La datation du sol F.3010 ne peut s'appuyer sur aucun mobilier datant et la stratigraphie permet uniquement d'affirmer qu'il ne s'agit pas de l'aménagement initial du début du XVIIIe siècle. Un indice permet d'envisager une datation de ce sol dans la première moitié du XIXe siècle : la mention dans les devis de 1826 et facture de 1828 (*cf. supra*, AD83 H DEPOT 1/1155) d'une réfection du sol du réfectoire des hommes avec des briques de 32 cm de côté. On sait par la description de 1830 que le réfectoire des hommes est bien situé au rez-de-chaussée de ce bâtiment et pourrait donc correspondre à la pièce mise au jour. Ce sol fonctionne probablement jusqu'à la destruction du bâtiment en 1944, puisqu'aucun vestige ou négatif d'un sol postérieur n'a pu être observé.

Le sol F.3010 conserve les négatifs de deux cloisons intérieures postérieures : UC 3010,4 à l'Ouest et UC 3010,5 à l'Est (**Figure D59 et D60**). Il s'agit dans les deux cas de traces relativement peu marquées d'un dispositif posé à même le pavement. Il montre deux cloisons d'orientation nord-sud, d'une largeur de 15 cm. Le négatif de la cloison UC 3010.4 a pu être observé sur 3,90 m nord-sud, tandis que celui de la cloison UC 3010.5 est conservé depuis le mur nord F.3007 sur 5,65 m de long jusqu'à la canalisation F.3041 (*cf. infra*). Deux négatifs d'ancrages témoignent, au centre du négatif UC 3010.4, des montants d'une porte. Il s'agit de carrés de 20 cm de côté dont celui situé au sud a par la suite été comblé de ciment et couvert d'une peinture rouge (**Figure D60**). Un négatif quadrangulaire de 70 cm par 40 cm est également visible contre la cloison UC 3010.5 (Figure D59) sans qu'il soit possible de lui donner une interprétation précise.

Les canalisations F.3041/F.3037/3038/3039 et F.3040

Deux ensembles de vestiges montrent des réaménagements de l'espace intérieur postérieurs à la pose du sol F.3010 : il s'agit des maçonneries F.3062 et F.3063 à l'Est de la pièce, et deux séries de canalisations : F.3037, F.3039 et F.3041 d'une part, F.3038 et F.3040 d'autre part.

Un premier ensemble est composé par les canalisations F.3041, F.3037 et F.3039. F3041. Il est présent à l'intérieur du bâtiment sous la forme d'une tranchée d'une cinquantaine de centimètres de large, F.3041, remplie de mortier de chaux jaune. Elle traverse la pièce jusqu'au centre et un aménagement aujourd'hui disparu, selon un axe grossièrement nord-sud (**Figure D59**). Les bords irréguliers de cette tranchée montrent l'arrachement des carreaux de pavement pour son creusement. Le mortier forme une surface plane qui assure la continuité du niveau de circulation malgré la destruction du sol F.3010, à 13,61 m NGF. La résistance de l'ensemble n'a pas permis d'établir de coupe manuelle. Au pied du mur F.3007, le long du parement intérieur, F.3041 forme un regard quadrangulaire en brique, lié par le même mortier de chaux fin et jaune, de vingt centimètres de côté (**Figure D62 A.**). Au Nord de ce regard, elle est percée dans le mur F.3007 pour rejoindre — même si cette jonction n'est pas conservée — la canalisation F.3037. La portion de la canalisation située dans le mur est plus lisible : elle est constituée d'une saignée de 47 cm de large dans la maçonnerie dans laquelle est installée une canalisation composée d'éléments en terre cuite, vernissée, emboîtés. Les sections de terre cuite, d'une largeur de 15 cm pour une longueur de 50 cm sont identiques à ceux des canalisations F.3037 et F.3039.

La canalisation F.3037 est composée des mêmes éléments de terre cuite emboîtés (UC 3037.1). Observée sur 5,40 m de longueur est-ouest, elle longe le parement nord — extérieur — du mur gouttereau F.3007 (**Figure D58 B. et D59**). L'écoulement, dont témoigne le pendage, mais également le sens d'emboîtement des sections, va de l'Ouest vers l'Est, à l'instar du collecteur F.3036 situé plus au nord et probablement du pendage général du terrain même s'il est relativement peu marqué dans cette partie de l'emprise. La canalisation est maintenue par un radier de fragments de calcaire et de TCA lié par un mortier de chaux inégalement réparti (UC 3037.2). La canalisation et son radier son installés

dans une tranchée peu profonde creusée dans le substrat géologique. L'ensemble est recoupé par les solins en béton de la seconde moitié du XXe siècle.

F.3039 forme une canalisation relativement courte située entre F.3037 et le parement de F.3007 (**Figure D62 B.**). Une seule section de tuyau permet la jonction entre une chute d'eau composée de dalles insérée dans le parement et la canalisation F.3037. Il s'agit vraisemblablement d'un écoulement d'eau de surface, soit d'une chute de gouttière, soit d'une évacuation au sein d'un niveau de circulation (trottoir) disparu, voire d'un dispositif cumulant les deux fonctions.

La canalisation F.3038 participe probablement du même dispositif. Elle a été observée à l'intérieur du bâtiment, dans son tiers le plus occidental, contre le parement sud de F.3007 (**Figure D59 et D63 A.**). Elle est séparée de F.3041 par un solin en béton de la seconde moitié du XXe siècle qui la recoupe. Elle est constituée d'un regard maçonné, de morphologie et de dimension similaire à celui de F.3041, quoique moins bien conservé et plus fortement arasé. S'y rattache une section de terre cuite dégradée permettant l'évacuation des eaux vers l'Est, et probablement vers F.3041 puis F.3037. La canalisation est construite dans une tranchée bordée au nord par le mur F.3007 et au sud par un unique bloc calcaire. La présence de ce second « regard » contre le parement de F.3007 permet d'envisager la présence d'une série de dispositifs nécessitant une évacuation contre ce mur, peut-être des éviers ou des robinets pour le réfectoire des hommes.

Sous l'angle formé par les canalisations F.3037 et F.3041 est visible une autre canalisation, F.3040 (**Figure D59 et D63 B.**). Celle-ci témoigne seule d'un dispositif antérieur à F.3037 et F.3040 qui la recoupe. Il s'agit d'une canalisation d'orientation sud-sud-est/nord-nord-ouest située à 13,54 m NGF entre le parement nord de F.3007 et la canalisation F.3037. Elle rejoint le mur F.3007 au niveau de F.3041 qui réoccupe peut-être pour partie le passage de F.3041 dans le mur F.3007. Il s'agit d'un canal de brique maçonné, composé d'un fond et de deux parois de même facture, de 60 cm de large pour 95 cm de longueur conservés. Son pendage n'est pas identifiable même si une évacuation depuis le bâtiment vers le nord reste la plus probable. Ce dispositif témoigne de la présence d'un système d'évacuation des eaux antérieur à celui décrit ci-dessus, dont aucun autre vestige n'est conservé dans cet espace.

Les maçonneries F.3062 et F.3063

F.3062 et F.3063 sont des structures bétonnées au ciment, de 45 cm de large, qui viennent doubler, respectivement, les maçonneries de F.3008 et F.3009 (**Figure D59**). Elles correspondent donc à un état assez tardif, entre la fin du XIXe siècle et la destruction du bâtiment en 1944. Elles couvrent le sol F.3010 et les parements du mur F.3008/F.3009. La maçonnerie F.362 recouvre également la canalisation F.3041 à l'est de la pièce. L'hypothèse de la construction d'un nouveau mur de refend, en lieu et place de F.3008/F.3009, pour permettre un changement des circulations interne du bâtiment peut être formulée. La maçonnerie F.3062 fait également un retour vers le centre de la pièce, selon un axe est-ouest, formant probablement une cloison interne du bâtiment. Ces aménagements traduisent les dernières modifications du bâtiment avant sa destruction au milieu du XXe siècle.

» *2.4.3.3 L'aile de Chalucet - partie est*

Les murs de refends

Contrairement à la partie Ouest du bâti, les niveaux de circulations de la partie est ont intégralement disparu. Le niveau d'arase des vestiges — ou plutôt du substrat géologique — à l'intérieur du bâtiment est toutefois situé à une altitude bien moindre, 13,25 m NGF au plus haut, que le niveau de circulation de la partie Ouest, 13,59 m NGF. Cette différence d'altitude permet d'envisager un même niveau de circulation pour l'ensemble du bâtiment avant la destruction des niveaux de sol.

Seuls trois murs de refends d'orientation nord-sud, F.3011, F.3012 et F.3016 témoignent aujourd'hui de la configuration interne de cette partie du bâtiment (**Figure D54 & D64**). Leur conservation est très variable : F.3016 a été observé sur 1,86 m de longueur depuis le mur nord F.3006, F.3011 a été observé sur 6,80 m depuis le mur sud F.3004 et F.3012 est conservé sur 4,65 m. Seule une assise est conservée pour ces murs dans le meilleur des cas, construite immédiatement sur le substrat géologique. Des traces de mortier permettent d'envisager que les trois murs occupaient l'intégralité de la largeur du bâtiment. Ils délimitent trois espaces au sein du bâti. F.3016 est le pendant est de la maçonnerie F.3008/F.3009 décrite précédemment, et ferme l'espace entre les pièces à l'Est et le couloir central. F.3011 et F.3012 viennent compartimenter le rez-de-chaussée du bâtiment.

F.3011 et F.3012 ne sont pas chaînés aux murs gouttereaux F.3006 et F.3004 contre les parements desquels ils viennent s'appuyer pour les parties conservées. Leur largeur varie de 40 à 45 cm. Leur maçonnerie est constituée majoritairement de moellons calcaires avec une présence minoritaire de grès. L'ensemble est lié par un mortier de chaux blanc. Ils apparaissent tous deux à 13,22 m NGF.

F.3016 partage les mêmes moellons grossièrement équarris que F.3011 et F.3012. Sa largeur de 36 cm est toutefois moins importante et son mortier de chaux, malgré une granulométrie assez proche, à une couleur légèrement violacée (**Figure D64 B.**). Il est chaîné avec le mur F.3006 au nord et cette différence de mortier ne correspond pas à une rupture ou réfection de la maçonnerie, mais peut-être à une différence ponctuelle d'apport des matériaux.

L'aménagement F.3014 et F.3022

L'angle nord-ouest de cette partie du bâtiment, formé par les murs F.3006 et F.3016, est occupé par un aménagement excavé quadrangulaire, F.3014. Celui-ci est perturbé en son centre par une fosse de plantation tardive.

F.3014 est une construction quadrangulaire excavée, de 3,70 m de longueur nord-sud par 2,6 m de largeur est-ouest (**Figure D65**). La fosse profonde de trente centimètres au maximum (13,13 m NGF) possède un fond plat. Ce dernier est recouvert d'un radier de pierres calcaires posées à plat, dont seule la partie sud est recouverte d'un mortier de chaux blanc jaune (UC 3014.2). Ce radier est antérieur aux autres aménagements de F.3014, mais également aux deux canalisations qui bordent cet aménagement : F. 3017 à l'Est et F.3015 au nord, qui participent visiblement d'un même dispositif. La fosse et le radier sont fermés au sud par une bordure de mortier de chaux, UC 3014.3, la limite est n'est formé que par le creusement initial. Les limites nord et ouest sont formées par les canalisations F.3017 et F.3015 qui s'appuient sur les murs du bâtiment (F.3006 et F.3016). Le dallage UC 3014.1 couvre le radier UC 3014.2 à l'altitude moyenne de 13,43 mm NGF. Conservé sur la moitié environ de la structure, il se compose de dalles calcaires, de dix centimètres d'épaisseur, pour des formats variants de 22 cm à 1 m de côté. Une partie de ce dallage est composé, au sud-ouest, de deux rangées de carreaux de terre cuite, témoignant peut-être d'une réfection du dispositif. Un léger pendage vers le nord a pu être observé.

Le dispositif est bordé au nord par la canalisation F.3015, d'orientation nord-sud. Celle-ci se caractérise par un canal de 17 cm de large composé d'élément en terre cuite de section courbe. Il ne s'agit visiblement pas d'un canal fermé, comme les canalisations de terre cuite observées dans la partie ouest du bâtiment, mais plutôt d'une rigole maçonnée, ouverte, amenant l'eau vers l'est de la structure et l'évacuation F.3022. Les sections de canal en terre cuite sont maintenues par des fragments de TCA pris dans un mortier de chaux. La canalisation F.3017 est située à l'ouest, entre F.3014 et le mur F.3016. Moins bien conservée que F.3015 sa fonction n'est identifiable que par le creux central de sa maçonnerie de mortier de chaux, et par la présence de deux carreaux de terre cuite formant son fond à l'extrémité nord du dispositif. Plus haute (13,43 m NGF) que F.3015 (13.22 m NGF), cette canalisation se déversait probablement dans sa voisine. L'ensemble formé par F.3014, F.3015 et F.3017 fonctionne

donc comme une cuve ou bassière, peut-être alimentée en eau courante. Le niveau supérieur de la structure est inférieur d'une dizaine de centimètres à l'altitude du niveau de sol observé dans l'autre moitié du bâtiment, et il est probable que la cuve, bordée ou non d'une margelle, se situait donc plus bas que le sol environnant. Son usage reste difficile à préciser, qu'il s'agisse d'un élément sanitaire ou lié au réfectoire voisin mentionné par la documentation du XIXe siècle.

La canalisation F.3022 a été mise au jour au nord de F.3014 (**Figure D66**). Il s'agit visiblement de l'évacuation du dispositif formé par F.3014 et F.3015. D'orientation nord-sud, elle traverse le mur F.3006 pour acheminer les eaux évacuées vers le grand collecteur est-ouest F.3036 (*cf. supra*). Elle a été observée sur 5 m nord-sud pour une largeur moyenne de 40 cm, à 13,34 m NGF. Son pendage, en direction du nord, est peu marqué. Elle est composée d'une tranchée creusée dans le substrat, et dans la maçonnerie F.3006, US 3022.1. Le fond de la canalisation est composé de carreaux de terre cuite liés par un mortier de tuileau (UC 3022.2) sur lesquels reposent les parois du canal, composées de quatre assises superposées de briques de terre cuite (à l'Est) ou d'une seule brique verticale (à l'ouest), liée par le même mortier. La couverture du dispositif, UC 3022.4, est composée de moellons calcaires ou de briques liés par deux mortiers de chaux différents, blanc à brun beige, correspondant peut-être à des phases de travaux ou à des réfections de la couverture. La canalisation F.3022 a livré dans son comblement US 3022.6, un dé à coudre (**Figure D66**).

Faute de mobilier datant, seul le fonctionnement de l'ensemble formé par F.3014, F3015, F.3017 et F.3022 avec le collecteur F.3036 permet d'envisager cet aménagement comme postérieur à la construction de l'hôtel-Dieu du milieu du XIXe siècle. À l'instar de la partie ouest du bâtiment, seuls des aménagements relativement tardifs, au plus tôt au XIXe siècle, ont donc pu être observés.

» *2.4.3.4 Les aménagements extérieurs : trottoirs, lavabo, etc.*

Le complexe érigé au début du XVIIIe siècle forme une cour (la « terrasse » du cadastre napoléonien, **Figure A8**). Il s'agit probablement de la « cour de hommes » mentionnés par les sources (*cf. supra*). Plusieurs aménagements de cette cour nous sont parvenus, le bassin F.3002 décrit précédemment, une série de trottoirs longeant les murs, et plusieurs constructions et lavabos accolés au bâtiment.

Les trottoirs F.3032/3033

Si le sol du centre de la cour n'a pu être observé, remplacé par les niveaux de circulations du XXe siècle en béton et goudron, deux niveaux de circulations pavés de carreaux de terre cuite ont toutefois pu être observés : F.3032 immédiatement au sud du bâtiment central et du mur F.3005, et F.3033 le long de la berme Ouest (**Figure D67**). Il s'agit dans les deux cas d'un pavement de carreaux de 30,5 cm de côté pour 3 cm d'épaisseur posé sur un lit de mortier de chaux. Le trottoir F.3033 a conservé sa bordure à l'est, composé de carreau de même format positionné verticalement. La largeur de ce trottoir observé en fouille est de 1,68 m. La limite sud de F.3032 est inconnue en raison de la présence d'un sol bétonné sur son emprise supposée. On peut toutefois estimer la largeur totale du dispositif en prenant en compte la distance entre la limite est de F.3033, connue, et le parement de l'aile ouest du bâtiment du début du XVIIIe siècle, conservé en élévation. Cette mesure permet de restituer un pavement sur 4,30 m de large, au moins à l'ouest de la cour.

L'altitude d'apparition de ces trottoirs nous permet de décrire une cour marquée par un pendage vers le sud : ainsi F.3032 apparaît-il à 13,40 m NGF, tandis que la partie conservée de F.3033 forme une pente depuis 13,20 m NGF au nord jusqu'à 13,09 m NGF au Sud. L'absence d'élément datant empêche toutefois de dater précisément cet aménagement extérieur, entre le XVIIIe et le XIXe siècle.

Le lavabo Ouest F.3048/3049

Contre le mur F.3005 est conservé, pris dans le béton du sol du XXe siècle, un lavabo en pierre, F.3049 (**Figure D59 & D68**). Il s'agit d'un grand évier en calcaire, d'un mètre de long pour 60 cm de large, dotés d'une évacuation au sud fermé par deux barres métalliques pour éviter un bouchage (**figure D68 B.**). L'altitude d'apparition de cet évier, 13,17 m NGF est relativement proche de celle du trottoir F.3032 avec lequel il a donc pu fonctionner. À l'arrière de F.3049, une structure quadrangulaire, F.3048, est encastrée dans le parement de F.3005. Il s'agit d'un réaménagement en sous-œuvre dans ce parement, de 95 cm de largeur est-ouest pour 55 cm de profondeur dans le mur F.3005. Il s'agit d'une maçonnerie de briques en terre cuite de 12 cm par 24 cm (module observé par ailleurs sur le site) comprenant en son centre une petite canalisation en plomb. Il s'agit très probablement d'une fontaine extérieure, l'eau arrivant par cette canalisation en plomb dans l'épaisseur du mur sort en partie supérieure et est évacuée par l'évier F.3049. L'évacuation des eaux en aval de F.3049, comme l'adduction en amont de F.3048, n'a pas pu être identifiée lors de la fouille.

Les édicules Est

Un ensemble de structures ont été mises au jour contre le parement sud de F.3004. Celles-ci avaient déjà dans leur majeure partie été observées lors du diagnostic (Chapon 2014) au fond d'une tranchée est-ouest longeant le mur F.3004. Il s'agit de trois murs d'orientation nord-sud, F.3027, F.3029 et F.3013 (d'est en ouest) accolés au parement de F.3004 et formant deux petits appentis. Cet aménagement n'était pas prévu dans la construction initiale, elles cachent entre autres le grand appareil du mur de façade.

Les murs F.3027 et F.3029, de facture similaire, constituent la construction initiale (**Figure D69 & D70 A.**). Il s'agit de mur de 35 à 40 cm de large, observés respectivement sur 1,36 et 2,34 m de longueur nord-sud, apparaissant entre 13,14 m NGF et 13,30 m NGF. Ils sont composés d'un appareil grossier de moellons en calcaires et grès, avec des fragments de TCA. L'ensemble est lié par un mortier gris à violacé. Le mur F.3029 comprend, au milieu de son parement Est, un bloc en remploi.

Entre les deux murs est présent un radier de moellons et de fragments de TCA, lié par un mortier proche de celui des murs, UC 3028.3. Ce radier accueille un pavement de terre cuite, UC 3028.1, composé de tommettes hexagonales de 12 cm de côté. Formant une légère cuvette (de 13,20 m NGF à 13,16 m NGF) vers le centre de l'espace. La limite sud de cet aménagement n'est pas connue, car détruite, et montre un « écorché » des murs, radier et niveau de sol. Le centre de cette petite pièce est occupé par un double dispositif : d'abord, contre le parement de F.3004, un évier en pierre, UC 3028.4, assez similaire à celui observé à l'ouest (F.3049). Ce lavabo, en pierre calcaire, fait 76 cm de large pour 54 cm de profondeur. Comme F.3049, il marque ses arêtes sont caractérisées par une usure assez marquée. Il est attaché au parement de F.3004 par deux attaches en fer et deux tuyaux en plomb de petit diamètre, observés le long du parement, composaient très probablement son alimentation en eau. L'évacuation du lavabo est située au sud. Elle communique avec l'UC 3028.5, petit regard maçonné de 32 cm par 26 cm, situés immédiatement au sud du lavabo. Ce regard devait probablement être couvert par un dispositif ajouré, peut-être une grille, puisqu'il récupère les eaux du niveau de sol UC.3028.1 dont il constitue le point le plus bas. Le regard assure l'évacuation des eaux vers un tuyau de plomb de plus gros diamètre, F.3034, situé sous le niveau de sol, et qui a pu être observé dans une tranchée sur 4 m de longueur à l'aval de l'aménagement en direction du sud-ouest.

Les aménagements situés à l'ouest de ce premier appentis sont moins bien conservés, et donc moins faciles à interpréter. Ils sont délimités à l'ouest par un troisième mur perpendiculaire à la façade F.3004, le mur F.3013 (**Figure D69 & D70 C.**). Observé sur 2,5 m de long pour une largeur de 42 cm, il est composé d'une maçonnerie grossière de moellons calcaires, liés par un mortier de chaux de couleur brune, très sableux. Une autre maçonnerie, F.3031, est située au centre de l'espace formé par F.3029 et F.3013. Il s'agit d'une maçonnerie d'orientation nord-sud construite en moellons calcaires et frag-

ments de TCA. Des traces d'enduit de chaux sont visibles sur le parement ouest. La chronologie entre ce mur et ceux qui l'encadrent n'a pu être précisée. Un niveau de sol grossier, F.3030, observé à 13,21 m NGF, vient recouvrir la maçonnerie F.3031. Il s'agit d'un niveau de sol en mortier brun clair, comprenant ponctuellement des nodules de chaux. Ce niveau de circulation n'a pu être observé qu'entre les murs F.3029 et F.3013, et peut être interprété comme le niveau de sol d'un petit appentis constitué par ces deux murs.

Aucun de ces aménagements n'a pu être daté précisément, faute de mobilier archéologique. Les matériaux utilisés, ainsi que la présence manifeste d'un système d'eau courante, permet toutefois d'envisager une datation assez tardive, entre le XIXe siècle et la destruction du bâtiment au XXe siècle.

Les aménagements nord

Un ensemble de maçonnerie a été mis au jour au nord du bâtiment central du secteur 3, entre le mur F.3006 et le collecteur F.3036. Deux murs d'orientations nord-sud, F.3020 et F.3021, viennent s'accoler au parement nord de F.3006 (**Figure D71 & D72 A.**). F.3020 est un mur de 90 cm de large, observé sur 3,4 m de long. Sa maçonnerie, composée majoritairement de moellons en calcaire et d'éléments moins nombreux de grès et de TCA, est liée par un mortier de chaux compact et blanc. Seule sa face est présente un parement régulier. Le parement Ouest, très dégradé, à probablement fait l'objet d'une destruction partielle. Au pied du parement Ouest sont conservés les lambeaux d'un niveau de circulation, F.3019. Il est composé d'un niveau de préparation composé d'une couche de limon et de sable induré, US 3019.2, sur laquelle repose un pavement de carreau de terre cuite de 24 cm de côté, UC 3019.1. Ce niveau de circulation est conservé à 13,38 m NGF. Il est recoupé par l'installation d'un regard d'égout contemporain, F.3018, communiquant avec F.3036. Il s'agit d'un regard composé de blocs calcaires liés par du ciment contemporain (**Figure D72**).

À l'Est le mur F.3021 a été observé sur 3,18 m de longueur. Il a une largeur de 48 cm et apparaît à 13,23 m NGF. Installé directement dans le substrat géologique, il se caractérise par une maçonnerie de moellons calcaire et de quelques moellons en grès liés par un mortier de chaux blanc compact. Sa maçonnerie ne se distingue du mur F.3020 que par l'absence de fragments de TCA et par la présence de deux parements. La relation stratigraphique entre ces deux murs n'a pu être identifiée.

L'espace compris entre les deux murs est occupé par une troisième maçonnerie, F.3023, formant un petit mur de 80 cm de longueur est-ouest pour une largeur de 60 cm. Cette maçonnerie est postérieure aux deux précédentes sur lesquelles elle vient s'appuyer. Elle est composée uniquement de pierres calcaires irrégulières liées par un mortier de chaux blanc.

Seule la présence du niveau de circulation F.3019 permet d'envisager la présence d'un bâtiment, ou a minima d'un espace de circulation, associé à ces maçonneries. Leur rôle, comme la relation chronologique entre les deux murs nord-sud, n'a pu être identifié lors de la fouille. Une hypothèse d'appentis accolé au bâti, comme observé au sud du bâtiment, peut être prudemment avancée.

2.4.4 Le nord du secteur 3

Le nord du secteur 3 est relativement pauvre en vestige par rapport aux autres secteurs fouillés. Le terrain naturel y apparaît assez haut, entre 13,50 et 13,57 m NGF, immédiatement sous le sol du XXe siècle. Les fosses de plantation des arbres de l'hôtel-Dieu contemporains — évoquées au début de la présente partie — au nombre de douze en deux rangées parallèles, y apparaissent à la même altitude. Cette zone est coupée par plusieurs réseaux contemporains, particulièrement denses à l'Est.

Les vestiges observés dans ce secteur comprennent un petit bâtiment, Ens. 3009, une fondation isolée, F.3099, ainsi que le collecteur F.3036, évoqué en même temps que son équivalent du secteur 2, F. 2017.

» *2.4.4.1 La fondation F.3099*

La fondation 3099 est un massif maçonné isolé, observé entre les fosses de plantation et plusieurs creusements de réseaux contemporains (**Figure D73 — plan de situation — & D74 B.**). Il s'agit du fond maçonné d'une tranchée de fondation, dont n'est plus visible qu'un lit de mortier. Comme le bâtiment Ens. 3009 évoqué ci-dessous, ce mur possède une orientation atypique à l'échelle du site, proche d'une orientation est-ouest (alors que les axes des autres bâtiments du site s'approchent d'une orientation est-nord-est/ouest-sud-ouest).

F.3099 apparaît à l'altitude de 13,57 m NGF et forme un mur de 2,6 m de longueur est-ouest pour une largeur maximale de 60 cm. Un petit retour maçonné à l'Est permet d'envisager un retour à angle droit de la maçonnerie. Quelques pierres calcaires centimétriques sont encore prises dans le lit de mortier de chaux rosé (mortier hydraulique).

» *2.4.4.2 Le bâtiment Ens. 3009*

Le bâtiment Ens. 3009 est situé à l'est de F.3099 et construit selon la même orientation (**Figure D73 & D74 A.**). Il est recoupé par une série de tranchées et de fosses de plantations contemporaines qui ont notamment détruit sa limite sud et son extension à l'ouest. Il s'agit d'un ensemble de 8,7 m de longueur est-ouest pour une largeur conservée de 3,34 m nord-sud.

Le mur F.3069

Le mur F.3069 est probablement antérieur au reste de la construction. Situé à l'extrémité est du bâtiment, il se différencie et autres murs de la construction par son imposante largeur et par son orientation différente. Il s'agit d'un mur de 2,4 m de long pour une largeur conservée de 95 cm (la présence d'un parement à l'Est n'est pas avérée). C'est une maçonnerie de moellons de grès sombre lié par un mortier de chaux blanc sableux (UC 3069.2) construit en tranchée aveugle dans le substrat géologique (US 3069.1). Le parement ouest-est enduit d'un mortier de tuileau hydraulique (UC 3069.3). Ce mur est conservé à une altitude, 13,51 m NGF, plus haute que le reste des vestiges, probablement en raison de la solidité de sa construction par rapport au reste de l'ensemble 3009.

Les maçonneries F.3044, F.3045 et F.3046

Le reste de la construction correspond probablement à un seul chantier, les maçonneries partageant les mêmes matériaux et la même mise en œuvre. C'est notamment le cas des trois murs F.3044 (ouest), F.3045 (nord) et F.3046 (Est). Il s'agit de mur de 45 cm de large, conservés entre 13,16 et 13,42 m NGF. Ils forment un plan en U ouvert vers le sud, de 5 m par 3,2 m, œuvre compris, dont les angles sont détruits par des creusements de réseaux contemporains. Leur maçonnerie est caractérisée par l'emploi d'assises régulières de moellons en grès, liés par un mortier de chaux blanc. Tous leurs parements visibles sont enduits d'un mortier de tuileau hydraulique. Ces trois murs sont fondés en tranchée étroite direction dans le substrat géologique.

Le négatif d'un quatrième mur, F.3067, compartimentant l'espace intérieur entre les trois murs précédents, est identifiable au milieu de la pièce. Seul son négatif est encore visible contre l'enduit du mur F.3045. Il s'agissait d'un mur moins large avec 30 cm d'épaisseur, correspondant à une seconde phase de construction, postérieure à l'érection des autres murs. Ses parements étaient également recouverts d'un enduit hydraulique, similaire à celui de F.3045. En « l'absence de témoignage archéologique d'un premier aménagement intérieur, il peut être interprété comme une cloison prévue dès le début de la construction, mais érigé lors d'une seconde phase du chantier, postérieurement à celle des murs porteurs.

Les niveaux de circulations

Plusieurs vestiges de niveaux de circulations ont été mis au jour, à l'ouest du mur F.3044, à l'intérieur du bâtiment au plan en « U inversé » de part et d'autre de la cloison F.3067, et entre F.3046 et F.3069 à l'Est.

A l'intérieur du bâtiment formé par les murs F.3044/3045/3046 le même sol se retrouve à l'ouest (F.3066) et à l'Est (F.3047) de la cloison F.3067. Dans les deux cas, le niveau de sol vient s'appuyer sur le substrat géologique et sur les maçonneries décrites précédemment. Il se compose d'un radier d'installation fait de bloc de grès liés par un mortier de chaux blanc sableux (UC 3066.1 et 3047.1), de 10 à 15 cm d'épaisseur, recouverts par une dalle en mortier de chaux hydraulique dans laquelle sont pris des fragments de briques et de tuiles (UC 3066.2 et 3047.2). Cette dalle accueille des carreaux de terre cuite, de 24 cm de côté, en pose droite. Les joints sont faits du même mortier que la dalle qui accueille le sol. Ce sol est conservé à des altitudes variant de 13,13 m NGF (Est, F.3047) à 13,17 m NGF (Ouest, F.3066).

Un autre vestige de niveau de circulation a été observé à l'ouest de F.3044. Conservé sur une superficie d'environ 1 m par 1 m, à 13,43 m NGF — soit trente centimètres plus haut que le niveau de circulation intérieur — le sol F.3065 est composé d'une unique couche de mortier de chaux hydraulique, mêlé de fragments de TCA. Aucun négatif ne permet d'affirmer la présence d'un pavement de terre cuite comme à l'intérieur du bâtiment, malgré la morphologie similaire de cette dalle avec les UC 3066.2 et 3047.2.

L'espace compris entre le mur F.3044 et le mur F.3069 comprend lui aussi les vestiges d'un niveau de circulation, F.3068. Cet espace a une forme trapézoïdale en raison de la différence d'orientation entre les deux murs. À ce titre l'aménagement de cet espace peut être vu comme un choix opportuniste permettant de s'appuyer sur une maçonnerie n'appartenant pas au plan initial du bâtiment (F.3069). Pour autant, l'occupation de cet espace ne semble pas avoir occasionné de transformation dudit mur. Ce sol est recoupé par une canalisation contemporaine au centre de l'espace. Il se compose d'un radier d'installation, UC 3068.1, composé de pierre en grès, recouvert d'une chape de mortier de chaux mêlé de nombreux fragments de TCA, UC 3068.2. Le niveau de circulation à proprement parler est composé de carreau de pavement de module plus variable — quoiqu'assez proche — de celui observé pour les sols F.3066 et F.3047. Il est situé entre 13,20 et 13,30 m NGF, soit une altitude située entre celle des sols décrits précédemment.

Malgré des différences minimes entre les trois espaces décrits, ils participent visiblement d'une même logique de construction, et probablement d'une même séquence de chantier. La fonction comme la datation de ce bâtiment est difficile à préciser, faute de mobilier associé. L'orientation du bâtiment Ens. 3009 comme celle de la fondation F.3099 est atypique à l'échelle du site, dont les autres vestiges reprennent tous des orientations proches. Celle-ci rend peu probable une construction du bâtiment postérieure à l'érection du bâtiment du XVIIIe siècle, ce bâtiment n'est plus présent, ni sur le cadastre napoléonien ni sur l'état de la seconde moitié du XIXe siècle. L'orientation de ce bâtiment peut toutefois être mise en relation avec le tracé du béal, connu notamment par le cadastre napoléonien (**Figure A8**). Le mur F.3045 semble en effet parallèle au tracé du béal dans cette partie de l'emprise de fouille. Cette limite formée par le tracé du béal est présente dès le XVIIe siècle, puisque mentionnée systématiquement dans les descriptions de limites parcellaires, et ne disparaît probablement pas avant l'aménagement du milieu du XIXe siècle.

3 - ÉTUDES SPÉCIALISÉES

3.1 Le mobilier céramique — Camille Meunier

(Chercheuse associée au laboratoire ArAr « Archéologie et Archéométrie », UMR 5138)

3.1.1 Préambule et protocole d'étude

Le prélèvement systématique des céramiques de la fouille de l'hôpital Chalucet[26] offre un corpus de 21 306 tessons pour un total de 4 516 NMI. Au-delà de l'importance numérique permettant une étude céramologique approfondie, ces lots mettent en lumière de nombreux aspects de la vie quotidienne des occupants entre l'extrême fin du XVIIe siècle et le XIXe siècle. À l'évidence, les trois fosses-dépotoirs du secteur 2 recensées sur le terrain fournissent la quasi-totalité du matériel, à savoir 96 %. D'après l'homogénéité globale relevée lors de l'inventaire, il est certain que leur comblement s'est effectué sur une durée d'un siècle tout au plus ; les quelques éléments ayant pu appartenir au XVIIe siècle sont extrêmement rares. Par ailleurs, la quantité élevée de matériel indique une occupation plutôt dense des lieux à compter de la phase de fonctionnement du second état de l'hôpital.

Le mobilier céramique des secteurs 1 et 3 provient parfois de faits archéologiques variés (comblements de canalisations, fondation de bassin, structure bâtie…). Néanmoins, hormis les US d'ordre technique, la quantité de matériel dans ces zones reste infime. Étant donné qu'il se recoupe avec le mobilier émanant des fosses-dépotoirs, il est donc enregistré dans les comptages sans toutefois apporter de nouveaux éclairages sur les éléments structurels de la fouille.

Hormis l'écaillement des glaçures ou des émaux de différentes qualités, l'ensemble des tessons présente un état de conservation parfaitement convenable. En revanche, le taux de fragmentation s'est révélé être un obstacle, puisque le temps alloué à l'étude ne consent pas à s'attarder sur les recollages. Visiblement, chacun des récipients est jeté pêle-mêle dans l'une des fosses de rejet lorsqu'il est cessé d'être utilisé, d'où les milliers de tessons répertoriés et parmi lesquels les formes archéologiquement complètes s'évaluent à seulement 2,7 % du nombre total d'individus.

Enfin, il est nécessaire de préciser qu'en dehors des séquelles inhérentes à l'état de rejet, les céramiques culinaires présentent toutes un encroûtement goudronneux sur leurs faces externes, caractéristiques d'une cuisson répétée à même les braises. Ces dépôts sont la preuve d'une utilisation intensive des ustensiles de cuisine sur une durée somme toute relativement courte.

L'abondance des lots issus d'ensembles clos livre un instantané du vaisselier de l'époque contemporaine pour lequel doit être élaborée une stratégie d'analyse spécifique tout en tenant compte de critères à la fois techniques, typologiques et chronologiques.

26. Cette expertise ne prend pas en compte les terres cuites architecturales, lesquelles forment l'objet d'une étude spécifique.

Le potentiel risque de pollution intrinsèquement liée aux divers rejets de mercure et de plomb dans le sol sondé exige la mise en place de plusieurs mesures de précautions lors de la post-fouille. Celles-ci consistent en la réalisation d'un inventaire dans un espace ventilé et requérant le port d'un masque et de gants régulièrement renouvelés.

L'enregistrement détaillé de toutes les données céramologiques sous la forme d'un listing FileMaker figure en annexe (vol. III). La classification par catégories techniques constitue une étape préalable au tri de ce vaste ensemble. Ainsi, trois grandes « familles » de céramiques se distinguent, au sein desquelles se développent plusieurs sous-groupes : les céramiques à post-cuisson oxydante engobées-glaçurées, les céramiques à pâte réfractaire et les faïences, porcelaines et grès. Le vocabulaire usité se rapporte aux références régionales actuelles en matière de céramologie moderne et contemporaine. Il est nécessaire de préciser que les regroupements techniques restent inégaux. En effet, si dans certains cas l'origine de la production a pu être identifiée, d'autres provenances sont plus incertaines et par conséquent leur affiliation reste à développer par le biais d'analyses laborantines.

D'une part, cette répartition technologique permet d'isoler les éléments typologiquement reconnaissables (bords, fonds, anses) et facilite ainsi le travail de recollage. D'autre part, elle permet d'établir une typologie rigoureuse sur laquelle il convient de s'appuyer pour affiner les chronologies relatives. Les études comparatives ne manquent pas depuis l'intérêt porté aux céramiques modernes de ces dernières décennies et surtout la profusion des échanges commerciaux dont bénéficie le midi de la France à ces époques. Par ailleurs, il s'avère qu'une part très minime des céramiques répertoriées concernent le milieu de la pharmacopée ; les fouilles urbaines méridionales comme en témoignent Marseille, Fréjus ou même encore Toulon suffisent donc à émettre des parallèles pertinents.

L'identification des catégories techniques couplée à la typologie donne lieu à la détermination de chronologies relatives basées sur les notions de Terminus Post Quem (TPQ). Dans certains cas, les marques imprimées des faïences autorisent un TPQ très précis qui a l'avantage de confirmer la chronologie déjà très resserrée du site.

L'estimation quantifiée des céramiques recueillies est exprimée dans des tableaux récapitulatifs en Nombre de Restes (NR) et Nombre Minimum d'Individus (NMI), ainsi que leurs pourcentages respectifs selon des normes préétablies (Arcelin, Arcelin-Pradelle 1981). Est comptabilisé en tant que NMI tout bord, bec ou profil entier (Forme Archéologiquement complète) une fois les tentatives de recollages opérées. Néanmoins, comme il l'a été précédemment souligné, ces recollages suscitent une charge de travail qui n'a pas été considérée comme prioritaire lors de l'inventaire par souci de temps. Il faut donc rester vigilant quant au dénombrement des individus possiblement plus modeste. Pour les mêmes raisons, l'estimation en termes d'Equivalent-Vase (EV) n'a pas été retenue. Le Nombre Typologique d'Individus (NTI) aurait pu nuancer correctement les comptages, mais il requiert une identification tangible de chaque élément typologique, alors que bon nombre de fonds et d'anses au sein de ce corpus ne possèdent pas d'attribution à une forme précise.

Les planches de dessins à l'échelle 1/3 parachèvent l'étude céramologique associant synthèse et comptages (**Figure E1 à E7**). Les profils complets et les bords ont été privilégiés, puisqu'ils contribuent à illustrer les variations typologiques les plus emblématiques. Dans la mesure du possible, les revêtements ont été photographiés et adjoints aux dessins mis au net sur le logiciel Adobe Illustrator C26. Les éléments dessinés sont désignés par numéro d'US suivi d'un numéro d'objet dans le texte et dans le listing FileMaker.

3.1.2 Présentation des résultats par catégories techniques

Le tableau général ci-dessous énumère la totalité des productions recensées, agrémenté d'estimations quantitatives. Au vu des résultats et de l'avancée des recherches céramologiques actuelles, décrire chacune des catégories serait fastidieux et peu productif. La poursuite de ce discours consiste donc à caractériser les plus représentatives en procédant par une subdisivion en trois parties.

Catégories de production	NR	% NR	NMI	% NMI
Verte sur engobe	196	0,92	51	1,13
Jaune sur engobe	840	3,94	128	2,83
Noire sur engobe	9	0,04	-	-
Rouge décorée	1627	7,64	255	5,65
Jaune décorée	31	0,15	14	0,31
Engobée à taches brunes	32	0,15	9	0,2
Ligurie (?)	2	0,01	1	0,02
Albisola	6	0,03	2	0,04
Jaspée	35	0,16	6	0,13
Sgraffito	9	0,04	6	0,13
Engobées diverses	3161	14,84	425	9,41
Mouchetée	134	0,63	7	0,16
Sous-Totaux	6082		904	
Kaolinitique diverse	1877	8,81	375	8,3
Vallauris	4635	21,75	637	14,11
Sous-Totaux	6512		1012	
Faïence (dont décorée)	4439	20,83	1332	29,5
Faïence Cul-Noir (dont cul noir-noir)	15	0,07	1	0,02
Faïence fine (dont décorée)	2030	9,53	591	13,09
Faïence fine jaune	507	2,38	173	3,83
Porcelaine (dont décorée)	1575	7,39	494	10,94
Grès (dont émaillé)	146	0,69	9	0,2
Sous-Totaux	8712		2600	
TOTAL	**21 306**	**100**	**4516**	**100**

Tab. 1 : *Tableau récapitulatif de la répartition des catégories céramiques d'après les NR et les NMI.*

» *3.1.2.1 Les céramiques non calcaires engobées-glaçurées*

Un premier regroupement rassemble les céramiques non calcaires, engobées et glaçurées. Leur pâte et leur technique de fabrication semblent assez homogènes : les pâtes possèdent une matrice au tissu resserré, généralement rouge orangé, par définition issue d'une post-cuisson oxydante. Les inclusions sont nettement visibles à l'œil nu, mais de taille et de nature variée ; les grains blancs sont majoritaires, suivis de l'incursion plus ponctuelle de grains d'oxydes.

Elles font écho aux appellations déterminées par Alban Horry[27] à partir des découvertes lyonnaises. Seule la « Mouchetée » est une catégorie créée spécifiquement pour cette expertise étant donné qu'elle affiche des spécificités de revêtement ne concordant pas avec les autres classifications. En effet, cette dernière rassemble des tessons à glaçure violacée parée de fines mouchetures de manganèse sur engobe blanc. Cette catégorie atypique faiblement représentée est composée d'une gamme de vaisselle diver-

27. INRAP Auvergne-Rhône-Alpes

sifiée : assiettes, pichet, pot de chambre et pots divers. Il n'est pas totalement exclu qu'elle émane des productions de Vallauris, mais en l'absence de vérification, elle est considérée comme catégorie à part entière.

Autrement, les autres catégories vernissées se retrouvent dans des proportions variables sur des sites méridionaux contemporains comme le démontre le fascicule intitulé « Céramique varoise, Var : pays de la terre cuite » à l'initiative du Conseil Général du Var (Fromont, 2001). Il faut également mentionner la présence, certes significativement faible, de quelques céramiques d'inspiration italienne qu'incarnent les sgraffitos, les productions originaires d'Albisola et de Ligurie. Ces dernières illustrent le goût des consommateurs pour des produits typiquement méditerranéens de belle facture et aux décors bien spécifiques qu'ils soient incisés ou finement réalisés à la barbotine brune et que l'on rencontre ponctuellement comme à Roquefeuille dans le Var (Foy, Richez et al., 1986). Ces céramiques finement ornées appartiennent exclusivement au domaine du service de table : cinq assiettes à lèvre arrondie évasée et marli, deux plats typologiquement semblables aux assiettes et une écuelle sont dénombrées dans les secteurs 1 et 2.

La verte sur engobe mérite quelques remarques, malgré son faible taux d'individus (1,13 %). En effet, elle est particulièrement sélectionnée pour l'utilisation de cruches de stockage aussi appelées « jarrons » dans le langage vernaculaire méridional. Ces récipients sont discernables par des anses ovales assez larges ou en haricots cannelés courts, parfois agrémentés d'un petit décor poucier, ainsi que par des becs tubulaires plus ou moins étroits. Ce type de cruches à huile sont produites en grande quantité dans toute la Provence à l'époque contemporaine (Fromont, 2001). De même, 7 individus de taille très réduite à lèvre triangulaire très fine et petite panse très globulaire suggèrent des petits pots interprétés comme des éléments de dinettes pour enfants. Par ailleurs, alors que la plupart des couvercles catalogués sur le site sont de type emboîtant, à listel et fretel sommital, les 25 dénombrés en verte sur engobe sont à assise plate ou hémisphérique.

Parmi les productions dominantes de cette subdivision, la « rouge décoré » représente environ 6 % des NMI. Absente du secteur 3, elle est représentée par 11 individus dans le secteur 1 comme le démontrent en particulier les quatre exemplaires d'assiettes creuses à lèvres infléchies et petit marli. En l'occurrence, 99 assiettes et plats en rouge décoré figurent au sein du corpus, aux typologies avoisinantes. Un bel exemple au profil complet à lèvre arrondie très infléchie, marli concave, et fond plat légèrement concave illustre le type d'assiette le plus fréquemment rencontré dans cette catégorie (2025,1). Néanmoins, il existe des variantes au niveau des bords : 16 ont une lèvre plutôt évasée, ou encore 8 ont une lèvre festonnée. Bien souvent, la glaçure orangée à brune ne se développe que sur la partie interne, mais il se peut qu'elle recouvre les deux surfaces. Il faut également mentionner la présence d'un beau fragment de type « plat à soupe », à lèvre en amande, panse légèrement creuse et fond légèrement concave marqué par un petit bourrelet externe (2001.6.1). De larges cercles à la barbotine jaune sur fond brun font office d'ornement interne, évoquant plutôt les traditionnels décors remontant au XVIIIe siècle. Ceci dit, contrairement aux assiettes et plats qui se déclinent dans toute catégorie confondue, un tout autre type de forme semble particulièrement dévolu à cette production : les tians, autrement dit les plats de cuisson et de service provençaux. Totalisant 91 individus de grandes dimensions à morphologie identique, ils concernent des tessons épais, non vernis à l'extérieur. La lèvre est en bandeau agrémentée d'une petite face supérieure, et la panse très rectiligne (2025,2, 2053,1). Enfin, la rouge décoré est loin d'être exclu du répertoire des formes fermées, comme en témoignent notamment les pots de chambre à lèvre éversée et face supérieure, sans col, à panse globulaire (2025,3).

Les « engobes diverses » (9 % des NMI), dénommées ainsi, car elles ont la particularité de présenter une glaçure bichrome (le plus souvent jaune sur la face interne, et brune ou verte sur la face externe)

incarnent la production dominante au sein des pâtes non calcaires engobées et glaçurées. Là encore, ce sont les assiettes et les plats qui constituent les formes les plus représentées, avec 390 NMI au total. Les individus à lèvre festonnée à marli et fond légèrement concave (2025,4) sont les plus nombreux (112 individus), suivies des simples lèvres arrondies évasées à marli. Les godrons sont plus ou moins espacés et accentués. Généralement, la glaçure est jaune à l'intérieur et brune à l'extérieur. Parmi les formes ouvertes, il faut noter 24 jattes dont plus de la moitié se dessine avec une lèvre en petit bandeau très court, panse plus ou moins creuse et fond sur petit socle (2053,2). En ce qui concerne les vases, 56 pots de chambre majoritairement à large face supérieure formant une assise, à panses rectilignes et départs d'anse ovale au-dessous de la lèvre sont représentés (2025,5, 2025,6). Les pots de stockage et transport de liquides sont attestés par des cruches à gorge interne, parfois simplement révélées par les becs tubulaires étroits, ou encore par 11 pots-paniers à anse ovale large surmontant le bord (2053,3, 2053,4).

» *3.1.2.2 Les céramiques kaolinitiques glaçurées*

La part réservée aux céramiques kaolinitiques est estimée à 30,6 % des NR et à 22 % des NMI, ce qui leur vaut une place substantielle au sein du corpus. Elles se caractérisent par une pâte au tissu lité, de couleur blanche ou beige à rosée. Plus d'un millier de tessons est associé de manière quasi certaine aux productions modernes et contemporaines typiques de l'Uzège (Gard). Ils se distinguent par leur pâte plutôt beige, la profusion de petits grains d'oxydes, et les glaçures dans des tons jaunes-bruns souvent mouchetées. En outre, plus de 4500 fragments appartiennent aux productions de Vallauris (Alpes-Maritimes). La pâte est rosée, aux multiples petites inclusions affleurantes et les glaçures internes sont le plus souvent orangées à brunes.

En revanche, les 719 restants ne possèdent pas d'attribution spécifique. Ceci dit, il est fort probable d'après les pâtes et les glaçures que bon nombre proviennent des ateliers de Saint-Quentin-la-Poterie, centre de potiers très actif dès l'époque médiévale et dont les productions s'exportent à travers tout le midi de la France (Vayssettes, 2008). Cependant, seuls un œil plus avisé ou des analyses en laboratoires permettraient de trancher sur la question des provenances.

Outre les céramiques issues de Vallauris, les céramiques kaolinitiques obtiennent une place de choix dans le domaine de la préparation culinaire. Effectivement, 54 terrines, soit 90 % de ce récipient est réalisé en pâte réfractaire, à glaçure tantôt jaune, tantôt orangée-brune. Le type le plus emblématique est constitué d'une lèvre en bandeau court incurvé, à gorge interne, parfois paré d'une petite anse ovale horizontale (2025,7). Les jattes, dont le modèle prédominant est identique à celui décrit ci-dessus pour les céramiques engobées-glaçurées à post-cuisson oxydante, incarnent 22 individus. Leur typologie est un peu plus fluctuante au niveau de la lèvre, qui prend alors l'aspect d'une lèvre en bandeau triangulaire courte ou encore une lèvre en bourrelet.

L'autre domaine de prédilection de cette catégorie concerne les pichets ou les pots à boissons chaudes (tisane et café), qui ne sont pas sans rappeler les collections du musée actuel de Saint-Quentin-la-Poterie. La glaçure jaune à orange et de belle facture est présente sur les deux faces de ces pots. Malheureusement, en l'absence d'éléments de préhension accolés aux lèvres arrondies fines qui les caractérisent, il est difficile de distinguer les pichets des pots à tisane parmi les 48 individus recensés dont 5 petits becs pincés étroits (2053,5), sauf dans le cas des lèvres à bandeau très court et départ de col droit identifiées comme appartenant à des pichets (2053,6). À l'inverse des pichets, les pots à tisane livrent 10 petits manches renflés (2053,7). Les potentiels bords de pots à café à glaçure bicolore, mais toujours de bonne qualité ne représentent que 3 individus à lèvre en petit bandeau quadrangulaire et au départ de panse rectiligne.

À l'instar de la confusion entre les pichets et les pots à tisanes, les 41 petits pots de conserve à lèvre en bourrelet pourraient bien aussi être malencontreusement mal interprétés. Généralement de petite taille et sans pouvoir obtenir plus de recollages, nous nous contenterons de ces premières hypothèses basées sur le parallèle des petits pots à moutarde en faïence.

Les nombreux couvercles (101 NMI) attenants à ce type de pâte comportent peu de traces de suie et sont donc volontiers plutôt associés à des pots non culinaires. Lorsque seul le fretel sommital est conservé (cylindrique ou ronde), il ne fait pas de doute qu'il devait prendre place sur ceux de type emboîtant, retrouvé en masse et dans des coloris variant du jaune au rouge foncé.

Enfin, 13 marmites achèvent ce tour d'horizon des céramiques kaolinitiques les plus représentatives. Plus de la moitié annoncent l'un des modèles phares de Vallauris : il s'agit du « bord déprimé » (Petrucci, 1999), plus ou moins accentué, sans col, panse rectiligne et glaçure uniquement interne.

Les produits de Vallauris sont omniprésents à l'hôpital Chalucet : après la faïence traditionnelle, elle est la seconde catégorie à avoir fourni le plus d'individus (14 % des NMI). 239 marmites sont disséminées dans l'US 2029.3 (comblement secondaire de canalisation), les fosses 2002, 2025 et 2053. Deux types bien connus se distinguent et font référence à des marmites dites « hautes ». Premièrement, 37 NMI à bord déprimé similaire à leurs homologues en pâte kaolinitique diverse décrites ci-dessus (2053,8). Le type prédominant offre une lèvre arrondie pourvue d'une fine incision externe, encore munie quelquefois d'une anse ovale courte (2002,1) et d'une panse rectiligne qui semble s'évaser vers le fond. Dans les deux cas, la glaçure ne se développe qu'à l'intérieur du récipient, tandis que les faces externes et les anses montrent des traces voire des dépôts de suie. Aucune forme complète n'est retrouvée, mais de nombreux fonds légèrement bombés y sont probablement associés.

L'autre ustensile présent en masse au sein des productions de Vallauris est la casserole, qui elle aussi se décline sous deux formes et aux dimensions variables : d'un côté 187 lèvres cannelées à petite gorge interne (2025,8), et de l'autre 166 lèvres en petit bandeau triangulaire infléchi (2053,9). Les lèvres cannelées possèdent encore à quelques occasions leur petit bec verseur (2025,9). Ces casseroles ont une panse creuse surbaissée, et elles sont pourvues de manches tubulaires creux plus ou moins bien conservés (2053,10) aux embouts tantôt rainurés, tantôt avec petit bourrelet (2053,11 et 2053,12). Quant aux fonds, ils sont plutôt fins et de forme bombée. Tout comme les marmites, les vernis plombifères de teinte rouge ou brune ne se développent que sur la surface interne alors qu'à l'extérieur les tessons sont systématiquement recouverts d'un encroûtement goudronneux.

Pour finir, 2 individus cannelés à gorge interne et panse évasée sont identifiés à des soupières, sans que cette identification ne soit assurée avec certitude.

» *3.1.2.3 Les faïences, porcelaines et les grès*

Ce dernier grand groupe rassemble les faïences de tout type, les porcelaines et les grès en raison de leurs caractéristiques spécifiques de cuisson à haute température. Elles sont de loin les plus représentées avec 40,1 % des NR et 57,6 des NMI. Dans la mesure du possible, les faïences ont été séparées des faïences fines qui tendent à se rapprocher des porcelaines. Ceci peut s'avérer parfois difficile dans le sens où les faïences « ordinaires » possédant une pâte beige-jaunâtre ne semblent pas forcément toujours très bien cuites. Une même distinction s'impose au niveau des faïences communément appelées « cul-noir » en vertu de leur revers manganèse ainsi que pour les faïences fines « jaunes » revêtant systématiquement une glaçure jaune interne et externe.

Quant aux grès, beaucoup moins présents dans les lots, ils sont pour la plupart émaillés et de teinte verdâtre. Selon trois estampilles encore lisibles sur des fragments de panses, ces derniers sont issus de productions régionales. En effet, deux proviennent de Ponsas dans la Drôme, et le dernier comporte l'inscription « Brasseur Delaury, Toulon ». Selon cette marque, la totalité des fragments émaillés de

telle sorte appartient à des morceaux de bouteilles, aussi appelés « cruchons » en terre cuite. Cette hypothèse est confirmée par 9 goulots en bandeau triangulaire épais et l'épaisseur des panses de forme renflée. Les fonds qui y sont associés sont de petit diamètre, concave et ombiliqué à l'intérieur. Quelques anses ovales courtes peuvent également y être rattachées. Parmi les autres types de grès identifiés, il faut noter 15 tessons du Beauvaisis, 8 de Puisaye.

Le catalogage des individus indique une part très importante réservée à la platerie, autrement dit aux assiettes et aux plats. Ainsi, 1187 assiettes et plats en faïence sont dénombrés, 530 en faïence fine et 357 en porcelaine. Les formes complètes permettent d'établir une typologie quasi immuable : les assiettes possèdent toutes un marli relativement large, se terminant par une lèvre assez fine évasée ou plus ou moins légèrement infléchie. La majeure partie est constituée d'assiettes plates (2002,2, 2025,10), à fond légèrement concave, reposant généralement sur un petit ressaut. Une minorité d'assiettes creuses se manifeste au travers de 8 formes archéologiquement complètes en faïence fine, dont une en faïence fine jaune (2025,11). Dans ce cas précis, la liaison entre le fond et la panse se fait de manière totalement confondue. Pour ce qui est des plats, la morphologie est assez similaire si ce n'est que le marli est bien plus court et que la panse assurément plus développée (2053,13). Quelques éléments signalent une typologie à lèvre évasée et petite face supérieure. Seuls les plats à lèvre festonnée (136 individus) dénotent une certaine originalité. La plupart correspondent alors à des festons anguleux, parfois agrémentés d'un décor de bande bouletée interne (2053,14), mais quelques fragments de bord en 2053.2 évoquent des plats ou coupes godronnées (2053,15) épais.

Les décors internes ou externes sur ces éléments sont de quatre sortes : décor moulé, décor polychrome ayant pour thème principal le monde végétal, décor sommaire de ligne ou de cordon coloré, et enfin les décors imprimés (noir, bleu ou pourpre) octroyés aux faïences fines. Ces derniers se composent à la fois de guirlandes de style rocaille ou bien constituent une scène de genre. Malheureusement, les assiettes et les plats décorés sont conservés dans un état de fragmentation déplorable.

Les bols et les tasses sont pratiquement l'apanage des faïences et porcelaines (202 NMI), avec un modèle constant où seules les épaisseurs de parois semblent en modifier l'aspect général. La lèvre est arrondie, la panse convergente, globulaire et le fond est conçu d'un petit socle plus ou moins surélevé (2053,16). Seule la permanence de quelques anses courtes, fines, ovales et pouvant être cannelées constitue un critère de différenciation entre les deux formes, ainsi donc évaluées lors de cette étude comme étant soit l'une soit l'autre. Les éventuels décors sont systématiquement externes, simplistes (liseré or par exemple) ou bien plus sophistiqués (camaïeux de bleu, jaspe bichrome…). 12 soucoupes en faïence ou en porcelaine accompagnent ce lot de petits vases à boire.

Hormis les ustensiles de table, les faïences et porcelaines alimentent le répertoire des pots à onguents et/ou de conserve de petits diamètres. 49 individus sont comptabilisés en tant que pots à cet effet, répartis en plusieurs sous-types. Les petits pots à lèvre éversée ou en bourrelet et panse bombée (12 individus), ainsi que les petites lèvres éversées fines avec ou sans panse carénée (14 NMI) sont ainsi classifiées dans cette catégorie de forme (2053,17). Le second type à panse carénée fait indubitablement écho aux anciens pots à onguents qualifiés d'« albarelli » dans la littérature pharmaceutique, dont la morphologie permet une obturation à l'aide d'un tissu ou d'un papier (C.G Gard, 1991). Parallèlement, 8 contenants identiques de forme basse sont parvenus complets (2059.5.1 et 2053,18), alors désignés par « boite ». Les fonds sont de base débordante.

D'autres éléments typologiques interviennent dans l'assimilation de pots d'apothicaires. Tout d'abord, 19 fonds en faïence de petit diamètre, concaves ou franchement annulaires et reliés à une panse rectiligne ainsi qu'un petit goulot de porcelaine rejoignent la typologie des pots de style flacon et/ou pilulier. Nonobstant, le fait est que ce sont essentiellement 5 fragments de panses renflées qui

incarnent au mieux la pharmacopée. Elles comportent effectivement une inscription écrite en majuscules, malheureusement toujours partielle, mais grâce auxquelles il est possible d'entrevoir des mots significatifs tels que « rue de (…) 22 », « Pharm », « cie », « Paris, Pharmacien » (P.1). Ainsi, malgré le manque d'information concernant les origines de l'officine, ces faïences traditionnelles ou fines sont la preuve de l'importation directe de produits pharmaceutiques. Visiblement, l'acheminement peut se dérouler sur de longues distances, comme en témoignent deux mentions de la ville de Paris, mais dont la réputation ne tarit pas. Seuls l'inscription comportant un numéro de rue, le n° 22 peut hypothétiquement émaner de l'officine *Acloque fils, rue de la Barillerie, 22 ; Paris* dont la propagation de ses vases pharmaceutiques intervient dès le début du XIXe siècle (Wittop-Koning, 1972).

3.1.3 Essai de synthèse typochronologique

L'homogénéité globale du matériel prélevé sur l'ensemble du site autorise une fourchette chronologique resserrée, significative d'une période d'occupation précise et limitée dans le temps. Celle-ci correspond à la phase d'agrandissement de l'hospice primitif à l'extrême fin du XVIIIe siècle jusqu'aux nouveaux aménagements datés du milieu du XIXe siècle. Très peu d'éléments typologiques se rapportent à une datation antérieure : l'aspect des pâtes et des revêtements d'une vingtaine de tessons uzégeois, ainsi que 12 fragments de jaspée coïncident avec les productions en vogue dès le XVIIe siècle. De même, un fond de plat en sgraffito au décor de tulipe (US 1001.41) est comparable aux sgraffitos de Saint Maximin dans un contexte de la seconde moitié du XVIIe siècle (Carrazé, 1987). Toutefois, ces éléments anecdotiques sont dispersés dans diverses couches sans constituer un petit lot bien distinct. Ils sont noyés dans des lots plus conséquents et considérés dans leur ensemble comme possédant un TPQ plus tardif. En outre, la majorité des US relatives à ces quelques tessons potentiellement XVIIe siècle se réfèrent à des nettoyages superficiels de couches ou bien à des contextes de rejet (remblai, comblements, colluvions).

A compter du XVIIIe siècle, les témoins matériels se multiplient. Les plus emblématiques s'illustrent dans le corpus des faïences ordinaires blanches ou décorées. Cette catégorie concurrence de manière significative les autres productions engobées-décorées jusque-là prioritaires sur le marché dès lors que se densifie l'activité des grandes manufactures à échelle nationale (Horry, 2012). Les innombrables assiettes plates à lèvre arrondie évasée ou faiblement infléchie, large marli et fond concave légèrement concave inondent les lots de céramiques de consommation de l'hôpital. Or, elles ressemblent en tout point aux assiettes fin XVIIIe siècle de la région de Marseille, telles que celles de la fouille de l'espace Bargemon (Mellinand, 2005). Il est intéressant anthropologiquement parlant de constater la sous-représentativité des écuelles ou des bols par rapport à l'assiette, dont la suppléance est traditionnellement attribuée justement au XVIIIe siècle (Horry, 2012). Les patients l'hôpital de Chalucet bénéficiaient donc de contenants individuels.

Par ailleurs, les 211 individus à rebord contourné (désignés par « lèvres festonnées ») incarnent à eux seuls le style Louis XV, qui émerge principalement à partir de la 1e moitié du XVIIIe siècle (Hugonnet-Berger, Reveillon et al., 2011). En effet, l'une des caractéristiques du courant rocaille consiste à mettre en avant les jeux de courbes et de contre-courbes, de même que les motifs de coquillages et de frises végétalisantes retrouvées sur les faïences et porcelaines.

Le TPQ XVIIIe est aussi illustré par des marmites en kaolinitique glaçurée ou originaires de Vallauris. Le « bord déprimé », tel qu'il est désigné par J-F. Petrucci dans sa thèse (Petrucci, 1999) et diffusé dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, se retrouve à maintes reprises dans diverses US de tous secteurs confondus : le sol 3096.2, le bâti 1004,1, le lit de fonctionnement de canalisation 2057.5, et bien entendu en plus grande quantité dans les fosses 2002, 2025.2 et 2053.2. A Pourrières dans le Var, deux marmites similaires en pâte réfractaire sont datées du courant XVIIIe siècle (Foy, Richez et al. 1986).

De la même manière, les quelques céramiques interprétées comme liguriennes, qu'elles proviennent d'Albisola ou d'une autre partie de la province interviennent en faveur du siècle des Lumières, à l'instar de celles recueillies en plus grande quantité à Pourrières. A Toulon, celles-ci se concentrent dans les niveaux superficiels du secteur 2, dans le comblement de la tranchée de récupération 2042.2 et dans la fosse 2053.2. L'aménagement de ces niveaux ou structures anthropiques s'établissent donc au plus tôt dans la 1e moitié du XVIIIe siècle, voire plus vraisemblablement à partir du milieu de ce siècle.

D'après des critères purement typologiques, bien d'autres éléments attestent d'une batterie de vaisselles axée sur la fin du XVIIe et le XVIIIe siècle. C'est le cas notamment des pots de chambre à large face supérieure permettant à l'individu de bénéficier d'une assise, ou encore des larges tians figurant aussi parmi les céramiques de l'hôpital de la Charité à Marseille (Abel, 1987). Toutefois, le façonnage industrialisé de ces pièces au revêtement de qualité discutable invite à prolonger le jalon chronologique au XIXe siècle, d'autant plus que ce sont des formes qui perdurent tout au long de l'ère contemporaine. La fouille réalisée à l'occasion de la reconversion de l'Hôtel-Dieu de Lyon par exemple livre elle aussi de multiples céramiques bicolores dans les lots affectés à la 1e moitié du XIXe siècle (Bertrand, 2015). Le même constat s'observe naturellement sur les assiettes et les plats à rebord festonné en engobée-glaçurée diverse. Les fouilles préventives opérées intra-muros à Lyon, en particulier celle du Parc Saint Georges (Lyon 5e), offrent la possibilité de fournir une documentation exceptionnelle des céramiques domestiques sur une longue période d'occupation. Il est donc aisé d'y retrouver des éléments comparatifs datant du XIXe siècle, des terrines à bandeau et anse horizontale aux couvercles emboîtant à listel en céramique kaolinitique en passant par les petits pots et boîtes à onguents/de conserve à lèvres éversées et panses rectilignes en faïences diverses (Ayala, 2013).

Par ailleurs, hormis les marmites à bord déprimé, les autres ustensiles de Vallauris relèvent d'une production propre au XIXe siècle, certifiée par la « chronotypologie » avancée par J-F Petrucci dans sa thèse (Petrucci, 1999). Ainsi, les casseroles à lèvre en bandeau triangulaire infléchi sont produites à l'aube du XIXe siècle, tandis que le modèle cannelé à petit bec verseur se développe dans la seconde moitié du XIXe siècle. Pour ce qui est de la marmite haute à lèvre arrondie rainurée, petites anses ovales et panse s'évasant vers le fond bombé, elle s'ajoute à la gamme de produits proposés dans la première partie du siècle. Les anses et notamment la morphologie des manchons de casseroles donnent aussi des indices de datation relative. Or, les embouts à petit bourrelet qui sont les plus nombreux sont caractéristiques de l'évolution finale de ces moyens de préhension aux XIXe et XXe siècles.

En dehors des productions engobées-glaçurées diverses et purement kaolinitiques, l'abondance des faïences fines, et des porcelaines, corroborée aux quelques bouteilles d'alcool en grès aux multiples répliques (Bernot, Bertrand et al., 2006) légitiment une avancée dans les premières décennies du XIXe siècle. D'ailleurs, une estampille sur fragment de cruchon fait directement allusion à la brasserie « Delaury » de Toulon (P.2) qui figure dans le volume 10 de *l'Annuaire général du commerce et de l'industrie* de 1847 (Firmin-Didot Frères éd., 1847).

Le cas de la faïence fine dite « jaune » est plus discutable, car elle ressemble étroitement aux premiers succès des potiers d'Apt, plus précisément du village de Castellet (Vaucluse). Or, l'apogée de ces productions singulières remonte à la première moitié du XVIIIe siècle, mais la fabrique prospère jusqu'au milieu du XIXe siècle (Egea, 2013). D'ailleurs, à Marseille, sur le chantier de l'Alcazar notamment, une assiette parfaitement identique à celles rencontrées à Toulon est classée dans le mobilier du XIXe siècle (Bouiron, 2001). 9 plats à lèvre festonnée décorés ou non d'une frise bouletée interne à l'aile se retrouvent encore aisément sur les sites de revente d'antiquités actuelles, ce qui prouve le degré de qualité que requéraient ces productions imitant les argenteries. Il faut aussi noter l'existence d'une petite collection de dinettes rassemblant deux plats, deux pots et une écuelle à oreille festonnée (P.3) dans la fosse 2053.2 qui atteste d'une population en bas-âge au sein de l'hôpital.

Exceptées les productions d'Apt, les faïences fines ou traditionnelles relèvent d'une facture plus commune. Les marques imprimées ou tamponnées au revers des fonds d'assiettes encore déchiffrables ont l'avantage de fournir à la fois une origine et une datation quasi-absolue des fosses-dépotoirs qui s'échelonne entre la 1e moitié et la 2de moitié du XIXe siècle.

N° US	Marque Manufacture	Légende	Provenance	Récurrences	T.P.Q
2025.2		«Cotte, Salernes»	Salernes	40	2nd moitié XIXe
2025.2		«Creil et Montereau»	Creil	11	1e moitié XIXe
2025.2		«Lebeuf et Milliet, Creil et Montereau»	Creil	2	1e moitié XIXe – mil XIXe
2053.2		«Lebeuf et Milliet, Creil et Montereau»	Creil	6	1e moitié XIXe – mil XIXe
2053.2		«D. Johnston, J. Vieillard et Cie, Bordeaux»	Bordeaux	6	2nd moitié XIXe
2053.2		«Moustiers»	Moustiers	1	2nd moitié XVIIIe
2025.2 et 2053.2	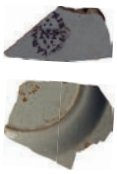	« Niel de Varag- » + « is Niel »	Varages	14	Mil XIXe
2002 et 2053.2		«Arboras, Rhône»	Arboras (Grigny)	3	1e moitié XIXe
2025.2		«Sarraguemines»	Sarraguemines	1	XIXe
2053.2		«U et cie, -arregue»	Sarraguemines	4	2nd moitié XIXe
2025.2		«Gie-»	Gien	1	1e moitié XIXe
2025.2		«-ffroy»	Gien	1	Mil XIXe
2053.2		«and (…)-gent Street Lo-»	Londres	1	XIXe
2002 et 2053.2		Illisibles	Indéterminée	28	Indéterminé

Tab. 2 : *Tableau récapitulatif des signatures de fabriques répertoriées et détermination des lieux de provenances et de TPQ relatifs.*

Le tableau ci-dessus révèle une diversité d'approvisionnement en productions émaillées qui dépasse largement le cadre géographique local. Seules les faïences de Salernes et de Varages représentent les ateliers varois. Leurs marques respectives ont l'avantage désignent même la famille ou le fabricant à l'origine de la production. En l'occurrence, il s'agit de la famille Cotte pour Salernes et de Louis Niel pour Varages. Il est intéressant de constater des marchandises de Salernes dont la fabrication intensive de tommettes au XIXe siècle a tendance à éclipser l'existence d'une exploitation potière à vocation usuelle et non architecturale. Autrement, l'importation des faïences fines de Creil et Montereau (Oise) arrive en seconde position. La diffusion nationale de ces industries est tout à fait caractéristique de l'ère industrielle, comme le démontrent encore aujourd'hui les études en histoire de l'art décoratif. En 1840, Creil fusionne avec Montereau et donne ainsi naissance à la société Lebeuf et Milliet[28]. Plusieurs fois médaillées, elles en portent fièrement la mention dans leur estampe.

Les autres provenances sont beaucoup moins récurrentes. Cela dit, elles font état d'un panel de faïenceries bien connues (Sarraguemines, Moustiers, Gien, Bordeaux, Grigny) et surtout d'une aire de diffusion qui rallie à la fois toute la partie est de la France (de Sarraguemines au nord à Moustiers au sud-est, en passant par Grigny dans le Rhône), mais aussi l'ouest représenté par Bordeaux et enfin le centre avec Gien. La frontière nationale est même franchie d'après le piédouche nommant la *Regent Street* de Londres. Cette diversité, quoique faiblement représentée suggère l'idée d'une vaisselle attenante aux effets personnels des pensionnaires, en guise de souvenir ou d'objet à valeur sentimentale à conserver sur soi. C'est ce que semble aussi indiquer un tesson au décor imprimé noir trop fragmentaire, mais accompagné d'une légende qui cite « Schoenbrun ». Ainsi, il est possible de mieux caractériser la population de l'hôpital qui aurait alors la particularité encore au XIXe siècle d'accueillir bon nombre de pèlerins et non exclusivement des malades ou des infortunés. En outre, il est communément admis que le décor imprimé sur faïence fine devient éminemment répandu au cours XIXe siècle, friand de ces scènes dites « parlantes » comportant une légende. A l'Hôtel-Dieu de Toulon, ce procédé concerne 18 % des décors sur faïences et porcelaines. Il en est de même pour la technique du « petit feu » (Guillemé-Brulon, Dauguet 1988) permettant aux fabricants de proposer une palette de couleurs plus étoffée (or, pourpre…). Hormis les décors imprimés, une panse issue du nettoyage de surface de la fosse 2002 mérite d'être citée pour la singularité de son ornementation : effectivement, elle manifeste l'intérêt pour les scènes de genre qu'affectionnent les siècles récents par la représentation de bagnards au travail en peinture bleue (Rochet, 2017). Les quelques autres scènes de genre sont malheureusement bien plus fragmentaires et ne peuvent rendre compte d'une typologie rigoureuse.

Deux fonds plats en faïence fine (FS 2002) possèdent un graffiti interne comportant une date : 1644 pour l'une, tandis que la seconde est incomplète (-7?80). Ces incisions restent à ce jour énigmatiques, étant donné que l'apparition de la faïence fine en France n'intervient pas avant la signature du traité de commerce avec l'Angleterre en 1786 très précisément (Guillemé-Brulon, Dauguet C., 1988).

3.1.4 Conclusion

Le corpus des céramiques usuelles de l'hôpital Chalucet est parfaitement comparable aux équipements domestiques retrouvés à l'occasion de fouilles à échelle provinciale. En effet, les dépotoirs contiennent suffisamment d'éléments typologiquement reconnaissables pour établir un instantané du vaisselier utilisé entre le milieu du XVIIIe siècle et la seconde moitié du XIXe siècle. L'analyse numismatique entre en corrélation avec cette chronologie puisque deux monnaies mises en circulation à compter du XVIIIe siècle et deux dans le premier tiers du XIXe siècle sont mises au jour dans les comble-

28. http://www.gazette-drouot.com/static/magazine_ventes_aux_encheres/cotes_et_tendances/faience_creil.html

ments 2025.2 et 2053.2. Le comblement des « poubelles », à savoir les fosses 2002, 2025 et 2053, attestent du quotidien de l'hospice, où les déchets ont été jetés simultanément avant obturation définitive et en périphérie des occupations antérieures à l'époque contemporaine. Il semble peu probable que les quelques témoins du XVIIe et ceux du XVIIIe aient été évacués avant ceux du XIXe siècle d'après le contexte stratigraphique, d'autant plus qu'il s'agit de productions et de formes usitées au-delà de l'apogée de leur diffusion.

Le répertoire s'inscrit dans la lignée des céramiques méridionales contemporaines, marquées par les couleurs chatoyantes des céramiques non calcaires glaçurées, l'importation de produits réfractaires régionaux réputés tels que les pots à cuire de Vallauris et enfin les innombrables faïences communes ou de facture plus fine qui affluent dans tout le pays à l'avènement de la Révolution industrielle. L'ensemble constitue un véritable cas d'école, dans le sens où la table (platerie et petites formes ouvertes de consommation type bols, tasses) est l'apanage des faïences et porcelaines, la batterie de cuisine (cuisson comme préparation) plutôt celui des pâtes réfractaires et les pots de stockage et pots de chambre sont plus volontiers réalisés à l'aide de poteries communes engobées et glaçurées. La typologie reflète à la fois une diversité et une spécialisation des récipients propre à la période contemporaine. Cependant, certaines formes possèdent une variation morphologique limitée et sont associées principalement à une seule catégorie correspondant à une logique fonctionnelle particulière (cas des terrines en kaolinitiques glaçurées ou des tians en rouge décorée). L'aboutissement de cette étude a aussi pour objectif l'enrichissement des données céramologiques issues de contextes hospitaliers, à l'image de ceux de la place Ste Anne de Rennes. Elle permet en outre une continuité dans la chronologie par rapport aux précédentes fouilles menées à Toulon comme celle du quartier de Besagne pour les périodes médiévales et modernes (Pasqualini, Vallauri 1988).

En termes de provenances, les analyses macroscopiques de pâtes révèlent un approvisionnement essentiellement local (Var), mais n'exlue pas les produits de qualité de l'Uzège, du sud-est (Alpes-Maritimes et Vaucluse), de l'espace rhodanien ou même de la région parisienne. Il est probable que le Rhône joue un rôle déterminant dans la circulation des produits, mais il ne faut pas omettre l'importance de certains intermédiaires économiques tels que la foire de Beaucaire. Quoiqu'il en soit, le personnel de l'hôpital met à profit les connaissances acquises en matière de poterie. Selon la quantité estimée de contenants en terre cuite (pour rappel 21 306 NR pour 4516 NMI), l'Hôtel-Dieu pouvait accueillir un nombre assez conséquent de pensionnaires. Il est plus difficile de se prononcer pour le premier état de l'édifice qui n'a laissé que peu de mobilier céramique, suggérant alors que la reconstruction de 1694 n'ait pas livré de fosse de rejet ou bien que celle-ci n'était pas comprise dans le périmètre de la zone fouillée en 2016. Aucun récipient ne peut être qualifié de sincèrement luxueux, ce qui traduit l'humilité et la vocation avant tout fonctionnelle des lieux et de ses occupants, à moins que ceux-ci n'aient été emportés par leurs propriétaires.

Au demeurant, les formes entièrement dévolues aux remèdes médicaux font figure de parents pauvres, ce qui sous-entend un éloignement de l'apothicairerie vis-à-vis de l'espace fouillé[29]. Seuls des petits pots à onguents ou de conserve (type boîte) surgissent ponctuellement du matériel livré par les fosses. Là encore, la production dominante reste la faïence, exception faite des pots à infusion en kaolinitique glaçurée, qui par définition peuvent être classés dans la catégorie des récipients à vocation pharmaceutique. Néanmoins, très peu d'écuelles, aucun biberon ou tout autre ustensile de soin ne viennent alimenter le catalogue. De plus, seuls des pots de chambre illustrent les vases liés à l'hygiène corporelle. Par conséquent, les pièces vidées de leur contenu correspondant sans doute aux espaces communautaires tels que le réfectoire, les espaces de service du personnel de type cellier et de préparation culinaire. Il est également

29. Il faut toutefois minimiser ce constat à l'égard des autres matériaux périssables ayant pu faire office de contenants tels que le bois.

envisageable que les patients de cet hôpital soient en majorité des pèlerins ou de personnes en fin de vie nécessitant des soins plutôt « adressés à l'âme » et non au corps (Hugonnet-Berger, Reveillon et al., 2011).

3.2 Le corpus des pipes - Agata Poirot

3.2.1 Données historiques générales

» *3.2.1.1 Origine de la pipe*

Le 12 octobre 1492 Christophe Collomb découvrait l'Amérique. Le 6 novembre de la même année, Louis de Torres et Rodriguo de Jerez narraient à Colomb avoir vu des indigènes traversant les villages en fumant des herbes sèches. Les premiers Européens à avoir fumé du tabac furent donc les marins de l'expédition.

Sur le continent européen, l'usage de la pipe en terre commence vers 1520, mais dans un premier temps elle n'est semble-t-il utilisée que par les marins, car le tabac est considéré, par l'Inquisition notamment, comme une plante maléfique. Cette opinion va persister pendant au moins un siècle, comme en témoignent les libellés contre le tabac et les décrets d'interdiction de fumer de Jacques Ier, fils de Marie Stuart, ou de Louis XIII. Malgré cela, la consommation de tabac et la production de pipes vont s'introduire tout doucement, d'abord en Angleterre, puis dans le reste de l'Europe (Raphaël 1991, p.13-14).

Sur le continent, les premiers ateliers voient le jour à Gouda en 1617, grâce à l'anglais William Baernelts. Vers 1750, leur déclin permet d'ouvrir le marché aux ateliers français (Leclaire 2008, p.13).

» *3.2.1.3 Ateliers français*

En France, l'industrie de la pipe émerge en 1620 à Rouen, où résidait une importante colonie d'exilés anglais. Dunkerque, grâce à son statut de port franc et à des arrivages de tabac américain, connut ses premiers ateliers dès l'année 1640 (Raphaël 1991, p.62-64). À partir du milieu du XVIIe siècle, en plus des lieux de productions qui sont toujours attestés dans le nord de la France (Boulogne-sur-Mer, Quimper, Lille), de nouveaux points de fabrications apparaissent et commencent à conquérir la face méridionale du pays avec la création de manufactures à Tain-L'Hermitage (Drôme) et à Toulon (Var) en 1689, ainsi qu'à Avignon (Vaucluse) en 1691.

Le début du XVIIIe siècle voit la naissance des centres pipiers considérés aujourd'hui comme les plus importants. Il s'agit notamment de ceux de Saint-Omer (Pas-de-Calais) et de Saint-Quentin-la-Poterie (Gard) créés entre les années 1700 et 1705, ainsi que de Givet (Ardennes) fondé en 1720. Quant à ceux de Serves (Drôme), Saint-Claude (jura) et Marseille (Bouches-du-Rhône), ils débutent leurs activités dans ce domaine vers la fin du XVIIIe siècle.

L'engouement pour la pipe en terre se poursuit tout au long du XIXe siècle et jusqu'au début du XXe siècle. Bien que fragile, elle est populaire, car très peu chère. En effet, si en 1838, la « pipe commune grosse » se vendait 1,65 F la pièce (Blanc-Garnier à Saint-Omer), en 1898 les pipes avec « têtes » se vendaient entre 5,50 F et 6,50 F la centaine (Quentin et Cie SUCCrs — ex maison Gambier à Givet ; Raphaël 1991, p.54-55).

Ce qui était remarquable c'est la qualité du travail, la perfection du produit, somme toute très modeste et accessible à tous.

» *3.2.1.4 Vocabulaire*

La pipe se compose d'un fourneau et d'un tuyau terminé par un embout. Les fourneaux peuvent être lisses ou décorés.

La palette de motifs est extrêmement variée et le répertoire iconographique comprend plusieurs thèmes :

- décors anthropomorphes (personnages illustres, mythologiques, légendaires ou d'inspiration orientale – le fameux « Jacob » notamment et des caricatures),
- décors zoomorphes (cheval, lion, coq, etc.),
- ornementations végétales (gland, feuilles, etc.),
- scènes figurées (p. ex. le corbeau et le renard),
- objets (tonneau, chapeau, etc.),
- décors stylisés (p.ex. côtes).

Certains fourneaux lisses bénéficient parfois à leur sortie, d'une dentelle à la roulette, un simple liseré incisé sur le pourtour. La partie basse du fourneau est munie quelques fois d'un talon sur lequel on appose une estampille. Les embouts peuvent être droits ou bosselés.

» *3.2.1.5 Procédé de fabrication*

La pipe en terre était réalisée à partir d'argile plastique ou de terre glaise. Après la cuisson, cette dernière prenait une couleur blanche. Malgré le nombre de pièces produites, la fabrication de pipes n'a jamais eu, en tout cas jusqu'à la fin du XIXe siècle, de caractère industriel. Les moyens employés étaient le plus souvent désuets et manuels, avec peu de mécanisation.

La terre était stockée dans un endroit propre, sec et aéré. Après séchage, les blocs de terre étaient réduits en morceaux et entreposés dans une grande fosse remplie d'eau pour y subir la « détrempe ». Une fois humidifiée, la terre était battue à l'aide d'une barre de fer et découpée en tranches.

Elle était ensuite divisée en mottes, dans lesquelles puisait un « rolleur » pour façonner l'ébauche d'une pipe, ébauche qui consistait en une boule d'argile avec un bout aminci pour former le tuyau. Après le séchage, la « rolle » était enduite d'huile, percée à l'aide d'un tuyau métallique et disposée dans un moule métallique bi ou tripartite. Pressé dans un étau, un refouloir en cuivre (étampon) permettait d'évider le fourneau.

La pipe encore molle était extraite du moule pour subir un nouveau séchage. Une fois séchée, elle était nettoyée, la cavité de son fourneau était arrondie et un fer était inséré dans le tuyau. On procédait ensuite au polissage et le talon, le tuyau ou le fourneau recevait éventuellement la marque de l'atelier et/ou la référence du catalogue.

Pour finir, les pipes étaient disposées dans des cazettes en terre réfractaire et empilées dans le four. Le dernier récipient du haut était fermé par un couvercle de terre réfractaire dont les bords étaient enduits de barbotine pour empêcher les flammes de noircir les pipes. Les pipes cuisaient 16 à 20 heures à une température de 200 à 300 °C. Après cuisson, les pipes communes (non vernies) étaient trempées dans de la barbotine et une fois séchées, frottées avec une flanelle. Enfin, le traitement final consistait en un polissage au moyen d'un vernis composé de gomme, de cire blanche et de savon de Marseille (Bertrand 2010).

La durée de vie des fours de pipiers est difficile à évaluer, même si certains documents apportent quelques éléments de réponse. À Saint-Quentin-la-Poterie, le pipier Frédéric Pasquier, qui a construit un four en 1882 le déclare hors d'usage en 1889, celui de Firmin, Adolphe Roman fonctionnera 10 ans,

alors que celui de Félix Roman ne durera que 2 ans. Toutefois, dans ce village où la production de pipes n'est qu'une activité annexe pendant longtemps, la majorité des fours sont « individi », c'est-à-dire que leur usage est partagé entre plusieurs artisans qu'ils soient potiers ou pipiers (Leclaire 2008, p.15).

Le nombre de pièces produites par atelier est impressionnant. À Serves, la production annuelle de pipes en terre de la seule manufacture « Victor Belle » atteignait le chiffre de 2 160 000. Vers 1860, Louis Maximilien II Fiolet produisait à Saint-Omer environ 120 fournées annuelles de 500 grosses pipes, et sa production annuelle était d'environ 26 000 000 pièces (Raphaël 1991, p.105). En 1868, Gambier (Givet) vendait environ 100 000 pipes par jour et sa production totale, entre 1850 et 1926, est estimée à deux milliards de pipes.

» *3.2.1.6 Lieux de production*

Certains lieux de production sont directement liés à la présence à proximité de sous-sols regorgeants de bancs d'argile propices à la production de la céramique. C'est le cas par exemple de Serves et de Saint-Quentin-la-Poterie où, comme son nom indique, l'activité première est la vaisselle.

Les archives Saint-Quentinois permettent d'évaluer le nombre de pipiers et de potiers du village :

- en 1728, pour 1410 habitants il y a 35 potiers et 6 pipiers ;
- en 1806, pour 1600 habitants il y a 56 potiers et 19 pipiers.
- L'âge d'or de la production céramique se situe vers le milieu du XIXe siècle alors que 50 ans plus tard elle a déjà amorcé son déclin. Ainsi :
- en 1851, pour 2393 habitants il y a 84 potiers et 61 pipiers ;
- alors qu'en 1901, sur 1896 habitants, il ne reste que 6 potiers et 2 pipiers (Leclaire 2008, p.15).

L'apposition d'une marque de fabrique sur le talon ou sur le fourneau d'une pipe se généralise au début du XVIIe siècle dans les principaux centres. Dès lors, on pourrait croire qu'identifier l'estampille suffirait alors pour connaître le centre de production correspondant, mais il n'en est rien. Prenons pour exemple le chiffre 17 couronné, qui est à l'origine une marque de Gouda et qui se retrouve à Givet et à Saint-Quentin-la-Poterie, pour ne citer que deux centres situés de part et d'autre de la France.

Les raisons de cette appropriation sont diverses et impliquent parfois le rachat des moules de pipiers ayant cessé leur activité, la standardisation des formes ou l'approvisionnement indirect d'un grand centre pipier, mais le plus souvent elles sont le gage de qualité du produit. À Saint-Quentin, dans les années 1880, Job Clerc se lance dans la production industrielle de pipes en terre et rachète alors les moules détenus par les anciens pipiers du village, parfois en échange d'un emploi dans son entreprise (Leclaire 2008, p.16-17). Les marques PV ou 46 illustrent la standardisation des modèles, car elles sont, en tout cas pendant un certain temps, la signature de la forme « belge ». L'utilisation du nom d'un centre pipier renommé à des fins commerciales est monnaie courante, c'est à n'en pas douter le cas dans le catalogue de Gustave Bessard-Pignol de 1894 (Bessard-Pignol 1894), qui représente une « *Maison de fabrication vendant directement sa production* » et qui propose pages 18 et 19 *les Pipes de Terre Gambier* et les *Pipes Scouflaire et Terre de Serves*. À Saint-Quentin, en revanche, la raison de l'usage du nom de Saint-Omer par de nombreux pipiers du village, entre les années 1840 et 1850, est plus subtile et elle est vraisemblablement due à l'existence de liens économiques entre les deux centres.

Le décor du fourneau, parfois très sophistiqué, ne permet pas davantage d'identifier le centre de production, car les modèles sont utilisés systématiquement par de nombreux ateliers. Par exemple, la tête de « Jacob » est une création de Gambier des années 1840 qui sera copiée, notamment par Fiolet, Scouflaire, Gisclon, Noël et Clerc, tout au long du XIXe siècle (Raphaël 1991, p.91, 116).

» *3.2.1.7 Évolution de la pipe : de la terre au bois de bruyère*

À ce jour l'origine de l'utilisation du bois de bruyère dans la confection de pipes est encore source de débat même si, traditionnellement, c'est à Saint-Claude (jura) que revient sa paternité. En effet, selon le récit d'un témoin (récit de Jules Ligier de la maison Gay de Saint-Claude), dans les premiers jours d'octobre 1858, un vendeur de souches de buis aurait vanté les mérites d'une pipe de sa fabrication, dont le tuyau était en bambou. Intrigué, le négociant aurait fait tourner d'abord 120 ébauchons de bruyère, mais devant le succès fulgurant de ce type de pipe, il aurait fait basculer toute la production vers une utilisation exclusive du bois (information : site internet des pipiers de Saint-Claude).

Or, une histoire identique à un mot près se serait déroulée, vers 1854, à la foire de Beaucaire, où un dénommé Taffanel, pourvoyeur de souches de buis, aurait recommandé à ses camarades une pipe semblable qui aurait appartenu à un berger pyrénéen (Guyot 1984, p.9).

Si l'usage du bois dans la fabrication des fourneaux semble se répandre à partir de la seconde moitié du XIXe s., son utilisation pour les tuyaux paraît antérieure aux années 1850. En effet, le catalogue de Blanc-Garin de 1838 propose déjà des fourneaux seuls et dont la sortie pour le tuyau a un diamètre plus important que celle des pipes réalisées entièrement en terre (Blanc-Garin 1838). À partir des années 1880, ce type de fourneau sera largement utilisé par tous les ateliers, avec de nouveaux procédés de fabrication donnant aux pipes un aspect calciné de couleur rouge ou noire.

3.2.2 Pipes issues de la fouille de *l'Hôpital Chalucet* à Toulon

La fouille a livré un corpus important de 1203 fragments de pipes pour un poids total de 3067 g. La majorité de ces fragments concerne des pipes réalisées entièrement en terre, puisque 31 fragments seulement appartiennent à des pipes à tuyau en bois. L'état de cet ensemble est très fragmentaire, seuls deux collages ont pu être effectués et aucune des pipes n'est entière.

Hormis 24 fragments, la totalité du corpus est issue d'une seule fosse de rejets qui regroupe les unités stratigraphiques 2002, 2002.1, 2025.1 et 2053.1.

	Fragments de pipes à tuyau en céramique	Fragments de pipes à tuyau en bois	Total par US
	poids en g	poids en g	
US 2025.2	356	12	368
	831	55	886
US 2053.2	564	14	578
	1379	116	1495
US 2002	186	3	189
	372	16	388
US 2002.1	41	2	43
	181	27	208
US 2042.2	1		1
	1		1
US 2057.2	1		1
	5		5
US 1001.2	1		1
	3		3
US 1001.64	1		1
	6		6
US 1002.1	2		2
	4		4
US 1017.1	2		2
	5		5
US 2000	2		2
	10		10
US 2001.1	7		7
	23		23
US 2001.7	5		5
	15		15
US 3001.6	1		1
	5		5
US 3001.15	2		2
	13		13
Total par type	1172	31	
	2853	214	
	NR total : 1203		
	Poids total en g : 3067		

Tab. 3 : *Inventaires par US*

» *3.2.2.1 Tuyaux et fourneaux sans décoration*

Les tuyaux sans décor, ni marque d'atelier, concentrent 58 % de l'inventaire. La majorité des fragments, dont les longueurs sont comprises entre 3 et 91 mm, est en terre blanche et de section circulaire. Les diamètres des trous de tirage sont standardisés, compris entre 1 et 2 mm.

	Terre blanche							Calcinés (rouge)		
	forme circulaire					forme ovale		forme circulaire		
	Ø ≤ 5,5mm	Ø 5,6 - 8,4mm	Ø ≥ 8,5mm	embouts	talon (sans marque)	5 à 6 x 9 à 10mm	embouts	Ø 6mm	embouts	Total par US
	poids en g	poids en g	poids en g	poids en g	poids en g	poids en g	poids en g	poids en g	poids en g	
US 2025.2	39	149	7	8				1		204
	43	246	15	15				2		321
US 2053.2	124	196	9	12	2	1	1	1	1	347
	145	294	24	23	12	2	2	1	2	505
US 2002	21	79	2	4	1	1				108
	20	111	3	5	2	1				142
US 2002.1	7	17								24
	10	42								52
US 2042.2	1									1
	1									1
US 1001.2			1							1
			3							3
US 1001.64			1							1
			6							6
US 1002.1		1								1
		2								2
US 1017.1		1								1
		2								2
US 2001.1	1	5								6
	1	8								9
US 2001.7	1	3								4
	1	9								10
US 3001.6			1							1
			5							5
US 3001.15			1							1
			5							5
Total par catégorie	194	451	22	24	3	2	1	2	1	NR : 700
	221	714	61	43	14	3	2	3	2	Poids : 1063g

Tab. 4 : *inventaire des tuyaux*

Les fourneaux de pipes en terre présentent des inclinaisons diverses. En général, sept inclinaisons existent sur une graduation de 45 %, en partant du fourneau positionné à l'angle droit par rapport au tuyau jusqu'à une horizontalité parfaite où le fourneau se trouve dans le prolongement du tuyau (**Figure E8**). Du corpus issu de la fouille, seule cette dernière inclinaison est exclue.

Pour les fourneaux sans décor ni estampille, l'inclinaison « croche » prédomine avec 12 exemplaires. Toutefois, les fourneaux avec des talons estampillés ayant livré 13 formes « hollandaises » (*cf. tableau 14*), c'est finalement cette forme qui l'emporte sur l'ensemble. Au total, pour tous les fourneaux (sans décor,

décorés, estampillés etc.) pour lesquels l'inclinaison a pu être déterminée, on dénombre :

» 14 « croches »

» 5 « ½ croches »

» 5 « borraines »

» 19 « belges »

» 25 « hollandaises »

» 2 « ½ droites ».

La taille des fourneaux est assez standardisée. Ainsi, pour les « croches », leur longueur avoisine 35 mm pour un diamètre interne situé entre 17 et 18 mm, alors que pour les « belges » et les « hollandaises », la longueur des fourneaux dépasse le plus souvent 40 mm et les diamètres internes sont assez variables allant de 14 à 17 mm.

	Terre blanche																									
	frag-ments, incli-naison indét,, sans dentelle à la roulette	frag-ments, incli-naison indét,, avec dentelle à la roulette	jonction avec tuyau avec talon non marqué	jonction avec tuyau sans talon	inclinaisons																					
					croche ou marseillaise			1/2 croche			borraine			belge			hollan-daise			1/2 droite			cigare			
	poids en g	poids en g	poids en g	poids en g	avec talon non marqué	sans talon	présence talon indét.	avec talon	sans talon	présence talon indét.	avec talon non marqué	sans talon	présence talon indét.	avec talon non marqué	sans talon	présence talon indét.	avec talon non marqué	sans talon	présence talon indét.	avec talon non marqué	sans talon	présence talon indét.	avec talon non marqué	sans talon	présence talon indét.	Total par US
US 2025.2	46	12		5	2			1	1		1		1	1		4	3	1		1						79
	123			6	12			19			9			53			39			9						270
US 2053.2	45	15	1	15	4	1	2	1	1		1	1		3		3	2	2	2			1				100
	163		2	31	56			16			14			50			63					50				445
US 2002	29	6		5	3																					43
	76			10	33																					119
US 2002.1	2			1								1		1												5
	12			15								10		13												50
Total par catégorie	122	33	1	26	9	1	2	2	2	0	2	2	1	5	0	7	5	3	2	1	0	1	0	0	0	NR : 227
	374		2	62	101			35			33			116			102			59						Poids : 884g

Tab. 5 : *Inventaire des fourneaux sans décors.*

» *3.2.2.2 Tuyaux et fourneaux décorés sans marque d'atelier*

(*FIGURE E9 ET E10*)

Les décors de tuyaux concernent 76 fragments avec 65 fragments flanqués des décors caractéristiques des ateliers de Serves. Il s'agit de motifs incisés appliqués sur le pourtour du tuyau sous forme de triangles, de petits carrés et/ou de rectangles. Quoique typique de Serves, les ateliers de Saint-Quentin-la-Poterie utilisent ce même décor, notamment sur les pipes signées des noms des ateliers servois (Leclaire 2008, p.100, 106).

Description	Lieu de production	Catégorie	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	US 2002.1	US 1002.1	US 2001.7	US 3001.15	Total par type de décor	
Pourtour du tuyau : lignes de triangles et de petits carrés ou de rectangles incisés	Serves ou Saint-Quentin-la-Poterie	fragments de tuyaux de forme circulaire	20	29	8	2				59	65
		poids en g	45	70	23	8				146	
		fragments de tuyaux de forme ovale	1	2		1				4	
		poids en g	4	7		4				15	
		fragments de tuyaux avec embouts		2						2	
		poids en g		7						7	
Pourtour du tuyau : lignes de points et de ronds incisés	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire					1			1	1
		poids en g					2			2	2
Pourtour du tuyau : lignes de points et de losanges incisés	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire							1	1	1
		poids en g							8	8	8
Pourtour du tuyau : lignes de points et de croix incisés	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire						1		1	1
		poids en g						3		3	3
Pourtour du tuyau : grands carrées incisés	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire		1						1	1
		poids en g		2						2	2
Pourtour du tuyau : petits carrées incisés	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire		1						1	1
		poids en g		1						1	1
En longueur une feuille stylisée	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire	1	1	1					3	3
		poids en g	2	2	1					5	5
Tuyau lisse - un petit bourrelet - des lignes saillantes en longueur	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire			1					1	1
		poids en g			3					3	3
Points saillants sur toute la longueur	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire	1							1	1
		poids en g	3							3	3
Sur une partie du tuyau la présence d'émail couleur verte	Inconnu	fragments de tuyaux de forme circulaire				1				1	1
		poids en g				2				2	2
			23	36	10	4	1	1	1	NR : 76	
			54	89	27	14	2	3	8	Poids : 197g	

Tab. 6 : *inventaire des tuyaux décorés.*

La fouille a livré 28 fragments de fourneaux décorés qui présentent une palette de motifs variée.

Type de décor	Atelier ou lieu de production	Description	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	US 2002.1	US 2057.2	Total par type de décor	
Décor à côtes ou coquille	Saint-Omer (Fiolet), Saint-Quentin-la-Poterie, Serves	fragments de fourneaux	2	1	2			5	7
		poids en g	5	2	4			11	
		fragments de tuyaux				1		1	
		poids en g				8		8	
		fragment de tuyau avec décor type Serves	1					1	
		poids en g	4					4	
Décor «tonneau»	Givet (Blanc-Garin)	fragment de fourneau		1				1	1
		poids en g		2				2	2
Décor écailles	Givet (Blanc-Garin)	fragment de fourneau		1				1	1
		poids en g		2				2	2
Décor «tour»	Givet (Blanc-Garin, Gambier)	fragment de fourneau			1			1	1
		poids en g			5			5	5
Liseré avec points saillants	Inconnu	fragment de fourneau	1					1	1
		poids en g	2					2	2
Décor avec points et losanges saillants	Inconnu	fragment de fourneau	1					1	1
		poids en g	6					6	6
Décor «coq»	Inconnu	fragment de fourneau					1	1	1
		poids en g					5	5	5
Décor «aigle»	Saint-Omer (Duméril)	fragment de fourneau		1				1	1
		poids en g		14				14	14
Décor avec feuilles	Inconnu	fragment de fourneau	1					1	1
		poids en g	1					1	1
Décor à fleurs (partie basse avec des points	Givet (Gambier)	fragment de fourneau				1		1	1
		poids en g				8		8	8
Décor floral émaillé	Saint-Omer (Fiolet)	fragment de fourneau		1				1	2
		poids en g		10				10	
		fragment de fourneau, décor avec des grappes de vignes			1			1	
		poids en g			4			4	
Décor «Jacob»	Saint-Omer, Givet	fragments de fourneaux avec la barbe de Jacob	4	3				7	9
		poids en g	18	14				32	
		fragments de tuyaux		2				2	
		poids en g		4				4	
Décor «tête de Maure»	Givet (Gambier)	fragment de fourneau	1					1	1
		poids en g	3					3	3
			11	10	4	2	1	NR : 28	
			39	48	13	16	5	Poids : 121g	

Tab. 7 : *inventaire des fourneaux décorés.*

Dix fragments concernent des fourneaux anthropomorphiques avec la prédominance de la fameuse tête de « Jacob ». Rappelons que celle-ci, qui est une création de Gambier dans les années 1840, sera largement copiée, tout au long du XIXe siècle, par de nombreux ateliers sur tout le territoire français (Raphaël 1991, p.116). Certains de ces fragments pourraient provenir de pipes à tuyau en bois, car ce décor a été également utilisé sur ce type de fourneaux.

Quatre fragments se réfèrent à des ornementations végétales avec notamment un fourneau entier émaillé. Un exemple semblable a récemment été en vente sur un site internet et sur les photographies présentées, son tuyau comportait la marque « Duméril, Saint-Omer ». Il pourrait s'agir d'un décor de la fin du XIXe s., puisque le catalogue de 1894 de Gambier, propose des décors floraux émaillés semblables (Gambier 1894). Un autre fragment de ce thème, est muni des points dans sa partie basse et une pipe comparable existe dans le catalogue Gambier sous le numéro 679 (Gambier 1894).

Deux fourneaux présentent des décors zoomorphes, dont le premier une tête de coq et le second une tête d'aigle. Cette dernière apparaît dans le catalogue de Duméril (Duméril sans date).

Deux autres évoquent des objets avec un tonneau et une tour. Tous les deux apparaissent dans le catalogue de Blanc-Garin sous les numéros 130 et 128 (Blanc-Garin 1834).

Enfin, 10 pièces bénéficient de décors stylisés comme côtes, écailles, points et losanges saillants. Pour ce type d'ornementations, il est difficile de proposer des ateliers spécifiques, car elles sont utilisées par presque tous les pipiers.

» *3.2.2.3 Ateliers*

Six lieux de production sont présents dans le corpus issu de la fouille (**Figure E11**) et ils couvrent l'ensemble du territoire de France :

- Saint-Omer (ateliers de Fiolet et de Duméril),
- Givet (ateliers de Blanc-Garin et de Gambier),
- Serves (ateliers de Motton, de Revirant, de Champion et de Belle),
- Lyon (atelier de Noël),
- Saint-Quentin-la-Poterie (ateliers d'Abauzit, de Pasquier et de Clerc),
- Marseille (atelier de Bonnaud).

Les productions audomaroises, givetoises et servoises semblent liées exclusivement à des pipes façonnées entièrement en terre. Les produits marseillais concernent uniquement des fourneaux en terre montés sur des tuyaux en bois, alors que les réalisations lyonnaises et quentinoises combinent les deux techniques.

SAINT-OMER - PAS-DE-CALAIS

Trente-trois fragments se réfèrent à la production audomaroise, dont 9 de la maison Fiolet et 22 de la maison Duméril. (**Figure E12**)

Atelier	Lieu de production	Description tuyaux	Description fourneau	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	US 2002.1	Total par atelier	
Absent	Saint-Omer ou Saint-Quentin-la-Poterie	écrit **OMER** en longueur avec lettres incisées			1			1	2
		poids en g			1			1	
		écrit **S.OMER** sur le pourtour avec lettres incisées			1			1	
		poids en g			1			1	
DUMERIL / DUMERIL LEURS	Saint-Omer	écrit en longueur et en relief sur un côté **Dumeril Le**… et à **St.Omer** sur l'autre côté		1				1	22
		poids en g		3				3	
		sur le pourtour en lettres incisées : **Dumeril à St Omer**, inscriptions incomplètes car fragments cassés		1	6			7	
		poids en g		1	8			9	
		dans un creux sur le pourtour en lettres incisées : **Dumer**, inscription penchée			1			1	
		poids en g			2			2	
		sur le pourtour en lettres incisées : **Dume à St Om**			1			1	
		poids en g			3			3	
		sur le pourtour en lettres incisées : **Dumeril à St Omer**, avec une marque supplémentaire présentant un D (stylisé incisé à l'envers) **:: D** (stylisé)		3	4		1	8	
		poids en g		7	13		2	22	
		sur le pourtour en lettres incisées : **Dumeril à St Omer**, avec une marque supplémentaire présentant un D (stylisé incisé à l'envers) **:: D** (stylisé), inscription penchée		1	1			2	
		poids en g		2	2			4	
		sur le pourtour dans un creux en lettres incisées : **Dumeril à St Omer**, avec une marque supplémentaire présentant un D (stylisé incisé à l'envers) **:: D** (stylisé)		1	1			2	
		poids en g		2	3			5	
FIOLET	Saint-Omer ou Saint-Quentin-la-Poterie	sur le pourtour en lettres incisées : **L Fiolet à St Omer**		2	2	3		7	9
		poids en g		2	7	7		16	
		sur le pourtour en lettres incisées: **L Fiolet à St Omer**	Inclinaison «Belge», L. fourneau : 42mm, marque écrite sur le tuyau à 10mm du fourneau		1			1	
			poids en g		9			9	
		sur le pourtour en lettres incisées : Fiolet St Omer		1				1	
		poids en g		2				2	
				10	19	3	1	NR : 33	
				19	49	7	2	Poids : 77g	

Tab. 8 : *Inventaire des productions de Saint-Omer*

Fiolet

En 1765, Thomas Fiolet, ex-ouvrier de Jacques-Philippe Vasset de Desvres, fonde à Saint-Omer sa propre manufacture de pipes. Vers 1790, son fils, Charles-Dominique, reprend les rênes de l'entreprise familiale qui, déjà à l'époque, emploie 500 ouvriers.

En 1792, la maison Fiolet devient le fournisseur principal de la piperie de l'Hôpital Général, en l'équipant en presses, moules, estampeuses et autres outils permettant sa propre fabrication de pipes (Raphaël 1991, p.104-108).

La manufacture se transmet de père en fils sur plusieurs générations. Ainsi, Louis-Joseph succède à son père Charles-Dominique, puis en 1806, Louis— Maximilien I, à son tour reprend la direction de la manufacture. À sa mort, en 1834, c'est son fils, deuxième du nom qui dirigera l'entreprise pendant près de 60 ans, jusqu'à sa mort en 1892. À partir de cette date, son gendre Georges Audebert et puis la veuve de ce dernier clôtureront l'épopée familiale qui se terminera en 1921 avec la fermeture de la manufacture.

Édité en 1846, le catalogue de la maison Fiolet, propose 400 modèles de pipes différentes et donne des renseignements supplémentaires quant à leur fabrication :…. *Cette fabrique, la plus importante de l'Europe en ce genre occupe continuellement 800 ouvriers, qui confectionnent journellement plus de 160 000 pipes de toutes les formes et de toutes dimensions…* (Fiolet 1846).

Les pipes de chez Fiolet se vendaient dans toute la France, dans tous les pays européens, en Afrique et en Amérique.

Duméril

En 1844, Constant Duméril fonde à Saint-Omer la manufacture de pipes en terre sous la raison sociale « DUMERIL H. LEURS ». Avant d'être entrepreneur à son compte, Constant Duméril a déjà pris part à la vie politique et économique de la ville en étant conseiller municipal (1834), Maire (1871, 1872), juge au tribunal de Commerce, Président de la Chambre de Commerce et administrateur des Hospices civils de la ville.

À la mort de Constant en 1877, son fils Émile-Charles reprend l'entreprise avec comme associé Émile Bouveur. Il semblerait toutefois que ce dernier était associé à son père déjà auparavant, puisque dès 1872 la raison sociale de l'entreprise est « DUMERIL-BOUVEUR ».

Comme son père, Émile-Charles fut élu Maire de Saint-Omer en 1875, d'où il démissionnera en 1884. Il meurt en 1899, trois ans après la fermeture de la piperie (Raphaël 1991, p.108-113).

Productions Saint-Quentinoise

Entre 1799 et 1891, cinq ateliers originaires de Saint-Quentin-la-Poterie, ont utilisé la dénomination « Saint-Omer » sous leurs propres noms. Il s'agit des pipiers Abauzit Louis, Benoit Célestin ou Auguste, Dubois Antoine II, Roman Adrien et Saussine Jean-Louis (Leclaire 2008, p.98-101). Les raisons de cette appropriation nominative restent obscures et pour en répondre, seules quelques hypothèses peuvent être émises. En effet, face à la notoriété des manufactures nordiques, les pipiers gardois ne pouvaient que servir leur propre intérêt en apposant « Saint-Omer » sur leurs pipes. Ces productions spécifiques servaient peut-être à compléter la production audomaroise ou à sa promotion sur le pourtour méditerranéen. En revanche, l'échange de moules dans le souci de diversification reste peu probable, quoiqu'envisageable.

GIVET - ARDENNES

Trente-trois fragments se réfèrent à la ~~de~~ production givetoise, dont 32 de la maison Gambier et un seul de la maison Blanc-Garin. (**Figure E13**)

Atelier	Lieu de production	Description tuyaux	Description talon	Description fourneau	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	Total par atelier	
BLANC-GARIN	Givet	écrit **Blanc Garin Givet** sur le pourtour avec lettres incisées ; tuyau composé de deux partie: une partie lisse et une partie avec des points saillants				1		1	1
		poids en g				6		6	
GAMBIER	Givet	écrit en longueur et en relief sur un côté **GAMBIER** et à **PARIS** sur l'autre côté			1	2		3	32
		poids en g			1	4		5	
		sur le pourtour en lettres incisées **Gambier**, inscriptions incomplètes car fragments cassés			3	3	1	7	
		poids en g			4	5	2	11	
		sur le pourtour en lettres incisées : **Gambier à Paris**				1		1	
		poids en g				2		2	
		sur le pourtour en lettres incisées : **Gambier à Paris**, avec une marque supplémentaire **m*M Déposé**				1		1	
		poids en g				2		2	
		sur le pourtour en lettres incisées : **Gambier à Paris**, avec une marque supplémentaire **m*M**			3	2		5	
		poids en g			5	4		9	
		sur le pourtour en lettres incisées : **Gambier à Paris**, avec une marque supplémentaire **m*M** ; tuyau composé de deux partie: une partie lisse et une partie avec des feuilles en relief				2		2	
		poids en g				4		4	
		sur le pourtour en lettres incisées : **m*M** ; tuyau avec 2 trous					1	1	
		poids en g					3	3	
		sur le pourtour en lettres incisées : **m*M** ; tuyau avec 2 trous et embout					1	1	
		poids en g					2	2	
		tuyau avec 2 trous (même diamètres que les fragments précédents)				2		2	
		poids en g				2		2	
			lettres **JG** entourées des points incisés sur le bout du talon		1	1		2	
			poids en g		4	2		6	
			lettres **JG** entourées des points incisés sur le bout du talon et un rond sur un des côtés				1	1	
			poids en g				1	1	
			lettres **JG** entourées des points incisés sur le bout du talon et un point sur un des côtés	départ du fourneau, forme «Belge»			1	1	
			poids en g				2	2	
			lettres **JG** entourées des points incisés sur le bout du talon	Fourneau forme «Hollandaise»		1		1	
			poids en g			12		12	
			lettres **JG** entourées des points incisés sur le bout du talon en forme de trompette	Fourneau forme «Belge»	1			1	
			poids en g		16			16	

Atelier	Lieu de production	Description tuyaux	Description talon	Description fourneau	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	Total par atelier
			lettres **JG** entourées des points incisés sur le bout du talon et un trèfle à 3 feuilles de chaque côté	Fourneau forme «Belge»		1		1
			poids en g			16		16
				même marque que sur le talon : lettres JG entourées des points incisés dans un rond		1		1
				poids en g		7		7
					9	18	6	NR : 33
					30	66	10	Poids : 106g

Tab. 9 : *Inventaire des productions de Givet*

GAMBIER

En 1780, Jean Gambier, originaire de Dieppe, s'installe à Givet pour fabriquer des pipes, qui sont en fait des copies de modèles hollandais. En 1817, son fils Joseph lui succède et crée les premières pipes avec des fourneaux en forme de têtes (docteur Deneux, médecin de la duchesse du Barry, en serait le premier modèle). En 1835, Minervin Hasslauer rachète l'atelier. Il donne un nouvel élan à la manufacture en l'installant dans des locaux plus vastes et pour y parvenir, il acquiert en 1836 les terrains d'une autre piperie de Givet, la manufacture De Behr Lonnoy.

En 1846, la maison Gambier ouvre des bureaux de vente à Paris, au 20 rue de l'Arbre Sec, non loin du Pont Neuf. En 1848, l'entreprise publie son premier catalogue et l'année suivante, elle obtient une médaille d'or à Paris à la 11e Exposition de l'Industrie Nationale de 1849, médaille remise par le Prince Louis-Napoléon lui-même. Un bureau Gambier est ouvert à Londres en 1860 (qui fermera en 1896) et l'usine mitoyenne Blanc-Garin est rachetée en 1867, permettant une nouvelle expansion.

En 1868, 600 ouvriers travaillent dans les ateliers Gambier à Givet. Les pipes Gambier sont alors les plus répandues en France à tel point que l'on disait un « Gambier » pour désigner une pipe en terre. Le catalogue édité la même année, en 1868, présente 1260 modèles de pipes (Raphaël 1991, p.113-115).

La guerre franco-allemande de 1870 provoque un arrêt temporaire de la production. Durant la Troisième République, la concurrence se renforce et l'effectif se tasse au sein de l'entreprise avec 550 ouvriers en 1875, 410 en 1880, et 216 en 1900.

En 1890, la maison Gambier achète la piperie Noël Frères à Lyon. Le 4 mars 1908, peu après le décès de la veuve Hasslauer, la société est dissoute et reconstituée avec un statut de société anonyme. Mais l'effectif continue à se réduire et n'est plus que de 102 ouvriers en 1909.

Avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale, la production s'arrête. L'activité reprend au début des années 1920, mais il ne subsiste en 1923 qu'une quarantaine d'ouvriers et en 1928, survient la fermeture définitive de l'activité de fabrication de pipes et la liquidation de la société.

» Marque : Gambier à Paris

Si des bureaux de vente sont ouverts à Paris dès 1846, la marque « GAMBIER à PARIS » est déposée au Greffe du tribunal Civil de Rocroi seulement le 19 octobre 1858.

» Marque : m * M

Déposée le 4 mars 1893, au Greffe du tribunal Civil de Rocroi, sous la raison sociale « SOCIÉTÉ Vve HASSLAUER, de CHAMPEAUX, QUENTIN père et fils ».

Déposée le 24 août 1920, au Greffe du tribunal de Commerce de Rocroi, sous la raison sociale « SOCIÉTÉ ANONYME DE LA FABRIQUE GAMBIER à GIVET » (Raphaël 1991, p.118-119).

» Marque : JG sur le talon

Très couramment utilisée par Gambier durant la seconde moitié du XIXe siècle.

Déposée notamment le 4 mars 1893, au Greffe du tribunal Civil de Rocroi, sous la raison sociale « SOCIÉTÉ Vve HASSLAUER, de CHAMPEAUX, QUENTIN père et fils ».

Déposée le 24 août 1920, au Greffe du tribunal de Commerce de Rocroi, sous la raison sociale « SOCIÉTÉ ANONYME DE LA FABRIQUE GAMBIER à GIVET » (Raphaël 1991, p.118-119).

Blanc-Garin

La fabrique Blanc-Garin voit le jour en juin 1834. À vrai dire, au départ elle s'appelle « Blanc-Garin et Guyot » du nom de ses deux cofondateurs. À la mort de Jean-Claude Blanc-Garin en 1837, sa veuve, Marie-Thérèse Leclercq, persuade Jean-Baptiste Guyot de lui revendre ses parts.

Cette fabrique produira des pipes en terre pendant un peu plus de 20 ans. En 1867, après le décès de Charles Blanc-Garin, le directeur commercial de la manufacture et la destruction de cette dernière par l'incendie, la Veuve Blanc-Garin vend sa fabrique à la maison Gambier, lui laissant le monopole de la pipe à Givet (Raphaël 1991, p.121-123).

SERVES - DRÔME

Vingt-cinq fragments se réfèrent à la production servoise, dont 7 de la maison Motton, 8 de la maison Champion, 5 de la maison Belle et 1 de la maison Revirant. (**Figure E14**)

Atelier	Lieu de production	Description tuyaux	Description talon	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	US 2002.1	Total par atelier	
Absent	Serves ou Saint-Quentin-la-Poterie	écrit SERVES en longueur et en relief sur un côté					1	1	3
		poids en g					3	3	
		écrit PIPE en longueur et en relief sur un côté et SERVES en longueur et en relief de l'autre côté		1				1	
		poids en g		3				3	
		écrit PIPE DE SERVES sur le pourtour avec lettres incisées				1		1	
		poids en g				3		3	
Motton	Serves ou Saint-Quentin-la-Poterie	MOTTON A SERVES, écrit sur le pourtour, inscription incisée et penchée		1	4	2		7	7
		poids en g		2	7	5		14	14
Indé-terminé	Serves ?	SERVES SIN..LE, écrit sur le pourtour dans un creux, en lettres saillantes				1		1	1
		poids en g				2		2	2
Revirant	Serves ou Saint-Quentin-la-Poterie	REVIRANT A SERVES, écrit sur le pourtour, inscription incisée		1				1	1
		poids en g		2				2	2
Belle	Serves ou Saint-Quentin-la-Poterie	BELLE A SERVES, écrit sur le pourtour, inscription incisée			3			3	5
		poids en g			11			11	
		BELLE SERVES, écrit sur le pourtour, inscription incisée		1	1			2	
		poids en g		5	4			9	
Champion et Fils	Serves ou Saint-Quentin-la-Poterie	Champion et Fils à Serves, écrit sur le pourtour, inscription incisée		2	4	1		7	8
		poids en g		7	12	2		21	
	Saint-Quentin-la-Poterie, atelier Abauzit	Inscription incomplète car tuyau cassé : Champion…. écrit sur le pourtour, inscription incisée	présence de talon avec lettre A dans un creux		1			1	
		poids en g	poids en g		5			5	
				6	13	5	1	NR : 25	
				19	39	12	3	Poids : 73g	

Tab. 10 : *Inventaire des productions de Serves*

Motton, Champion, Belle, Revirant.

Serves est le lieu de production le moins bien renseigné par la bibliographie. Alors que l'on suppose que les premiers pipiers s'installent ici vers la fin du XVIIe siècle, peu d'informations à leur sujet fusent avant le milieu du XIXe siècle. Pourtant il est admis que Serves, établis sur le Rhône, est un port assez important et un carrefour de commerce clé pour que la société PLM (Paris-Lyon-Marseille), y implante une gare de voyageurs et de marchandises avec voies de garage. Par ailleurs, vers 1850, pour faire passer les voies du PLM, on y percera à la dynamite ce qui sera à l'époque le plus long tunnel creusé dans le granit.

La manufacture Motton semble avoir été fondée en 1701, c'est en tout cas ce qui est indiqué sur ses catalogues avec une notification supplémentaire spécifiant qu'il s'agit de la maison *la plus ancienne de France* (Motton sans date). À Serves, elle restera très longtemps la plus importante en tout cas, avant d'être supplantée par la piperie Belle, fondée quant à elle en 1834.

En 1846 le village compte 750 habitants.

En 1867, l'abbé A. Vincent détaille la production pipière servoise : dans le village de Serves, M. Motton a 33 ouvriers ; M. Champion 15 ; MM. Chartron et Revirand 7. À Érôme, les fabricants sont MM. Belle, 12 ouvriers ; Sauvajon, 4 ; Forel, 4 ; Entressange, 4 (Leclaire 2008, p.97).

La réputation de Serves est très importante, notamment durant la première moitié du XIXe siècle et dépasse largement le territoire drômois. La raison de cet engouement est la qualité de la terre extraite à Serves et dans ses environs, terre avec laquelle les pipes sont fabriquées. En effet, comme la terre d'Andenne a contribué à la réussite des pipiers hollandais, celle de Serves va promouvoir les pipes du cru sur l'ensemble du territoire français, à tel point que l'appellation « Serves » servira de marque de qualité. En effet, entre 1813 et 1822, au moins cinq ateliers de Saint-Quentin-la-Poterie utiliseront la dénomination « Serves » sous leurs propres noms. Il s'agit des pipiers Abauzit Jean-Louis, Benoit Célestin ou Auguste, Dubois Antoine II, Roman Augustin et Tolan Joseph (Leclaire 2008, p.99-100). Par ailleurs, beaucoup de catalogues, dont certains appartenant à des pipiers renommés comme Gisclon, utiliseront le nom de « Serves » sur leurs pipes (Gisclon sans date).

LYON - RHÔNE

Cinq fragments comportent la marque de la maison Noël de Lyon, dont un suggérant l'appellation « Terre de Serves ». (**Figure E15**)

Atelier	Lieu de production	Description tuyaux	Description fourneau	US 2025.2	US 2053.2	Total par lieu de production	
NOEL	Lyon	dans un creux sur le pourtour en lettres saillantes **A LYON**, inscription penchée			1	1	4
		poids en g			3	3	
		dans un creux sur le pourtour en lettres saillantes **NOEL A LYON**, inscription penchée		1	2	3	
		poids en g		3	4	7	
	Serves ?	sur le pourtour en lettres incisées : **NOEL A LYON TER… ERVES**		1		1	1
		poids en g		2		2	2
				2	3	NR : 5	
				5	7	Poids : 12g	

Tab. 11 : *Inventaire des productions de Lyon*

Noël

Les Frères Noël, qui habitent 1, rue Genette à Lyon, ouvrent en 1834 une manufacture de pipes en terre, rue des Pattes (actuellement rue du Mont-d'or) à Vaise. Ils possèdent également une boutique de faïences et de porcelaines (Raphaël 1991, p.90-92).

Jusqu'au début du XXe siècle, les pipes Noël sont produites en terre blanche de Serves (Bertrand 2010).

En 1890 l'entreprise Gambier rachète la piperie lyonnaise, toutefois les Frères Noël garderont la direction de la fabrication et leur marque où les pipes estampillées « NOEL A LYON » seront destinées au marché national, alors que celles marquées « NOEL A PARIS » seront réservées à l'exportation (Raphaël 1991, p.117).

La maison Noël fermera ses portes en 1920, alors que Gambier, utilisera encore pendant un certain temps la marque Noël sur certaines de ses pipes.

SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE - GARD

Huit fragments ont été identifiés pour les productions quentinoises. (**Figure E16**)

Atelier	Lieu de production	Description talon	Description fourneau	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	Total par atelier	
ABAUZIT	Saint-Quentin-la-Poterie	Dans un creux avec un léger rond en lettre saillante : A	Inclinaison «croche»	2	1	1	4	6
		poids en g	poids en g	9	14	9	32	
		Dans un creux avec un léger rond en lettre saillante : A	Inclinaison «Hollandaise»	1			1	
		poids en g	poids en g	5			5	
		Dans un creux avec un léger rond en lettre saillante : A et sur un des côté chiffre 4		1			1	
		poids en g		2			2	
ABAUZIT ou PASQUIER	Saint-Quentin-la-Poterie	Présence de talon	Dans un rond de 11mm lettres TD entre deux motifs végétaux; inclinaison «croche»	1			1	1
			poids en g	9			9	9
Non identifié	Saint-Quentin-la-Poterie		Cœur perlé avec motif cordiforme ; partie gauche motif non identifié, partie droite lettre B ; inclinaison «1/2 croche»	1			1	1
			poids en g	16			16	16
				6	1	1	NR : 8	
				41	14	9	Poids : 64g	

Tab. 12 : *Inventaire des productions de Saint-Quentin-la-Porterie*

Le sous-sol de Saint-Quentin-la-Poterie, regorge de bancs d'argile et très tôt on commence à y produire de la vaisselle. Quant à la fabrication de pipes, comme celle de briques ou de creusets, elle restera toujours une activité annexe. Les premiers pipiers s'y installent au début du XVIIIe s. et leur nombre s'accroît progressivement pour être à son apogée au milieu du XIXe s. (*cf. supra*). Cependant, sur 61 pipiers recensés en 1851, deux seulement verront le changement de siècle et Job Clerc, qui débute dans les années 1880, restera à la fin le seul pipier de Saint-Quentin (Leclaire 2008, p.14-17).

Les productions quentinoises, vaisselle y compris, se caractérisent par des formes simples ne portant pas d'estampilles d'ateliers. Pour les pipes, c'est seulement au début du XIXe s. qu'apparaissent les marques nominatives permettant d'identifier les fabricants. Toutefois, cette volonté de reconnaissance reste difficile à comprendre, puisque tous les ateliers produisent les mêmes modèles, qui sont confectionnés avec la même argile et qui restent donc de qualité comparable. A. et M. Leclaire, avancent comme explication à ce phénomène les bouleversements politiques qui, survenus au début du XIXe s., ont entraîné des fractures parmi la population (Leclaire 2008, p.17).

Abauzit (Leclaire 2008, P.27-28)

La famille Abauzit se divise en deux branches avec les pipiers Pierre (1754-1821) et Vincent (1765-1829 ?).

Branche Pierre :

- Pierre, pipier de 1773 à 1821 possède en 1791, outre un four à pipes, trois vignes, trois terres et une maison.
- Étienne (1784-1849), fils de Pierre, pipier de 1806 à 1849 et marchand de pipes.
- Jean-Louis, dit *Guidun* (1786-1822), fils de Pierre, pipier de 1806 à 1822, comme son frère Étienne, commercialise des pipes acquises auprès de Jean Pasquier.
- Louis-Pierre (1811-1892 ?), fils de Jean-Louis, pipier de 1830 à 1891 hérite de son père les outils, dont une presse, deux moules à pipes (un en fer et le second en laiton), 30 planches cannelées et 5 planes.

Branche Vincent :

- Vincent, pipier de 1780 à 1825, est également un ~~le~~ revendeur de pipes Pasquier. En 1825, il devient négociant en chevaux.
- Pierre-Vincent (1798-1868), pipier de 1817 à 1818 et Vincent II (1801-1866), pipier en 1818, ne peuvent être considéré comme des artisans indépendants, mais plutôt comme des employés de leur père.

Pasquier (Leclaire 2008, P.36-38)

Trois frères : Simon, Jean et Louis sont à l'origine de cette famille de pipiers.

- Simon (1781-1864), pipier de 1806 à 1830, outre l'activité pipière, développe celle d'un financier en accordant des prêts à ses concitoyens. Après 1830, il deviendra ~~le~~ revendeur de pipes.
- Jean (1791-1858), pipier de 1813 à 1856, s'occupe aussi du négoce familial en achetant des pipes en dehors de Saint-Quentin, notamment à Uzès, Nîmes et Marseille. À partir de 1849, il fait des transactions avec de nombreux négociants italiens.
- Louis (1799-1827).
- Jean II (1814-1863), fils de Jean.
- Frédéric (1828-1895), pipier de 1851 à 1869, prend la direction de l'atelier familial en 1854.
- Louis II (1825-1890), fils de Louis, pipier de 1853 à 1864, rentre dans la profession par le mariage avec Célestine, fille de Louis-Pierre Abauzit. À son décès en 1890 il exerce la profession de marchand de livres.

Marque : A sur le talon
Cette marque est utilisée par la famille Abauzit et notamment par Pierre (Leclaire 2008, p.78).

Marque : TD sur le fourneau

À l'origine, la marque « TD » est vraisemblablement la marque de fabrique du pipier londonien du milieu du XVIIIe s., Thomas Dormer. À la fin du XVIIIe s. elle est reprise par des ateliers belges. Elle semble ensuite indiquer une forme particulière pour n'évoquer à partir du XIXe s. qu'un gage de qualité. À Saint-Quentin elle apparaît au début du XIXe siècle pour être utilisée par plusieurs pipiers, notamment ceux des familles Abauzit et Pasquier (Leclaire 2008, p.19-22, 82-83).

Marque : B sur le fourneau

Il s'agit d'une marque en relief, composée par un ornement non identifié suivi d'une lettre B, inscrit dans un cœur perlé avec un motif cordiforme. Si ce type de motifs en forme de cœur apparaît à Londres dès le début du XVIIe s., il est très largement utilisé par les ateliers quentinois, sans qu'un atelier précis ait été identifié (Leclaire 2008, p.10-12).

ATELIERS NON-IDENTIFIÉS

Quatre fragments comportent des inscriptions incomplètes et dont les ateliers n'ont pas été identifiés. (**Figure E17**)

Atelier	Lieu de production	Description tuyau	US 2053.2	US 2002	Total par atelier
Non identifié	Non identifié	En longueur lettres incisées: BU	1		1
		poids en g	1		1
Non identifié	Non identifié	Décor triangles et barres; inscription sur le pourtour en lettres saillantes: CHABON Robin		1	1
		poids en g		5	5
Non identifié	Non identifié	Inscription sur le pourtour en lettres incisées: PUM.. EUR	1		1
		poids en g	1		1
Non identifié	Non identifié	Dans un creux inscription sur le pourtour en lettres incisées: …evel Sans de …ar. Du Gouv.	1		1
		poids en g	2		2
			3	1	NR : 4
			4	5	Poids : 9g

Tab. 13 : *Inventaires des pièces issues d'ateliers non identifiés*

» *3.2.2.4 Estampilles sur les talons*

Trente-trois fragments de talons sont munis d'inscriptions et/ou de symboles. Pour ces pipes estampillées, sur 17 formes de fourneaux identifiés, 13 sont dites « hollandaises ». (**Figure E18**)

Le poinçon, en creux ou en relief, apposé sur l'extrémité du talon représente la marque du pipier. Il prend l'aspect d'une ou de plusieurs initiales, d'un numéro ou d'un motif. Si les initiales correspondent généralement à celles du pipier (*cf. supra*, estampille JG), le numéro se réfère au modèle du répertoire de l'artisan. Parfois, les ornements sont gravés sur le corps du talon, d'un ou de deux côtés. Leur présence est difficile à interpréter, mais ils pourraient désigner les modèles de pipes ou avoir rapport avec les souhaits de la clientèle (Leclaire 2008, p.77-80).

Estampille	Lieu de production possible et atelier utilisant l'estampille	Description de l'estampille du talon	Côté talon	Second côté talon	Description fourneau	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	US 2002.1	US 2000	US 2001.1	US 2001.7	Total par estampille	
PV estampille ronde sur l'embout du talon	Givet (Gambier), Saint-Quentin-la-Poterie (ateliers divers)	**PV**					1	1					2	6
		poids en g					2	2					4	
		P.V. dans un creux						1					1	
		poids en g						2					2	
		P.V. dans un creux	**1**	**branche à sept feuilles**	Forme «Hollandaise»		1						1	
		poids en g					13						13	
		P.V. dans un creux	**8·**			1							1	
		poids en g				2							2	
		P.V. dans un creux		**fleur à quatre pétales**	Forme «Hollandaise»	1							1	
		poids en g				4							4	
17 estampille ronde sur l'embout du talon	Gouda, Givet (Gambier), Saint-Quentin-la-Poterie (ateliers div ers)	**17**	**·1·**	**deux barres parallèles avec des points accolés à l'extérieur**	une pipe très petite (L. fourneau 25mm)		1						1	13
		poids en g					6						6	
		17 dans un creux	**3**				1						1	
		poids en g					6						6	
		17	**8**	**11**			1						1	
		poids en g					2						2	
		17 dans un creux	**12**	un trèfle	Forme «Hollandaise»		1						1	
		poids en g					13						13	
		17 dans un creux léger	**14**	un trèfle	Forme «Hollandaise»		1						1	
		poids en g					10						10	
		17 dans un creux léger	**14**	**:o**	Forme «Hollandaise»				1				1	
		poids en g							12				12	
		17	**18**	**O**		1							1	
		poids en g				5							5	
		17 dans un creux	**18**		Forme «Hollandaise»				1				1	
		poids en g							11				11	
		17 dans un creux léger	**18**	**:o**	Forme «Hollandaise»	1							1	
		poids en g				12							12	
		17 dans un creux léger	**31**		Forme «Hollandaise»			1					1	
		poids en g						11					11	
		17 dans un creux léger	**44**					1					1	
		poids en g						3					3	
		17 entouré des points et couronné dans un creux	**un chiffre ?**	**un trèfle**	Forme «Hollandaise»			1					1	
		poids en g						10					10	
		17 entouré des points et couronné dans un creux	**le chiffre 5 ?**	**O**	Forme «Belge»		1						1	
		poids en g					14						14	

Estampille	Lieu de production possible et atelier utilisant l'estampille	Description de l'estampille du talon	Côté talon	Second côté talon	Description fourneau	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	US 2002.1	US 2000	US 2001.1	US 2001.7	Total par estampille	
46 estampille ronde sur l'embout du talon	Gouda, Givet (Gambier), Saint-Quentin-la-Poterie (ateliers divers)	**46** dans un creux avec le **pourtour cordiforme**	✶	✶			1						1	2
		poids en g					4						4	
		46 dans un creux	**3**	⁝	Forme «1/2 croche»		1						1	
		poids en g					2						2	
13 ou **15** estampille ronde sur l'embout du talon		dans un creux avec le pourtour cordiforme **13** ou **15** couronné	♣	✶	Forme «Belge»		1						1	1
		poids en g					8						8	8
double couronne ? enlacée?	Gouda ?	double couronne enlacée semble-t-il					1						1	3
		poids en g					2						2	
		double couronne enlacée semble-t-il	**5·**		Forme «Hollandaise»		1						1	
		poids en g					16						16	
		double couronne enlacée semble-t-il	**9 ou 6**				1						1	
		poids en g					3						3	
Visage et soleil	Gouda	dans un creux **visage entouré des rayons**	**un blason surmonté par le chiffre 3**	**un blason surmonté de la lettre S**								1	1	1
		poids en g										5	5	5
Lion couché ?	Gouda ?	Un animal (lion?) couché sur barre et des traits verticaux en dessous			Forme «Hollandaise»		1						1	1
		poids en g					4						4	4
Forme illisible						2							2	2
		poids en g				11							11	11
A ou V estampille ronde sur l'embout du talon	Saint-Quentin-la-Poterie: Abauzit ?	dans un creux **A ou V**								1			1	3
		poids en g								2			2	
		dans un creux **A ou V**			Forme «croche»				2				2	
		poids en g							21				21	
Néant			**Une fleur à quatre pétales**	**Une fleur à quatre pétales**	Forme «Hollandaise»					1			1	3
		poids en g								8			8	
			43		Forme «Hollandaise»		1							
		poids en g					8							
			3	**O**	Forme «Belge»						1		1	
		poids en g									14		8	
						6	14	5	4	2	1	1	NR : 33	
						33	113	28	44	10	14	5	Poids : 247g	

Tab. 14 : *Inventaire des Estampilles sur Talon*

ESTAMPILLE 17

C'est l'estampille qui a livré le plus grand nombre d'exemplaires, 13 au total. Ce type de poinçon est largement utilisé, comme en témoignent de nombreux exemples découverts en prospection à Saint-Quentin-la-Poterie (Leclaire 2008, p.78-84).

Dans deux cas, le chiffre 17 et surmonté d'une couronne. À l'origine, cette dernière estampille appartient à Derk Smet de Gouda qui l'utilise depuis 1784. Cette marque sera ensuite utilisée par d'autres pipiers, notamment par Gambier, pour marquer les Belges (Raphaël 1991, p.113) et au moins un exemplaire a été découvert à Saint-Quentin (Leclaire 2008, p.78).

Tous ces tallons possèdent des ornements en relief sur le corps, qui dans tous les cas sont un chiffre sur un côté, alors que l'autre côté représente le plus souvent un symbole, notamment un rond dans quatre cas et un trèfle dans trois autres. Une pipe très petite, un exemple unique dans le corpus issu de la fouille, est pourvue d'un motif composé de deux barres et de points accolés, ce qui est vraisemblablement une évolution de l'écu héraldique de la ville de Gouda et dont des exemples de représentations semblables ont été découverts à Saint-Quentin (Leclaire 2008, p.77-78).

ESTAMPILLE 46

Les deux exemplaires avec l'estampille « 46 » possèdent des symboles sur chacun des deux côtés. C'est un poinçon largement utilisé, notamment par Gambier et à Saint-Quentin (Leclaire 2008, p.30, 84).

ESTAMPILLE AVEC CHIFFRE 13 OU 15

Un seul talon avec ce poinçon est présent dans le corpus. Le nombre représenté, dont il est difficile de lire le second chiffre (3 ou 5), est surmonté d'une couronne, ce qui pourrait indiquer son origine hollandaise.

ESTAMPILLE PV

Ce poinçon, identifié sur 6 talons, présente des variantes. En effet, dans deux cas il s'agit de deux lettres et pour les quatre pièces restantes, de lettres suivies de points. Comme pour l'estampille « 46 », c'est une marque utilisée par Gambier et par les pipiers de Saint-Quentin (Leclaire 2008, p.78, 80).
Par ailleurs, la fleur présente sur le corps d'un des talons marqués P.V. et sur un autre talon sans aucun poinçon à l'extrémité, existe sur les pipes Néogène n° 843 et 960 de Gambier (Gambier 1894).

ESTAMPILLE SOLEIL

Ce poinçon, très particulier, est composé d'un visage entouré de rayons de soleil. C'est une estampille typique de Gouda (Raphaël 1991, p.173). Par ailleurs, une marque caractéristique des pipiers hollandais a été identifiée sur chaque côté du talon : un motif, figurant l'écu héraldique orné de six points, qui reprend le blason de la ville de Gouda. Ce dernier motif fut copié par de nombreuses fabriques, à l'exemple des artisans de Saint-Quentin (Leclaire 2008, p.77, 79) et de Gisclon (n° 957 catalogue, Gisclon 1865).

» *3.2.2.5 Pipes à tuyau en bois*

(*Figure E19*)

Trente-et-un fragments concernent des fourneaux ayant une sortie élargie, impliquant la présence d'un tuyau en bois. Seuls les fragments formellement identifiés comme tels ont été inclus dans cette catégorie, mais il est possible que d'autres restes, décrits précédemment, puissent en faire partie (*cf. supra*).

Atelier	Lieu de production	Description tuyaux	Description fourneau	US 2025.2	US 2053.2	US 2002	US 2002.1	Total par lieu de production	
Terre blanche									
NOEL	Lyon		Forme «trompette», L. fourneau: 42mm, diam. Ext.: 23mm, diam. Int.: 12mm; présence d'estampille sur le fourneau dans un rectangle et sur un fond rayé : **NOEL A LYON**	1				1	1
			poids en g	10				10	10
GAM-BIER	Givet		lettres **JG** entourées des points incisés dans un rond				1	1	1
			poids en g				14	14	14
Calcinées - rouges									
JOB CLERC	Saint-Quentin-la-Poterie		Fragments de rebords, forme biseautés	3	4			7	7
			poids en g	11	19			30	30
BON-NAUD	Marseille	Embout droit sans bourrelet Diam. Ext : 10mm, diam. Int. 7mm	Forme droite, présence d'estampille sur le fourneau dans un ovale creux avec lettres saillantes : **BONNAUD**		2			2	3
			poids en g		30			30	
			Fragment de fourneau de forme indéterminée, présence d'estampille sur le fourneau dans un ovale creux avec lettres saillantes : **BONNAUD**		1			1	
			poids en g		10			10	
Inconnu	Inconnu	Embout terminé par un bourrelet (sortie du tuyau diam. Int. 10mm)			1			1	1
		poids en g			28			28	28
Inconnu	Inconnu	Embout terminé par un bourrelet (sortie du tuyau diam. Int. 8mm)				1		1	1
		poids en g				7		7	7
Inconnu	Inconnu	Fragments avec décor végétal (sortie du tuyau diam. Int. 10mm)			1			1	1
		poids en g			4			4	4
Inconnu	Inconnu	Fragments avec décor: sortie de tuyau avec tête de dragon (sortie du tuyau diam. Int. 7mm)				1		1	1
		poids en g				6		6	6
Inconnu	Inconnu		Fragments sans décor	4	2	1		7	7
			poids en g	13	2	3		18	18
Inconnu	Inconnu		Fragments avec décor : points incisés		1			1	1
			poids en g		8			8	8
Inconnu	Inconnu		Fragment avec décor : lignes verticales saillantes	1	1			2	2
			poids en g	2	2			4	4
Inconnu	Inconnu		Fragment avec décor: barbe				1	1	1
			poids en g				13	13	13
Inconnu	Inconnu	Embout terminé par un carré 12x12mm avec sortie circulaire de 7mm de diam.	Fourneau droit sans décor		1			1	1
		poids en g	poids en g		13			13	13
Calcinées - noires									
Inconnu	Inconnu		Fragments sans décor	2				2	2
			poids en g	6				6	6
Inconnu	Inconnu	Embout terminé par un bourrelet (sortie du tuyau diam. Int. 10mm)	Départ de fourneau avec décor	1				1	1
		poids en g	poids en g	13				13	13
				12	14	3	2	NR : 31	
				55	116	16	27	Poids : 214g	

Tab. 15 : *Inventaire des pipes en bois*

A contrario des pipes en terre, ce type présente une plus large palette de finition avec des pipes en terre blanche, mais aussi des pipes avec un aspect calciné de couleur rouge ou noire.

Parmi les maisons attestées on dénombre quatre ateliers, dont Noël, Gambier et Job Clerc, qui ont déjà été cités précédemment (*cf. supra*). Les fourneaux de Noël et de Gambier portent le nom, pour le premier et les initiales pour le second. Quant aux 7 fragments attribués à Job Clerc, qui débute dans les années 1880 à Saint-Quentin (*cf. supra*), ils ont une forme biseautée caractéristique que l'on retrouve sur ses affiches publicitaires (Clerc, sans date).

La seule nouveauté dans ce corpus est la maison Bonnaud de Marseille, clairement identifiée sur trois fragments.

Marseille - Bouches-Du-Rhône

Bonnaud (Raphaël 1991, p.146-167)

En 1824, Alphonse Bonnaud ouvre une fabrique de pipes en terre, au n° 37 Cours Gouffé à Marseille. En 1842, il s'associe à J. Rougon et ils déménagent au Pont-de-Vivaux, près de Saint-Loup. À partir de 1845, A. Bonnaud reste de nouveau le seul propriétaire de la manufacture. Vers 1857, son fils Hyppolyte-Bennois le rejoint et à partir de cette date, c'est lui qui sera cité, comme fabricant de pipes, dans tous les actes et notamment dans les brevets d'invention.

En 1865, Hyppolite Bonnaud s'associe à son frère cadet Joseph-Marius et leur raison sociale devient « BONNAUD Frères », fabricants de pipes au n° 9 du Grand-Puits. La mort d'Hippolyte, qui survient en 1875, provoque la scission de la firme et dès lors on dénombre trois maisons Bonnaud :

- Joseph Bonnaud fils, sis au n° 4 Pont-Vieux,
- Alphonse Bonnaud, sis au n° 67 Grande rue,
- La veuve d'Hippolyte, qui s'associe avec Mouren, dont la firme « Veuve BONNAUD et MOUREN » perdurera jusqu'en 1881.

Joseph Bonnaud prend en 1877 la raison sociale « BONNAUD A. et Cie ». Il rachète la fabrique à Alphonse et intente un procès à la veuve d'Hippolyte, qu'il gagne. Il est dès lors le seul détenteur de la marque « Maison Bonnaud fondée en 1824 ». Après la mort de Joseph, survenue en 1879, sa veuve reprendra la direction de la maison.

La fabrique restera dans la famille Bonnaud jusqu'en 1924, l'année à laquelle Hippolyte-Léon Bonnaud passe la main à Joseph Vial, ce dernier concédant la fabrique en 1930 à Joseph Gasquet.
La maison Bonnaud ferme définitivement ses portes en 1958.

» *3.2.2.6 Accessoires*

Cinq objets complètent ce corpus d'éléments de pipes. Il s'agit d'une pierre à briquet et de quatre fragments de becs pour pipes, qui selon toute vraisemblance appartiennent aux tuyaux de la catégorie des pipes à tuyau en bois.

Type	Matériau	Description	US 2025.2	US 2053.2	US 2002		
Pierre à briquet	Silex	37 x 45 x 5 mm	1			1	1
		poids en g	24			24	24
Bec pour pipe	Os	Entier, composé d'un tuyaux de forme circulaire de 18mm de long. et de 3mm de diam., surmonté par une sorte d'entonoir de 6mm de diam. à la sortie et présentant un filetage interne. L. totale: 39mm		1		1	4
		poids en g		1,5		1,5	
		Fragments incomplets	2		1	3	
		poids en g	2		1	3	
			3	1	1		
			26	1,5	1		

Tab. 6 : *Inventaire des accessoires*

3.2.3 Conclusion

L'important corpus de fragments de pipes issu de la fouille de *l'Hôpital Chalucet* à Toulon constitue un exemple rare et précieux. Outre la variété des formes et des décors rencontrés, par le biais de la diversité des ateliers de production identifiés, qui couvrent tout le territoire français, cet ensemble permet d'entrevoir la popularité de la pipe et des échanges commerciaux qu'elle engendra.

Si certains fragments, notamment ceux comportant des poinçons hollandais, peuvent être anciens, les données bibliographiques permettent de classer chronologiquement ce corpus dans la seconde moitié, voire vers la fin du XIXe s. En effet, certaines manufactures, reconnues à travers les poinçons, ne voient le jour que dans les années 1830 (Noël ou Blanc-Garin), 1840 (Duméril) ou 1880 (Job Clerc) et une marque de Gambier (*m M*) ne semble pas avoir été déposée avant l'année 1893. *A contrario*, la maison Blanc-Garin ferme ses portes en 1867 et sa marque n'est reprise par aucun autre pipier.

L'état fragmentaire de ce corpus, avec l'absence de recollages alors qu'il est issu presque exclusivement d'une seule fosse, indique qu'il s'agit d'un dépôt secondaire de provenances diverses, effectué vers la fin du XIXe siècle.

3.3 Analyse des restes animaux : les faunes terrestres et aviaires - Sylvain Foucras

L'étude ici présentée ne concerne qu'un échantillon de l'ensemble des restes animaux découverts durant la fouille.

Cet exposé se limite effectivement aux restes issus des faunes terrestres et aviaires mis au jour dans les trois structures les mieux fournies en vestiges animaux ; il s'agit des fosses **F2025**, **F2053**. Les éléments de poissons ont fait l'objet d'un simple dénombrement qui a été intégré à l'étude afin de signifier l'importance de ce type de mets dans la diète.

Par ailleurs, il faut également mentionner qu'un important lot de coquilles issues de mollusques marins a aussi été prélevé sur le site et dans ces mêmes fosses. Leur analyse devra faire l'objet d'une étude spécialisée, mieux appropriée à ce type de faune.

3.3.1 Protocole d'étude et d'enregistrement

» *Enregistrement*

L'enregistrement des données se conforme aux méthodes classiques de l'archéozoologie. Il procède d'abord d'un dénombrement systématique des fragments osseux et dentaires en nombre de restes (NR) et, généralement aussi, en poids des restes (PR). Cet enregistrement utilise une base de données établie à cet effet qui permet un inventaire analytique des restes, pour chaque espèce, dans chacun des faits et des contextes archéologiques examinés, produit en annexe.

Si les comptages en Nombre de Restes permettent d'évaluer la représentation des espèces, le Poids des Restes (donné en grammes) reflète de façon plus réaliste les quantités de viandes en jeu (Vigne 1991, Chaix et Méniel 2001, Lepetz 1996). L'état de conservation du mobilier, notamment la fragmentation, doit toutefois être pris en compte et inciter à la prudence.

» *Détermination*

La détermination spécifique des restes s'appuie sur une collection ostéologique de référence complétée par divers ouvrages, parmi lesquels on citera Barone 1999, Schmid 1972, Pales et Garcia 1981, ainsi que Prummel 1987.

La distinction entre les deux caprinés que sont le mouton (*Ovis aries*) et la chèvre (*Capra hircus*) s'appuie principalement sur les travaux de Boessneck 1969, Payne 1985, Prummel et Frisch 1986. La diagnose différentielle entre les genres d'une même espèce (notamment entre individus sauvages et domestiques) s'effectue sur des critères ostéométriques lorsque l'état du mobilier le permet.

» *Âge*

L'estimation des âges est principalement établie d'après les différents stades d'épiphysation des os tels que R. Barone les donne (Barone, 1999). Pour la triade domestique, une autre méthode tient compte du niveau d'usure dentaire selon le procédé développée par A. Grant (Grant, 1982). Le cas échéant, d'autres méthodes peuvent être utilisées selon le mobilier examiné, on citera par exemple Schmid 1972 pour les immatures ou Cornevin et Lesbre 1984 pour les chevaux, et Horard-Herbin pour les chiens (Horard-Herbin, 1997).

» *Sexage*

Selon les espèces, des critères dits « morphoscopiques » peuvent être perçus en des points bien spécifiques de quelques ossements discriminants comme le pubis, les chevilles osseuses de cornes ou la présence d'attributs distinctifs (cornes, canines, os pénien, ergot, etc.).

Dans certains cas, le recours à l'ostéométrie est également justifié. C'est notamment le cas pour les bovidés à partir des métapodes et des chevilles osseuses de cornes.

» *Stature*

L'évaluation des tailles au garrot est fonction des mesures ostéométriques obtenues sur des os complets. Le taux de fragmentation des restes osseux est donc le principal écueil à l'établissement des statures.

Les mesures se conforment aux normes proposées par A. Von den Driesch (dans Desse et al. 1986) pour la plupart des mammifères domestiques ainsi que pour les oiseaux (Driesch, 1976) ; pour les équidés, on pourra aussi avoir recours à celles employées par V. Eisenmann dans ses différents travaux.

L'estimation des statures au garrot établie d'après la longueur des os de membre est obtenue en utilisant des coefficients établis pour chaque espèce par divers auteurs auxquels on fera référence le cas échéant.

D'autres critères peuvent toutefois être pris en compte, comme la robustesse de l'animal qui s'obtient de façon biométrique en établissant l'indice de gracilité (Ig = Largeur mini diaphyse (SD)/Grande longueur (GL) * 100).

3.3.2 Les restes animaux

On dénombre 3369 restes animaux issus d'un large spectre des espèces qui se partage entre mammifères (79 %), oiseaux (12 %) et poissons (6 %). Pour les mammifères, c'est la triade domestique qui domine l'échantillon, mais celle-ci est toutefois très largement constituée de restes de moutons (86 %). Par ailleurs, la seconde espèce mammalienne est le lapin (associé au lièvre dans une moindre mesure) et c'est le coq domestique qui représente la troisième espèce de l'ensemble faunique (tab. 17).

Les espèces aviaires sont effectivement nombreuses, mais ce sont les gallinacés qui prévalent largement, le pigeon et les passereaux restant peu fréquents.

L'importance des restes indéterminés (43 %) ne nous paraît pas devoir remettre en question la représentation des espèces telle qu'on la présente plus loin ; l'essentiel de ces esquilles osseuses étant la conséquence d'un concassage volontaire des mêmes éléments ayant été déterminés par ailleurs.

	NR	% NR
Bœuf	88	4,6
Caprinés	1118	58,4
Porc	96	5,0
gd mamm	43	2,2
Lapin	166	8,7
Lièvre	13	0,7
Mustélidé indet	1	0,1
Rat ?	1	0,1
Coq	159	8,3
Gallinacé	3	0,2
Dinde	4	0,2
Pigeon	6	0,3
Passereau	3	0,2
Oiseau indet	50	2,6
Poisson indé.	111	5,8
Crustacé indet.	1	0,1
Coquille	51	2,7
déterminés	1914	56,8
indéterminés	1455	43,2
TOTAL	3369	100,0

Tab. 17 : *dénombrement des restes animaux.*

» *F2025*

On dénombre 1214 restes dans cette structure, pour un poids de 3060 g. L'assemblage se présente sous la forme de menus fragments osseux et dentaires dont le poids moyen n'excède pas 2,5 g. Cela témoigne d'un taux de fragmentation important qui tient directement du traitement réservé à ce type de déchets. Il apparaît en effet que ce lot a fait l'objet d'une découpe qui a été suivie d'un concassage ;

ces pratiques successives ont eu pour effet de réduire considérablement les restes osseux, parfois au rang de l'esquille. En dépit d'une conservation tout à fait convenable, cette importante fragmentation contrarie grandement le travail de détermination ostéologique et explique le taux relativement élevé d'éléments indéterminés (47 %).

Composition du faciès faunique

La représentation des espèces (tab. 18) montre que les caprinés — le mouton pour l'essentiel — constituent la majeure partie des restes déterminés (76 %). On note que la part des indéterminés est très certainement aussi largement composée des restes de cette espèce. Le lapin est la seconde espèce de l'assemblage (11 %) alors que le porc et le bœuf sont moins bien représentés (6 % des restes chacun).

Outre les mammifères, ce lot offre également un ensemble assez conséquent de restes aviaires (6,5 %) et de poissons à squelette osseux (6 %).

	NR	% NR
Bœuf	35	5,4
Caprinés	414	64,4
Porc	35	5,4
Lapin	59	9,2
Mustélidé indet	1	0,2
Rat ?	1	0,2
Coq	47	7,3
oiseau indet	12	1,9
poisson indé.	39	6,1
déterminés	643	53,0
indéterminés	571	47,0
TOTAL	1214	100,0

Tab. 18 : *dénombrement des restes animaux dans F2025.*

Les caprinés

La distribution des restes témoigne de disparités fortes entre les différentes régions anatomiques (tab. 19). Les éléments du tronc (49 %) dominent très largement l'ensemble, mais cela doit toutefois être nuancé par la fragmentation très importante des éléments de côtes qui forment 60 % des restes du tronc. L'autre partie privilégiée de cet ensemble est celle qui regroupe les éléments de bas de pattes. Ces parties, qui constituent 34 % des restes ovins, se répartissent inégalement entre métapodes, autopodes et acropodes, nous y reviendrons. Les autres parties du squelette sont donc très nettement sous représentées ; les membres antérieurs (scapula, humérus, radius, ulna) ne composent que 7 % de l'ensemble et les membres postérieurs (coxal, fémur, tibia) à peine 5 %. Enfin, les restes de la tête sont presque inexistants (1 %) ; on ne trouve que deux éléments de mandibules, le reste étant composé de dents isolées (n = 17).

Il apparaît assez clairement que l'essentiel de ces restes provient de l'alimentation carnée, les traces de découpe l'attestent clairement. En dépit d'une majorité d'éléments de côtes qui est dû à leur fragilité, on peut envisager un équilibre relatif entre les différentes pièces de viandes.

Quoi qu'il en soit, c'est la forte représentation des éléments de pieds et de mains qui surprend puisqu'elle semble devoir dominer l'échantillon ovin. Ces parties, qui sont considérées comme impropres à la consommation, renvoient généralement aux déchets de la découpe primaire de boucherie, ce qui ne semble pourtant pas être le cas ici. En effet l'absence d'autres parties habituellement

rejetées comme les crânes et les mâchoires nous montre qu'il n'en est rien. C'est pour cela que nous en déduisons qu'une sélection des parties a prévalu en amont et que la présence de ces pieds, parmi les rejets de l'alimentation, n'a rien de fortuit bien au contraire.

	NR	%
tête	2	1
tronc	181	49
épaule	24	7
cuisse	20	5
pied	140	38

Tab. 19 : *distribution anatomique des restes de caprinés dans F2025.*

Des rejets de pieds de moutons

On dénombre 140 éléments issus des extrémités de pattes (pieds et mains), constituant des ensembles anatomiques avérés (des poignets et des mains ainsi que des chevilles et des pieds). Toutefois, les écarts entre les différents éléments rendent difficile l'estimation du nombre d'individus concernés par ces rejets dont certains étaient initialement composés de segments anatomiquement complets alors que d'autres n'étaient constitués que de doigts, certains de ces éléments pouvant aussi avoir été lacunaires. Bien que les recollages anatomiques soient malaisés, on peut estimer que ce corpus appartient à un ensemble composé de 4 à 13 individus, selon que l'on considère les métapodes ou les acropodes.

Dans le détail, on trouve davantage de restes issus de pieds que de restes de mains, bien qu'il ne nous a pas été possible de distinguer les phalanges antérieures des postérieures. On voit cependant qu'un équilibre existe entre les parties droites et les parties gauches, notamment si on considère les métapodes (tab. 20). C'est cela qui nous incite à penser que ces vestiges proviennent d'animaux entiers plutôt que d'une récupération de pattes provenant de différents individus.

	membre gauche	membre droit	total	NMI
métapode	/	/	6	/
métacarpe	2	1	3	2
calcanéum	6	4	10	6
talus	7	1	8	7
naviculo-cuboïde	3	3	6	3
métatarse	3	4	7	4
phalanges 1	/	/	54	6
phalanges 2	/	/	35	4
phalanges 3	/	/	11	3
total	21	13	140	/

Tab. 20 : *inventaire des éléments de bas de pattes de caprinés dans F2025.*

L'essentiel appartient à des sujets matures dans la mesure où ces restes sont très majoritairement épiphysés, mais quelques restes de juvéniles existent dans ce corpus, soit un à trois individus.

Puisque ces éléments de pieds et de mains apparaissent parmi des résidus alimentaires, il est permis de les considérer, au même titre que les autres parties, comme des vestiges de la consommation carnée pratiquée sur le site. Certes, les traces relevant de la consommation sont bien peu nombreuses, mais certaines apparaissent tout de même (ill. 1), qui témoignent d'une découpe au couteau, probablement dans le but de sectionner les tendons.

Ill. 1 : *exemple de traces de découpes sur métapodes de mouton*

La période comme le contexte archéologique ne se prêtent guère, de notre point de vue, à une pratique de préparation de pièces de viande sur place et l'hypothèse d'une activité alimentaire spécifique nous paraît donc être plus pertinente. On pense évidemment à une recette de type « pied-paquet » qui apparaît dans le sud-est de la France au XIXe siècle et qui consiste en une préparation de viande de mouton dans laquelle le pied est ajouté durant la cuisson ; une recette populaire qui semble devenir, en Provence, un élément du repas de fêtes pendant la période de noël. On note, par ailleurs, que l'absence de traces de découpe pour ce type de mets n'étonne pas nécessairement, ces pièces paraissant plus propices au rongement qu'aux couverts.

Le lapin

Le lagomorphe est la seconde espèce représentée dans ce lot avec 59 restes. La distribution des éléments anatomiques témoigne d'un équilibre relatif entre les différentes régions, avec toutefois une plus grande représentation des parties charnues, épaules et cuisses, qui constituent un tiers du taxon (tab. 21). L'absence des extrémités de pattes est manifeste et tout montre que l'on est en présence de restes alimentaires.

On peut probablement considérer qu'il s'agit d'ensembles anatomiques sub-complets, même s'il est difficile de les recomposer. On estime ainsi que ce lot renvoie vers un minimum de cinq individus (d'après le nombre d'ulna gauches), parmi lesquels on trouverait quatre immatures ; il est par ailleurs très possible que les restes erratiques de quelques autres sujets se soient mêlés à cet ensemble qui nous semble être assez cohérent d'un point de vue anatomique.

	NR	%
tête	6	13,3
tronc	6	13,3
épaule	19	42,2
cuisse	13	28,9
pied/main	1	2,2
total	45	100

Tab. 21 : *distribution anatomique des restes de lapin dans F2025.*

Bovins et porcins

On l'a vu, les deux autres espèces composant la triade domestique l'habituelle n'apparaissent que de façon anecdotique à travers un nombre égal de restes (**tab. 18**).

Le bœuf est représenté par l'ensemble des parties du squelette, mais ce sont bien les éléments les mieux pourvus en viande qui sont favorisés (tronc, épaule et cuisse). À l'instar des autres espèces, c'est donc bien un faciès de rejet alimentaire qui transparait ici, les traces de désarticulation révèlent d'ailleurs très bien la confection de pièces de viande. La présence des éléments de pieds et de mains ne tient qu'à quelques éléments résiduels (2 os du tarse, 2 phalanges et 2 sésamoïdes). En revanche ce qui surprend c'est la présence de vertèbres coccygiennes (n = 6) qui relèvent habituellement davantage des rejets de découpe primaire que de l'alimentation. Comme pour les caprinés, cela pourrait toutefois justifier une cuisine particulière (pot au feu ou bouillon par exemple), peut-être en rapport avec le contexte archéologique et la fonction thérapeutique du lieu, nous y reviendrons.

Les restes de porc sont majoritairement composés d'extrémités de pattes (n = 19), tarses, métapodes et phalanges, exception faite des phalanges proximales. Les autres parties sont plus anecdotiques ; on ne compte que deux restes de la tête (une mandibule et temporal), un seul reste de l'épaule (une ulna) et deux de la cuisse (fibulas). Seul le tronc semble légèrement mieux pourvu avec sept fragments (cinq vertèbres et deux côtes). À l'image du bœuf, cette distribution est assez équivoque puisque les parties les moins favorables semblent dominer l'échantillon porcin ; cela étant, la consommation du pied de porc demeure usuelle, elle s'inscrirait d'ailleurs très bien dans la diète telle qu'on la pressent à Chalucet, c'est-à-dire une consommation courante des bas morceaux.

La microfaune

Deux restes de petits mammifères sont à mentionner. Il s'agit d'un élément de tête appartenant certainement à un rat et d'un tibia de petit mustélidé qui porte une entaille. La découverte de ces petits animaux n'est guère surprenante au sein de rejets détritiques et leur présence pourrait très facilement être intrusive, mais bien d'autres explications justifieraient également leur apparition dans ce type de contexte (élimination de nuisible, consommation atypique, etc.).

L'avifaune

On compte 59 restes d'oiseaux dans cette structure, dont 80 % appartient au coq domestique (35 g.). La tête seule manque à ce taxon, les ailes et les cuisses prévalant assez clairement avec 29 restes (16 pour les ailes et 13 pour les cuisses). Ce petit lot concernerait 3 à 6 individus, tous partiels (tab. 22). Il s'agit vraisemblablement de parties, c'est-à-dire des quartiers de viande probablement.

On dénombre 12 autres restes aviaires dont l'espèce n'a pas été identifiée. Il s'agit de petits oiseaux qui auront également pu être consommés.

	Coq
coracoide	2
scapula	3
humérus	6
radius	3
ulna	4
côtes	2
vertèbre	1
sacrum	2
femur	6
tibiotarse	7
tarsométatarse	6
indet	5
Total	47

Tab. 22 : *distribution des restes de coq dans F2025.*

» *F2053*

Les restes animaux prélevés dans **F2053** composent un ensemble de 2155 fragments dont le taux de détermination (59 %) est légèrement plus élevé que celui de **F2025** (tab. 23). Le faciès général est très proche de celui présenté plus haut avec une franche supériorité des restes de caprinés (55 %), bovins et porcins ne constituant que 9 % de l'ensemble déterminé. Parmi les mammifères, ce sont à nouveau les lagomorphes (et plus particulièrement le lapin) qui s'imposent comme le second taxon (9 %). La part des oiseaux est là aussi élevée et compose 13 % des restes animaux déterminés. Là encore, elle est très majoritairement constituée de restes issus de gallinacés ; le coq demeurant l'espèce privilégiée (9 %). On constate toutefois un spectre des espèces aviaires plus large que dans **F2025** avec l'apparition du pigeon (n = 6), de la dinde (n = 4) et de passereaux indéterminés (n = 3).

	NR	% NR
Bœuf	53	4,2
Caprinés	704	55,4
Porc	61	4,8
Lapin	107	8,4
Lièvre	13	1,0
gd mamm	43	3,4
Coq	112	8,8
Gallinacé	3	0,2
Dinde	4	0,3
Pigeon	6	0,5
Passereau	3	0,2
Oiseau indet	38	3,0
Poisson indé.	72	5,7
Crustacé indet.	1	0,1
Coquille	51	4,0
déterminés	1271	59,0
indéterminés	884	41,0
TOTAL	2155	100,0

Tab. 23 : *dénombrement des restes animaux dans F2053.*

Les caprinés

Aucun reste de chèvre n'ayant été perçu, il est probable que l'on puisse considérer ici une présence unique du mouton.

	NR	%
Tête*	12	1,9
Tronc	297	45,9
Epaule	59	9,1
Cuisse	88	13,6
pied/main	191	29,5
Total	647	100

*dents isolées = 37

Tab. 24 : *distribution anatomique des restes de caprinés dans F2053.*

La distribution anatomique (tab. 24) montre clairement une surreprésentation des éléments de tronc (46 %) ; cela tient à un nombre élevé de fragments de côtes (n = 163), celles-ci ayant probablement

davantage subi les effets de la fragmentation. Pour autant le nombre également important de fragments de vertèbres (n = 110) témoigne de l'intérêt donné à cette région anatomique dans la diète. Les autres parties du squelette sont, de fait, moins fréquentes. On note toutefois que la part des bas de pattes apparaît à nouveau assez forte (29,5 %), alors que des parties plus favorables comme les épaules et les cuisses ne constituent pas un quart des restes ici représentés.

À l'instar de ce qui a pu être constaté dans **F2025**, il semble que ces caprinés aient été majoritairement abattus à l'âge adulte ou, pour le moins, une fois matures, soit au-delà de la deuxième année.

Le bœuf et le porc

On l'a dit, bœuf et porc occupent une place équivalente dans cet ensemble, mais on remarque toutefois que la distribution anatomique diffère quelque peu. La représentation des restes du bœuf est assez proche de celle des caprinés avec une très nette prépondérance des éléments du tronc (65 %), puis des extrémités de pattes (19 %), alors que les quartiers nobles ne font que 13 % et la tête moins de 2 %. Pour le porc, les deux mêmes régions anatomiques dominent également, mais cette fois ce sont les bas de pattes qui comptent le plus grand nombre de fragments (48 %), alors que le tronc ne compose que 33 % du taxon. Les cuisses et les épaules sont de nouveau bien peu représentées (11 %) comme aussi la tête (7 %).

Les lagomorphes

Les lagomorphes sont largement dominés par la forme domestique qu'est le lapin (n = 107), mais le lièvre apparaît toutefois à travers quelques restes (n = 13). La place donnée à ce taxon n'a rien de négligeable puisqu'il compose presque 6 % de la faune déterminée dans la structure, le lapin occupant une fois encore une place de choix au sein du spectre des espèces de l'échantillon prélevé.

	NR	%
Tête*	20	26,0
Tronc	18	23,4
Epaule	16	20,8
Cuisse	18	23,4
pied/main	5	6,5
Total	77	100

*dents isolées = 30

Tab. 25 : *distribution anatomique des restes de lapin dans F2053.*

À l'image de **F2025**, on remarque que les différentes régions anatomiques s'équilibrent entre 20 et 25 %, exception faite des bas de pattes qui sont clairement sous représentés dans cet échantillon (6,5 %). Comme dans la structure précédente, on peut envisager la présence d'animaux entiers ou pour le moins de parties anatomiques (tab. 25).

Les oiseaux

Le faciès aviaire est cette fois beaucoup plus large avec cinq espèces distinctes, dont trois sont des gallinacés. Le coq est très majoritaire (n = 112) et constitue même la seconde espèce animale représentée dans la structure. La dinde est également présente (n = 4) ainsi qu'un troisième gallinacé qui n'a pas été identifié. Le pigeon apparaît comme la seconde espèce de l'échantillon aviaire (n = 6) ce dernier étant complété par trois os appartenant à des passereaux. On note que la part des indéterminés est importante pour les oiseaux (n = 38).

Cet échantillon aviaire se compose de l'ensemble des parties du squelette à l'exception de la tête qui est manquante. Pour le coq (tab. 26) on remarque là encore une plus forte présence des ailes et des cuisses (65 %) ; c'est aussi le cas du pigeon qui est également constitué d'éléments relevant des membres.

	NR	%
Tête	0	0,0
Tronc	8	7,7
Epaule	28	26,9
Cuisse	49	47,1
pied/main	19	18,3
Total	104	100

Tab. 26 : *distribution anatomique des restes de coq dans F2053.*

Les faunes marines

Les restes de poissons ont simplement fait l'objet d'un comptage dans la mesure où leur détermination nécessite des connaissances spécialisées. À défaut d'une étude plus avancée, nous pouvons tout de même signaler la présence de 111 éléments appartenant à plusieurs espèces distinctes de poissons osseux.

De même, 51 coquilles de mollusques marins et un fragment de pince appartenant à un crustacé ont été prélevés dans ces contextes. Évidemment, la proximité de la méditerranée justifie pleinement la présence marquée de ce type de faune au sein d'une poubelle alimentaire.

3.3.3 Conclusion

C'est un lot peu commun qui constitue la faune prélevée dans les structures **F2025** et **F2053**. Bien que le concassage de ces rebus osseux contraigne quelque peu l'étude, la bonne conservation générale du matériel et sa composition permettent de reconnaitre les reliefs d'une pratique alimentaire carnée classique et plutôt variée. Elle se compose d'abord de la triade domestique habituelle, mouton, bœuf et porc dans une mesure moindre, mais aussi du lapin et du coq, auxquels s'ajoutent poissons et mollusques marins.

En définitive, ces rebus alimentaires offrent ici un témoignage assez clair des pratiques alimentaires qui accordent une place de choix au mouton, conformément au régime carné tel qu'on le pratique à partir de la période moderne, notamment dans les Hôtel-Dieu où « la viande la plus consommée est le mouton » (J. Thinard-Morel, 2016). On sait par ailleurs que ce régime favorise largement le bouillon dans lequel ces viandes sont servies. De notre point de vue, cela justifie certainement l'utilisation des bas morceaux (éléments de pieds et de queue) qui apparaissent ici en grandes quantités. Généralement rejetés dès la découpe de boucherie, ces parties semblent effectivement avoir été employées par les cuisines de l'hospice de façon courante, allant jusqu'à composer une part non négligeable de la diète, celle-ci étant probablement adaptée au contexte thérapeutique du lieu.

Il est aussi probable que l'utilisation de ces bas morceaux favorisait de substantielles économies pour cet établissement de soins dont la consommation importante des viandes devait être coûteuse. On connaît notamment les difficultés d'approvisionnement et les besoins de rationnement pour certaines de ces institutions, l'Hôtel-Dieu de Marseille par exemple (Aziza, 2013).

Enfin, pour l'anecdote, il nous semble possible de trouver ici une représentation de ce qui constitue peut-être l'origine d'une recette provençale très courante au XIXe siècle dans la région marseillaise, celle des pieds-paquets.

3.4 Étude lithique, Un indice lithique d'occupation ancienne - Julia Patouret

Plusieurs éléments en silex ont été recueillis en position secondaire dans les comblements de deux fosses détritiques contemporaines, F2025 et F2053. Au nombre de trois, ces objets correspondent tous à des fragments de lames en silex Crétacé (Turonien) dit « du Grand-Pressigny ».

Dans le fait F2025, deux individus ont été recueillis. Le plus grand, un fragment mésial de lame, mesure 4,4 cm de longueur et 3,8 cm de largeur pour une épaisseur maximale de 1,1 cm. Il s'agit d'une lame de plein débitage dont la face supérieure porte trois négatifs d'enlèvements laminaires parallèles ; l'intégralité du pourtour de la pièce porte des enlèvements et troncatures continus, plus ou moins envahissants. Deux coches sont visibles en face inférieure. Hormis un lustre brillant peu intense sur certaines parties de la surface, aucune patine ne recouvre le silex. L'état général de la pièce indique une utilisation intense et systématique des tranchants, par de très nombreuses percussions directes abruptes ou semi-abruptes. Ces stigmates peuvent indiquer un usage de la pièce comme percutant en percussion posée en raclage/grattage (action longitudinale), toujours en percussion posée et en coupe positive.

Le second élément recueilli dans l'US 2025.2 mesure 2,5 cm de longueur pour 1,6 cm de largeur et 0,5 cm d'épaisseur. Il correspond à un fragment mésial de support laminaire à section trapézoïdale à cassure distale. Les deux bords présents (proximal et latéral gauche) sont retouchés et ébréchés. Comme la pièce précédente, la surface de celle-ci ne porte pas de patine ou de détérioration marquée hormis un léger lustre brillant. La morphologie des retouches et ébréchures évoque ici aussi un usage en percussion posée et non lancée en coupe positive, ou lancée sur une matière d'œuvre peu résistante.

Le troisième et dernier silex collecté lors de la fouille provient du comblement de F2053, et correspond lui aussi à un fragment de lame à section trapézoïdale retouché et ébréché.

Il mesure 2,3 cm de longueur pour 2,2 cm de largeur et 0,7 cm d'épaisseur. La mise en forme concerne les extrémités opposées proximales et distales, tandis que seuls les côtés portent des ébréchures isolées qui traduisent des contraintes perpendiculaires au silex. Les retouches et ébréchures visibles sur les extrémités portent à penser que l'objet a été utilisé en percussion posée sur une matière peu résistante en coupe positive.

Ce type de produits se rencontre sur des sites situés jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres de la région d'extraction du silex, à partir du Néolithique final (IVe-IIIe millénaire avant J.-C.). La matière première, disponible sous forme de dalles de larges dimensions dans la région de Tours, fut exploitée à grande échelle par des techniques de débitage optimisant les caractéristiques physiques du silex afin de produire un maximum de lames et d'outils (poignards, éclats, etc.). Ces produits furent exportés sous différentes formes par divers réseaux d'échanges, puis recyclés et réutilisés sur de longues périodes (plusieurs siècles) par les populations néolithiques du fait de la forte valeur sociale et symbolique qui semblait être attribuée à ces objets. Il est donc fréquent de trouver ce type de fragments ou de pièces entières dans les assemblages lithiques de la fin du Néolithique et du début de l'âge du Bronze.

Les exemples recueillis ici présentent une convergence de morphologie et de contextes de découverte qui introduisent plusieurs interrogations quant à la période de leur utilisation et à leur présence sur le site. En effet, les trois fragments collectés sur le site correspondent à des fragments de lames ou supports laminaires dont les modules sont très proches. Les retouches, leurs emplacements ainsi que les morphologies créées par ces enlèvements se correspondent sur les trois objets. De la même manière, les usures constatées sur les bords, qu'ils soient retouchés ou non, convergent vers des utilisations en percussion posée sur des matières d'œuvre peu résistantes. Les enlèvements sont peu envahissants et pour la majorité perpendiculaires aux tranchants, avec des morphologies écailleuses ou régulières, et aucune cassure n'est visible. Ces stigmates indiquent que les trois objets ont fonctionné de manière similaire, en excluant les actions de percussion lancée ou les chocs contre des matières d'œuvre résistantes.

L'état des surfaces des silex ainsi que les morphologies uniformes plaident pour une relative contemporanéité de leur mise en forme voire de leur utilisation. Au vu de la position stratigraphique des objets et du contexte de l'occupation, on peut supposer une réutilisation des fragments de silex par les populations modernes. La qualité de la matière ainsi que les dimensions des pièces, aisément transportables, ont pu faciliter le choix de cette réutilisation.

Le type d'utilisation ainsi que de matière d'œuvre travaillé avec ces pièces reste hypothétique. Un usage pour la production d'étincelles en percussion lancée sur une marcassite comme pierre à bri-

quet ou placée dans un mécanisme comme pierre à fusil semble à exclure du fait des stigmates présents sur les silex. On peut supposer un traitement ponctuel de matières souples et peu résistantes (type fractionnement du tabac ou d'herbes médicinales) en percussion posée, mais sans développer davantage.

Il est toutefois intéressant de noter la présence de ce type de pièces datant du Néolithique final et importé sur de longues distances, avec des caractères morphologiques et fonctionnels similaires, façonnés et réutilisés au XVIIIe siècle dans un contexte bien particulier.

3.5 Inventaire numismatique - Julien Collombet

(Figure E20)

Références			Contexte de découverte		Identification			
							Droit	
Code mat.	N° inv.	N° conte-nant	Fait	US	Dénomi-nation	Autorité émettrice	Légende	Description
M	2025-2-1	X	F.2025	2025-2	Cinq centimes «Dupré»	Directoire / Consulat	Illisible [REPUBLIQUE - FRANÇAISE]	Buste drapé de la Liberté à gauche coiffée du bonnet phrygien
M	2025-2-2	X	F.2025	2025-2	5 centesimi	Italie - Royaume de Sardaigne Charles-Félix	Illisible [CAR. FELIX D. G. REX SAR. CYP. ET HIER]	Au centre, en trois lignes : 5 / CENTESIMI / 1826 (illisible) dans une couronne de lauriers
M	2053-2-1	X	F.2053	2053-2	Jeton	Louis XIV	LOVIS [LE G] RAND - [...]	Buste du Roi à droite
M	2053-2-2	X	F.2053	2053-2	Indéter-minée	Indéterminée	Illisible	Illisible
M	2053-2-3	X	F.2053	2053-2	Sol	Louis XV	Illisible [LUDOV XV - D GRATIA]	Tête laurée de Louis XV à droite
M	2053-2-4	X	F.2053	2053-2	Sesterce	Indéterminée	Illisible	Illisible
M	3001-15-1	X	F.3001	3001-15	Jeton «Guerre de succession d'Espagne»	Louis XIV	L[VDOVI]CVS - MAGNVS REX	Tête de Louis XIV à droite
M	3002-1-1	X	F.3002	3002-1	Un centime «Dupré»	Directoire	RE[PUBLIQUE - FRANÇ]AISE	Tête de la République à gauche, coiffée d'un bonnet phrygien ; grènetis circulaire formé de points

Gadoury 1999 : GADOURY V., Monnaies Françaises, 1789-1999, quatorzième édition, Monaco : Edition Victor Gadoury.
Duplessy 1999 : DUPLESSY J., Les monnaies françaises royales, de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), tome II, 2e édition, Paris : Maison Platt.

Identification					Métrologie			Conservation
Revers								
Légende	Description	Atelier	Datation	Référence typologique	Poids (en g)	Module (en mm)	Métal	Remarques
Illisible [CINQ / CENTIMES]	Légende en deux lignes dans le champ, au-dessus du millésime (illisible) suivi d'un point et de la lettre d'atelier (illisible) encadrés des différents (illisibles), dans une couronne fermée composée de deux branches de chêne opposées nouées à leur base par un ruban	Indéterminé	1795-1804	Gadoury 1999, pp. 61-62 n° 126	10,48	27	Cuivre	Usure extrêmement prononcée et forte oxydation ; revers totalement illisible
Anépigraphe	Au centre, écu couronné avec un aigle occupant le champs, le tout entre deux branches de chêne	Indéterminé (Bologne, Gênes ou Turin)	1826	-	9,40	29	Cuivre	Usure très prononcée et très forte oxydation
Illisible	Illisible	Nuremberg ?	1643-1715	-	3,57	25	Alliage cuivreux	Usure très prononcée et très forte oxydation
Illisible	Illisible	Indéterminé	Indéterminée	-	4,29	26	Alliage cuivreux	Usure extrêmement prononcée et forte oxydation ; monnaie totalement illisible
Illisible [FRANCIAE ET NAVARRAE REX (millésime)]	Ecu de France couronné ; différent d'atelier à l'exergue (illisible)	Indéterminé	1768-1774	Duplessy 1999, p. 353 n° 1699	10,48	29	Alliage cuivreux	Usure extrêmement prononcée et forte oxydation ; revers totalement illisible
Illisible	Illisible	Indéterminé	Haut-Empire	-	18,36	32	Alliage cuivreux	Demi sesterce totalement illisible (très forte usure et oxydation) ; monnaie résiduelle. Cassure non franche correspondant plus probablement à une rupture qu'à une découpe intentionnelle
LABOR ALITIS AUFERT	Le coq de France, perché sur un arbre, enlève la Toison d'Or de l'Espagne qu'il défend contre le lion et le léopard d'Angleterre ; à l'exergue des volutes	Nuremberg ?	1701-1715	-	5,33	26	Alliage cuivreux	Usure moyenne et légère oxydation
UN / CENTIME / L'AN 7 . / A	Légende en deux lignes dans le champ, au-dessus de L'AN 7, suivi d'un point, la lettre d'atelier A sous le millésime ; grènetis circulaire formé de points	Paris (A)	1798-1799	Gadoury 1999, p. 49 n° 76	2,04	18	Cuivre	Usure prononcée et légère oxydation ; trois entailles légères au droit

Tab. 27 : *inventaire des monnaies mises au jour sur le site de Toulon — Chalucet*

3.6 Le verre - Aline Colombier-Gougouzian

L'opération menée sur le site de l'Hôpital Chalucet a livré un ensemble de verrerie conséquent : près de 42 kg de verre, 9194 fragments pour 298 NMI, 17 objets, 22 verres de lunettes et 2951 fragments plats, appartenant probablement à des vitres (4 842 kg). Essentiellement contemporain, à l'exception de quelques éléments plus anciens, ce mobilier est issu à plus de 96 % d'une importante fosse (F2002-2025-2053), pour laquelle la céramique donne un TPQ entre l'extrême fin du XVIIIe s. et le milieu du XIXe s.

L'étude de ce lot s'est révélée peu aisée en raison de l'importante fragmentation des récipients. Peu de collages ont pu être faits, aucun récipient ou verre n'est complet, les éléments de décors sont très partiels, ce qui rend l'identification ardue. Le XIXe siècle voit se développer les arts de la table et le verre à boire, auparavant placé en dehors de celle-ci (Bellanger 1988, 480) et ponctuellement servi à la demande, devient personnel ; il s'invite alors à côté de l'assiette. Dorénavant autorisée à siéger sur la table, la gobeleterie s'accorde avec le reste de la vaisselle et les cristalleries du XIXe siècle rivalisent dans la création de véritables services de table entièrement coordonnés (Ennès 2006, 115). D'un point de vue archéologique, il devient alors impossible, à partir d'un profil ou d'un décor très lacunaire de déterminer s'il s'agit d'un gobelet, d'un verre à pied ou encore d'un pichet.

Il en est de même pour les bouteilles. Si quelques talons ont conservé un diamètre suffisant pour estimer le gabarit de l'individu (petite bouteille, taille classique, dame-jeanne), la majorité du mobilier reste indéterminable. C'est pourquoi, sauf élément déterminant, l'identification se limitera à de grandes catégories : bouteille, flacon, service de table.

3.6.1 Le verre du dépotoir, F 2002-2025-2053

» *3.6.1.1 Les vases de stockage*

Divisés en trois niveaux techniques lors de la fouille, ces faits appartiennent à une même structure comme en témoigne l'homogénéité du lot et les recollages établis entre les fragments des différentes US. 8601 fragments, dont 253 NMI pour un poids de 40 203 kg de verre ont été récoltés dans cette structure.

30 634 kg de verre verdâtre ou vert olive, d'apparence « noir » ont été recueillis dans la fosse F2002-2025-2053, soit 4474 fragments, de 78 bouteilles minimum. 2995 restes (18 779 kg) en verre verdâtre clair appartiennent à au moins une cinquantaine de bouteilles à huile. 1474 autres (11 550 kg) sont en verre sombre et proviennent d'au moins 27 bouteilles à vin.

Seuls 12 goulots complets sont présents parmi les 132 fragments de bords recueillis. Les bagues sont en majorité irrégulières, posées à la main, ce qui place leur réalisation dans la première moitié du XIXe siècle. Elles présentent un profil en D, plus ou moins aplati, tendant parfois vers la section rectangulaire. Quatre goulots possèdent une large lèvre aplatie, formant avec la bague un double tronc de cône. Les panses sont trop fragmentaires pour en connaître le profil, la taille ou le diamètre. Les piqures sont en majorité à pontil nu, bien que quelques exemplaires présentent une surépaisseur due à un pontil avec rajout de verre et deux autres un cercle de verre laissé par un pontil à la canne. En revanche, deux bouteilles, dont une à fût étroit (6,1 cm), ont une piqure en boule. Cette finition, obtenue grâce à un manchon, apparaît dans les années 1840-50.

Sept cachets apposés sur l'épaule ont été mis au jour. L'un d'eux, très incomplet n'a conservé aucune inscription. Quatre porte la mention « litre » (**Figure E21.1 et E21.2**), dont deux sont caractéristiques des productions de la verrerie Saint-Louis Cap Janet. Des cachets identiques, découverts à Marseille, sont datés entre 1839 et 1851 (Serra 2013a, vol. 1, 297 et vol. II, 101). Deux autres cachets portent la

mention du vin contenu dans la bouteille : deux vignobles bordelais, le « Haut Sauterne » et le « Saint-Julien Medoc »**Figure E21.3 et E21.4**. Des bouteilles portant ces mêmes cachets ont été découvertes dans le dépotoir portuaire de la Rade de Saint-Pierre, en Martinique et sont datées de la première moitié du XIXe s. (Serra 2013 b, 158)[30].

Enfin, cinq fragments en verre vert oxydé, dont un goulot complet, pourraient appartenir à une même bouteille qui se distingue du reste du lot (**Figure E21.5**). Très massive, en verre épais, elle possède une bague ronde, en fort relief, très régulière, posée à quelques millimètres de la lèvre soigneusement finie et arrondie. Son col est tronconique, haut et dépourvu de stries. Il pourrait s'agir d'une bouteille champenoise.

Bien que les bouteilles constituent les trois quarts du verre mis au jour dans la fosse, elles ne représentent qu'une infime part de la consommation probable de vin du site. Une grande partie d'entre elles sont des bouteilles à huile et un peu moins d'une trentaine de bouteilles témoigne de la consommation de vin. Or, dans la première moitié du XIXe s., la ration de vin recommandée était de 25 cl à 1 L par jour et par personne (Aziza 2013), soit, à l'échelle de la population d'un Hôtel-Dieu, ici près de 300 personnes (cf. supra, étude documentaire), des centaines de litres par an. Cette constatation ouvre à plusieurs questions. D'une part, sur le statut de cette fosse, il convient de se demander si cette structure a servi de décharge principale pour l'Hôtel-Dieu où si elle ne constitue qu'un enfouissement secondaire et partiel. D'autre part, sur la fonction des bouteilles elle-même et la façon de s'approvisionner en vin : celui-ci était-il conditionné uniquement en bouteille ou au contraire, arrivait-il en gros pour être ensuite servi dans celles-ci ? Ces bouteilles servaient-elles à la consommation quotidienne ou contenaient-elles uniquement de grands crus tels que le Sauterne et le Saint-Julien, attestés par les cachets ?

Une dizaine de fragments s'apparentent également par leur forme à de petites bouteilles. Neuf sont en verre ambre et appartiennent à un seul individu très incomplet. Le dernier est un petit cachet estampillé de l'inscription peu lisible « sirop anti-phlogistique Briant à Paris » (**Figure E21.6**). Il prenait place sur l'épaule d'une petite bouteille en verre vert olive clair, non conservée. Ce sirop fait l'objet d'un dépôt de brevet par M. Briant, en 1829 (Bulletin des sciences technologiques, Paris t.14, 1830, p. 309[31]), mais il est déjà commercialisé depuis quelques années, comme en témoigne sa mention répétée dans le journal « Le constitutionnel », en 1826[32]. On en trouve encore l'attestation dans les encarts publicitaires de journaux de la seconde moitié du XIXe s. (Le constitutionnel : journal du commerce, politique et littéraire. 1870,19/03[33]).

Le XIXe s. voit se développer l'utilisation de flacons marqués dans le verre, par moulage. Ces inscriptions mentionnent le contenu du flacon, sa contenance, ou le fabricant du produit. Un fond étroit, cylindrique, en verre bleu vert porte les lettres « ST » dans le bas de sa panse, tandis qu'une panse en verre incolore est moulée du chiffre « 18 ». Cinq autres fragments de flacons en verre incolore portent des inscriptions incomplètes.

De nombreux pharmaciens revendiquent ainsi leur création afin de lutter contre la contrefaçon. Deux fragments de panse à section polygonale, issus des US 2002.2 et 2025.2 appartiennent à un même flacon en verre bleu outremer inscrit « HOMOEOPA[...]/HONNORATY » (**Figure E21.7**). André-Marius Honnoraty (1810-1886) était pharmacien à Toulon et titulaire d'une thèse soutenue en 1839. Trois autres fragments de panse proviennent de deux flacons identiques, portant la même inscription incomplète « VINAIGRE A[romatique] DE JE[a]N-VIN[cent-Bully] » (**Figure E21.8**). Jean-Vincent Bully invente son vinaigre aromatique ou vinaigre de toilette en 1809. Sa boutique est saccagée

30. De Putter 2019 - < https://bouteillesanciennes.net/2015/05/09/bientot-appellations-prestigieuses-coming-soon-prestigious-bottles/ >
31. https://books.google.fr/books?id=VDYOAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false
32. https://books.google.fr/books?id=IsRMAAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false
33. https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k675655r/f4.image.r=briant%20anti-phlogistique%20le%20constitutionnel

par les émeutes de Paris, en 1830, mais la fabrication de son produit perdure puisqu'il en est encore fait mention dans les encarts publicitaires du journal du Loiret en 1850[34]. Dans le brevet qu'il dépose pour son vinaigre, Jean-Vincent Bully note que « pour éviter la contrefaçon, il est écrit dans le verre la mention "vinaigre aromatique de Jean-Vincent Bully", sur une seule face », comme il est encore visible sur les fragments retrouvés ici.

250 fragments (70 NMI / 844 g) se rattachent également à des flacons de tailles et formes diverses, sans inscription : panse à section ronde, carrée, polygonale ou rectangulaire à chanfreins (**Figure E21.9**), goulots à lèvre coupée, adoucie ou à rebord, col court ou long, fonds plats ou à piqure. Le verre employé est aussi varié avec des teintes claires, bleu-vert (148 NR, 35 NMI) et incolores (70 NR, 25 NMI), ou colorées, bleu outremer (18 NR, 5 NMI), vert sombre (1NR, 1NMI) et ambre (13 NR, 4 NMI).

Parmi les vases destinés au stockage, quelques fragments de bords ourlés (2 ex.), épaule (1 ex.) et fond à peine rentrant (1 ex.), en verre bleu-vert ou vert olive « noir » peuvent être rapprochés des bocaux.

» *3.6.1.2 Le service de table*

355 fragments, d'au moins 80 individus (1650 g) se rattachent au service de table. Essentiellement en verre incolore, quelques rares objets sont de teinte bleu outremer (un pied en disque), bleu-vert (jambe creuse d'un verre à pied) ou, plus rare, opalescente (un pied en disque) et polychrome (pied filigranné blanc opaque à bordure verte).

Le verre opalescent, connu sous le nom d'opaline trouve ses origines à la fin du XVIIIe s., mais se développe réellement, dans les catalogues des cristalleries, dans les années 1820-1830 (Barrelet 1953, 134). Le verre filigranné ((**Figure E21.10**), spécialité de Venise au XVIe s. ne fut mis en œuvre par les cristalleries françaises que vers 1839 (Ennès 2006, 74).

L'importante fragmentation du mobilier rend difficile son identification. De nombreux bords à lèvre arrondie et haute de panse cylindrique (160 NR) ont été recueillis, mais peuvent appartenir aussi bien à des gobelets qu'à des verres à pied. Le peu de jambes de verre à boire recensées (10 fgs) laisse toutefois penser qu'il s'agit principalement de gobelets. Un bord arrondi, quatre fonds à décor de cannelures (US 2053) et un bord à panse ornée de côtes plates (US 2002) appartiennent à cette catégorie. 28 fragments de panse à côte plate se rattachent également à ces productions de gobeleterie anglaise, qui dominent la verrerie de table au début du XIXe siècle.

Les fonds apodes, épais, lisses ou à décor de rosace (20 ex.) proviennent aussi bien de carafes que de gobelets, coordonnés au sein de véritables services de table. Aucun collage n'a pu être établi entre les bords et les fonds, empêchant donc toute attribution précise à une forme. Une dizaine de fragments de jambes massives, pleines et 36 pieds en disque, tronconiques ou en balustre ont été recueillis. Ils supportaient des formes aussi diverses que des carafes, verres à pied, coupes, drageoirs, etc. Seule une jambe avec bouton et départ d'une coupe à décor de côtes plates est attribuable à un verre à pied ((**Figure E21.11**). Un second verre à pied, d'une hauteur de 3,4 cm est identifiable à un verre à liqueur (**Figure E21.12**). Son profil, complet, se compose d'un bord épaissi, d'une panse très courte, cylindrique, moulée d'un décor de pans coupés portant chacun un ove en haut relief et d'un pied octogonal. Un goulot, avec lèvre arrondie et bec verseur appartient à un pichet, comme les six anses à section ovale, pleine (**Figure E21.13**). Deux autres petites anses, moulées, formées de deux virgules séparées d'une moulure plate sont trop fines pour être fonctionnelles et servaient plutôt de décor (**Figure E21.14**). Enfin, 70 fragments témoignent de l'éventail des décors taillés ou moulés à la presse, caractéristiques

34. http://aurelia.orleans.fr/wrap/img-viewer/1841_1860/452346101_1850/452346101_18501005106374/jpeg-106374/iipviewer.html?base=mets&vcontext=mets&ns=10000004.jpg

des services de table produits par les cristalleries du XIXe s. Dans un premier temps taillées ou laissées lisses, les productions en cristal vont connaître de multiples inovations dans la première moitié du XIXe s. Ainsi, en 1829, aux Etats-Unis, la New England Glass Company, East Cambrige, Massachusetts, développe une machine permettant de presser le verre dans des moules. Très vite, dès 1834, la cristallerie de Saint-Louis adopte cette technique, rapidement suivie par ses concurrentes (Ennès 2006, 14). Cette machine permet en effet de fabriquer des vases à l'ornementation aussi riche que le cristal taillé, mais à un prix beaucoup moins élévé. Plusieurs panses (38 ex.) portent ces décors complexes : motifs de diamants (2 ex.), oves en fort relief (8 ex.**Figure E22.15**), parfois doublés, accompagnés de points, ou alternant avec des cannelures, croisillons (3 ex.**Figure E22.16**) volutes et rinceaux sur fonds de pointillés (4 ex.**Figure E22.17**), queue de poissons (1 ex. **Figure E22.18**), etc.

Quatre fragments présentent également un décor gravé de motifs végétaux (3 ex., **Figure E22.19**) ou de cannelures (1 ex.).

» *3.6.1.3 Autres vases et objets*

L'usage du verre dans la vie quotidienne, loin de se limiter aux services de table ou au flaconnage offre une grande diversité. Ainsi, 15 fragments, en verre incolore, à panse globulaire et ouverture arrondie et étroite appartiennent à des boules de lampes (4 NMI) et 21 fragments ovales, plats ou convexes, en verre incolore ou parfois verdâtre, sont des verres optiques, probablement de lunettes (**Figure E22.20**). Un petit disque de 1,2 cm de diamètre, plat, s'apparente également à un verre optique, mais sa fonction reste indéterminée(**Figure E22.21**).

16 panses et goulots, en verre ambre, vert sombre ou violet se rattachent à des encriers et un tube éffilé et étroit sur un côté provient d'un compte-gouttes(**Figure E22.22**).

Le domaine de la toilette ne fait pas exception avec quatre perles (**Figure E22.23**)et quatre bouchons au corps dépoli et à bouton sphérique, en disque ou en amandes (**Figure E22.24**). Leur tailles, variées, mais assez réduites laissent penser qu'ils fermaient de petits flacons de toilette. Huit fragments de bords de coupes, en verre incolore moulé, formés par un motif de pétales juxtaposés (**Figure E22.25**) trouvent des parallèles très proches dans les « tarifs des cristalleries » (Ennès 2 006 136), non pas parmi les services de table, mais dans la rubrique des « garniture de toilettes ». En effet, les progrès de l'hygiène et le développement des salles de bain dans l'habitat, au cours du XIXe s., ont favorisé l'émergence de véritables ensembles destinés à la toilette, comprenant cruches, gobelets, pots et cuvettes, porte-savon ou encore coupe-baguier.

Un fragment en verre vert vif et gravé de motifs floraux pourrait s'apparenter à une panse de siphon. D'abord fabriqués en céramique et réservés aux pharmaciens, ces objets passent, à partir de 1837 et l'invention du vase siphoïde, dans la consommation courante des boissons gazeuses, nottament de l'eau de Seltz, réputée médicinale. Fabriqués en verre incolore dans un premier temps, les limonadiers et les bistrots en fond grand usage dès la seconde moitié du XIXe s. Les siphons se parent alors de couleurs vives (bleu, vert, violet ou ambre) et d'un riche décor gravé au nom du distributeur. Ils furent interdits définitivement en 1952, à la suite des trop nombreuses explosions dues à la pression.

Enfin, quelques fragments restent indéterminés, comme quatre baguettes, lisses, droites et cassées aux deux extrémités. Deux sont en verre incolore, une est bleu outremer et la dernière est blanc opaque, à l'extérieur, mais présente une section blanc opaque autour d'un centre incolore. Trois sont pleines, mais l'une des baguettes incolores possède une microperforation en son centre, sur toute sa longueur (**Figure E22.26**). Quatre boutons de préhensions, pleins et un creux, moulé de cannelures sont trop incomplets pour les attribuer à un objet précis.

3.6.2 Analyse

Cette grande fosse a livré un matériel abondant, mais extrêmement fragmenté. Les bouteilles, souvent bien conservées, au goulot ou à la partie basse assez robuste pour être retrouvés complets, sont ici pilées en fragments centimétriques. Ainsi, les quelque 30 634 kg de bouteilles sont concassés en 4474 fragments, soit une moyenne de 6,8 g par tessons. Les 132 bords recensés ne comptent que 12 goulots complets.

De plus, très peu de collage ont pu être établis. Aucun goulot n'a pu être restitué à partir des éléments fragmentés. Les piqures, plus complètes, permettent d'établir un NMI d'environ 78 bouteilles. La réglementation de 1735 fixe le poids des bouteilles à 25 onces minimum (750 g) (May 2011, 109). Les 30 634 kg de verre représenteraient donc une quarantaine de bouteilles, soit moitié moins que le NMI établi. Les fragments en verre de couleur ou les marques sur flacons, moins nombreux montrent aussi des lacunes importantes : aucune marque n'est complète et les vases filigranés ou en verre opalin ne sont présents que par de petits fragments.

Ces arguments laissent penser que cette fosse n'est pas un dépotoir primaire, les récipients jetés ici, n'étaient pas complets ou simplement cassés, mais plutôt partiellement enfouis. L'homogénéité stratigraphique et les collages entre les US, qui témoignent de l'éclatement des récipients au sein de la structure plaident en faveur d'une constitution rapide de ce dépôt, alors même que les datations s'échelonnent sur plusieurs décennies. L'impression générale est donc plutôt celle d'un curage partiel d'une zone de rejet plus grande, utilisée sur une longue période.

3.6.3 Autres US

Le reste du site a livré 593 restes (1 730 kg), dont 45 NMI. Le faciès de ce lot est identique à celui de la fosse F 2002-2025-2053, à l'exception d'une jambe à bouton, creuse (**Figure E22.27**), dont le profil est caractéristique des verres à boire soufflés en plusieurs paraisons, du XVIIe s. (US 1001.41) (Verreries de l'Est 1990).

83 fragments (14 NMI, 963 g) appartiennent à des bouteilles en verre vert, clair ou « noir ». Comme dans la fosse F 2002-2025-2053, les bagues ont un profil en D et sont posées de façon irrégulière à quelques centimètres sous la lèvre laissée brute. Les piqures sont soit dépourvues de pontil, soit munies d'une boule.

Les flacons (53 NR, 17 NMI, 248 g) sont majoritairement en verre bleu vert, soufflé, mais un exemplaire est incolore. Un flacon complet (US 3002.1, **Figure E22.28**) possède une panse à section carrée, cannelée sur trois côtés dans sa partie inférieure et un fond estampillé « P D 6/9 ». Une dernière petite fiole, en verre incolore, moulé, se compose d'une panse cylindrique, longue et étroite et d'une embouchure à vis, destinée à recevoir un bouchon de métal. Elle devait servir de « flacon à sel »(**Figure E22.29**).

Un bouton sphérique, plein, pourrait appartenir à un bouchon.

Le service de table est également représenté par quelques bords arrondis et fond épais de gobelets cylindriques (6 ex.), deux pieds de verres à boire, une anse de pichet, en verre incolore, épais et trois panses ornés de décors moulés à la presse. L'une d'elle porte un motif de côtes plates, surmontées d'un bandeau de diamants (**Figure E22.30**), caractéristique des productions des cristalleries du XIXe s.

Outre la vaisselle et le flaconnage, ce lot compte 407 (203 g) fragments de vitre et deux verres de lunettes (US 1041.2).

3.6.4 Conclusion

L'important lot de verre de l'Hôpital Chalucet fournit une datation limitée, dans la première moitié et le troisième quart du XIXe s. Cette fourchette chronologique s'inscrit entre la phase d'agrandissement de l'hospice primitif (fin du XVIIIe siècle - milieu du XIXe siècle) et les réaménagements du milieu du XIXe siècle. Les occupations antérieures, de XVIIe et XVIIIe s., sont presque totalement absentes, à l'exception d'une unique jambe à bouton d'un verre à boire.

Cet ensemble offre donc un intéressant corpus de verre contemporain. En effet, celui-ci est encore souvent affaire de collectionneur et peu étudié d'un point de vue archéologique. Les travaux historiques, quant à eux, s'intéressent plus volontiers aux archives disponibles, sans toutefois les confronter avec le mobilier. Cette comparaison entre sources archivistiques et archéologiques n'a pu être réalisée dans le cadre de ce rapport, en raison du temps assez court dévolu à cette étude, mais elle ne manque surement pas d'intérêt et devra être envisagée dans le cadre d'une synthèse plus poussée des fouilles de l'Hôtel-Dieu.

Dès l'Antiquité, les qualités chimiques du verre ont été reconnues et exploités pour le conditionnement des substances fragiles, telles que les produits médicinaux. Sa neutralité, qui garde intact la composition du contenu qu'il reçoit, sans échange indésirable, et son imperméabilité en font un matériau parfait pour cette fonction. Les catalogues commerciaux destinés aux pharmaciens (Dorvaux 1877, Menier 1860) regorgent de flacons, pipettes, ventouses et autres ustensiles en verre, que l'on s'attendrait à trouver parmi le mobilier de l'Hôtel Chalucet. Au contraire, la prépondérance des gobelets et des bouteilles, la variété des usages (conditionnement, art de la table, service de toilette, verre médical, lampes ou vitrage) sont ici comparables à un faciès d'habitat. Les objets liés aux soins médicaux restent timides (quelques flacons estampillés et un compte-gouttes) à l'exception peut-être des verres de lunettes, bien connus, mais souvent recensés en un ou deux exemplaires seulement, au contraire de la vingtaine de fragments présents ici.

4 - SYNTHÈSE

4.1 Avant l'hospice de la Charité

Aucun indice d'occupation antérieure à l'époque moderne n'a été mis au jour pendant la fouille. Le site se trouve à distance des agglomérations antiques et médiévales, connues tant par les sources que par l'archéologie (Chapon 2014, Tardy 2002). Quelques éléments mobiliers, découverts en contexte secondaire dans une structure de la seconde moitié du XIXe siècle sans que leur provenance puisse être identifiée, témoignent seuls des périodes antérieures : une monnaie antique, quelques fragments de lames du néolithique final.

Le site à la période moderne est plus facile à appréhender. Situé au nord-ouest de l'agglomération sur une zone située plus haut que la ville elle-même[35], le site est un coteau marqué par un pendage vers le sud et le sud-est. Il est situé à distance des fortifications médiévales puis de celles érigées sous Henri IV et modifiées par Richelieu. L'intervention de Colbert et de Vauban bouleverse le statut de l'agglomération toulonnaise, devenu principal arsenal militaire français sur la méditerranée. Les fortifications érigées à partir de la fin du XVIIe siècle bordent le sud du site, accompagnant l'expansion, démographique et militaire, de l'agglomération.

C'est dans ce contexte qu'est fondé, en 1679, l'hospice de la Charité, qui s'installe sur le site même en 1682. Les sources permettent d'identifier deux ensembles fonciers au sein de ce qui devient l'hospice. En premier lieu une parcelle triangulaire située à l'est du site, possession du bourgeois Pierre Meissonnier, constitué d'un jardin enclos où se trouve une maison. En 1694 est acquise la seconde partie du foncier avec le jardin des pères Recollets, parcelle ceinte de mur et comprenant une église (très probablement située hors de l'emprise de fouille) et plusieurs dépendances et bâtis, dont un bâtiment tombé en main morte et confié aux Récollets deux ans auparavant par l'évêque M. de Vintimille. Cet ensemble foncier est alors bien délimité dans l'occupation des sols à la fin du XVIIe siècle : au nord le *Béal des moulins* (aussi appelé par la suite *Béal de Bonafé*) au sud les murailles érigées par Vauban, à l'Est le *jardin du roi*[36], et à l'Ouest le *chemin du pont des barbiers*[37].

35. À titre d'illustration l'altitude moyenne du site est de 12 à 13 m NGF, contre 4 à 5,5 m NGF pour les niveaux de circulations actuels dans le centre-ville ancien.

36. Créé en 1678, le jardin du roi est destiné à alimenter la cour en oignons à fleurs que la région de Versailles n'est pas capable de produire. Il s'installe sur le site en 1682 (Vuillet 1940) et est encore visible sur le cadastre napoléonien.

37. Celui-ci se confond peut-être avec le *Chemin du Claret* présent sur le cadastre napoléonien, qui possède la même orientation et une localisation proche, le chemin de 1694 n'étant pas précisément localisé.

4.2 Le bâtiment sud du secteur 3, une maison noble du XVIIe siècle ?

Le bâtiment sud du secteur 3 constitue une des principales découvertes de la fouille. Sa présence n'était pas connue en amont de l'opération et seule l'identification d'un pavement de carreau lors du diagnostic, interprété comme le vestige d'une cave, permettait initialement d'envisager des vestiges à cette profondeur.

Le bâtiment forme un ensemble de quatre à cinq pièces possédant un étage aujourd'hui disparu. Il a un plan rectangulaire de 18,80 m est-ouest pour 11 m nord-sud, et couvre donc une superficie, œuvre comprise, de près de 207 m². Il s'agit d'un bâtiment semi-excavé pour lequel on peut envisager une façade sud, non observé en fouille, de plain-pied, avec vue sur la rade. Cette hypothèse s'appuie sur le pendage général, sur l'organisation de l'espace autour d'un hall d'entrée, et sur les logiques de circulation de l'eau.

Le bâtiment semble participer d'un seul programme architectural. Les matériaux et leur mise en œuvre ne variant que peu d'un espace à un autre. L'observation des maçonneries, et surtout de leur articulation avec l'excavation, permet toutefois de proposer un chantier en plusieurs phases, les creusements de certaines pièces et la construction de leurs maçonneries ayant été faits indépendamment d'une pièce à l'autre. Le bâtiment a comme caractéristique la conservation d'élément du substrat rocheux en plusieurs endroits de la maçonnerie. Il semble que les constructeurs se soient systématiquement appuyés sur ces éléments géologiques lorsque leur solidité leur permettait. Il ne semble pas pour autant que le substrat nu ait été visible à aucun endroit de la construction, étant a minima recouvert d'un enduit et le plus souvent d'un parement. Les vestiges de plusieurs aménagements domestiques, évier et four, ont pu être observés dans sa moitié ouest (Napoleone 2002).

Ce bâtiment se distingue aussi par son impressionnant système de collecte des eaux de surfaces et de mis hors d'eau du bâti. Le choix d'une construction semi-enterré semble contre-intuitif au vu de la contrainte d'écoulements d'eau inhérente au pendage et à la nature géologique du terrain. Une contrainte que les constructeurs connaissaient dès le départ puisqu'elle est prise en considération dans le chantier. Malgré cela, et l'existence probable de choix technique moins contraignant, nous avons affaire à un bâtiment semi-enterré. Les eaux sont collectées en amont immédiat du bâtiment par un fossé de grande dimension perpendiculaire au pendage, dont le profil aval est maçonné au mortier de tuileau. Ce fossé évacue les eaux de surface en aval du bâti par un système de canalisations multiples disposées sous les pièces. La prise en compte ingénieuse de cette contrainte permet la construction d'un bâtiment dont le rez-de-chaussée utilise au mieux le terrain naturel, et permet ainsi une économie de matériaux et d'infrastructure pour accueillir un étage supérieur.

Il est difficile de proposer une datation précise pour ce bâtiment. Celui-ci n'a livré aucun mobilier céramique permettant de dater sa construction. Seuls les carreaux de pavement vernissés nous donnent un indice, encore cette technique est-elle rependue depuis le bas Moyen-Age. La représentation de bagnards sur un des carreaux, retrouvé toutefois en contexte secondaire, permet d'envisager une datation plus basse, au plus tôt au XVIIe siècle (Zysberg 1991, Pierre 2000). Le mascaron de fontaine correspond quant à lui à un motif dont la diffusion est connue au plus tôt dans la seconde moitié du XVIe siècle. Les traces archivistiques de ce bâtiment ne remontent guère plus loin : sa première mention dans les archives de la charité remonte à 1692, année où le bâtiment, tombé en main morte, est confié aux Récollets. Il s'agit alors de la maison d'un chevalier (la *cassine du chevalier Paul*). Les vestiges découverts permettent en effet d'envisager qu'il s'agisse de l'habitat d'un petit noble, dont au moins une partie des pièces domestiques ont été mises aux jours. Les matériaux de constructions et les carreaux de pavement non figuratifs correspondent pour leur majorité aux matériaux utilisés à Toulon intra-muros au XVIIe siècle (Valente 2014)[38].

38. On notera toutefois l'homogénéité générale des matériaux de construction sur toute la période d'occupation du site jusqu'au début du XIXe siècle. Ainsi les briques de 12 cm par 24 cm sont-elles utilisées dans le bâtiment sud du secteur 2 au XVIIe siècle au plus tard comme dans l'extension est du bâtiment du secteur 1 dans la première moitié du XIXe siècle.

Si l'origine du bâtiment ne peut pas être précisément datée, on peut plus s'avancer quant à la date de destruction de cet ensemble. Celle-ci intervient dans un laps de temps relativement court, et sur l'ensemble du bâtiment. Elle s'accompagne d'une récupération massive des matériaux. Le remblaiement du bâtiment a lieu dans le même mouvement que sa destruction. La présence, pour anecdotique qu'elle soit, d'un boulet de canon de 32 livres permet d'affirmer que la destruction de cet ensemble n'intervient, au plus tôt, que dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Les rares restes céramiques permettent d'envisager une destruction entre le XVIIe et le XVIIIe siècle.

L'iconographie ne nous aide pas beaucoup plus, puisque ce bâtiment ne figure que sur un seul document, un plan de projet de fortification de 1709 (**Figure A9 G.**, BNF GE D-4612). On peut toutefois noter qu'il ne figure sur aucun des plans-masses fiables connus pour le site, qui datent tous du siècle suivant. Finalement seul l'ajout dans la marge du Livre de Raison traitant de ce bâtiment nous fournit un indice, puisqu'il précise qu'il a été *demoly lorsque le nouveau a été achevé.* Le nouveau bâtiment mentionné correspond à l'aile érigée par Chalucet, dont l'achèvement prend place en 1717. On peut donc dater la destruction du bâtiment sud dans les années qui suivent 1717, une hypothèse conforme tant au plan de 1709 qu'au mobilier mis au jour.

Quant au réservoir ou citerne (Ens. 3004) jouxtant le bâtiment à l'Ouest, sa fonction, comme son mode d'alimentation, nous est inconnue, faute notamment d'avoir pu l'observer en intégralité en fouille. Il s'agit toutefois d'une construction de grande dimension permettant un stockage important d'eau, probablement potable ou « propre », car différencié des systèmes de collecte des eaux pluviales. On peut formuler l'hypothèse qu'il était initialement alimenté par un dispositif le reliant au Beal dont le tracé passait quelques dizaines de mètres plus au nord. Un tel dispositif, s'il a existé, n'a toutefois pas pu être identifié lors de la fouille.

4.3 Le nord du secteur 3

Bien qu'aucun élément de datation n'ait été mis aux jours en relation avec eux, et qu'ils ne soient recoupés que par les aménagements des XIXe et XXe siècles, les vestiges situés au nord du secteur 3 appartiennent probablement à l'occupation antérieure à la fin du XVIIe siècle. Leur orientation — vraisemblablement contrainte par le tracé du Béal — n'est commune à aucune autre construction présente sur le site. Il s'agit des vestiges de deux bâtiments, inégalement conservés. Du premier (F.3069) ne témoigne qu'un solin de fondation quand le second (Ens. 3009) conserve un plan lisible sur 8,7 m de long pour 3,34 m de large, amputé de sa limite sud. Il comporte trois pièces distinctes, pavées de carreaux en terre cuite. Son extrémité orientale réutilise un mur plus massif dont la datation et l'usage n'ont pas pu être précisés. La fonction précise de ces bâtiments reste inconnue. Le soin apporté au pavement et aux enduits permet toutefois d'exclure a priori un usage trop utilitaire, et permet de privilégier, par comparaison avec les pavements mis au jour sur le site et ailleurs à Toulon (Valente 2014), l'hypothèse d'un habitat.

4.4 Quels vestiges des bâtiments antérieurs à l'hospice dans les secteurs 1 et 2 ?

Si l'on peut aisément identifier à l'Ouest, dans le secteur 3, les éléments antérieurs à l'hospice de la Charité, l'analyse des vestiges mis aux jours dans les secteurs 1 et 2 est plus difficile. Comment discriminer les éléments présents sur le site avant l'implantation de l'hospice et ceux construits par la suite ? On sait par les sources que, dans cette partie du terrain, première à voir l'installation de l'hospice dès 1688, celui-ci occupe des bâtiments préexistants. Il s'agit des maison et jardin de Pierre Meissonnier.

Pour autant s'agit-il des vestiges mis au jour ? Rien ne permet de l'affirmer, faute d'éléments de datation antérieurs à cette fin du XVIIe siècle.

La limite entre les deux parcelles, occupées au XVIIe siècle par un chemin, n'a pu être clairement identifiée en fouille. Une superposition de l'iconographie ancienne et du plan des vestiges permet d'envisager que ce chemin passe au niveau de la cour dont la calade a été retrouvée à l'ouest des secteurs 1 et 2, mais aucun vestige d'une rue n'a été mis au jour dans cet espace – ou même ailleurs sur le site. Deux éléments parmi les plus anciens en chronologie relative viennent toutefois marquer une rupture nette d'orientation nord-sud, correspondant peut-être à cette limite ancienne de parcelle :

- un mur massif dans le secteur 2, probablement antérieur au bâtiment (F.2006)
- le mur de terrasse du secteur 1 (F.1021-1018), qui marque une rupture topographique plus marquante que celle du secteur 2.

Cette rupture correspond à une limite parcellaire qui se maintient moins de dix ans (1688-1692) entre l'installation de l'hospice et le regroupement des deux parcelles[39]. On peut donc estimer que ces vestiges témoignent de l'occupation antérieure à l'installation de l'hospice. Il existe alors déjà une importante rupture de pente, marquée par des murs de terrasses et des murs de bâti conséquent, et doublé au moins pour partie d'un système d'évacuation des eaux (F.1021-1045).

Aucun des vestiges bâtis ne peut être formellement associé à la maison de Pierre Meissonnier et ses dépendances dans laquelle s'installe l'hospice en 1688. Le bâtiment le plus ancien du secteur 2, découvert de façon très fragmentaire (F.2047, F.2061) sous le bâtiment central de ce secteur et abandonné au plus tôt au début du XVIIIe siècle, témoigne peut-être de cette occupation. Il en va peut-être de même pour le bâtiment quadrangulaire installé dans l'angle formé par les murs de terrasse (F.1008, F.1009 et F.1024) et le sol associé à l'extérieur (F.1044). Il n'est toutefois pas possible de trancher sur cette identification.

4.5 L'hospice de la Charité (1688 – 1717)

On se heurte, pour caractériser les premières occupations de l'hospice de la Charité, aux mêmes problèmes que pour identifier précisément les occupations antérieures des secteurs 1 et 2. Quels vestiges sont des bâtiments préexistants occupés par l'hospice dans un second temps, quels vestiges témoignent uniquement de l'occupation de l'hospice ? Cette tentative de discrimination précise est d'autant plus vaine que la principale caractéristique de cette implantation à la fin du XVIIe siècle est justement sa réoccupation, contrainte par leur configuration antérieure, des constructions préexistantes.

Dans le secteur 3 aucun indice ne permet d'attester de l'occupation, par l'hospice, de la *cassine* située au sud. Cette occupation entre l'achat de la parcelle en 1692 et la destruction du bâtiment après 1717 n'en est pas moins probable, les sources témoignant d'un accroissement continu de la population qu'il est nécessaire de loger. L'archéologie n'aura, pour ce bâtiment, donné des indices matériels que sur l'état antérieur à l'hospice, et sur sa destruction (contemporaine de l'hospice de Chalucet au XVIIIe siècle). Ainsi si ce bâtiment est occupé par l'hospice, c'est sans changement notable de sa configuration. Nous ne savons pas si les bâtiments situés au nord du secteur sont encore conservés en élévation à cette époque.

À l'Est, dans les secteurs 1 et 2 quels sont les vestiges témoignant de cette première phase d'occupation de la fin du XVIIe et du début du XVIIIe siècle ? Le premier agrandissement du bâtiment du secteur 1 (murs F.1006 et F.1007) peut-il être associé à cette période ? En va-t-il de même pour le

39. Même si l'hypothèse d'une réutilisation de cette limite dans la séparation genrée de l'espace au XVIIIe siècle est probable, celle-ci ne nécessite pas de telles constructions, mais uniquement des murs de clôture moins imposants.

grand bâtiment qui occupe le centre de l'emprise du secteur 2 (délimité à l'Est par F.2010) ? Rien ne permet de l'affirmer : les sources ne donnent aucun indice à ce sujet et le mobilier archéologique, peu abondant, indique le XVIIIe siècle pour la majorité des constructions. S'il n'est pas possible d'identifier précisément les agrandissements effectués à cette époque, ceux-ci sont toutefois probables pour adapter le corpus bâti, à la fonction initiale essentiellement domestique, à son nouvel usage d'accueil.

4.6 L'hospice de Chalucet (1717 – 1843)

Entre 1694 et 1717 l'évènement le plus marquant est l'érection, dans la partie ouest du site (secteur 3) du bâtiment principal à l'initiative de l'évêque Chalucet. Source et vestiges permettent d'identifier sans le moindre doute ce bâtiment. Il se compose d'un corps principal d'orientation est-ouest, de 38 m de long[40] pour 11 m de large, encadré par deux ailes nord-sud conservées en élévation. La façade sud du bâtiment (F.3004 et F.3005) est particulièrement soignée, avec une maçonnerie de grand appareil en calcaire gris et une ouverture centrale ornée de pilastres, contrastant avec le mur nord d'une facture de moellons plus simples, et témoignant d'une volonté ostentatoire. Une description de 1830 nous permet de restituer une aile principale rythmée de 9 travées sur deux étages. La cour formée par les deux ailes latérales du bâtiment est bordée d'un large trottoir en carreaux de terre cuite, dont les vestiges, lacunaires, ont été retrouvés en fouille (F.3032/3033). Le chantier de construction enveloppe le bâtiment préexistant (la *cassine* au sud du secteur 3). Ce dernier n'est détruit qu'une fois le nouveau bâtiment achevé, dévoilant la nouvelle construction dont la façade était jusque-là cachée. La période de coexistence des deux bâtiments n'excède probablement pas le temps nécessaire au déménagement de l'un vers l'autre.

Le modèle architectural de ce bâtiment s'inscrit dans une tradition d'établissement public de l'époque moderne. Il rappelle ainsi plus modestement le double hôpital de Rouen, construit entre 1654 et 1677 (Laget 2016) ou d'autres édifices contemporains. Pour imposant que soit le bâtiment, il s'agit toutefois d'une construction plus modeste que la charité de Lyon à la même époque ou l'agrandissement de l'hôtel-Dieu de Marseille entre 1692 et 1698 (Aziza 2013). Cette modestie de moyens, et l'utilisation par ailleurs de bâtiment préexistant à l'Est, explique qu'on ne retrouve pas à Toulon le plan orthonormé, en ailes fermant des cours intérieures, présent à Lyon dès le XVIIe siècle (Laget 2016). Le plan de l'hospice de Chalucet n'est pas d'ailleurs sans rappeler les cours d'honneur de plusieurs hospices modernes, comme celui de Cluny (Saône-et-Loire) ou de Seurre (Côte-d'Or), comme s'il cachait, derrière cette imposante façade, un complexe bâti plus conséquent qu'il ne l'est en réalité.

Certes le plan moins imposant que d'autres villes peut s'expliquer par la taille de l'agglomération toulonnaise, moins importante que Lyon ou Marseille par exemple, qui possèdent à la même époque des hospices de plus grandes dimensions. Certains exemples cités plus haut appartiennent toutefois à des agglomérations d'importance moindre que Toulon et les limites économiques de l'hospice et la répartition des effectifs sur d'autres établissements toulonnais permettent d'expliquer cette différence d'échelle.

On ignore la configuration exacte de l'intérieur du bâtiment à son achèvement en 1717. Les vestiges témoignent essentiellement d'aménagement plus tardif, comme les sols de la partie Ouest (F.3010) probablement datés de 1828. Deux murs de refends sont présents à l'Est, mais il n'est pas possible de les rattacher à une phase précise de l'histoire du bâtiment. Seuls les murs fermant le couloir central (F.3008/3009 et F.3016) appartiennent à coup sûr au premier état du bâti. Les sources permettant d'appréhender l'organisation interne datent soit du début du XIXe siècle (la description de 1830) soit du milieu de ce même siècle (le plan figuré sur la statue de la chapelle), cette dernière représentation

40. Dont seulement 32 m dans l'emprise de fouille.

s'appuyant peut-être sur un document antérieur[41]. Le rez-de-chaussée semble toutefois occupé par des pièces de grandes dimensions, dans lesquels on peut a minima reconnaitre les réfectoires des hommes et celui des femmes, au moins pour le début du XIXe siècle. Une série de canalisations d'évacuation, d'aménagement d'évier/bassin et de cloisons légères sont installés dans ce bâtiment, probablement dans le même mouvement que la réfection des sols du début du XIXe siècle.

L'évolution des besoins, probablement lié à l'augmentation de la population perceptible dans les registres d'entrants nécessite une adaptation des bâtiments dont témoignent les vestiges situés à l'Est dans les secteurs 1 et 2.

Dans le secteur 1, le bâtiment prend au XVIIIe siècle sa plus grande extension, occupant toute la largeur nord-sud de l'emprise de fouille (F.1005 et F.1015), et se développant probablement au-delà en direction du Sud. Il s'agit alors d'un bâtiment dont la partie observée en fouille occupe 14 m nord-sud pour 5,6 m de large. La fonction exacte de ce bâtiment est inconnue pour le XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle y sont mentionné l'atelier de bonneterie et le logement des vieilles femmes, sans précision sur leur répartition. Le bâtiment est encore agrandi au début du XIXe siècle par l'ajout d'une construction carrée plus légère, de 5,5 m de côté, construite en matériaux standardisés (briques notamment, F.1030) associé à des niveaux de circulations extérieurs à l'Est. La construction de ces derniers s'appuie sur un remblaiement massif de la partie est du secteur 1 par des matériaux stériles issus du substrat géologique, témoignant probablement d'une excavation significative en un autre lieu. Ce remblaiement donne au terrain la morphologie que nous lui connaissons au début du XXIe siècle en faisant disparaître la rupture topographique antérieure.

Dans le secteur 2 c'est à un moment indéterminé du XVIIIe siècle qu'est édifié le bâtiment central occupant toute la largeur du secteur, soit 12,60 m de long, pour une largeur de 8 m. Celui-ci recouvre le bâtiment préexistant et réutilise très probablement un mur gouttereau antérieur (F.2006). Il s'inscrit dans le même axe nord-sud que le bâtiment du secteur 1, avec toutefois une rupture d'alignement lisible sur l'iconographique de la première moitié du XIXe siècle. Cette rupture, qui témoigne probablement d'un phasage entre les deux parties (nord et sud) du bâti et des contraintes préexistantes est malheureusement situé hors emprise, sous le bâti du milieu du XIXe siècle. L'intérieur de ce bâtiment est compartimenté par deux murs de refends et connaît jusqu'au milieu du XIXe siècle au moins trois réaménagements dont témoignent cloisons détruites et superpositions des niveaux de sols (calade, dalle de mortier, pavements de terre cuite). Miné par l'humidité, il voit son mur gouttereau oriental doublé d'un second mur (F.2015), datable par les sources de 1768. Si ce bâtiment semble être le logement des femmes du XVIIIe siècle, l'usage précis des différents espaces intérieurs n'a pu être identifié en l'absence d'aménagements spécifiques. La logique de transformation des bâtiments et d'agrandissement se perçoit également dans les sources avec notamment l'ajout d'un étage à ce même bâtiment des femmes en 1829-1830, puis à celui des jeunes garçons à l'ouest[42] en décembre 1830. L'ajout d'un étage au bâtiment des femmes n'a toutefois pas laissé de vestiges archéologiques identifiables.

À l'est de ce bâtiment ont été mises au jour une série de maçonneries très dégradées (mur F.2031, sol F.2016, etc.) témoignant de deux phases d'occupations situées entre la seconde moitié du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe siècle. Il s'agit vraisemblablement de constructions annexes dont ni l'emprise exacte au sol ni la fonction n'a pu être déterminée en raison d'une conservation très lacunaire.

À l'ouest des bâtiments des secteurs 1 et 2 ont pu être observés les vestiges de la « cour des femmes » composée d'une calade de galets (F.1002 et F.2003) structurée par des rigoles d'écoulements des eaux et parfois doublé de canalisations (secteur 2). Cette cour comprend également un massif postérieur

41. Si un tel document n'a pas été découvert lors de la recherche d'archive, son existence reste toutefois possible, notamment comme source mobilisée pour la sculpture du milieu du XIXe siècle ornant la façade de la chapelle. Seuls un dépouillement exhaustif du fonds d'archive - lequel n'a pas été possible dans le cadre de la présente étude - et l'exploration d'autres fonds en lien notamment avec l'auteur de la statue, permettraient de s'en assurer.

42. Ces bâtiments, présents sur le cadastre napoléonien, sont situés hors de l'emprise de la prescription.

correspondant à un accès au bâtiment du secteur 1 (F.1004). L'aménagement de cette cour est contemporain de la plus grande extension des bâtiments du secteur 1 au cours du XVIIIe siècle, et se maintient jusqu'aux travaux du milieu du XIXe siècle.

S'il elle n'est pas perceptible d'un point de vue archéologique, il paraît tout de même nécessaire de mentionner la stricte répartition des populations au sein de l'hospice. Ainsi au XVIIIe siècle, les hommes occupent le bâtiment principal (à l'étage probablement) tandis que le logement des femmes est situé dans les bâtiments séparés à l'Est. Les deux groupes possèdent des cours, séparées et fermées (les portes en condamnant l'accès sont plusieurs fois mentionnées), de dimensions différentes et équipée de bassins[43]. Le logement des femmes est, au début du XIXe siècle, devenu celui des vieilles indigentes, et le rez-de-chaussée de l'aile centrale de Chalucet est réparti entre réfectoire des hommes et réfectoires des femmes. Les jeunes garçons sont à l'opposées des vieilles femmes, à l'ouest du bâtiment de Chalucet. Si elle n'est pas perceptible en fouille et n'apparaît clairement dans les sources qu'à la moitié du XVIIIe siècle, une telle séparation de l'espace entre hommes et femmes, jeunes et vieux, est déjà évoquée dans les textes réglementaires de l'hospice dès la fin du XVIIe siècle, et s'inscrit dans une pratique commune aux autres établissements hospitaliers de cette époque, essentiellement sur la base de considération morale. Malheureusement cette répartition n'éclaire que peu les vestiges. Seuls les éléments métalliques découverts sur les calades (essentiellement des éléments de vêtements, agrafes et épingles) peuvent être associés à un espace dont l'usage est réservé à une population féminine.

4.7 L'Hôtel-Dieu contemporain (1854 – 1944)

Au milieu du XIXe siècle, l'hospice de Chalucet devient l'Hotel-Dieu de Toulon, à travers un ambitieux programme de construction. Celui-ci, envisagé dès 1833, contraint par la proximité des fortifications, est exécuté entre 1843 et 1853. Il s'agit d'un plan orthonormé avec plusieurs cours intérieures. L'hôtel-Dieu de Toulon s'approche ainsi de grands hôtels-Dieu à la fin de la période moderne (Lyon par exemple). Ce plan nous est connu tant par l'iconographie ancienne que par la conservation de la majorité des bâtiments jusqu'au début du XXIe siècle. Cette phase est la plus abondamment documentée en archive, mais — en raison même de cette abondance — a été largement exclue du volet documentaire de la présente étude.

Le premier témoignage archéologique de l'érection du nouveau corpus bâti au milieu du XIXe siècle est d'abord la destruction de l'ensemble des bâtiments de l'ancien hôpital à l'exception du bâtiment principal construit par Chalucet. L'ensemble des murs des bâtiments du secteur 1 et 2 sont arasés à une altitude uniforme, quelques centimètres plus haut que les niveaux de circulations dans le secteur 2, probablement plus bas que ces niveaux dans le secteur 1. Les couches de démolitions faisant office de remblais sont présentes sur l'ensemble de ces deux secteurs, et contiennent parfois des témoignages des constructions détruites (enduits peints avec négatif de cannisse).

Deux bassins ou fontaine sont aménagés au centre des cours sud de l'hôtel-Dieu (F.1009 et F.3002). Il s'agit de grands bassins circulaires de 5,20 m de diamètre, au fond couvert d'un pavement de terre cuite et dont la margelle est composée de pierre de taille calcaire. Cette margelle s'ornait d'une grille en ferronnerie interdisant l'accès à l'intérieur des bassins. Au moins l'un de ces bassins. L'alimentation du bassin situé dans la cour Ouest à en outre pu être mis au jour en fouille (F.3003). Le nord du secteur 3 conserve également les fosses de plantation des arbres rythmant les cours de l'Hotel-Dieu.

On peut rattacher avec prudence à cette phase l'adjonction au mur de façade du bâtiment de Chalucet de deux édicules sanitaires à l'Est (F.3013, F.3027 et F.3029). Une fontaine en brique insérée dans le

43. Il ne s'agit pas des bassins retrouvés en fouille qui sont plus tardifs, mais de ceux présents sur le cadastre napoléonien et dans la description de 1830.

parement du mur et son évacuation par un évier en pierre à l'Ouest correspondent à cette même logique fonctionnelle (F.3048 et F.3049).

Le milieu du XIXe siècle voit également le transfert dans l'aile est du bâtiment de 1694-1717 de la chapelle de L'hôtel-Dieu. L'aile latérale, devenue corps central du bâtiment, voit sa façade doublée d'une colonnade et ornée de statues de Chalucet et de Jean de Gautier. L'abside de brique du chœur, à l'intérieur du bâtiment, date probablement de cette même phase. Pour le reste de l'aménagement actuel de la chapelle, il est difficile — faute d'une investigation d'archéologie du bâti — de faire la part des reconstructions postérieures à 1944.

Le chantier de 1843 à 1854 comprend également la construction de deux imposants collecteurs maçonnés. Un collecteur principal traverse l'ensemble de l'emprise de fouille depuis l'Ouest vers l'Est, à travers les secteurs 2 et 3. Un second collecteur de même facture traverse le secteur 2 — et les vestiges des bâtiments modernes — selon un axe nord-sud pour se déverser dans le premier. Ces constructions soignées — fond recouvert d'un pavement de terre cuite, parois enduites de mortier hydraulique — sont recouvertes de dalles calcaires de grandes dimensions, et ponctuellement de bloc de remploi. Ces deux collecteurs ont conservé un usage d'évacuation des eaux pluviales jusqu'au début du XXIe siècle. Ils sont recouverts par les sols en mortier et en « terre » battue des cours de la seconde moitié du XIXe siècle.

Cette phase de l'histoire du site prend fin avec le bombardement allié sur Toulon d'août 1944. Celui-ci détruit l'aile centrale de l'hospice de Chalucet — qui ne sera jamais reconstruit — et ruine à des degrés divers le reste du bâti, lequel est rénové par la suite. Des tentatives, sinon de reconstruction, au moins de réaménagement sommaire, sont visibles à travers un maillage de solins bétonnés dans le secteur 3.

4.8 Un témoignage mobilier unique

Une des richesses du site de l'ancien Hoptal Chalucet est sans aucun doute la fosse dépotoir F.2002/2025/2053 découverte dans le secteur 2. Celle-ci, postérieure au chantier du milieu du XIXe siècle, est une fosse de « décharge » recevant des rejets accumulés et probablement stockés ailleurs sur une période plus longue. La stratigraphie observée en fouille ne correspond à aucune différenciation du mobilier, certains éléments « recollant » d'un comblement à l'autre. La fragmentation importante des restes mis au jour témoigne d'une volonté de diminuer le volume de rejets.

Le mobilier, prélevé par tamisage systématique du comblement, est particulièrement abondant et diversifié. Il témoigne de la vie quotidienne dans l'Hôtel-Dieu au XIXe siècle. Le corpus céramique, le plus important en terme quantitatif, témoigne d'un vaisselier domestique comparable à ceux connus à l'échelle régionale, dominé par les céramiques méridionales contemporaines, avec une différenciation nette entre la vaisselle de table (faïences et porcelaines) et les éléments de cuisine et les autres usages domestiques (engobées et glaçurées). L'approvisionnement reste majoritairement local, et les formes dévolues au monde médical sont très peu représentées — trop peu pour témoigner d'un usage collectif plutôt qu'individuel. Cette même faible représentation se retrouve dans le mobilier en verre (compte-gouttes, flacons) où dominent les bouteilles. Celles-ci comprenaient probablement du vin dont la consommation est quotidienne dans les Hotels-Dieu (Aziza 2013). L'imposant corpus de pipes, datées majoritairement de la seconde moitié du XIXe siècle, montre qu'il s'agit d'un bien « consommable » de faible coût, importé en quantité depuis plusieurs grandes fabriques réparties sur le territoire Français. Le reste du mobilier témoigne de la vie quotidienne : éléments de jeu, attaches métalliques de vêtement, billes, etc. Les restes de faune témoignent quant à eux des consommations quotidiennes et de recettes locales. Il n'a malheureusement pas été possible d'étudier l'ensemble de ce mobilier aussi finement que l'on aurait pu le souhaiter. Ce corpus, intégralement prélevé, forme toutefois un témoignage de référence pour le mobilier quotidien des hôtels-Dieu du XIXe siècle.

4.9 Conclusion

Du XVIIe au XIXe, ou jusqu'en 1944, c'est une occupation relativement courte – et récente d'un point de vue archéologique – qu'aura permis de mettre au jour cette opération d'archéologie préventive. Continuité et superpositions des occupations, modifications et extension du corpus bâti caractérisent cette occupation extra-muros, rattrapée dès le XIXe siècle par l'urbanisation et située de nos jours en plein de cœur de la ville contemporaine. Cette continuité d'occupation et de vocation du site fait tout son intérêt, puisqu'on y suit l'évolution des structures hospitalières depuis les transformations d'édifice préexistant à la fin du XVIIe siècle, jusqu'à la création d'un Hôtel-Dieu « moderne » au XIXe siècle. Cette évolution demande à être réintégrée dans une histoire plus longue, que l'archéologie n'a pas ici été en mesure d'appréhender, depuis les institutions hospitalières médiévales présentes à Toulon, jusqu'à l'histoire récente des hôpitaux toulonnais. L'unité de lieu que couvre le site de la fin du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe témoigne certes d'une continuité institutionnelle, mais aussi d'un biais de « fenêtrage » de l'opération archéologique : l'hospice de la charité, comme l'Hôtel-Dieu par la suite, s'insère en effet dans un système plus large de structures d'assistance et d'institution hospitalière couvrant l'agglomération de Toulon[44]. L'abondance des fonds d'archives, comme la probable présence à Toulon d'autres vestiges archéologiques de cette histoire, permettent d'envisager une étude d'une plus grande ampleur et d'un intérêt certain.

Cela étant dit, le site de l'ancien hôpital Chalucet est un témoin de choix pour appréhender le phénomène hospitalier moderne et contemporain à Toulon, puisqu'il couvre chronologiquement les principales mutations de ce phénomène depuis le XVIIe siècle. Trois grandes phases peuvent se distinguer dans l'histoire de l'hospice de Toulon.

La première témoigne de la prise en main par les élites urbaines des structures d'assistance, phénomène bien connu de la France du XVIIe siècle (Laget 2016). Alors que dans d'autres villes, plus riches ou plus grandes, cela se traduit par le passage dans les mains laïques d'institutions auparavant aux mains du clergé (séculier ou régulier) ou par la création de grands hospices, ce sont des demeures bourgeoises qui deviennent ici le lieu d'accueil et d'enfermement. À ce titre les vestiges témoignent donc plus de leur vocation première (la maison de Pierre Meissonnier, la cassine du terrain des Recollets) que de leurs nouvelles fonctions. Le devenir de ces bâtiments est toutefois très différent : transformation et adaptation pour le premier, destruction pour le second.

La seconde phase intervient assez rapidement, c'est la prise en main de cette initiative par l'évêque Chalucet. L'ampleur de son intervention à Toulon, dans une période de grande mutation de l'agglomération à la suite de l'action de Colbert, se traduit par l'érection d'un bâtiment plus imposant, plus adapté probablement à l'accueil et à la vie communautaire, et participant d'une fonction ostentatoire et démonstrative. Il s'agit d'une prise en main de l'initiative par un pouvoir public fort, par une autorité avec des moyens économiques plus considérables. La différenciation des genres tend alors à s'illustrer dans l'occupation des bâtiments, puisque les femmes, en dehors de leur réfectoire, sont reléguées dans l'ancien bâtiment, et les hommes logés dans le nouveau.

La troisième phase est celle du milieu du XIXe siècle, qui voit l'Hotel-Dieu de Toulon atteindre son extension maximale et rejoindre les modèles architecturaux des hôtels-Dieu des grandes villes françaises. La multiplication des systèmes d'alimentation et d'évacuation en eau, la présence de grands bassins, témoigne plus du changement de fonction et de perception de l'institution hospitalière que d'une évolution technique. Cet ensemble évolue à partir de cette date vers la conception contemporaine de l'hôpital, dévolu au soin des malades. Une évolution qui se poursuivra jusqu'à la fin du XXe siècle malgré les destructions de la Seconde Guerre mondiale.

---

44. Un exemple visible dans la documentation est celui du transfert des individus malades vers d'autres institutions, ou à l'inverse de la participation de ceux en bonne santé, notamment les plus jeunes, à des travaux à l'extérieur et dans les autres institutions hospitalières toulonnaises.

Malgré cela, la fouille de l'ancien hôpital Chalucet n'est pas à même de répondre, vestiges à l'appui, à plusieurs questions. C'est le cas des interrogations sur la topographie du site et son évolution à l'Est, peut-être trop profondément bouleversé par les travaux des fortifications successives. C'est également le cas des questions posées sur le Béal de Bonafé, même si les grandes lignes de son tracé étant connues par la documentation, on peut parier que d'autres fouilles préventives répondront dans le futur à ces questions. C'est enfin le cas de toute une partie des bâtiments, évoqué par les sources et l'iconographie, que l'archéologie n'a pas été capable d'identifier : ainsi les églises et chapelles antérieures au XIX siècle et les autres bâtiments situés hors emprise. Enfin mentionnons l'absence de restes humains sur le site, les inhumations — la documentation moderne témoignant de nombreux morts sur place — étant à chercher ailleurs (près de la chapelle Saint-Roch probablement), nul doute pourtant que la confrontation entre les archives, les vestiges archéologiques et les données anthropologiques, nous en apprendrait beaucoup sur les conditions de vie dans les hospices des XVIIe-XIXe siècle.

La fouille de l'ancien hôpital Chalucet aura permis d'appréhender l'ensemble de l'histoire d'un établissement hospitalier moderne et contemporain. Ce type d'établissement, souvent conservé dans le maillage urbain, est rarement concerné par des opérations d'archéologie préventive, et cela encore moins sur la quasi-totalité de son emprise[45]. À ce titre cette fouille constitue un témoignage exceptionnel sur l'évolution des institutions hospitalières. Un témoignage qu'il conviendrait toutefois de compléter, par une véritable étude historique — que les fonds permettent — ainsi que par les découvertes que l'archéologie pourrait apporter à l'avenir sur les vestiges de l'hospice non concernées par cette opération d'archéologie préventive[46] ou sur les autres institutions toulonnaises contemporaines de l'hospice de Chalucet.

45. La fouille de l'Hotel-Dieu de Lyon, menée pour partie en même temps que celle de Toulon, constitue une exception notable.

46. Nous pensons ici notamment aux ensembles situés à l'Ouest et au sud de l'emprise du projet ayant motivé la présente prescription.

5 - BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

5.1 Sources manuscrites

5.1.1 Archives départementales du Var

1 Q

Biens nationaux à l'époque révolutionnaire. 1878 1790.

H DEPOT 1/ 3

Fondation. - Copie de l'édit de Louis XIV de juin 1662 confirmant les ordonnances antérieures et ordonnant l'établissement d'un hôpital dans chaque ville pour y nourrir pauvres et mendiants (1662). Ordonnance de Monseigneur Jean de Vintimille du Luc, Evèque de Toulon, portant établissement dans cette ville de l'hôpital de la Charité (1679). Copie de certificat de cet établissement délivré aux consuls et recteurs (1698). Extrait de testament de Monseigneur de Chalucet, Evèque de Toulon instituant l'hôpital comme légataire (1712). 1712 1662.

H DEPOT 1/ 5

« Lettres patentes pour la confirmation de l'hôpital général et maison de Charité de Toulon ». 1693.

H DEPOT 1/ 123

Titres de propriété (B) Succession Antoine Germain. - Enregistrement : pièces de procédure. 1699 1678.

H DEPOT 1/ 124

Titres de propriété (B) « Livre de raison du Sieur François Joseph Laugier marchand de Toulon duquel l'hôpital de la Charité a hérité de ses biens en vertu du testament de Claire Laugier sa parente ». 1791 1722.

H DEPOT 1/ 125

Titres de propriété (B) « Premier livre des actes ». 1704 1677.

H DEPOT 1/ 126

Titres de propriété (B) « Second registre contenant l'enregistrement des actes et contrats concernant les affaires de l'hôpital général de Toulon ». 1714 1704.

H DEPOT 1/ 127

Titres de propriété (B) « Troisième livre des actes ». 1748 1714.

H DEPOT 1/ 172

Administration de l'établissement (E) - Tenue des registres en double exemplaire, réglementation : mémoire, arrêt du Conseil d'Etat. 1739.

H DEPOT 1/ 173

Administration de l'établissement (E) 22 avril 1679-5 décembre 1717. 1717 1679.

H DEPOT 1/ 174

Administration de l'établissement (E) - 12 décembre 1717-20 mai 1785. 1785 1717.

H DEPOT 1/ 175

« Livre de raison de l'hôpital général de la Charité contenant les legs, faits audit hôpital, les successions qui luy sont obuenues, les biens immeubles, et debtes qui sont deûes, les noms des débiteurs, et généralement toutes les afaires que ledit hôpital a eues depuis son établissement ». 1788 1678.

H DEPOT 1/ 176

« Livre de l'hôpital général de la Charité contenant les sommes qu'elle doit, les fondations, messes perpétuelles, et généralement toutes les charges d'iceluy depuis son établissement ». 1740 1677.

H DEPOT 1/ 177

« Second livre pour le trésorier de l'hôpital général de la Charité de cette ville de Toulon pour marquer les pantions qui seront payés par les débiteurs ». 1736 1714.

H DEPOT 1/ 178

« Registre des revenus de l'hôpital général de la Charité de Toulon pour l'usage du Recteur trésorier ». 1805 1785.

H DEPOT 1/ 179

« Livre des charges de l'hôpital général de la Charité de Toulon fait en 1768 ». 1825 1677.

H DEPOT 1/ 220

« Registre des entrents, des paisans, leurs hardes, leurs dépôs, dépouillés dans les salles en présence des Messires Roux, Le Beaussier, aumôniers dudit hôpital, lequel registre sera tenu par le Sieur Devienne, infirmier major, dont il remettra les dépôts à M. Raynouard, économe, à commencer du 1er janvier 1751 ». 1754 1751.

H DEPOT 1/ 221

« Livre des biens et effect apartenant aux pauvres ». 1787 1750.

H DEPOT 1/ 294

«Carte de Toulon et de ses environs sur laquelle sont marqués les camps et travaux des ennemis avec leurs batteries, et les camps des troupes du Roy commandées par Monsieur le Maréchal de Tessé, le 18 aoust . 1707.

H DEPOT 1/ 296

«Plan des fortifications darces et arsenaux de Toulon pour servir aux projets de «. 1752.

H DEPOT 1/ 298

Carte de Toulon et de ses environs. 1857.

H DEPOT 1/ 1155

Hospice de la Charité. - Salle des femmes, exhaussement d'un étage : adjudication des travaux (1824-1829). Murs de clôture et des bassins, construction : correspondance (1826). Chapelle, construction d'un tabernacle : correspondance (1836). 1836 1824.

H DEPOT 1/ 1156

Hôpital Chalucet. - Construction : extrait de plan cadastral, extrait de matrice cadastrale, extrait des délibérations du conseil municipal de Toulon, extraits des comptes-rendus des séances de la commission administrative relative à la construction du nouvel hôpital, plans, rapport, copie d'extrait de journal, correspondance. 1855 1830.

H DEPOT 1/ 1162

Temps de guerre, réinstallation et rééménagement des différents bâtiments hospitaliers : extraits des registres des délibérations de la Commission administrative, instructions, devis, correspondance. 1947 1945.

H DEPOT 1/ 1163

Hôtel-Dieu. - Reconstruction du bâtiment endommagé pendant la guerre : extrait des registres des délibérations de Commission administrative, revue, note. 1950 1945.

H DEPOT 1/ 1169

Maisons rurales appartenant aux hôpitaux. - Réparations : demandes, adjudications des travaux, expertise pour dommages subis. 1829 1792.

H DEPOT 1/ 1172

Hospice de la Charité. - Toitures, salles, latrines, réparations : extraits des registres des délibérations de la Commission administrative, devis, correspondance. an XII 1829.

H DEPOT 1/ 1886

Remise d'un tableau représentant saint Joseph pour être placé dans la chapelle de la Charité. 1803.

H DEPOT 1/ 1891

Chapelle de l'hospice de la Charité. - Transcription de l'inscription sur le fronton de la chapelle (1954). Remise en état (1954). Ameublement et ornementation (1956). Demande d'utilisation de la chapelle pour le catéchisme (1960). 1960 1954.

H DEPOT 1/ 1897

Notices historiques sur les hôpitaux de Toulon. 1831.

H DEPOT 1/ 1900

Documentation concernant l'histoire des hôpitaux de Toulon. 1958.

H DEPOT 1/ 1901

Notices historiques sur les hôpitaux de Toulon ; conférence du professeur Pédinielli. 1998 1993.

H DEPOT 1/ 1902

Réintégration des pauvres dans la Charité : recueil d'articles et d'extraits de délibérations du conseil municipal de Toulon. s.d.

H DEPOT 1/ 1912

Papiers personnels de l'ingénieur en chef de la Mairie de Toulon (Verrier). 1791 1790.

H DEPOT 1/4

« Reglemens de l'hôpital de la Charité de Toulon[...] sur la remontrance faite par nous Armand Louis Bonnin de Chalucet Evêque de Toulon ». (Copie XXe). 1685.

5.1.2 Service Historique de la défense

1 VH 1831-1880

Fortifications Toulon. Projets des travaux à effectuer aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place, et aux batteries de côtes en dépendant : mémoires, états, correspondance, plans. 1831 / 1679-1701 / 1832 / 1702-1747 / 1833 / 1748-1763 / 1834 / 1764-1769 / 1835 / 1770-1777 / 1836 / 1778-1780 / 1837 / 1781-1785 / 1838 / 1786-1790 / 1839 / 1791-1798 / 1840 / 1799-1811 / 1841 / 1812-1813 / 1842 / 1814-1818 / 1843 / 1819

Toulon_4°804, plan 62

Plan du quartier de l'hospice Chalucet et de la Porte de France, plan et coupe du béal, 1860

5.2 Rapport de fouille

Bertrand 2015

BERTRAND E. (dir.), *Reconversion du site de l'Hôtel-Dieu, 69002 Lyon, Tranches 1 et 2*, rapport de fouilles archéologiques préventives, Lyon : SRA, 2015

Chapon 2014

Chapon P., *Toulon (Var), Projet Chalucet*, Rapport de diagnostic, INRAP, Avril 2014

Chapon 2015

Chapon P., *Toulon (Var), Projet Chalucet*, Rapport de diagnostic, INRAP, Novembre 2015

Mellinand 2005

MELLINAND P. (dir.), *Espace Bargemon, à Marseille (Bouches-du-Rhône), rapport final de fouille archéologique*, Aix en Provence : SRA, 2005.

Molina, Navarro, et al. 2011

Molina N., Navarro T., Voyer C., *îlot Baudin : Var, Toulon, Rapport final de diagnostic*, INRAP, 2011

Serra 2013a

SERRA L., « Le verre », in NEWMAN C. (DIR.), TOUMA M., BEYLIER A., MARSEILLE, *104 boulevard de Paris et 11 rue Melchior Guinot*, Rapport final d'opération, fouilles archéologiques préventives, 3 vol., Chronoterre archéologie, 2013.

5.3 Bibliographie

Abel 1987
ABEL V., « La céramique commune à Marseille au XVIIe siècle : l'exemple de dépotoirs domestiques du site de la Charité », *Archéologie du Midi Médiéval*, 5, 1987

Arcelin , Arcelin-Pradelle 1981
ARCELIN P., ARCELIN-PRADELLE C., « Un problème de méthode : choix des données quantitatives en céramologie », *Documents d'Archéologie Méridionale,* 4, 1981

Ayala 2013
AYALA G., *Lyon, Saint Georges, Archéologie, environnement et histoire d'un espace fluvial en bord de Saône* : Maison des sciences de l'homme, Paris, 2013

Aziza 2013
AZIZA J., « Soigner et être soigné sous l'ancien régime. L'Hôtel-Dieu de Marseille aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Presses Universitaires de Provence*, 2013.

Barone 1999
BARONE R., *Anatomie comparée des mammifères domestiques,* Tome I : *ostéologie*. Vigot frères éditeurs, 4e édition revue et mise à jour.

Barrelet 1953
BARRELET J.*, La verrerie en France de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris : Larousse, 1953

Bellanger 1988
BELLANGER J., *Verre d'Usage et De Prestige. France 1500-1800*, Paris : Éditions De L'Amateur, 1988

Bernot Bertrand et al. 2006
BERNOT E., BERTRAND E., et al., *Rue Monseigneur Lavarenne - Avenue Adolphe Max 69005 Lyon (Rhône)*, document final de synthèse de fouille archéologique, Lyon: DRAC, 2006

Bertrand 2010
BERTRAND (E.).- Lyon : une archéologie du XIXe siècle, *Archéologia*, n° 473 : p. 20-27, Dijon, 2010.

Boessneck 1969
BOESSNECK J., « Osteological differences between sheep *(Ovis aries, Linne)* and goat *(Capra hircus, Linne)* » Brothwell and Higgs (eds), *Science in Archaeology*, 2nd edition, London : Thames and Hudson, pp. 331-358.

Boudriot Berti 1992
BOUDRIOT J., BERTI H., *L'artillerie de mer : marine française 1650-1850*, Paris, Ed. Ancre, 1992

Bouiron 2001
BOUIRON M. (dir.), *L'Alcazar (BMVR), 26 siècles d'occupation suburbaine à Marseille (Bouches-du-Rhône)*, document final de synthèse de fouille archéologique, Aix-en-Provence : SRA, 2001

Brun et al 1999
BRUN J.-P., BORRÉANI M. et coll, *Carte archéologique de la Gaule – Le Var (83)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1999, 83-1, 83-2, 984 p.

Chaix, Méniel 2001
CHAIX L., MENIEL P., *Archéozoologie. Les animaux et l'archéologie*, Paris : Errance. 2001

Conseil General du Gard 1991
CONSEIL GENERAL DU GARD, *Patrimoine des hôpitaux du Gard* : exposition, Nîmes, Espace Gard-Galerie, 9-29 octobre 1991. Nîmes, 1991

Cornevin, Lesbre 1984
CORNEVIN C., LESBRE F.-X., *Estimation des âges. Traité de l'âge des animaux domestiques d'après les dents et les productions épidermiques*, Baillière éditions.

De Putter 2019 [*en ligne*]
DE PUTTER T., *Bouteilles anciennes, A French/English blog on post-Medieval glass bottles,* < https://bouteillesanciennes.net/ > [Consultation : printemps 2019]

Desse et al. 1986
DESSE J., CHAIX L., DESSE-BERSET N., *« Ostéo », Base de données ostéométriques pour l'archéozoologie. Procédures, codages, exploitation des données, organisation du réseau*, Éditions du CNRS.

Dorvault 1877
BONNEMAIN H., JULIEN P., DORVAULT F. (Firm.), *Le Catalogue pharmaceutique de F. Dorvault*, Le Lavandou : éd. Du Layet, 1985

Driesch 1976
DRIESCH A. VON DEN., *A guide to measurement of animal bones from archaeological sites*, Harvard University : Preabody Museum Bulletin, 1.

Dufrenne et al. 2005
DUFRENNE R., MAËS J., MAËS B., *La cristallerie de Clichy : une prestigieuse manufacture du XIXe siècle*, Neuilly-sur-Seine : La Rose de Clichy, 2005

Egea 2013
EGEA M. (dir.), *La faïence fine d'Apt,* dossier de presse, Pays d'Apt Lubéron, 2013

Ennès 2006
ENNES P., *Histoire du verre, Le XIXème siècle au carrefour de l'art et de l'industrie*, Paris ; Massin Ed., 2006

Faure-Boucharlat 1990
FAURE-BOUCHARLAT E. (dir.), *À la fortune du pot, la cuisine et la table à Lyon et à Vienne, Xe ou XIXe s. d'après les fouilles archéologiques*, Lyon : Musée de la Civilisation Gallo-Romaine, 1990

Firmin-Didot 1847
FIRMIN-DIDOT Frères (éd.), *Annuaire du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration ou Almanach des 500,000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers*, Paris : Société des annuaires (Paris), 1847

Foy, Richez et al, 1986
FOY D., RICHEZ F., et al, « La céramique en usage dans l'atelier de verrier de Roquefeuille (Pourrières, Var) : exemple d'un dépotoir domestique de la première moitié du XVIIIe siècle », *Archéologie du Midi Médiéval*, 4, 1986

Fromont 2001
FROMONT C. (dir.), « Céramique varoise. Var, pays de la terre cuite », *Les carnets varois du patrimoine*, 1, 2001

Grant 1982
GRANT A., « The use of tooth wear as a guide to the age of domestic ungulates », in WILSON B., GRIGSON C., PAYNE S., *ageing and sexing animal bones from archaeological sites*.

Guilleme-Brulon et Dauguet 1988
GUILLEME-BRULON D., DAUGUET C., *Faïences françaises* : Les éditions de l'illustration Baschet et Cie, Paris, 1988

Guyot 1984
GUYOT (G.).- *Le pipier de Paris*, Paris, 1984.

Horard-Herbin 1997
HORARD-HERBIN M.-P., *Le village celtique des Arènes à Levroux. L'élevage et les productions animales dans l'économie de la fin du second âge du Fer*, supplément à la revue archéologique du centre de la France, Levroux 4.

Horry 2012
HORRY A., Poteries de Lyon, 1500-1850. *Morceaux choisis du quotidien à Saint Georges*, Lyon : Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2012

Horry 2012
HORRY A., « Céramiques médiévales et modernes entre Lyonnais et Dauphiné », dans *Résumé des communications des journées d'études d'information sur la céramique médiévale et moderne*, ICERAMM, 2012.

Horry 2015
HORRY A., *Poteries du quotidien en Rhône-Alpes, XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles : un panorama des techniques, des formes et des décors,* Lyon, 2015

Hugonnet-Berger, Reveillon et al., 2011
HUGONNET-BERGER C. REVEILLON E. et al., *Patrimoine hospitalier en Bourgogne*, Somogy éditions d'Art, Paris, 2011

Ingold 1986
INGOLD G., *Saint-Louis de 1586 à nos jours : de l'art du verre à l'art du cristal*. Paris : Denoël, 1986

Jones, Sullivan 1989
JONES O., SULLIVAN C., *The Parks Canada Glass Glossary for the description of containers, tableware, flat glass, and closures*, 2nd ed., Quebec : National Historic Parks and Sites Canadian / Parks Service Environment Canada, coll. « Studies in Archaeology Architecture and History », 1989

Laget 2004
LAGET P.-L. & SALAÜN F., « Aux origines de l'hôpital moderne, une évolution européenne » dans *Les tribunes de la santé*, 2004/2 n°3, Presse de Science Po, Paris, 2004, pp. 19-28

Laget & al 2016
LAGET P.-L., LAROCHE C. & DUHAU I., *L'hôpital en France : du Moyen Age à nos jours : histoire & architecture*, Ed. Lieux Dits, inventaire général du patrimoine culturel, Paris, Cahiers du Patrimoine n°99, 2012, rééd. revue et corrigée Cahiers du Patrimoine n°116, 2016

Leclaire 200
LECLAIRE (A. et M). - Les pipiers Saint-Quentinois XVIIIème – XIXème siècles. *Journal of the academie internationale de la pipe*. Volume 1, Liverpool, 2008.

Lepetz 1996
LEPETZ S., *L'animal dans la société gallo-romaine de la France du Nord*, Revue Archéologique de Picardie, n° spécial de la revue archéologique de Picardie, 12.

May 2011
MAY D., « La décLaration royaLe de 1735 concernant La fabrication des bouteiLLes », *Bulletin de l'Afav*, 2011, pp. 109-114.

Menier 1860
MENIER, *Catalogue pharmaceutique*, Paris.

Napoleone 2002
NAPOLEONE A.-L., « l'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale » in *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, hors série 2002

Pales, Garcia 1981
PALES L., GARCIA M.-A., *Atlas ostéologique des mammifères*, Paris : CNRS.

Pasqualini 1988
VALLAURI L., 1988 : PASQUALINI M., VALLAURI L., « Fouilles de Toulon. Quartier de Besagne : périodes médiévale et moderne », Archéologie du Midi Médiévale, 6, 1988

Payne 1985
PAYNE S., « Morphological distinctions between the mandibular teeth and young sheep, *Ovis*, and Goats, *Capra* », *Journal of Archaeological Science*, 12, pp. 139-147.

Pierre 2000

Pierre M., Le dernier Exil, *Histoire des bagnes et des forçats*, Gallimard, « Découvertes », 2000

Petrucci 1999
PETRUCCI J-F., « Les poteries et les potiers de Vallauris, 1501-1945 », vol. 1 et 2, thèse de doctorat d'histoire des techniques, sous la direction d'André Tchernia, Université de Paris 1, Paris, 1999

Prummel 1987
PRUMMEL W., « Atlas for the identification of foetal skeletal elements of cattle, horse, sheep and pig », *Archaeozoologica*, 1, pp. 23-30.

Prummel, Frich 1986
PRUMMEL W., FRICH H. J., « A guide for the distinction of species, sex and body in bones of sheep and goats » *Journal of Archaeological Science*, 13, pp. 567-577.

Raphaël 1991
RAPHAËL (M.). - *La pipe en terre : son périple à travers la France*. Vitrolles, 1991.

Sautot 2003
SAUTOT D., *Baccarat, une manufacture française*, Paris : C. Massin, 2003

Schmid 1972
SCHMID A., *Atlas of animal bones for prehistorians, archaeologists and quaternary geologists*, Amsterdam, Oxford, New-York : Elsevier Publishing Company.

Serra 2011
SERRA L., *Le verre comme mode d'emballage en Provence à l'époque moderne et contemporaine : Industrie, productions, commerce (1720 – 1920)*, thèse de doctorat (univ. Aix-Marseille 1), 2011

Serra 2013b
SERRA L., « La concurrence entre Marseille et les ports du Ponant pour le commerce des bouteilles en verre à destination des îles françaises d'Amérique (XVIIIe et XIXe siècles) », *Bulletin de l'Afav*, pp 155-161.

Sutet 2017
SUTET M., *La cristallerie royale et impériale du Creusot : 1782-1833*, Dijon : Éditions universitaires de Dijon, coll. « Art, archéologie & patrimoine », 2017

Tardy 2002
TARDY A.-J., *Histoire de Toulon. De Telo à Amphithria, T1 : De Telo à la Darse Vieille*, nouvelle édition de 1996 augmentée, Ollioules, De La Nerthe éd., 2002, 102 p.

Thinard-Morel 2016
THINARD-MOREL J., *Nourrir et soigner les maladies de l'Hôtel-Dieu de Paris à l'époque moderne*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2016.

Valente 2014
Valente M. (dir.), « Recherches sur l'occupation d'un îlot toulonnais de l'antiquité à la fin de l'époque moderne (Toulon, Var) », dans Revue du Centre Archéologique du Var, 2013-2014, pp.115-173

Vayssettes, Ratz et al. 2008
VAYSSETTES J-L., RATZ A. et al., *Terres vernissées de Saint-Quentin la Poterie, XIVe-XXe siècle* : exposition, Saint-Quentin la Poterie, 2008. Saint-Quentin la Poterie : Musée de la Poterie Méditerranéenne, 2008.

Verrerie de l'Est 1990
Verrerie de l'Est de la France, XIIIe-XVIIIe siècles, Fabrication – consommation, Dijon : Soc. Archéologique de l'Est, coll. « Suppl. à la Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est », 9, 1990

Vigne 1991
VIGNE J.-D., « The meat and offal weight (MOW) method and the relative proportion of ovicaprines in some ancient meat diets of the north-western Mediterranean », *Rivista di studi liguri*, 1-4, pp. 21-47.

Vuillet 1940
VUILLET J., « Les jardins royaux de Provence et le Jardin botanique et d'acclimatation de la Marine de Toulon », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 230-231, 1940, pp. 694-721 < www.persee.fr/issue/jatba_0370-3681_1940_num_20_230 >

Wittop-Koning 1972
WITTOP-KONING D. A., « Les pots de pharmacie utilisés pour la conservation des produits à base de chicorée », dans *Revue d'histoire de la pharmacie*, suppl. au n° 215, 1972

Zysberg 1991
Zysberg A., *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIIIe-XXe siècle*, Privat, 1991

Zysberg 2014
Zysberg A., « Les 12 000 galériens du Roi-Soleil », dans *Les collections de L'histoire*, n°64, septembre 2014

5.4 Catalogues (étude des pipes)

VICTOR BELLE :

- 1900 : Manufacture de pipes en terre, VICTOR BELLE, Érome-Serves (Drôme).
- 1909 : Fabrique de Pipes en Terre, VICTOR BELLE, Érome-Serves (Drôme).

BESSARD-PIGNOL :

- 1894 : Catalogue général de la Maison Gustave BESSARD-PIGNOL Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

BLANC-GARIN :

- 1838 : Fabrique de Pipes en Terre de Belgique et de Hollande de Vve BLANC-GARIN à Givet (Ardennes).

BONNAUD :

- Sans date : Fabrique de Pipes Marseillaises, BONNAUD Fils, Marseille.

CLERC :

» Sans date : Manufacture de pipes en terre blanche, rouge, brune et noire. Fabrication Spéciale pour les Colonies et l'Amérique du Sud. JOB CLERC, St-Quentin-la-Poterie (Gard).

» Sans date : Manufacture de pipes en terre et articles pour confiseurs JOB CLERC, St-Quentin-la-Poterie (Gard).

DUMÉRIL :

» Sans date : Fabrique de Pipes de terre C. Duméril, Leurs fils et Cie à St Omer (Pas-de Calais).

FIOLET :

» 1830 (?) : Fabrique de Pipes Mr. Louis FIOLET à St Omer (Pas-de Calais).

» 1846 : Fabrique de Pipes Mr. L. FIOLET à St Omer (Pas-de Calais).

GAMBIER :

» 1894 : GAMBIER, Vve HASSLAUER DE CHAMPEAUX ET QUENTIN SUCCESSEURS.

GISCLON :

» 1865 : Manufacture de pipes de terre à Lille (Nord).

MORELLI :

» Sans date : PIPES MORELLI, Marseille.

MOTTON :

» Sans date : Manufactures de Pipes et de Glagues en Vessies, Catalogue. MOTTON, Pierre FAURE successeur, Serves (Drôme).

PRUNAUD :

» Sans date : Compartiment fumeur, Pipes en Terre, PRUNAUD Gérard, St Quentin la Poterie (Gard).

SAILLARD-AINÉ :

» 1843 : Fabrique, Entrepôt, Pipes en Terre SAILLARD-AINÉ, Besançon (Doubs).

SCOUFLAIRE :

» Sans date : SCOUFLAIRE et Cie, Fabricants de Pipes en Terre à Onnaing (Nord).

» Sans date : SCOUFLAIRE Frères, Fabricants Pipes en Terre à Onnaing (Nord).